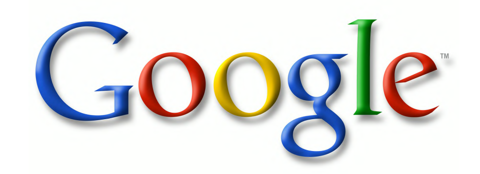
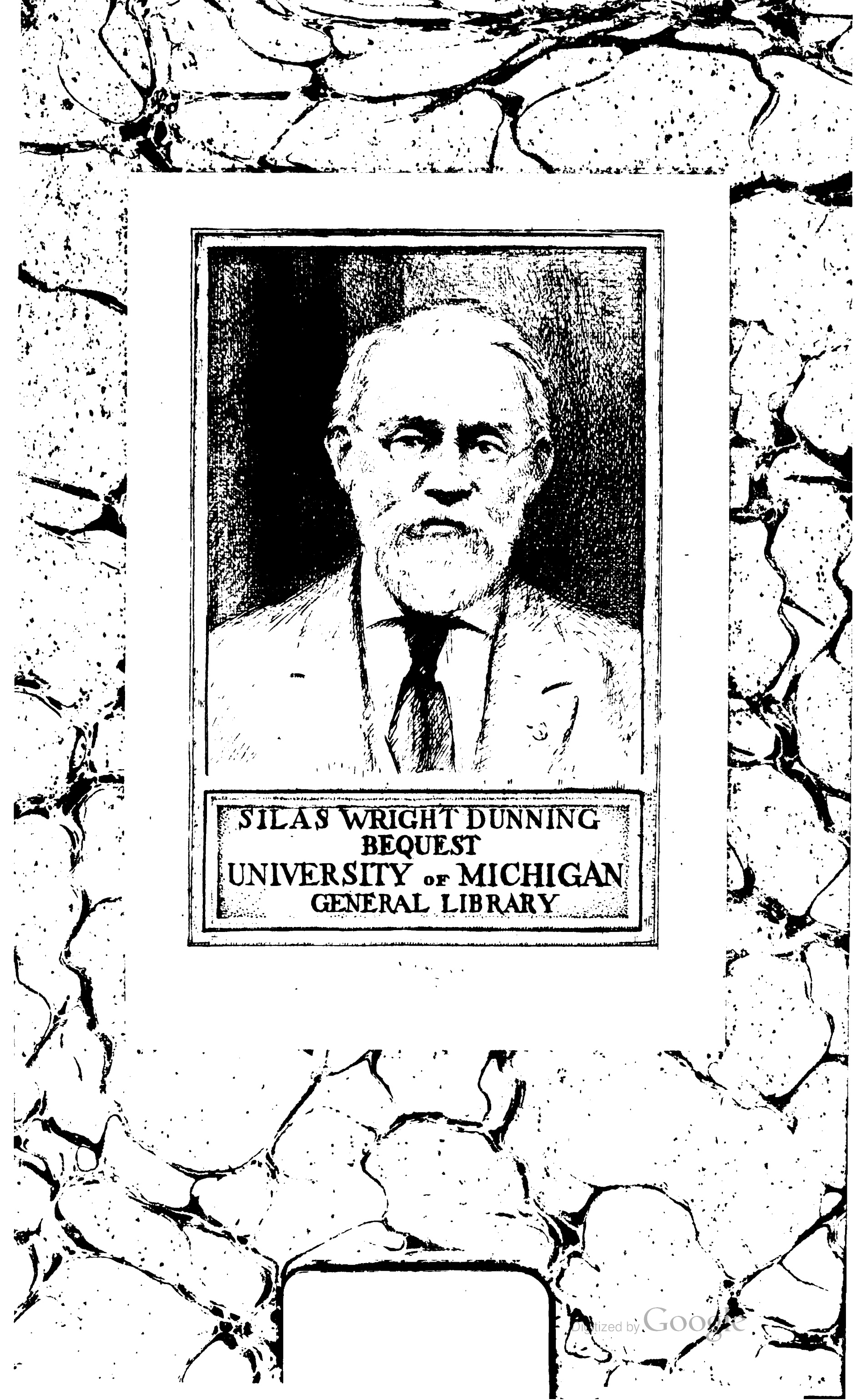



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY





MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE.

TOME III.

AVEC UN ATLAS DE 40 PLANCHES LITHOGRAPHIÉES.



AMIENS.

CHEZ ALFRED CARON, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

GALERIE DU COMMERCE, 13 ET 14.

1840.

PREMIÈRE PARTIE.

BULLETIN ANNUEL.

ART. 49 DU RÈGLEMENT.

Tout membre correspondant qui, pendant trois ans, ne se sera pas rappelé au souvenir de la Société par quelque communication, sera réputé démissionnaire.

AVERTISSEMENT.

Le mémoire de M. Labour, couronné dans la séance du 7 juillet dernier, devait être inséré dans ce volume, mais l'étendue des notices qu'il renferme a forcé d'en faire l'objet d'une publication particulière qui sera distribuée vers la fin du mois de juillet, avec le bulletin annuel.

Le cinquième volume contiendra des notices de MM. Colson, l'abbé Corblet, De la Fons, Hardouin, dont la Société a voté l'impression. La Société publiera incessamment ses recherches sur les *Voies Romaines*, qu'elle poursuit avec activité et sur lesquelles elle appelle encore l'attention des correspondants, et ensuite les *Coutumes locales du Baillage d'Amiens*, par M. Bouthors, ouvrage qui formera au moins deux volumes, et dont le spécimen est en ce moment sous presse.

15 mai 1840.

Le secrétaire perpétuel,

J. GARNIER.

LISTE

DE MM. LES MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

DIGNITAIRES.

Président honoraire : M. ONFROY DE BRÉVILLE, membre de la Légion d'honneur, préfet du département de la Somme.

Président : M. LE SERURIER, chevalier de la Légion d'honneur, conseiller à la Cour royale d'Amiens, membre du conseil général de l'Aisne.

Vice-Président : M. Rigollot, docteur en médecine, membre de l'académie d'Amiens, de la société des antiquaires de France, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques.

Secrétaire perpétuel : M. Bouthors (Jean-Louis-Alexandre), greffier en chef de la cour royale.

Secrétaire annuel : M. Guerard (François), conseiller-auditeur à la cour royale.

Trésorier : M, Ledieu père, propriétaire à Amiens.

COMMISSION DU MUSÉE.

Conservateur : M. Le Prince (Auguste), propriétaire.

Administrateurs : M. Cheussey, architecte du département, membre de l'académie d'Amiens.

— M. Dufour (Charles), avocat à la cour royale.

— M. Mallet (Fernand), propriétaire.

TITULAIRES RÉSIDANTS.

MM.

Bazot, notaire.

Betz (le comte de), propriétaire, vice-président de la société des amis des arts du département de la Somme.

Clermont-Tonnèrre (le marquis de), propriétaire, chevalier de la Légion d'honneur, membre du conseil général de la Somme.

Dauthuille, curé de St.-Pierre, chanoine honoraire de la cathédrale d'Amiens.

De Grattier (Adolphe), substitut du procureur général près la cour royale, membre du conseil général de l'Oise.

Duseyel (Hyacinthe), avoué à la cour royale, membre de la société royale des antiquaires de France, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, membre de plusieurs sociétés savantes.

Duthoit (Aimé), sculpteur, correspondant du comité historique des beaux-arts.

Garnier, professeur, membre de l'académie, conservateur adjoint de la bibliothèque communale, membre de plusieurs sociétés savantes, à Amiens.

Hardouin (Henri), avoué à la cour royale, membre de l'académie d'Amiens.

Hocdé (Léon), inspecteur des écoles primaires du département de la Somme.

Janvier, notaire.

Lavernier, secrétaire de la mairie.

Rivery, capitaine au corps royal du génie.

Salmon, avoué au tribunal de première instance.

Tillette d'Acheux (Frédéric), négociant.

TITULAIRES NON RÉSIDANTS

MM.

Beguery, propriétaire, entrepreneur des ponts et chaussées à Noyon (Oise).

Blin de Bourdon (le vicomte), ancien préfet, chevalier de la Légion d'honneur, député de la Somme, au Quesnel, (Somme).

Boistel (Amédée), avocat, à Arras (Pas-de-Calais).

Breda (Ernest de), propriétaire, à Compiègne (Oise).

Buteux, propriétaire, membre du conseil général de la Somme, membre de l'académie d'Amiens, à Fransart près Roye (Somme).

Calonne (le comte Adrien de), conservateur de Chambord (Loir-et-Cher).

Cayrol (de), ancien député, chevalier de la Légion d'honneur, membre de l'académie d'Amiens, à Compiègne (Oise).

Chandon, membre du conseil général de la Somme, maire de la ville de Montdidier (Somme).

Crapelet, imprimeur, membre de la société royale des antiquaires de France, à Paris.

Colson, docteur en médecine, à Noyon (Oise).

Cossettes (Edouard de), propriétaire, chevalier de la Légion d'honneur, membre de la société des antiquaires de Normandie, à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).

Crémery, propriétaire, à Noyon (Oise).

Croy-Chanel (le comte de), propriétaire au château de la Guerche près la Haye des Cartes (Indre-et-Loire).

De la Fons de Melicocq (le baron), propriétaire, à Cuiry-près-Rosoy-sur-Serre (Aisne).

Dusevel (Eugène), propriétaire, membre de plusieurs sociétés savantes, à Doullens (Somme).

Estourmel (le marquis d'), propriétaire, à Suzanne près Bray, arrondissement de Péronne (Somme).

Estancelin, député de la Somme, membre de plusieurs sociétés savantes, à Abbeville (Somme).

Fernel père, membre correspondant du ministère de l'instruction pubilque pour les travaux historiques, du comité des recherches des antiquités de la Seine-Inférieure, de

la société des antiquaires de Normandie, associé correspondant de l'Athénée des arts, à Neufchâtel (Seine-Inférieure).

GIVENCHY (Louis de), secrétaire perpétuel de la société des antiquaires de la Morinie, membre des sociétés des antiquaires de Normandie, de l'Ouest, des sociétés académiques de Douai, Abbeville, Cherbourg, Blois, etc.; correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, à St.-Omer (Pas-de-Calais).

GONNET (Auguste), avoué, membre du conseil général de la Somme, à Péronne (Somme).

HAMEL (le comte du), ancien conseiller d'État, à Paris.

HARBAVILLE, propriétaire, conseiller de préfecture, membre de l'académie d'Arras (Pas-de-Calais).

HARLAY, propriétaire, membre du conseil de l'arrondissement de Compiègne, à Noyon (Oise).

HERMAND (Alexandre), propriétaire, membre des sociétés des antiquaires de la Morinie et de Normandie, de la société académique de Douai, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, à St.-Omer (Pas-de-Calais),

HIVER père, propriétaire, membre de l'académie d'Amiens, à Berny près Péronne (Somme).

HOUBIGANT, propriétaire au château de Nogent-lès-Vierges, près Creil (Oise).

JOURDAIN DE THIEULLOY, propriétaire à Amiens.

LABOURT, ancien procureur du roi, à Doullens (Somme).

LACROIX VAUBOIS (de) président du tribunal civil, président de la caisse d'épargnes, à Beauvais (Oise).

Leglay, docteur en médecine, archiviste général du département du Nord, membre de plusieurs sociétés savantes, à Lille.

Le Serurier, employé au ministère des finances, à Paris.

Le Ver (le marquis), membre de la société des antiquaires de Normandie, à Roquefort près Fauville (Seine-Inférieure).

Mailly (le comte de), propriétaire, à Paris.

Maisniel de Liercourt (le comte du), propriétaire, ancien député, au château de Liercourt (Somme).

Malezieux (de), propriétaire, à Senlis (Oise).

Mansion, inspecteur des écoles primaires, à Beauvais (Oise).

Méniolle de Cyzancourt, propriétaire, à Noyon.

Moet de la Forte Maison, propriétaire, à Rennes (Ile-et-Villaine).

Moillet, avoué, à Péronne.

Mony, propriétaire, maire de la ville de Noyon (Oise).

Morel de Campenelle, propriétaire, membre de la société des antiquaires de France, à Abbeville (Somme).

Padé (l'abbé), ancien directeur du Petit-Seminaire de St.-Riquier (Somme).

Ravin, docteur en médecine, à St.-Valery (Somme).

Renier, principal du collége de Nesle (Somme).

Rey, membre de la société royale des antiquaires de France à Paris.

Richard, docteur en médecine, à Noyon (Oise).

Roucy (Frédéric de), propriétaire, à Noyon (Oise).

Rosny (Eugène de), ancien officier du génie, membre de la société des antiquaires de la Morinie, à Lozembrune près Boulogne-sur-mer (Pas-de-Calais).

Schulembourg (le comte de), propriétaire, quai d'Orsay à Paris.

Voillemier, docteur en médecine, à Senlis (Oise).

HONORAIRES.

MM.

Dunoyer, chevalier de la Légion d'Honneur, ancien préfet de la Somme, conseiller d'état, à Paris.

Duroyer (Frédéric), chevalier de la Légion d'Honneur, membre de l'académie, Maire de la ville d'Amiens.

Lemerchier, chevalier de la Légion d'Honneur, membre de l'académie, ancien Maire de la ville d'Amiens.

Miolland (Mgr.), Evêque d'Amiens.

Salvandy, de l'académie française, membre de la chambre des députés, à Paris.

Saint-Aignan (le vicomte de) préfet du Nord, ancien préfet de la Somme.

Vincent (l'abbé), membre de l'académie d'Amiens.

CORRESPONDANTS.

MM.

Allou, ingénieur en chef des mines, bibliothécaire-archiviste de la société des antiquaires de France, à Paris.

Bailly (l'abbé), prêtre, à Noyon (Oise).

Bard (le chevalier Joseph), membre de plusieurs sociétés savantes, à Beaune (Côte-d'Or).

Bazin (Charles), propriétaire, à Beauvais.

Bétholaud, substitut du procureur du roi, à Tonnerre (Yonne).

BIET, architecte, inspecteur général des bâtiments civils près le ministère de l'intérieur, président libre de la société des beaux-arts, à Paris.

BOUCHER DE PERTHES, directeur des douanes, président de la société d'émulation, à Abbeville (Somme).

BOULANGER, propriétaire, à Tirancourt près Picquigny (Somme).

BOURGNON DE LAYRE, conseiller à la cour royale, membre de la société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).

BRESSEAU, propriétaire, à Poix (Somme).

BRUN-LAVAINNE, directeur de la Revue du Nord, membre de plusieurs sociétés savantes, à Lille (Nord).

CARON, professeur au collége d'Arras.

CARTIER, ancien caissier de la monnaie de Paris, membre de plusieurs sociétés savantes, à Amboise (Indre-et-L.)

CHAMPOLLION-FIGEAC, correspondant de l'Institut, conservateur des manuscrits à la bibliothèque royale, à Paris.

CAUET-GRAS, propriétaire, maire de la commune de Saint-Sauveur, canton de Picquigny (Somme).

CAUDRON, sculpteur, à Paris.

COULON (Jules), propriétaire à la Capelle arrondissement de Vervins (Aisne).

COUSIN (Louis), ancien procureur du roi, membre de la société des antiquaires de la Morinie, à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

DANCOISNE, propriétaire, membre de la société des antiquaires de la Morinie, à Douai (Nord).

DE BELLEVAL (Charles), propriétaire, membre de la société d'émulation, à Abbeville (Somme).

De Cagny, prêtre desservant, à Athies, près Péronne, (Somme).

De Caumont (Arcisse), membre correspondant de l'Institut, directeur-fondateur de l'association normande, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, membre de la société royale des antiquaires de France, des sociétés des antiquaires de Londres et d'Ecosse, etc., etc., à Caen (Calvados).

De Crouy, ancien notaire, à Compiègne (Oise).

De Hautecloque (le baron), propriétaire, à Arras.

De la Fontenelle de Vaudoré, conseiller à la cour royale, conservateur des monuments de la Vienne et de la Vendée, président de la société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).

Delahaye, conservateur de la bibliothèque communale, à Amiens.

Delaquérière, négociant, membre de la société des antiquaires de Normandie, à Rouen (Seine-Inférieure).

De la Saussaye (Louis), bibliothécaire honoraire de la ville de Blois, membre de plusieurs sociétés savantes, à Blois (Loir-et-Cher).

Delmotte, chef d'escadron au corps royal d'état major à Paris.

De Mautort (Alfred), propriétaire, membre du conseil général de la Somme, à Bichecourt, près Hangest-sur-Somme.

Déroussen (l'abbé), curé de Domart, chanoine honoraire de la cathédrale d'Amiens, à Domart-en-Ponthieu.

De Saulcy, officier d'artillerie, membre de plusieurs sociétés savantes, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Metz (Moselle).

DESPLANQUES, propriétaire, à Auxi-le-Château (Pas-de-C.).

DINAUX (Arthur), membre de plusieurs sociétés savantes, à Valenciennes (Nord).

DOUCHET (Louis), étudiant en médecine, à St.-Maurice-lès-Amiens.

DUCAS, membre de plusieurs sociétés savantes, à Lille.

DUFAITELLE, propriétaire, membre de plusieurs sociétés savantes, à Calais.

DUPUIS, lieutenant-colonel de la garde nationale, membre de la société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).

FRIANT (l'abbé), prêtre desservant, à Heilly (Somme).

FORTIA D'URBAN (le marquis de), membre de l'Institut, à Paris.

FOUCART, membre de la société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).

FOURNIER, agent-voyer en chef du département de la Somme, à Amiens.

GAILLARD, professeur au collége royal, membre de la société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).

GILBERT, membre de la société royale des antiquaires de France, conservateur de l'église métropolitaine de Paris.

GOURLIER, architecte, membre du conseil des bâtiments civils près le ministère de l'intérieur, à Paris.

GOARD DE ST.-GOIVERD (l'abbé), docteur en théologie, vicaire de la paroisse de St.-Germain d'Amiens.

GRAVES (Louis), conseiller de préfecture, secrétaire général de la préfecture de l'Oise, de la société des antiquaires de Normandie, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques,

inspecteur des monuments du département de l'Oise, correspondant de la société des antiquaires de la Normandie, à Beauvais.

HENNEBERT, archiviste, membre de plusieurs sociétés savantes, à Tournay (Belgique).

JUBINAL (Achille), ancien élève de l'école des chartes, membre de plusieurs sociétés savantes, à Paris.

LADOUCETTE (le baron de), secrétaire perpétuel de la société philotechnique, à Paris.

LEBER, président de la société des antiquaires de France, à Paris.

LEFEBVRE (l'abbé), curé de Thézy (Somme).

LELEWEL (Joachim), professeur, réfugié Polonais, à Bruxelles (Belgique).

LEMASLE, peintre d'histoire, conservateur des monuments historiques, à St-Quentin (Aisne).

LESCALOPIER (Charles de), membre de la société royale des antiquaires de France, du conseil d'administration de la société royale d'horticulture de Paris, de l'académie des arcades de Rome, etc., à Montmartre près Paris.

LOMBARD, architecte, à Amiens.

LONGPERRIER (Adrien de), employé au cabinet des médailles de la bibliothèque royale, à Paris.

LOUANDRE père, membre de la société d'émulation, ancien conservateur de la bibliothèque communale, à Abbeville (Somme).

MANGON DE LALANDE, directeur des domaines, membre de la société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).

MÉNARD, professeur d'histoire au collége royal, membre de la société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).

Paulin Paris, membre de l'Institut, à Paris.

Peyran, pasteur, à Sédan.

Picard, membre de la société d'émulation, à Abbeville (Somme).

Pilate-Prévost, propriétaire, membre de plusieurs sociétés savantes, à Douai.

Raoul-Rochette, conservateur du cabinet des médailles à la bibliothèque royale, à Paris.

Reiffemberg (le baron de), membre de plusieurs sociétés savantes, de la commission d'histoire, à Bruxelles (Belgique).

Redet, ancien élève de l'école des chartres, archiviste du département de la Vienne, membre de la société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

Roze (l'abbé), curé de Tilloy-lès-Conty (Somme).

Smyttère (le docteur de), membre de plusieurs sociétés savantes, à Amiens.

Tailliar, conseiller à la cour royale, membre de plusieurs sociétés savantes, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, à Douai.

Tattegrain, procureur du roi, à Clermont (Oise).

Ternink (Auguste), receveur des contributions directes, à Diéval, arrondissement de St.-Pol (Pas-de-Calais).

Vicart (l'abbé), curé de Beauquesne, canton de Doullens (Somme).

Westreenen de Tiellandt (le baron de), conseiller d'état du roi de Hollande, à la Haye (Pays-Bas).

Woillez (Emmanuel), membre de plusieurs sociétés savantes, à Beauvais (Oise).

NÉCROLOGIE.

MM.

Cocquerel, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur en chef des mines, membre de l'académie d'Amiens.

David (Eméric), membre de l'Institut, à Paris.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. LE SERURIER, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE, A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 7 JUILLET 1839.

Messieurs,

Lorsqu'il y a trois ans à peine, quelques habitants de cette antique cité formèrent le projet de fonder dans nos murs une Société Archéologique, ils conçurent une noble et généreuse pensée.

Quoi de plus honorable, en effet, que de se réunir pour

soustraire à la faux du temps les monuments qui couvrent le sol de la patrie, ou de les défendre contre de sacriléges mutilations ?

Quoi de plus honorable que d'arracher à l'oubli les débris du passé, en donnant, pour ainsi dire, une seconde existence à des documents enfouis dans des dépôts publics ou privés, tant de fois agités par les tempêtes politiques ou dispersés par l'ignorance ; de les recueillir, de les coordonner, de les publier comme de précieux matériaux, trop long-temps ignorés, mais destinés à devenir tôt ou tard, sous la plume de l'historien, la base d'un impérissable monument ?

Quoi de plus utile aussi que de rechercher quels étaient les mœurs, quelles étaient les institutions des siècles qui ne sont plus ? Apprendre à mieux connaître son pays, n'est-ce pas apprendre à l'aimer davantage ?

Cette entreprise, Messieurs, n'était pas téméraire ; d'heureux précédents devaient exciter votre ardeur et encourager vos efforts. Et, sans aller chercher loin de nous nos exemples, la Société des Antiquaires de Normandie n'avait-elle pas justifié, par ses nombreux travaux, son titre et la haute réputation qu'elle a su conquérir dès son origine ? Et, dans notre voisinage encore, la Société de la Morinie ne grandissait-elle pas, chaque année, presque sous nos yeux, en marchant avec persévérance dans la voie que vous vous êtes tracée ? En suivant vos aînées dans la carrière, vous étiez sûrs de ne pas vous égarer ; en les imitant, vous étiez certains d'arriver au même succès. Comme elles, vous vous sentiez animés par l'amour du pays, par le zèle pour la science, et par le besoin d'être utiles.

La Picardie était d'ailleurs un champ bien digne de vos explorations. Aucune époque historique n'a passé sans y laisser des traces profondes, et l'on n'y peut faire un pas sans rencontrer un monument, sans voir une ruine, sans être frappé d'une circonstance quelconque qui rappelle le souvenir de nos ancêtres et des différents peuples qui ont tour-à-tour habité ou parcouru cette province.

En effet, Messieurs, soit que, remontant à l'époque gauloise, vous interrogiez ces énormes blocs de pierres druïdiques dont quelques-uns, debout encore après tant de siècles, nous revèlent l'existence et le caractère sauvage de nos pères;

Soit que, vous attachant à constater les traces si nombreuses de la domination romaine, vous parcourriez sur les pas de Jules César, ces voies éternelles dont il a sillonné la seconde Belgique; ou que vous visitiez ces camps, ces stations, ces établissements militaires qu'il y a fondés sur tant de points, ou que vous fouilliez les entrailles de la terre, pour y scruter les tombeaux des conquérants de la Gaule;

Soit enfin que, préférant l'étude des monuments du moyen-âge, vous vouliez décrire ces forteresses féodales, théâtres de grands événements historiques, ces vieux cloîtres dont les ruines conservent encore un aspect si imposant, ces majestueuses basiliques où l'art ogival déploie son élégante splendeur, partout, autour de vous, vous trouvez un aliment à vos travaux, et notre province vous offre, en quelque sorte, un programme complet de toutes les études historiques.

Quelle riche moisson, Messieurs, que de matériaux se présenteraient d'eux-mêmes à la main qui voudrait les re-

cueillir! Et cependant, je ne vous ai rien dit encore des bibliothèques publiques (1), où dorment peut-être ignorés des ouvrages et des manuscrits du plus haut intérêt; du greffe de la Cour royale, où l'un de vos membres (2) a découvert des copies authentiques de près de 400 chartes concernant les coutumes locales de l'ancien bailliage d'Amiens; des archives du département de la Somme et de cette ville qui vous ont été si libéralement ouvertes par les magistrats éclairés aux soins desquels elles sont confiées; des registres des communes et des fabriques dont vous êtes autorisés à prendre communication, grâce à la recommandation bienveillante de l'administrateur distingué et du digne prélat auxquels le roi a confié la direction de ce beau département.

En présence de tant d'éléments de succès, vous avez commencé vos travaux, et l'évènement a prouvé que vous n'aviez point trop présumé de vos forces.

Il est vrai de dire, Messieurs, que les sympathies ne vous ont point manqué. Votre Société, si jeune encore, compte déjà plus de 150 membres qui, répandus pour la plupart sur le sol de la Picardie, ont sollicité l'honneur de vous appartenir à des titres différents, et je dois ajouter que chaque séance voit grossir le nombre de ceux qui veulent partager vos travaux. Cet empressement, honorable pour

(1) M. Rigollot a trouvé, dans la bibliothèque communale d'Amiens, un manuscrit de *Froissart*, plus ancien que celui qui a servi pour les différentes éditions imprimées, et dans lequel ce chroniqueur, fidèle alors à la vérité qu'il a sacrifiée plus tard à l'hospitalité anglaise, rendait au courage malheureux de l'armée de Philippe de Valois, à la funeste journée de Crécy, un hommage qu'il lui a injustement refusé plus tard, pour rehausser le succès d'Edouard III.

(2) M. Bouthors, greffier en chef de la Cour royale d'Amiens.

vous, ne vous fera pas cependant oublier, Messieurs, la perte récente et cruelle dont nous avons été si inopinément frappés. La mort nous a enlevé M. Cocquerel, ingénieur en chef des mines, l'un des membres les plus distingués de ce corps, où le mérite seul peut donner accès, et l'un des fondateurs de votre Société.

Un de vos collègues (1), son plus ancien, son plus intime ami, a payé à sa mémoire, et en votre nom, le juste tribut de votre estime et de vos regrets. Vous ne pouviez choisir un plus digne interprète. Notre intention n'est pas, sans doute, de reproduire ici un éloge qui est dans toutes les bouches. Qu'il nous soit seulement permis de rappeler dans cette assemblée solennelle, où son absence est pour nous un sujet de deuil, le souvenir du collègue que nous avons perdu. Tous ceux qui ont connu M. Cocquerel nous pardonneront cette courte digression.

Des dons nombreux offerts, même par des personnes étrangères à votre Société, viennent successivement enrichir le Musée que vous avez formé. L'exemple donné plus d'une fois, à cet égard, par M. le Maire ou par le Conseil municipal d'Amiens, avec une générosité que l'on ne saurait trop louer, a trouvé de nombreux imitateurs.

Le Conseil général de la Somme, pénétré de l'utilité de votre institution, n'a pas voulu rester en arrière, et en vous accordant, sur la demande de M. le Préfet votre collègue, une allocation sur les fonds du département, il vous a donné le plus honorable témoignage de l'intérêt qu'il porte à votre Société.

Permettez-moi donc d'offrir la publique expression de

(1) M. Rigollot.

votre reconnaissance, aux premiers magistrats de la ville et aux principales autorités du département qui ont successivement administré cette partie de la province, depuis la fondation de notre Société. Tous, Messieurs, nous ont honorés de leur constant appui; tous, ils ont encouragé nos efforts, en nous aidant de leur suffrage et de leur influence.

Le Gouvernement qui, dès les premiers jours de votre existence, vous avait tendu une main amie, n'a pas cessé un seul instant de vous entourer de sa puissante protection. Deux années de travaux consciencieusement suivis avaient appelé son attention sur votre Société, et il vous a récompensés, Messieurs, de la manière la plus flatteuse, en substituant à votre titre primitif celui de *Société des Antiquaires de Picardie*, et en étendant ainsi à toute la province vos attributions conservatrices, restreintes jusqu'alors au seul département de la Somme: vous procurer l'occasion d'être plus utiles dans l'avenir, en élargissant le cercle de vos obligations, c'était réaliser votre vœu le plus ardent.

Votre mission s'est donc agrandie, Messieurs, et cependant vous saurez la remplir. Vous voudrez seconder ce mouvement irrésistible qui porte aujourd'hui les esprits vers les études historiques, et qui se manifeste, sur tous les points de la France, par l'établissement de Sociétés destinées à régulariser les recherches, à en constater les résultats. Des communications fréquentes, un échange périodique de leurs publications, formeront bientôt de ces comités partiels une sorte de corporation dont les efforts dirigés dans un but commun, acquerront un degré d'utilité que l'isolement ne leur permettrait jamais d'atteindre.

C'est un grand et beau spectacle, Messieurs, que celui

d'un peuple civilisé se levant, pour ainsi dire, tout entier pour se livrer à la recherche de ses antiquités nationales. Que d'importantes découvertes ne devons nous pas attendre d'une pareille association ! Ne vous semble-t-il pas voir revivre ces savants bénédictins, honneur éternel d'un autre âge, qui, non contents d'avoir sauvé de la barbarie le trésor des connaissances humaines, avaient encore entrepris, avec cette persévérante énergie, cette patience infatigable qui sait beaucoup attendre du temps, la collection des historiens de France, et qui, par ce travail immense qu'une révolution seule a pu interrompre, préludait, en écrivant l'histoire des villes et des provinces, à une histoire complète du royaume ?

Oui, Messieurs, c'est aux Sociétés Archéologiques qu'est réservée la gloire de continuer, de mettre à fin cette œuvre éminemment patriotique ; c'est à elles qu'il appartient de recueillir les documents, pour la plupart inédits, que nous ont laissés nos maîtres. Que les sources auxquelles ils ont puisé soient explorées de nouveau ; que les monuments encore existants soient conservés avec soin ; que ceux qui ont disparu du sol soient reproduits, s'il est possible, par le crayon ; que les archives soient interrogées, les bibliothèques consultées, les manuscrits étudiés ; que tous les matériaux ainsi rassemblés reposent dans un dépôt central, mais distribués avec ordre et classés avec méthode ; et soyez convaincus qu'un jour viendra où, le génie de la destruction perdant peu à peu son empire, le passé nous révélera successivement tous ses secrets, et où chaque commune aura sa notice, chaque province sa statistique particulière, la France son histoire générale.

Ce temps est loin de nous sans doute, Messieurs, mais n'oublions pas que si les individus disparaissent, les nations ne meurent pas, et qu'en préparant l'avenir de ceux qui viendront après nous, nous remplissons un devoir et nous acquérons des droits à leur reconnaissance.

Quant à vous, Messieurs, honorés de l'estime de vos concitoyens dont le nombreux concours atteste assez l'intérêt qu'ils prennent à vos travaux, encouragés par la présence de vos premiers magistrats, heureux de posséder au milieu de vous, dans cette solennité, le savant distingué (1) qui vient présider dans vos murs *la Société Française*, dont il est le fondateur, vous continuerez à marcher d'un pas ferme dans la carrière que vous avez commencé à parcourir. Vos premiers succès soutiendront votre studieuse ardeur; et si, mesurant de l'œil le point encore peu éloigné d'où vous êtes partis, vous apercevez loin, bien loin devant vous le but vers lequel tendent toutes vos espérances, que votre courage n'en soit point ébranlé. Il vous restera toujours l'honneur d'avoir planté sur la route des jalons qui éclaireront les pas de vos successeurs; vous aurez apporté quelques unes des pierres qui serviront un jour à construire l'édifice; et assurés du triomphe qui, dans un temps plus ou moins éloigné, est réservé aux études archéologiques, vous pourrez dire, avec quelque orgueil, en modifiant un peu la pensée de l'un des plus célèbres écrivains du grand siècle :

On le peut, je l'essaie; *un plus heureux* le fasse!

(1) M. de Caumont.

RAPPORT

DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE
1838—1839.

Séance publique du 7 Juillet 1839.

Messieurs,

C'EST pour la première fois que l'existence de votre Société se révèle par la solennité d'une réunion publique. On se demandera sans doute quel est le motif de cette dérogation à vos précédentes habitudes. Ce n'est pas, il faut qu'on le sache bien, le désir d'attirer l'attention sur vous-mêmes qui vous fait aujourd'hui vous montrer au

grand jour. Vous obéissez à une disposition de votre réglement qui veut que vos assemblées soient publiques lorsqu'un prix aura été mérité. Cette réunion, comme celles qui l'ont précédée, se serait accomplie dans l'ombre et, pour ainsi dire, en famille, n'était la circonstance qui vous commande de solemniser le triomphe du lauréat dont le nom va être proclamé dans cette enceinte.

Quant à vous, Messieurs, vous n'avez sans doute pas cru que le compte-rendu de vos travaux fût de nature à captiver vivement l'attention d'une nombreuse assemblée. Si tel avait été votre dessein, vous auriez mal choisi la personne que vous chargez de parler en votre nom. Toutefois, nous tâcherons de justifier votre confiance, et nous accomplirons le devoir qui nous est imposé, sans trop nous préoccuper de l'idée que le public qui nous écoute serait peut-être en droit de vous demander, un plus digne et plus éloquent interprète.

— L'année qui vient de s'écouler a été marquée par un évènement qui aura quelque influence sur les destinées de votre association. Le Gouvernement en vous autorisant a prendre le titre de : *Société des Antiquaires de Picardie*, a élargi la sphère de vos études et agrandi le champ de vos explorations. Vous pouvez, dès aujourd'hui, comprendre dans vos recherches toute l'étendue de l'ancience province dont vous portez le nom ; et vous avez la certitude que le sol historique que vous vous proposez de défricher ne vous dérobera aucune de ses richesses monumentales, car vous avez pour garants du succès de votre entreprise des promesses de collaboration qui se sont déjà réalisées en partie.

— Vos collègues d'Arras, de Boulogne, de Beauvais, de Noyon, de Senlis, de Compiègne, applaudissent à un changement de titre qui les rattache à vous par un lien plus étroit. Une disposition de vos nouveaux statuts, vous donne la faculté d'établir dans toutes ces villes des comités permanents qui correspondront avec vous par l'intermédiaire d'un directeur. Ces comités ne seront pas institués seulement pour vous transmettre leurs découvertes : là, où votre surveillance ne pourrait pas s'exercer avec toute l'efficacité désirable, ils veilleront pour vous à la conservation des monuments historiques, et, à votre exemple, ils formeront des musées particuliers dans les villes où ils auront leur siège. — En faisant ainsi la part légitime de chaque comité, en lui laissant la propriété de ses découvertes, vous donnez à la Société nouvelle plus de chances de consolidation que si vous accapariez tous les résultats au profit du comité central.

— Dans la crainte que l'emploi des fonds ne soit un germe de division et ne rompe un jour le faisceau que vous avez tant d'intérêt à maintenir uni, vous avez décidé que les subventions qui pourront être accordées par les Conseils généraux des départements, ou par les Conseils municipaux recevront leur destination là où ils auront été votés. — Vous vous deviez, Messieurs, cette garantie à vous-mêmes, vous la deviez surtout aux corps constitués dont l'appui vous est nécessaire, et dont la bienveillance se trouvera ainsi stimulée à vous seconder dans la tâche immense que vous vous êtes imposée, de dresser la topographie historique et monumentale de l'ancienne Picardie.

— Sauf les modifications que je viens d'indiquer et une

addition toute gracieuse que vous devez à la courtoisie du ministre qui les a revêtus de son approbation, vos statuts n'ont subi d'autres changements que ceux qui ont été rendus nécessaires par le nouveau titre que vous avez adopté. Le peu que vous y avez ajouté suffira, nous nous plaisons à le croire, pour donner un nouvel essor à vos travaux et vous mériter dans les départements voisins, les encouragements que vous recevez dans celui-ci.

— Vous n'avez eu jusqu'à présent qu'à vous féliciter de vos relations avec les autorités de ce département. M. de Breville, comme ses prédécesseurs, ne refusera pas son appui à la Société qui s'est placée sous son patronage. En le choisissant pour votre président honoraire, vous aviez droit de compter sur son concours, et je suis heureux de signaler un fait qui justifie vos prévisions. Il vient par un acte tout récent, rendu public par la voie du Mémorial administratif, d'autoriser deux de vos collègues, MM. Charles Dufour et Garnier, qui se proposent de dresser la statistique monumentale du département, à puiser dans les archives des communes, tous les renseignements qui pourront être utiles à l'objet de leurs recherches.

— L'honorable prélat qui depuis un an dirige ce diocèse, leur a donné aussi une lettre de crédit auprès de Messieurs les curés et desservants qu'il invite, dans les termes les plus pressants à mettre à leur disposition tous les registres et tous les documents propres à faciliter la description des édifices religieux.

— M. l'évêque d'Amiens est entré plus complètement encore dans les intentions qui vous animent, en prenant, de concert avec M. le Préfet, des mesures pour assurer la

conservation des monuments de nos églises. Il a ordonné que la pierre tumulaire du chanoine Jehan de Cambrin qui, jusqu'à ce jour, est restée appliquée entre deux contre-forts, sur l'un des murs extérieurs de la cathédrale d'Amiens, où elle était exposée à toutes sortes de dégradations, serait transférée dans l'intérieur même de l'édifice, que le titre de celui dont elle recouvrait le tombeau semble lui assigner comme sa véritable place.—Deux belles statues qu'on croit avoir appartenu à une sépulture de l'ancienne famille de Crequy, et qui sont aujourd'hui reléguées sous le clocher de Castel, allaient être vendues par le conseil de fabrique, mais, sur la dénonciation de ce projet, des ordres ont été donnés pour empêcher qu'il s'accomplît : Le recueil des actes administratifs du 4 mai dernier porte à la connaissance des maires et des fabriciens des paroisses rurales, qu'ils ne peuvent, au mépris des lois existantes, disposer des objets d'art et d'antiquité que possèdent leurs églises.

— Le Conseil-général du département de la Somme, en vous accordant, en 1838, l'allocation de 1000 francs qu'il a votée en votre faveur, dans ses deux précédentes sessions, vous a puissamment secondés dans les efforts que vous faites pour mériter ses encouragements; et le second volume de vos mémoires qui vient de paraître lui prouvera que vous travaillez à vous en rendre de plus en plus dignes.

— M. le Maire d'Amiens n'a pas manqué non plus de venir à votre aide toutes les fois que son concours a pu vous être nécessaire. — M. Lemerchier, pour l'exécution des fouilles que vous avez faites aux Ursulines et dans le jardin des Feuillants, a mis à votre disposition les ouvriers que la

ville emploie aux travaux de charité. — M. Duroyer, son successeur, vient tout récemment de provoquer du Conseil municipal une délibération qui vous a facilité l'acquisition d'un objet précieux par son antiquité. — Honneur donc aux administrateurs qui comprennent aussi bien le but de votre institution, et usent de toute leur influence pour accélérer les résultats qu'elle doit produire.

— Pendant l'année dont cette séance est la clôture, le personnel de la Société s'est accru de 26 nouveaux membres. Malheureusement vous avez aussi des pertes à déplorer.

— La mort qui vient de frapper dans M. Emeric David, l'une des gloires de l'Institut, vous prive aussi de l'un de vos plus anciens et de vos plus honorables correspondants.

— M. Cocquerel, ingénieur en chef des mines, notre compatriote et notre collègue, un des premiers s'est associé à la pensée créatrice de la Société qui le comptait parmi ses membres titulaires résidants. Il est aussi le premier de ses fondateurs que la mort ait atteint. Et dans quel moment! Lorsque, après une vie laborieuse et agitée, il goûtait au sein de sa ville natale, au milieu de sa famille et de ses amis, les douceurs d'une position qu'il s'était faite par ses talents et ses long services dans une carrière qui ne souffre pas de médiocrités. Vous dirai-je les regrets que cette mort inattendue vous a causés? Je ne les exprimerais pas comme vous les avez sentis.

— Vous avez admis,

MEMBRE TITULAIRE RÉSIDANT,

M. Léon Hocdé, inspecteur des écoles primaires du département de la Somme.

MEMBRES TITULAIRES NON RÉSIDANTS.

MM.

Le comte de Croy-Chanel, propriétaire, au château de la Guerche près la Haye-des-Cartes (Indre-et-Loire).

Moillet, avoué, à Péronne.

Petit, propriétaire, au château de Quierzy-sur-Oise près Noyon.

Méniolle de Cyzancourt, propriétaire, à Noyon.

Houbigant, propriétaire, au château de Nogent-les-Vierges, près Creil (Oise).

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

De Salvandy, de l'académie française, membre de la chambre des députés,

Miolland, évêque d'Amiens.

Frédéric Duroyer, membre de l'académie d'Amiens.

Onfroy de Bréville, membre de la Légion d'honneur, préfet du département de la Somme.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

Danjou, membre de la société des antiquaires de France, à Paris.

L'abbé Goard de St.-Goiverd, vicaire de l'église St.-Germain d'Amiens.

Fournier, agent-voyer en chef du département de la Somme à Amiens.

Hennebert, archiviste, à Tournay.

Dufaitelle, propriétaire, à Calais.
Le docteur de Symittère, médecin, à Amiens.
Caron, professeur au collége d'Arras.
Ternink, avocat, à Arras.
Caudron, statuaire, à Paris.
L'abbé Roze, curé de Tilloy-lès-Conty.
Lefebvre, curé de Thézy.
Bazin, propriétaire, à Beauvais.
Pilate Prévot, propriétaire, à Douai.
Jules Coulon, propriétaire, à la Capelle.
Damis, agent-voyer, à Amiens.
Adrien de Longperriez, employé au cabinet des médailles à la bibliothèque royale, à Paris.

—Vous avez admis, en qualité de correspondant, M. Jules Coulon, de la Capelle, sur la présentation d'un mémoire qui contient, sur cette petite ville du département de l'Aisne, sur son église et les tableaux qu'on y remarque, des renseignements qui ne sont pas sans intérêt.

D'après la tradition, la ville tire son nom de la chapelle qui aurait été élevée, en ce lieu, sur le tombeau d'une vierge écossaise nommée Grimonie, qui souffrit le martyre vers le milieu du IVe siècle. Ce ne fut long-temps qu'un misérable hameau composé de quelques chétives cabanes. Elle commença à acquérir une certaine importance sous François Ier, qui en fit une place de défense. Après avoir été prise et reprise plusieurs fois par les espagnols et les français, ses fortifications furent définitivement rasées pendant les guerres de la Fronde. — Non loin de l'église et autour du cimetière, existe un retranchement circulaire

assez élévé, dont la plate forme sert aujourd'hui de lieu de promenade. Les étrangers y admirent quatre tilleuls d'une grosseur peu commune. L'un d'eux pourrait, dit-on, contenir six personnes. On y monte par un escalier pratiqué dans un de ses bras. Mais la cime de cet arbre extraordinaire a été fracassée par la foudre. Toute cette partie des anciennes fortifications est minée par des souterrains auxquels on donne une vaste étendue et qui avaient leur issue en face de la principale porte de l'église. — Cette église possède cinq tableaux, entre autres, celui du maître-autel qui est attribué au peintre Jouvenet. Il représente saint Joseph tenant l'enfant Jésus sur ses genoux, et provient de l'abbaye du Val-Saint-Pierre; mais le plus remarqué est une Magdeleine repentante qui passe pour un chef-d'œuvre, quoique le nom du peintre soit inconnu. — Vous auriez désiré que l'auteur du mémoire qui vous donne des indications circonstanciées sur les tableaux qui ornent l'église de la Capelle, consacrât quelques lignes à la description du monument qui les renferme. Il serait en effet intéressant de savoir s'il n'y a pas, dans l'ensemble ou dans les détails de son architecture, quelque chose qui indique la date de sa construction.

— L'un de vos nouveaux collègues non résidants, M. Houbigant, qui possède dans sa propriété de Nogent-lès-Vierges, l'une des plus belles collections d'antiquités du département de l'Oise, vous a fait une promesse dont vous devez vivement désirer la réalisation. — Il se propose de vous adresser un catalogue descriptif de tous les objets qui composent son riche cabinet, avec des notes pour indiquer les circonstances de leur découverte, leur usage présumé et leur plus ou moins de similitude et d'analogie avec

d'autres objets recueillis dans les mêmes lieux ou sur d'autres points. Espérons, Messieurs, que l'exemple donné par M. Houbigant trouvera des imitateurs. C'est en se mettant réciproquement à même d'apprécier la valeur de leurs trouvailles, que les hommes voués à l'étude de nos antiquités nationales, feront faire des progrès à une science qui n'est restée si long-temps stationnaire qu'à cause de l'état d'isolement dans lequel ont vécu ses adeptes. Association et publicité, voilà quelle doit être désormais leur devise!

— M. Ch. Bazin, membre correspondant à Beauvais, vous a transmis le dessin des chapiteaux qui décorent le portail de l'église St.-Thomas de Beauvais, qu'il considère comme un modèle du style de transition; un croquis d'une croix en pierre qui présente tous les caractères de l'époque romane et qui existe dans le village de Mory, canton de Breteuil, enfin l'esquisse d'une vierge en bois de la renaissance conservée dans la petite église de Sérivillers, même canton. M. Bazin vous a en outre signalé plusieurs monuments des départements de l'Oise et de la Somme, qu'il considère comme très-dignes de fixer l'attention des archéologues.

— M. A. Fournier, agent-voyer en chef de ce département, vous a fait remettre quelques débris d'armures trouvés entre Hébart et Beaucourt, au mois de septembre dernier parmi des ossements humains, dans les mouvements de terre ordonnés pour la confection du chemin de grande communication d'Amiens à Bucquoy. En faisant cette offrande, M. Fournier vous a informés qu'il venait de donner des ordres pour que les découvertes de même nature qui seraient faites, à l'occasion des travaux de terrassement qui

s'exécutent sous sa direction, sur un grand nombre de points, du département, lui soient remises exactement. Ainsi, vous avez la certitude que l'adjonction de ce nouveau membre correspondant contribuera un jour à augmenter les richesses de votre musée.

— L'un de vos honorables correspondants de Beauvais, M. Graves, vient de publier un travail que toutes les sociétés d'antiquaires devraient se proposer pour modèle. Sa Notice archéologique du département de l'Oise, est un résumé complet de tout ce que ce département a conservé de souvenirs et de monuments des siècles passés. Ses recherches sur les voies antiques, par la précision et l'exactitude des faits qu'elles constatent, vous seront utiles en ce sens qu'elles abrègent singulièrement vos travaux préparatoires sur l'itinéraire romain dans la Picardie. Vous n'avez, pour ainsi dire, plus qu'à rattacher vos lignes aux jalons que sa main a plantés.

— M. De la Fons, membre non résidant, dont les Notices sur Ham et sur Quierzy ont été insérées dans le second volume de vos Mémoires, continue de vous entretenir de ses communications. Il vous a adressé la copie de deux actes de la fin du XVIe. et du commencement du XVIIe. siècles. Le premier est un testament passé à Montdidier le 5 février 1579, et le second un inventaire fait au village de Biarre près Roye, en l'année 1617. Ces deux pièces fournissent sur les mœurs, les usages et la vie intime des familles, à cette époque, des détails qu'on ne trouve pas dans les chroniques du temps. Ainsi, nous y voyons une femme choisir, pour le lieu de sa sépulture, l'endroit même de l'église où elle avait l'habitude de se placer pendant les offices, et qui est déjà mar-

qué par la pierre sépulcrale qui recouvre les cendres de son mari. Dans l'énumération du mobilier d'une maison rurale, nous trouvons la preuve que de 1617 à nos jours, l'argent a diminué de valeur dans la proportion de neuf dixièmes au moins. On vendait alors un cheval de monture pour 45 livres, une vache pour 12 livres, une genisse pour 4 livres, un veau pour 3 livres ; un journal chargé en blé valait 10 livres, chargé en avoine 40 sols.

— M. Machart conseiller à la Cour royale d'Amiens, quoique vous ne le comptiez point parmi vos collègues, saisit toutes les occasions de vous manifester l'intérêt qu'il porte à votre institution. Il vous a fait hommage d'un volume in-folio, intitulé : *Médailles d'or, d'argent et de bronze des rois de France, depuis Pharamond jusqu'à Louis XIV, par Jacques de Bie.* Cet ouvrage ne contient pas moins de 132 planches gravées. Il vous a aussi fait remettre deux feuilles de velin provenant d'un manuscrit du Roman de la Rose, qui avait été trouvé dans les papiers d'un notaire du dernier siècle, mais qui fut laceré et dispersé par un héritier qui n'en connaissait pas la valeur. Vous avez, Messieurs, comme vous deviez le faire, accueilli par un vote de remerciement le dépôt que M. Machart a fait entre vos mains du fragment que sa famille a recueilli.

— M. Hiver père, membre non résidant, vous a fait parvenir quelques observations critiques sur la Notice descriptive de la Bannière de Péronne, que M. Dusevel a publiée dans le premier volume de vos Mémoires. En décidant que les observations de M. Hiver, et la réponse de M. Dusevel seraient insérées dans le volume suivant, vous n'avez pas entendu consacrer en principe la liberté de ces

sortes de débats, mais bien fournir à deux hommes distingués par leur savoir, l'occasion d'éclaircir une question d'origine qui ne pouvait être tranchée que par eux. La bannière de Péronne a-t-elle été confectionnée à l'époque même du siége dont elle retrace le mémorable dénouement ? Tel était en effet l'objet capital de leur dissidence. Sur ce point nous devons le dire, le procès est jugé puisque les parties sont d'accord. Si le drapeau actuel n'est pas le drapeau primitif, il en est du moins la copie exacte et en retrace tout aussi fidèlement les détails.

— M. l'abbé Goard, membre correspondant, vous a également fait hommage d'une charte du XVIe siècle, relative à la fondation d'un monastère d'Italie. Elle est écrite sur parchemin, scellée de la bulle en plomb du pape Grégoire VIII. Il vous a aussi communiqué le manuscrit d'une notice sur la ville de Saint-Quentin, qui paraît avoir été rédigée dans la seconde moitié du dernier siècle. Vous l'avez renvoyée à l'examen d'une commission qui vous en fera son rapport.

— Le même membre, dans une de vos dernières séances, vous a informés que la chapelle souterraine de l'église de Ham renferme les débris de plusieurs tombeaux en pierre qui furent érigés, dans le XVIe siècle, à la mémoire des anciens châtelains ou toparques de cette ville. Le dessin d'un de ces tombeaux que M. Goard a fait passer sous vos yeux, reproduit l'image d'un guerrier couché, couvert de ses armes et vêtu de sa cotte de mailles. L'inscription en lettres onciales qui encadre la pierre, indique qu'elle recouvrait la sépulture d'Odon IV, seigneur de Ham, mort en 1234.

— M. Bazot, membre résidant, en vous présentant l'a-

nalyse du XIVᵉ volume des Mémoires de la Société des Antiquaires de France, a particulièrement recommandé à votre attention le rapport de M. Beaulieu, sur les cercueils en plomb trouvés depuis quelques années à Rouen, à Cossé-Brissac et à Amiens. L'un de nos collègues, M. Dusevel qui a signalé cette dernière découverte à la Société des Antiquaires de France, en 1836, avait expliqué la couleur verte remarquée sur le crâne du squelette, par l'oxidation d'un métal de cuivre qu'aurait renfermé le cercueil, mais le savant rapporteur M. Beaulieu, a pensé que cette coloration en vert était l'effet de la décomposition des parties musculaires opérée sous de certaines conditions : phénomène que M. Héricart de Thury a été souvent à même d'observer sur un grand nombre d'ossements humains déposés aux Catacombes de Paris.

— M. Ledieu, membre résidant, dans un rapport sur les objets antiques qui vous ont été offerts par M. Fournier, vous a rappelé toutes les circonstances de leur découverte. Il vous a dit qu'au mois de septembre dernier, on avait trouvé, entre Beaucourt et Contay sur l'accotement méridional du chemin qui longe l'enclos d'Ébart, six squelettes inhumés sur la crête de la voie publique, à la file et tête aux pieds les uns des autres. Auprès de ces restes étaient plusieurs fragments métalliques plaqués en argent qui paraissent avoir appartenu à des baudriers ou à des ceinturons. On y rencontra pareillement une épée courte analogue aux coutelas en fer découverts il y a quelques années auprès du village de l'Étoile, et au Hamelet près Corbie.

Quelques jours après, une voiture pesamment chargée, venant à passer, après de longues pluies, sur le chemin récemment aplani, provoqua, en face même de l'endroit

où les squelettes avaient été trouvés, un éboulement qui découvrit l'entrée d'un souterrain anciennement creusé dans le tuf et offrant trois rues divergentes en forme de croix. L'une se dirigeait vers Beaucourt, l'autre, traversant la partie fondamentale du chemin, allait se perdre sous les terres labourables, et la troisième, s'inclinant au Sud-Est, paraissait aboutir au petit bois qui forme l'enclos d'Ébart.

Les chambres disposées parallèlement le long des rues de ce souterrain sont une preuve, pour M. Ledieu, que c'est là une de ces cryptes ou wardes que les gaulois ont laissées au pourtour de notre vieil Ambianum, et que l'on retrouve également sur les confins opposés des anciens peuples limitrophes. Quant aux sépultures, elles pourraient bien avoir aussi la même date, car l'usage des habitants du Belgium était de célébrer les funérailles de leurs guerriers sur les lieux mêmes où ils avaient perdu la vie en combattant. Cependant, comme la trempe de l'épée courte trouvée à côté des squelettes n'est guère propre à justifier ce que César, dans ses commentaires, rapporte de la mauvaise fabrication des épées gauloises, M. Ledieu en tire la conclusion que le dépôt funéraire dont cette épée indique l'origine, ne remonte pas plus haut que le IVe ou le Ve siècle.

— Un mémoire imprimé intitulé : Archéologie Celto-Romaine de l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine, que l'auteur, M. Jean-Baptiste Leclercq vous a adressé, a été l'objet d'un rapport à l'occasion duquel M. Ledieu vous a fait voir combien cet intéressant sujet d'études lui est familier.

Selon M. Leclercq, *on ne change pas facilement les noms auxquels les hommes sont habitués*, d'où il résulte que, *qui*

connaît les mots connaît les choses. — Fermé dans un pays de montagnes, d'un accès difficile aux étrangers, l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine a su conserver assez de dénominations locales pour rendre facile l'étude de la langue de ses premiers habitants. Malgré la confusion des mots, suite naturelle des différents dialectes qui se sont succédé, il lui est resté assez de noms propres pour reconquérir une partie des substantifs applicables aux accidents de la nature, d'où dérivent la plupart de ses noms de lieux. M. Leclercq a puisé l'idée de son système dans César et dans Tacite, qui témoignent que les Gaulois et les Germains avaient pour habitude de donner le nom de leurs divinités aux lieux où ils pratiquaient leurs sacrifices. En compulsant les papiers terriers de sa province, il y a vu la preuve que les noms des dieux celtiques représentent presque les trois quarts de ses villages.

Selon M. Ledieu, au contraire : *qui connaît les choses connaît les mots*. En matière d'étymologie de noms de lieux, les mots sont presque toujours la traduction de symboles empruntés à la localité elle-même. Il n'est pas une cité, un village, une fraction de territoire, un triage de forêt dont l'origine ne se puisse découvrir en étudiant la position des lieux, lesquels présentent dans leur ensemble un faisceau d'observations qui s'harmonisent avec les institutions civiles et religieuses de la Gaule. Ainsi, tel village tire son nom du chêne consacré à la cérémonie du gui, tel autre du *Curtis*, où les Bardes, les Eubagés et les Vates faisaient leur résidence habituelle. Là était la fosse où s'accomplissait le sacrifice des victimes immolées au dieu Theutatès, et où apparaissent encore les traces de

l'autorité druidique. Là enfin, et comme formant une ceinture de points télégraphiques autour de la frontière du pagus gaulois, étaient ces postes d'observation d'où partaient les signaux enflammés qui signalaient l'approche de l'ennemi.

M. Ledfeu n'attribue donc pas, comme M. Leclercq, toutes ses étymologies de noms de lieux à des divinités celtiques. Il soutient au contraire que toutes ces dénominations ont été mises en rapport avec les usages et les institutions des peuples qui les ont créées.

— M. Garnier, membre résidant, vous a rendu compte d'un mémoire de M. Dureau de la Malle, sur le système métrique des romains, suivi de 17 tables pour la conversion des mesures grecques et romaines en mesures françaises, anciennes et modernes, calculées par M. Delorme professeur de mathématiques spéciales au collége d'Amiens. Le rapporteur s'attache à vous faire voir la différence entre les valeurs de la livre romaine données par MM. Letronne et Dureau de la Malle. Il en explique la cause et adopte l'évaluation de ce dernier, qui confirme les calculs de Lanauze et Barthélemi. Il signale ensuite les conclusions de ce mémoire qui prouvent que le système métrique des romains forme un ensemble régulier et coordonné dans toutes ses parties, et surtout l'exactitude apportée par M. Delorme dans le calcul des tables.

— Il existe, à la bibliothèque d'Amiens, un manuscrit du XV[e] siècle qui contient la première partie des chroniques de Froissart, depuis 1325 jusqu'en 1377. Personne, jusqu'à présent, ne s'était avisé de comparer le texte de ce

manuscrit avec celui des éditions imprimées. M. Rigollot doit se féliciter d'avoir eu le premier cette pensée, car elle l'a conduit à découvrir une relation des évènements qui ont précédé et accompagné la bataille de Crécy, différente, en un grand nombre de points, des autres leçons du célèbre chroniqueur.

Il en a extrait plusieurs passages pris dans cette partie des chroniques où Froissart raconte les ravages que l'armée d'Édouard fit dans le Vimeu, en août 1346, tels que l'incendie de Mareuil, la destruction de Longpré-lès-Corps-Saints, grosse ville alors et bien déchue aujourd'hui de son ancienne splendeur; la prise d'Oisemont après un combat glorieusement soutenu par la noblesse de Picardie; l'attaque de Saint-Valery et le passage *du gué de Blanquetaque*. Puis arrivant à la bataille, M. Rigollot en rapporte le récit en entier, et le compare, article par article, avec ce qui se trouve dans les imprimés, et avec ce que nous apprennent les auteurs qui nous ont parlé de cette journée si funeste à la France.

Les résultats de ce travail sont : 1° que l'armée française n'était pas aussi forte, ni l'armée anglaise aussi faible en nombre, que Froissart l'a avancé dans sa seconde rédaction; 2° que l'artillerie des Anglais, par l'épouvante qu'elle jeta dans les rangs des assaillants, contribua beaucoup au succès des armes d'Édouard; 3° qu'il est peu vraisemblable que le roi de France ait donné l'ordre de massacrer les arbalétriers génois qui formaient la première ligne; 4° qu'il n'a pas fait au châtelain de Labroye la réponse qu'on lui prête : *Ouvrez, c'est la fortune de la France*, ou *c'est l'infortuné roi de France* : paroles qui n'ont probablement jamais été dites,

mais qui auront été imaginées plus tard pour mieux faire ressortir la fâcheuse position du prince fugitif.

D'après notre manuscrit, il est certain que les Anglais ont fait usage de canons à la bataille de Crécy, car il y est dit qu'ils *descliquièrent certains kanons quils avoient en le bataille pous esbahir les Genenois*. Il n'est donc plus permis de se prévaloir du témoignage de Froissart, pour nier ce fait si important, puisque Froissart se donne à lui-même, sur ce point, un démenti formel, qui est confirmé par l'autorité de *Villani* et des *Chroniques de Saint-Denis*. Quant à la différence qui existe entre la première et la seconde rédaction, elle ne peut s'expliquer que par la partialité de l'historien pour les Anglais, et les impressions peu favorables à la cause française qu'ont dû lui laisser, dans les dernières années de sa vie, ses fréquents voyages à Londres et à Bordeaux. Il est évident dès-lors que, pour les évènements antérieurs à la bataille de Poitiers, c'est-à-dire pour toute la partie de ses chroniques qu'il n'a rédigée que d'après les souvenirs de Jean Lebel, la première version doit être la plus conforme à la vérité.

—Une Notice de M. Dusevel sur les *Documents historiques existant au château de Bertangles*, un *Rapport sur le cartulaire de Valoires* ou une *Notice sur la commune de Corbie*, appartiennent aussi aux travaux de cette année, et ont été insérés dans le second volume de vos Mémoires. Cette publication devra sans doute une grande partie de son intérêt à l'ouvrage qui la termine. Vous devinez, Messieurs, que nous voulons parler des *Recherches sur les manuscrits de la vie de Saint Louis par le sire de Joinville*, que M. Paulin-Paris, membre de l'Académie des Inscriptions, conservateur-

adjoint à la bibliothèque royale, et l'un de vos correspondants, vient de vous adresser. Ce morceau, aussi remarquable d'érudition que de style, a été mis à l'ordre du jour des lectures de la séance publique de l'Institut. Vous avez dévancé, en le publiant, l'illustre Académie qui doit plus tard l'insérer dans ses Mémoires, et vous avez l'espoir fondé que ce premier tribut de collaboration n'est que le prélude de ceux que M. Paulin-Paris vous destine.

—L'année aurait été stérile en résultats, si elle ne comprenait que ceux dont nous venons de vous présenter l'analyse. Mais, Messieurs, nous ne vous avons pas encore parlé des efforts que vous avez tentés pour réunir les matériaux de notre Statistique Monumentale. Ce travail, le plus important et le plus utile que vous puissiez entreprendre, s'exécutera avec le concours des comités que vous avez la faculté de former dans les départements voisins. Nous n'en voulons, pour preuve, que ce qui a été fait depuis un an pour parvenir à la confection d'une carte de l'itinéraire romain dans la Picardie. Déjà, dans les arrondissements de Beauvais, de Senlis, de Compiègne, de Laon, d'Amiens, de Péronne, de Mondidier, de Doullens, d'Arras, de Boulogne et de Montreuil, les voies antiques ont été explorées avec un zèle et une intelligence qui méritent des éloges à Messieurs Graves, Voillemier, Delafons, Hivet, Buteux, Labourt, Eugène Dusevel, Harbaville et Cousin. Le rapport qui va vous être fait par M. Garnier, nous dispense de faire ici la récapitulation des travaux que chacun de ces honorables correspondants vous adresse sur cet objet. Nous nous bornerons à vous dire qu'ils sont déjà assez nombreux pour fournir la matière d'un volume.

— Parlerai-je maintenant de vos relations avec les autres sociétés savantes? Le commerce d'échange que vous entretenez avec elles a enrichi votre bibliothèque d'une foule d'ouvrages qui vous tiennent au courant de toutes les découvertes archéologiques. L'empressement que vous mettez à seconder les travaux des Comités historiques vous a mérité l'envoie des 18 premiers volumes de la *Collection des documents inédits de l'histoire de France*. Cette première faveur vous autorise à espérer que le nouveau ministre à qui le roi vient de confier le département de l'Instruction publique, n'hésitera pas à réaliser la promesse d'encouragement que vous avez obtenue de son prédécesseur.

— Vous avez été représentés par un de vos collègues au Congrès scientifique de Clermont-Férrant. Sa présence n'y aura pas été stérile, puisqu'elle a eu pour effet d'attirer dans vos murs la *Société française pour la conservation des momuments historiques*. Cette Société qui ouvrira demain ses séances dans le lieu même où nous sommes réunis en ce moment, ne doit pas seulement compter sur votre concours, elle a droit aussi à toutes les sympathies de nos concitoyens. L'intérêt qui s'attache à ses travaux, la généreuse mission qu'elle vient accomplir, les secours qu'elle apporte à nos vieilles églises, les récompenses qu'elle réserve aux architectes ou aux amis des arts qui les ont réparées avec succès, le nom et la réputation de l'illustre archéologue qu'elle s'est choisi pour directeur, lui garantissent qu'elle est la bien venue parmi nous. L'antique capitale de la Picardie serait une tauride inhospitalière, si elle n'accueillait pas avec distinction les savants étrangers qui viennent la visiter.

Tels sont, Messieurs, les résultats de l'année. S'ils ne réalisent pas encore toutes les promesses de vos statuts, au moins ils donnent la mesure de ce que vous pourrez faire un jour, si le gouvernement et les autorités du pays vous continuent leurs encouragements.

RAPPORT

SUR LES OBJETS LES PLUS IMPORTANTS OFFERTS AU MUSÉE DE LA SOCIÉTÉ, PENDANT L'ANNÉE 1838—1839,

Lu dans la séance publique du 7 Juillet 1839.

Messieurs,

CHARGÉ par la Commission administrative du Musée, de vous présenter la nomenclature des principaux dons faits à cet établissement pendant l'année académique 1838—1839, je viens remplir une mission aussi honorable que difficile pour moi, et à laquelle mon inexpérience ne me donnait aucun titre.

Pour commencer ce compte-rendu par l'examen de nos antiquités nationales, de celles qui ont été trouvées sur le sol même de l'ancienne province de Picardie, je dois, en suivant l'ordre chronologique, vous faire connaître tout d'abord les deux coins en silex, dont l'époque celtique a enrichi cette année notre collection. L'un (1) en pierre verte, dite de touche, et trouvé dans la commune de Bourdon, près Flixecourt, vous a été offert par M. l'abbé Roze, curé desservant de Tilloy-lès-Conty ; l'autre (2), provenant des tourbières d'Ailly-sur-Somme a été acheté par la commission. Le premier de ces monuments a été par nous accueilli avec une faveur toute particulière, car il justifiait de nouveau tout l'intérêt que le clergé de ce diocèse attache à notre naissante institution, et le généreux concours que nous devons en attendre.

L'usage que l'on doit attribuer à ces antiques a été l'objet d'une vive controverse ; la science fait chaque jour de nouveaux efforts pour soulever un coin du voile qui couvre encore leur origine, et si aujourd'hui l'opinion la plus accréditée les désigne sous le nom de casse-têtes, peut-être ne faut-il voir dans cette dénomination qu'une allusion aux sérieuses difficultés que l'archéologue rencontre à chaque pas, dans l'étude de ces monuments.

La période Gallo-Romaine est celle qui, cette année encore, a le plus accru nos richesses. C'est à elle en effet, que nous devons cette collection de divers objets trouvés en 1836, dans un tombeau au faubourg Beauvais de cette ville, et que M. de Clermont-Tonnerre, notre collègue, avait

(1) N°. 278 du catalogue.— (2) N°. 258 du catal.

recueillis pour nous les offrir. Parmi ceux qui nous paraissent présenter le plus d'intérêt, nous citerons un miroir métallique (1), un graphium ou style en bronze, une urne en verre, un vase en terre grise de forme cylindrique et orné d'une anse (2), de plus une patère en bronze (3) qui, d'après les usages de nos pères, aura contenu sans doute quelques parfums.

M. Ledieu, notre collègue, qui a déjà tant fait pour notre Musée, nous a remis une hache en bronze (4), trouvée dans la commune de Bertangles. Les uns lui ont assigné pour origine l'époque celtique, d'autres l'époque romaine ; la même incertitude règne également à l'égard de celle que M. Le Serurier a déposée dans notre collection (5) et qui a été recueillie en Bretagne, au milieu des ruines de l'antique castel de Chatelaudren.

Si notre Société avait pris naissance quelques années plus tôt, quelle abondante moisson n'aurait-elle pas faite, lors de la démolition des remparts de cette ville ! que de monuments dispersés ou détruits que la terre semblait cependant avoir cachés dans son sein, pour leur faire traverser, dans l'ombre, des siècles de barbarie et d'ignorance ! Quelques morceaux avaient été heureusement sauvés d'une ruine certaine, et M. Rigollot vient d'en dépouiller généreusement son cabinet pour en enrichir le nôtre. Ce sont des fragments de vases en poterie rouge, de différentes formes, décorés pour la plupart de feuillages en relief, d'oiseaux et d'ornements divers (6) ; il y a joint également une lampe funé-

(1) N°. 267 du catal. — (2) N°. 265 du catal. — (3) N°. 266 du catal. (4) N°. 281 du catal. — (5) N°. 284 du catal. — (6) N°. 285, 286, 287, 288 du catal.

raire en terre grise (1), trouvée dans les fondations de l'Abattoir de cette ville.

L'autorité municipale d'Amiens a acquis de nouveaux droits à notre reconnaissance, par l'acquisition qu'elle a bien voulu faire d'un lot de cent médailles provenant de l'enfouissement monétaire découvert, au mois de janvier dernier, dans les marais de Camon. Elles sont toutes en bronze, la plupart de grand module et frappées aux types de Vespasien, Trajan, Marc-Aurèle, Commode et Julia Donna. Par ce don, M. Lemerchier, qui était alors à la tête de l'administration de cette ville, nous prouvait combien nous serions secondés par elle dans le noble but que nous nous sommes proposé, et cet appui, il faut le dire, ne nous a pas manqué.

Pour accroître de nouveau nos richesses et coopérer autant qu'il était en lui à la formation d'un médailler, M. le Maire mit aussitôt à notre disposition toutes les médailles romaines que possédait la bibliothèque communale, et que la commission du Musée n'a encore pu classer, faute d'un meuble qu'elle sollicite depuis long-temps.

Parmi les dons qui nous ont été faits cette année, il en est un auquel nous attachons un grand prix, bien moins pour l'intérêt qu'il présente, que parce qu'il est le dernier gage de bienveillance que nous ait laissé celui que nous ne comptons déjà plus parmi nous, et qui honorait notre Société, tant par la brillante position qu'il s'était faite dans la science, que par ses qualités de cœur et ses vertus. Nous nous le rappelons tous, ce vase en bronze (2), M. Cocquerel

(1) N°. 274 du catal.—(2) N°. 262 du catal.

nous l'a offert à la dernière séance, où il est venu prendre part à nos travaux.

Notre collègue, M. Garnier, a remis à votre commission un monument, dont le Musée ne renfermait encore aucun type. C'est un candélabre en bronze, porté par trois pieds, et découvert dans un jardin de cette ville (1); il s'est empressé d'en faire l'acquisition pour combler cette lacune.

Une pensée aussi généreuse a porté M. Fernand Mallet à nous offrir un petit médaillon en pierre, portant en relief un buste de femme couronnée de fleurs, et trouvé dans une tourbière de l'Agrapin (2). Le fini du travail, le fouillé de la chevelure lui assignent pour origine cette époque, où un empereur s'occupait à reconstruire en marbre une ville qu'il avait trouvée de briques. Cet empereur était Auguste; cette ville, Rome.

Une urne en verre blanc, présentant la forme gracieuse de l'aiguière, a été découverte cette année à Mailly, sur l'ancienne voie d'Amiens à Arras (3). Tout auprès étaient enfouis les débris d'une chaise curule en ivoire, une médaille en or au type de Maximien, et deux bagues en même métal ornées de pierres précieuses, dont l'une représentait un esclave donnant à manger à un aigle éployé. Les prétentions du propriétaire et la modicité de notre budget ne nous permettaient point d'acheter l'ensemble de cette trouvaille, et l'urne est le seul monument qui soit venu prendre place dans notre collection. Pour prévenir vos regrets, disons de suite que cette antique était la seule qui nous parût devoir figurer d'une manière aussi heureuse dans

(1) N°. 280 du catal.—(2) N°. 230 du catal.—(3) N°. 276 du catal.

une collection publique, et que d'ailleurs, M. Guerard, notre collègue, et M. le curé de Mailly, se sont empressés de nous offrir deux autres vases en terre noire (1) et grise (2), de la même époque, et qui avaient été trouvés dans le même champ.

Un bassin en bronze (3), trouvé avec divers autres objets dans le marais de Tirancourt et offert par M. Cauët-Gras, et un vase en terre noire (4), que M. Lebrun nous a rapporté de son voyage d'Italie, tels sont les deux morceaux dont la mention vient compléter tout ce qui est relatif à l'époque romaine.

Si nous passons maintenant au moyen-âge, à cette époque de physionomie si changeante et si diverse, qui s'écoule entre l'ère gallo-romaine et la renaissance, nous aurons à vous faire connaître une trouvaille d'un haut intérêt pour la science; je veux parler de celle qui a été faite à Ébart, au mois d'octobre 1838, et qui nous a revelé l'enfouissement de plusieurs monuments, présentant tous dans leur forme comme dans leur travail et les dessins dont ils sont ornés, un type mérovingien. Ce sont des plaques et boucles de ceinturons, des épées, des fers de haste ou de pique. Tout auprès ont été trouvées et la crète d'un casque et la terrible francisque (5), avec une médaille du Bas-Empire. Ces monuments ont été par nous rapprochés des antiques trouvées en 1653 dans le tombeau de Childéric, à Tournay, et dont Montfaucon et Chifflet nous ont conservé le dessin (6). Ce pa-

(1) N°. 272 du catal. — (2) N°. 282 du catal. — (3) N°. 291 du catal. — (4) N° 270 du catal.

(5) Ces objets sont inscrits au catalogue sous les N°s. 294, 295 et 296.

(6) Voir la description qui en a été donnée par Montfaucon, dans les

rallèle a bientôt dissipé tous les doutes qui déjà s'amassaient sur l'origine de cette collection. Mais, si des personnes éclairées et qui en connaissaient bien toute l'importance ne s'étaient empressées de les recueillir, tous ces objets auraient été perdus pour nous. Car l'ouvrier, dans son ignorance bien excusable sans doute, ne connaît tout le prix de cette féraille que d'après le tarif du maréchal-ferrant de la commune, qui a sur le nôtre un avantage que nous ne saurions contester, celui de ne jamais éprouver de modifications, d'avoir une base fixe, certaine et invariable, le plateau de la balance. Témoignons donc ici toute notre reconnaissance à MM. Thierion de Monclin, Fournier et Damis, d'avoir veillé avec tant de zèle à la conservation de cette heureuse trouvaille, et d'avoir bien voulu nous en offrir tout l'ensemble.

De son côté, notre honorable président M. Le Serurier, a enrichi notre collection de plusieurs boucles et plaques de ceinturons, et d'une épée appartenant aussi à la période mérovingienne et trouvées dans un tombeau à Vendhuile, près de St.-Quentin (1).

L'époque romane ou byzantine a conservé debout si peu de monuments, que nous devons nous applaudir de deux sculptures du XI[e] siècle, que notre Musée a recueillies cette année. La première est un superbe chapiteau d'une conservation remarquable, présentant dans son pourtour l'histoire du premier homme (2). Il nous a été offert avec

Monuments de la Monarchie française, t. I, p. 10 pl. 4 et 5 et par le P. Chifflet, dans les *Mémoires de l'Academie des inscriptions et belles-lettres*, t. 2, p. 637.

(1) Inscrits au catalogue sous les N[os]. 289 et 290. — (2) N°. 240 du catal.

un louable empressement par M. Duprez, propriétaire à Corbie, qui l'avait trouvé à quelques pieds de profondeur dans une cave de sa maison. L'autre, que nous devons à la bienveillance toute gracieuse de M. Gressier, maire de Corbie, est un fragment de pilastre, portant en relief le bœuf de saint Luc (1). Déjà, vous le savez, bien des opinions ont été émises sur l'interprétation, que comportait le signe symbolique sous lequel les quatre évangélistes ont été représentés depuis bien des siècles. L'explication, qui nous paraît la moins arbitraire, est celle donnée par Jean Gerson, chancelier de l'Université de Paris, dans un manuscrit du XIV[e] siècle de la bibliothèque royale; qu'il nous soit permis de la rapporter ici textuellement.

« Saint Mathieu l'évangéliste est en forme de homme (c'est-à-dire représenté par l'ange), pour ce qu'il parle espéciaument de l'umanité de nostre Seigneur Jhésuchrist, qui fut vierge et sans péché. Saint Jean est en forme de aigle, pour ce qu'il parle de la haultesce et de la noblesce de nostre Seigneur Jhésuchrist, qui monta hault sur toutes autres choses, ainsi comme l'aigle qui vole plus hault que tous les autres oyseaux. Saint Luc est en forme de bœuf, pour ce qu'il parle de l'umilité et de l'obédience de nostre Seigneur Jhésuchrist, qui fut obédient jusques à la mort, ainsi comme ung bœuf est au travail devant celui qui le gouverne. Saint Marc est en forme de lyon, pour ce qu'il parle de la fierté et de la cruauté qui fut faicte à nostre Seigneur Jhésuchrist en sa Passion (2) ».

(1) N°. 251 du catalogue

(2) Cette citation est tirée du tome X des Mémoires de la Socité des Antiquaires de France, page 230.

M. Guenard, amateur de cette ville, nous a assuré son utile coopération à la formation de notre Musée, en nous offrant deux petits candélabres en bronze, trouvés dans la tourbe près de Corbie (1). Appréciant bien tout le nouvel intérêt, qu'acquérait un objet précieux sous le rapport de l'art ou des faits historiques qui y sont attachés, en tombant dans le domaine public, M. Guenard n'a point borné là sa libéralité, et dans une autre partie de ce rapport nous aurons à lui adresser de nouveaux remercîments.

Deux monuments nous restent encore à mentionner avant d'arriver à la Renaissance; le premier est une inscription de la fin du XIIIe siècle, en lettres onciales, provenant de l'église de Bézieu, et qui nous a été offerte par M. Cuvelier, ancien officier d'artillerie (2). L'autre est une pierre tumulaire sur laquelle on distingue difficilement, il est vrai, la représentation au trait du personnage dont elle recouvrait les cendres. Ce monument, trouvé vis-à-vis du Crotoy, nous a été envoyé par M. Boucher de Perthes, président de la Société d'émulation d'Abbeville. Ne fallait-il voir dans ce don, qu'une preuve de sympathie individuelle de la part de celui qui nous le faisait, ou bien n'était-ce point là un gage de bienveillance de la Société qu'il préside avec tant d'éclat, et aux travaux de laquelle nous portons tous un si vif intérêt?

Ce monument du commencement du XIVe siècle, fermant la liste des objets du moyen-âge dont notre collection a été augmentée cette année, il nous reste maintenant à vous parler de ceux des deux siècles suivants.

(1) N°s. 263 et 264 du catal. — (2) N°. 269 du catal.

C'est encore de l'Administration municipale d'Amiens, que nous avons reçu les dons les plus importants de cette époque. Le premier se compose de sept panneaux de vitres coloriées, provenant d'une ancienne verrière de l'église Saint-Germain d'Amiens, et représentant divers sujets religieux (1). Là, nous voyons saint Germain la tête mitrée et portant la crosse en main; il écrase du pied cette chimère aux sept têtes qui ravageait les frontières de notre Picardie; là, sainte Marguerite; plus loin saint Nicolas et les trois enfants dans le baquet, que la légende leur a consacré; de l'autre côté, saint Jean l'Apocalypse.

Appelé à l'administration de cette grande cité, M. Duroyer a bientôt saisi l'occasion de nous assurer son honorable concours et de justifier à nos yeux tout ce qu'il voyait de noble, de généreux et d'éminemment utile dans notre institution. Sur la demande que nous avons faite d'un réglement de 1515, de l'échevinage d'Amiens, gravé sur bronze et concernant la police de la poissonnerie, M. le Maire s'est empressé de mettre à notre disposition cette nouvelle table de la loi, et aujourd'hui elle fait le principal ornement de notre Musée (2).

La Renaissance, qui forme une des pages les plus brillantes de l'histoire de l'art, nous a en outre dotés de deux autres monuments, qui ne nous paraissent pas sans intérêt, et qui ont été achetés par votre Commission. L'un est une cuve baptismale en plomb, ornée dans son pourtour du portrait des douze Apôtres (3); ils sont représentés

(1) Ils portent les Nos. 255, 256 et 257 du catal.

(2) No. 283 du catal. — (3) No. 253 du catal.

tenant leurs divers attributs consacrés par la symbolique de l'art chrétien, et tels que nous les voyons sous le porche principal de la cathédrale d'Amiens. La forme de cette cuve nous rappelle le baptême par immersion, tel qu'il s'administrait encore au XVIe siècle, mais bien dégénéré de ce qu'il avait été sous Philippe Auguste, ainsi que nous l'atteste ce bassin en pierre conservé dans notre Musée, et sur lequel ce prince, lors de son mariage dans l'ancienne collégiale Saint-Nicolas d'Amiens, avec la malheureuse Ingelburge, renouvela des vœux de baptême, que quatre mois après, il avait oubliés.

L'autre morceau, dont la commission du Musée a également fait l'acquisition, est un tableau sur bois, offert à la confrérie de Notre-Dame du Puy en 1499, par Antoine de Cocquerel, greffier des élus (1). Chacun sait que cette pieuse association, établie en 1393, dans la cathédrale d'Amiens, avait pour but de chanter des ballades et rondeaux en l'honneur de la Vierge, et de lui offrir divers présents. En 1723, tous ces dons, consistant en tableaux peints, bas-reliefs et monuments votifs, suspendus aux piliers de la nef, nuisaient tellement aux lignes architecturales de ce beau temple, que l'évêque Sabatier crut devoir les faire enlever. Ces ex-voto furent alors dispersés de côté et d'autre, et aujourd'hui la Société cherche à reformer toute cette collection qui nous dira, avec tant de vérité, combien cette confrérie contribua chez nous à répandre l'amour des beaux-arts et l'influence nécessaire qu'elle

(1) Ce tableau a pour devise : Arbre portant fruit d'éternelle vie, N°: 247 du catalogue.

exerça sur leur marche progressive. Déjà nos efforts ont été couronnés de quelque succès, et notre cabinet possède aujourd'hui plusieurs de ces tableaux, qui nous font justement apprécier le génie artistique de l'époque.

Pour compléter tout ce qui est relatif à cette période de la Renaissance, il nous faut mentionner deux autres objets, offerts par MM. Guenard et de Betz notre collègue. Le premier est un sceau en cuivre de l'ancien échevinage d'Amiens, portant d'un côté les armes de la ville, de l'autre celles de France ; le second, un tableau en albâtre représentant le *lavement des pieds*.

Cependant, et malgré mon désir d'être bref, il est un autre don que je ne puis passer sous silence, c'est celui que nous a fait M. Ledieu d'un très-beau plat en terre émaillée, attribué, par quelques amateurs, à Bernard de Palissy (1). On sait que ce célèbre potier qui, par ses chefs-d'œuvre, sut mériter d'Henri II le brevet *d'inventeur des rustiques figurines* du Roi, fit faire d'immenses progrès à l'art de composer les émaux et de fabriquer la faïence en lui donnant les formes les plus gracieuses et la revêtant des scènes historiques ou mythologiques les plus animées. Ce plat, qui nous a été donné avec tant d'empressement, à l'occasion de cette séance générale, nous rappelle le supplice et la délivrance d'Andromède ; il est sans contredit un des morceaux les plus importants que notre Musée ait déjà recueillis. En exprimant ici à notre collègue M. Ledieu, la reconnaissance de la Société toute entière, nous ne faisons qu'acquitter la dette que, depuis la formation de notre

(1) N°. 300 du catal.

cabinet, il nous a généreusement fait contracter chaque année.

En nous offrant une fort belle statue en pierre paraissant représenter le flagellant de la Passion, et un médaillon également en pierre, portant en relief un buste de femme (1), M. Lemerchier nous prouvait que, rentré dans la vie privée, il continuait de nous accorder cette bienveillance qui nous avait été si utile pendant son administration.

Outre tous ces monuments d'archéologie nationale, notre Musée en a recueilli un autre bien plus important en ce qu'il nous rappelle les dogmes psychologiques d'un peuple, dont l'histoire est aujourd'hui encore enveloppée de ténèbres, et le degré de perfection qu'il avait atteint dans l'art de l'embaumement. Cette momie égyptienne, de si belle conservation, et à l'acquisition de laquelle le conseil municipal a bien voulu concourir avec nous, se trouve renfermée dans deux coffres en bois de sycomore, couverts de peintures et de caractères hiéroglyphiques, dont les sujets sont empruntés au grand rituel funéraire, consacré dans l'antique Égypte. Disons le sans vanité et sans présomption, le conseil municipal de la ville d'Amiens, en nous votant les fonds nécessaires à l'acquisition de cette précieuse antiquité, nous accordait une juste récompense des généreux efforts que nous avons déjà faits, et un encouragement flatteur pour faire plus encore.

Avant de terminer ce compte-rendu, il me reste à mentionner le don de plusieurs figurines et amulettes égyp-

(1) N°ˢ. 273 et 275 du catalogue.

tiennes, qui nous a été fait par MM. Sujol et Leprince notre collègue.

Comme vous le voyez, Messieurs, le Musée de la Société des Antiquaires de Picardie semble prospérer de plus en plus; chaque jour accroît nos richesses et consolide notre établissement, et si les dons et les achats continuent avec autant d'activité, peut-être un jour, sans vouloir rivaliser cependant avec le Musée de Rouen, ou ceux de villes bien moins importantes, telles que Boulogne, Douai et St-Omer, les aurons nous approchés aussi près qu'il est possible à une contrée, plus riche en souvenirs qu'en monuments historiques.

L'un des membres de la Commission du Musée,
Ch. DUFOUR.

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION CHARGÉE DE DRESSER LA CARTE DE L'ITINÉRAIRE ROMAIN DANS LA PICARDIE.

Messieurs,

A l'époque de notre dernière réunion, vous avez accueilli, avec tout l'empressement dont elle était digne, la proposition qui vous fut faite par un de nos collègues, de dresser une carte des *voies romaines* qui parcourent l'ancienne Picardie. La Commission que vous avez nommée pour ce travail [illegible] rien négligé pour accomplir la mission

dont vous l'aviez chargée, et elle a réuni déjà un grand nombre de matériaux. Mais telle est la difficulté que présente une pareille entreprise, tant il y a de documents à réunir, de renseignements à vérifier, de lignes interrompues à suivre et à continuer, qu'alors que nous pensions n'avoir à ouvrir qu'une dernière discussion sur quelques points indécis et incertains, et faire un dernier appel à vos lumières, nous ne pouvons vous présenter encore qu'une ébauche incomplète. Vous ne vous en étonnerez point, malgré les notes si remarquables que vous nous avez fournies, si vous jugez que la commission doit se garder des erreurs dans lesquelles des données toutes conjecturales pourraient l'entraîner, et qu'il lui faut acquérir matériellement la certitude que les plus fortes présomptions ne sauraient lui donner, pour traiter la question avec toute l'exactitude dont elle est susceptible. Je vais essayer de vous présenter l'état où nous avons amené le travail, vous jugerez, par ce léger aperçu, des efforts de la commission, et vous apprécierez si elle a répondu à la confiance dont vous l'avez honorée.

Deux questions se sont présentées à notre examen, aussitôt que nous avons entrepris le travail. A quels caractères certains peuvent se reconnaître les voies romaines? Quels signes les feront distinguer des voies anciennes, établies à une époque plus rapprochée et dont cependant la construction se perd dans un lointain vague de quelques siècles? Quelle sera la marche à suivre pour les retrouver? Quels seront les éléments de ces recherches? Quelles données peuvent aider à les signaler?

La première de ces questions est dès long-temps résolue.

Il suffit de lire le célèbre traité des grands chemins de l'empire romain de Bergier, pour acquérir toutes les notions nécessaires. On sait comment ces chemins étaient munis et fondés, ayant pour appui les étages ou couches diverses que l'on désigne sous les noms d'*agger* ou *statumen*, de *ruderatio*, de *nucleus*, et de *summa crusta* ou *sommum dorsum*, et comment ces fondements solides, se superposant plus ou moins épais, suivant que le sol était ferme ou croulant, sec ou humide, rendaient ce pavé d'une force et d'une fermeté perpétuelle. Toutefois on ne pouvait s'attendre à rencontrer constamment ces quatre couches dont les voies romaines doivent se composer, selon Bergier et les auteurs qui ont traité la même matière. Il y a loin de nos voies à ces routes magnifiquement gigantesques de la campagne de Rome, que l'on construisait à tant de frais, et de quelques-unes mêmes de celles qui partent de la capitale du pays des Nerviens. Il est rare chez nous de rencontrer le *statumen*. Il y est remplacé souvent par un amoncellement de terre battue. Une couche formée de calcaire grossier, quelquefois de calcaire siliceux, disposée presque à plat, compose le *rudus;* une couche de calcaire désagregé, ou, comme on dit vulgairement, de *craie*, y forme le *nucleus*. Dans tous les pays de craie, le ciment exclusif est le silex ou cailloux bis entassé, de manière à former des remblais considérables. Quant aux voies des pays de calcaire grossier, les grés bruts entassés en masses énormes, comme dans la route d'Amiens à Arras par Thièvres, et celle de Rheims à Bavay près Lor (1), où des

(1) Le Long, histoire du diocèse de Laon, in-4°. 1783, page 10.

blocs équaris de calcaire, comme dans la route d'Amiens à Soissons, et de Noyon à l'Oise, en constituent la première assise. C'est surtout à ce soin apporté par les romains pour assurer la durée de leurs ouvrages, qu'il faut, comme l'observent judicieusement, M. Lemaistre (1) et Voilleuse, en attribuer la destruction; car on les a, sur plusieurs points, exploitées comme de véritables marnières pour réparer d'autres chemins.

On sait de plus que ces routes étaient généralement aussi droites que la nature du terrain le permettait; qu'aucune dépense ne fut négligée pour dessécher les marais, trancher les montagnes, exhausser les vallées; et que les Romains que rien n'arrêtait, les ont conduites *en droite ligne, à perte de vue*, par les champs, comme dit Bergier, malgré les obstacles sans nombre qu'il leur a fallu traverser et vaincre.

Cette direction s'explique d'ailleurs parfaitement par le peu d'importauce des charrois, le peu de gros transport que les Romains avaient à effectuer, et le petit nombre de localités qu'ils avaient à traverser. C'est du reste la direction que nous voyons prendre aux routes, dans les grandes forêts et dans les landes, servitude impraticable dans les pays peuplés où tout l'intérêt d'une route résulte du grand nombre de points qu'elle touchera. Le traité, plus nouveau, de la construction des chemins de l'ingénieur Gautier, et quelques dissertations modernes achevaient du reste toute l'instruction que l'on aurait pu désirer sur ce mode de construction entièrement abandonné.

Le second point présente de plus grandes difficultés.

(1) Mémoires de la Société des Antiquaires de France, tome 4. 1833.

C'est dans la marche à suivre pour retrouver les voies, qu'était toute la question qui nous occupe. Il est vrai que, si l'on signale une route, il est facile, aux caractères donnés, de la reconnaître. Mais est-il possible d'aller, au milieu de ce dédale inextricable de chemins qui, sillonnant le pays dans toutes les directions, se coupent et s'entrecroisent, opérer, pour toutes, une pareille vérification ? Alors même que l'on eût fait préalablement un relevé statistique de toutes les routes, qu'une construction moderne, bien et duement constatée, eût dû faire rejeter de notre examen, n'en fût-il pas resté trop, pour qu'il fût possible d'aller, la pioche à la main, interroger le sol, pour savoir si elles présentaient tous les éléments nécessaires pour constituer une voie fondée par le peuple vainqueur des Gaules ? Ce travail immense, d'ailleurs impraticable, eût conduit souvent à des résultats négatifs, puisque dans des parties plus anciennement défoncées de routes réellement de construction romaine, on se fût exposé à sonder des points où aucun signe caractéristique ne se fût rencontré.

Nous avons recherché dans les auteurs latins les premières données pour notre travail. Au rapport de Vitruve et de Pline, les Romains avaient des cartes peintes des contrées qu'ils possédaient, Végèce en recommande l'usage aux généraux. Si ces cartes étaient parvenues j'usqu'à nous, quelle que soit l'imperfection des méthodes géographiques des temps anciens, et l'inéxactitude inséparable d'opérations géodésiques faites sans instruments convenables, elles nous eussent offert de puissantes ressources et abrégé de beaucoup les recherches auxquelles nous avons dû nous livrer. Mais il n'en est pas ainsi. Strabon est le seul des

géographes qui, parlant des différentes routes partant de Milan dans la Gaule, indique les divisions de la grande route de Lyon, dont deux se dirigent au Nord, l'une vers le Rhin, l'autre vers l'océan à travers le pays des Bellovaci et des Ambiani, sans donner de plus amples détails sur la direction qu'elles suivaient. Mais ici l'Itinéraire d'Antonin supplée au silence du géographe, en plaçant plusieurs villes qui les signalent comme autant de jalons. Sans nous attacher à rechercher l'auteur, l'origine et la date de ce dernier ouvrage; sans discuter l'utilité qu'en peuvent retirer l'histoire et la géographie, nous avons dû rechercher les huit voies qu'il indique, dans la circonscription que nous nous sommes tracée. (1) Entre certains points, elles sont marquées d'une manière si visible, qu'il est impossible de les méconnaître. Si dans d'autres cas il y a indécision, les villes placées aux extrémités des lignes sont là comme les limites d'une équation indéterminée; et les solutions réelles et positives seront facilement trouvées, au moyen de quelques vérifications.

La Carte théodosienne, dite de Peutinger, n'est pas moins utile à consulter. Elle complète pour certaines voies les données de l'Itinéraire, en indiquant d'autres points intermédiaires qu'il avait omis.

(1) Ce sont celles de Rheims à Boulogne, par Amiens.
de Rheims à Bavai par Vervins.
de Rheims à Thérouanne par Arras.
d'Amiens à Arras.
d'Amiens à Soissons.
de Boulogne à Thérouanne.
de Castel à Cologne par Arras et Cambrai.
de Thérouanne à Tournai.

Mais les ressources offertes par ces deux ouvrages sont loin d'être suffisantes. Les géographes y ajoutent fort peu. Ptolémée n'indique guère que douze villes dans la deuxième Belgique, Pline moins encore, et Pomponius Mela est plus pauvre encore que ses deux devanciers. La Notice des Gaules de Danville, ce savant résumé de tout ce que la géographie a pu connaître de la Gaule au temps des romains, présente un plus grand nombre de documents. D'ailleurs, Danville avait, pour établir la position de plus de cinquante villes qu'il donne à la deuxième Belgique, dû se livrer à de longues et minutieuses recherches et invoquer toutes les preuves. Il n'a point négligé celles que lui fournissait la découverte des voies aboutissant aux emplacements qu'il assigne à chacune des villes dont il s'occupe. Dix-sept voies ont été signalées par lui. Il est vrai qu'il n'en donne presque jamais que les deux extrémités, et rarement un tracé complet. Mais ces indications, quelles qu'elles soient, n'en sont pas moins bonnes à suivre, surtout quand elles reposent sur l'autorité d'un si grand nom.

Comme on le voit, les chaussées indiquées par l'Itinéraire, la Table théodosienne et les géographes, sont fort restreintes. Il en existe cependant un bien plus grand nombre dont le tracé est incontestable, et de nouvelles et persévérantes recherches promettent d'en faire encore découvrir d'autres inconnues jusqu'à ce jour. « *Il y en a si grande* » *quantité*, dit Bergier, *qu'il n'est pas possible d'en supputer* » *le nombre à qui veut en faire état de grandes, de moyennes* » *et de petites.* »

Il a fallu avoir recours à d'autres éléments. Les monuments ecclésiastiques et civils en fourniront quelques-uns.

Mais cette recherche sera surtout aidée par l'examen des lieux et la rencontre d'objets d'arts ou de tombeaux à laquelle conduiront les fouilles, meilleur moyen à employer pour obtenir des preuves concluantes.

Presque toutes, pour ne pas dire toutes les églises dédiées à St.-Vast, comme le prétend l'auteur du martyrologue de ce saint, sont bâties le long des voies romaines ou à peu de distance : la recherche des chapelles et des églises sous ce vocable fournira donc quelques renseignements, auxquels il faudra ajouter ceux que donneront les anciens titres de propriétés, situées *ad calceiam* ou *juxta viam publicam*. On puisera également dans l'observation des noms significatifs de lieux, comme Estrées, Ferrière, Chauchie, Chaussée, etc. d'heureuses indications, comme l'observent Bergier, Dom Grenier, M. de Gerville, dans ses recherches sur les villes et voies romaines du Cotentin, et M. Graves, dans la savante Notice archéologique sur le département de l'Oise. En effet, quoiqu'il paraisse bizarre, au premier aspect, de présenter des noms comme des documents antiques, cependant les noms de lieux n'en sont pas moins des restes qui, autant que les ruines, déposent pour l'histoire du pays, et ceux que je citais sont assez clairs pour ne laisser aucun doute sur la raison et la valeur de ces expressions, religieusement conservées de siècle en siècle. Nous userons avec réserve de ces moyens de reconnaissance, qui ne sont pas toujours infaillibles, nous attacherons aux fouilles, à l'observation des empierrements et à la découverte d'objets romains une importance beaucoup plus grande.

Surtout il ne faut point oublier que, les habitations romaines ayant été presque toutes détruites par le feu,

les cendres, les meules et les tuiles de cette époque indiquent la place des maisons; que les médailles se rencontrent aussi dans les mêmes lieux, mais quelles sont un guide moins sûr, puisque leur valeur tente les spéculateurs, et qu'elles ne se rencontrent alors qu'une seule fois; que plus une direction présente de fragments de tuiles, plus il y a lieu de croire qu'une route romaine a suivi cette ligne, car la quantité de fragments est nécessairement en raison du nombre des habitations, et l'on sait que les habitations étaient surtout rassemblées vers les routes principales. Un autre mode de reconnaissance signalé par M. Gerville, et qui me paraît mériter d'autant plus d'attention qu'il est moins connu, c'est l'exploration des gués. Comme les ponts étaient rares, dit-il, on passait les rivières sur des gués pavés par l'art ou la nature, que l'on retrouvera en suivant les lignes des stations. La découverte des tombeaux n'est point non plus sans intérêt. Une loi défendait d'enterrer et de brûler les morts dans les villes, voilà pourquoi les tombes se rencontrent sur les routes, afin, dit Varron, que les passants soient avertis qu'ils sont mortels comme l'ont été ceux qui y reposent. Les tombeaux avertiront donc toujours que l'on est sur une ancienne route, et signaleront le moyen de la reconnaître plus précisément. L'observation des camps conduira aussi à quelques résultats heureux, car il est difficile de ne pas croire, avec M. d'Allonville, à un système général de défense, ou du moins de grandes voies de communications appuyé par des camps et des postes, comme il le démontre pour la grande voie de Lyon à Boulogne, à travers la Belgique.

J'ajouterai quelques remarques faites par M. Graves dans son ouvrage que j'ai déjà cité. Il observe que la plupart des lieux mentionnés dès le temps des Mérovingiens, sont situés sur le trajet ou dans le voisinage des chaussées Brunehault, car c'est sous ce nom, on le sait, que l'on désigne chez nous le plus grand nombre des voies romaines. Cette considération n'est pas sans importance, et pourra, dans certains cas douteux, faire cesser notre indécision. Il observe également que, sur un grand nombre de points, ces voies servent de limites aux territoires communaux, d'où il conclut qu'elles existaient avant les circonscriptions municipales, et que leur antériorité, les plaçant hors de contestation, leur solidité et leur élévation au-dessus du sol environnant, a dû leur donner une valeur et une utilité égales à celles des rivières et des courants d'eaux. La justesse de ces observations faites par M. Graves, dans le département de l'Oise, pourra se vérifier facilement dans le nôtre et dans les départements voisins.

J'ai cru devoir entrer dans ces développements qui vous paraîtront peut-être minutieux, pour faire comprendre sur quelles bases repose le travail que nous avons entrepris, et pour donner une idée exacte du degré de certitude que présentera la carte que nous nous proposons de construire. Je vais maintenant indiquer les routes sur lesquelles nous avons reçu assez de renseignements, pour en regarder l'existence comme incontestable, et vous signaler celles qui, peu ou point étudiées, se présentent avec quelques-uns des caractères qui distinguent les voies romaines, et qu'il importerait de soumettre à un nouvel examen. Je terminerai en vous en nommant quelques-unes dont les

caractères semblent plus que douteux, et dont vous aurez à prononcer le rejet. Mais auparavant jetons un coup d'œil sur les différents ouvrages qui ont traité cette matière.

Bergier, dans son traité des grands chemins de l'empire, indique trois routes partant de Rheims : l'une de Rheims à Boulogne, c'est la voie construite par Agrippa ; l'autre de Rheims à Thérouane ; la troisième de Rheims à Bavay. Il complète les indications données déjà par l'Itinéraire et la Table théodosienne. M. le baron de Melicocq, notre correspondant, nous a fourni sur la troisième voie quelques notes qui suffisent avec celles du père Le Long, pour en faire arrêter le tracé définitivement.

Nous devons à l'un de nos collègues une copie d'un manuscrit sur les voies romaines de la deuxième Belgique. M. Labourt a eu l'obligeance de copier à la bibliothèque royale, cette partie de l'introduction à l'histoire générale de Picardie, de D. Grenier, qui dans le chapitre 221 à 266 a réuni tout ce qu'il a pu rassembler de documents relatifs à cette partie intéressante de la géographie de notre pays. Les premiers chapitres sont consacrés à démontrer l'utilité des voies si nécessaires pour établir une correspondance mutuelle entre le centre et les limites de l'empire de Rome, et qui devaient, dit l'auteur, beaucoup servir à la propagation de la foi ; à faire voir leur construction, leur division en voies militaire et de traverse ; à signaler les moyens de les reconnaître, et les empereurs qui les ont construites ou réparées. Toute cette partie est empruntée à l'ouvrage de Bergier. Il entre aussi dans quelques détails sur le nom de *Brunehault* donné à ces chaussées, et rappelle les différentes opi-

nions, plus ou moins raisonnables, émises sur l'étymologie de ce nom. Dom Grenier donne le tracé de 67 voies, dont 7 seulement lui paraissent incertaines. Le savant bénédictin n'a fait aucune fouille; ce qu'il dit des empierrements observés sur divers points, de deux bornes trouvées à Vic-sur-Aisne, sur la route de Pont-l'Archer à Noyon, il l'explique d'après Bergier et Montfaucon; la colonne milliaire dont il est question, se trouve aujourd'hui placée dans le jardin du château de Vic-sur-Aisne, appartenant à Madame Clouet, où elle sert de support à un cadran solaire.

Dom Grenier, a reproduit l'inscription avec l'explication de Monfaucon, bien qu'il ait cru, dit-il, remarquer quelqu'inexactitude échappée à son savant confrère où à son graveur, quant à la forme et à l'inscription de la colonne. Nous croyons devoir en donner une copie exacte, que nous devons à l'obligeance de notre collègue M. de Cayrol, qui l'a prise sur les lieux, le 24 octobre 1835.

IMP. CAES.
M. AVRELIO. AN
TONINO PIO AVG
BRITANNICO MAX...
TRI· POT : XIIII : IMP.
II. COS. IIII· P· P· PRO.
COS. AB. AVG SVESS.
LEVG. VII.

Toutes ses preuves sont généralement tirées des cartulaires, des chartes, des terriers, des livres de cens, des archives des villes et des abbayes dont il avait compulsé tous les papiers. Il eût été à désirer qu'il eût plus vu, plus

observé sur les lieux, et plus suivi les tracés qu'il propose, pour opérer la vérification de ce qu'il avait lu, car les premières preuves sont loin d'être suffisantes, non toutefois que je veuille exclure cette manière d'opérer si patiente et si laborieuse. Quoiqu'il y ait dans ce travail quelques erreurs, quelques données un peu hasardées et pas assez d'ordre, il n'en sera pas moins l'une des bases sur lesquelles reposera le nôtre : ce sera une esquisse à laquelle il suffira d'ajouter quelques traits et de faire quelques corrections, pour en faire une œuvre complète.

Danville, dans sa Notice des Gaules, signale dans la deuxième Belgique dix-sept voies plus ou moins bien conservées, et dont plusieurs ont été relevées sur des cartes dressées pour le roi. Malheureusement, comme nous l'avons déjà dit, les indications du célèbre géographe ne seront pour nous que des points de repère, car rarement il indique quelques villes dans toute la longeur, et presque toujours il se borne à ne donner que les deux extrémités de la voie.

Guillaume de l'Isle, dans la carte du diocèse de Senlis, dans celle qui représente la partie méridionale de la Picardie, et dans la carte de l'Artois et de ses environs, a tracé quelque voies romaines. Il indique de plus l'emplacement de certains villages ou hameaux détruits qui se trouvaient sur ces voies. Ces cartes nous seront d'une grande utilité pour obtenir certaines directions qu'il a conservées. Il en sera de même des cartes de Cassini, qui indiquent avec assez d'exactitude les voies romaines ou chaussées Brunehault encore existantes. Carlier, dans son histoire du Valois, entre dans quelques détails sur les voies partant de Sois-

sons, dont il suit les trois branches jusqu'à la sortie du Valois. Il y ajoute le résultat de quelques fouilles, et en infère l'état de cette contrée à l'époque romaine. Le père Le Long, dans son histoire du diocèse de Laon, parle des sept voies partant de Rheims, dont trois dans la Picardie, celle de Rheims à Soissons, à St.-Quentin et Cambrai, une autre de Rheims à St.-Quentin, une troisième de Rheims à Bavay, dont il donne le parcours avec plus de détails que tous ceux qui vinrent après lui. Il a aussi fait sur cette voie quelques fouilles près de Lor. Enfin, il cite une voie d'Amiens à Laon, dont il est parlé dans les actes de St.-Quentin, et la rejette comme n'étant pas distincte de celle de Rheims à St.-Quentin et Amiens passant par Corbeny (1). Nous chercherions en vain d'autres renseignements dans les histoires locales. Malbranck, Lambert d'Ardres, Lemoine, Loisel, Louvet, Daire, Devérité, ne se sont point ou se sont peu occupés de cette question. On trouve bien çà et là, dans leurs ouvrages, quelques notes éparses, quelques indications jetées à l'aventure à propos de la découverte d'objets antiques, mais aucune donnée précise et sérieuse. Nous ne négligerons point cependant de tenir compte de ces notes, si peu importantes qu'elles soient.

La recherche des voies romaines ou chaussées Brunehault de Picardie avait intéressé l'académie d'Amiens. Elle mit en 1808, cette question au concours. Un seul mémoire lui fut envoyé, il ne fut jugé digne que d'une mention honorable, qu'obtint, en 1809, Grégoire d'Issigny, l'auteur

(1) Le Long, histoire du diocèse de Laon, pag. 11.

de l'histoire de Roye. Cette dissertation est en effet loin d'être satisfaisante. Elle fut imprimée la même année, et forme une brochure de 86 pages. L'auteur y énumère d'abord les peuples qui occupaient l'ancienne Picardie sous la domination romaine. Cette partie n'est qu'une copie du catalogue de Ptolémée, avec quelques notes offrant fort peu d'intérêt. Il donne ensuite les voies de l'Itinéraire et de la carte de Peutinger, sans entrer dans un tracé plus précis. Il s'arrête davantage à celui de la route d'Amiens à Beauvais, qu'il donne avec exactitude. La route de Vermand à Amiens est aussi bien renseignée. Il ne dit qu'un mot de celle d'Amiens à Doullens et à Arras, et indique une voie qu'il dit peu connue, de St.-Quentin à Roye. Dom Grenier la signale également sous le nom de voie de Vermand à Roye. D'Issigny paraît avoir connu le travail du bénédictin qu'il cite comme autorité, et lui fait dire que le nom de Brunehault donné à ces chaussées, vient de deux mots celtiques qui signifient *hauteur de cailloux*. Dans le manuscrit que nous possédons, Dom Grenier n'est point du tout de cet avis, il partage celui de Bergier, et croit que Brunehault signifie *borne haute*, et le mot de *chaussée burne haulte* employé plusieurs fois pour désigner la voie d'Agrippa, dans un cartulaire de Valoires, dont nous a entretenu M. Bouthors, vient confirmer cette opinion. D'Issigny termine par quelques considérations sur la construction et la nature des voies romaines. Les derniers chapitres sont des extraits de ceux de Bergier sur le même sujet. Enfin il conclut à l'impossibilité d'indiquer les anciennes directions des voies romaines.

Nous avons consulté également la Description des camps

romains du département de la Somme, de M. d'Allonville. Il touche légèrement quelques points de cette question, comme l'avait fait avant lui l'abbé Lœbeuf qui s'occupait de la même matière ; les indications qu'ils nous ont laissées sont bonnes à suivre, bien qu'ils n'aient fait qu'effleurer le sujet.

Dans une notice fort intéressante sur les monuments celtiques et romains du département de l'Aisne, insérée dans le tome IV des Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France, M. Lemaistre traite des voies romaines du département de l'Aisne, connues dans ce pays sous le nom de *chaussées Brunehault*, *chemins romains ou romerets*. Il signale six voies. Il ne fait qu'indiquer celle de Rheims à Bavay et de Rheims à Soissons, et ne donne le tracé que de celles de Soissons à St.-Quentin, de Bavay à Vermand et du camp de St.-Thomas à Vermand. c'est la route de Rheims à Amiens, *per compendium*, de Dom Grenier, dont M. Lemaistre ne connait point la prolongation au-delà du camp de St.-Thomas. La sixième voie ne lui est pas bien connue, il la mentionne pour mémoire ; mais Lemoine, dans son ouvrage sur les antiquités de Soissons, Carlier dans son histoire du Valois, et notre Dom Grenier, renseignent cette voie qui conduit de Soissons à Oulchy, Château-Thierry et Montmirail. La direction que l'auteur donne à ces voies, est basée sur l'observation du terrain et la reconnaissance des lieux. M. Lemaistre précise avec exactitude toutes les parties de la route dont il marque les coupures, les interruptions, les parties entières et celles qui ont tout à fait disparu et dont il donne la mesure. Cette notice sera pour nous un excellent guide, que nous

suivrons pas à pas avec toute la confiance qu'elle mérite. L'auteur, en parlant du passage des voies sur l'Oise à Condren, et sur la Serre au-dessus d'Assis, parait aussi attacher quelqu'importance à l'exploration des gués, ou restes de ponts qui subsistent dans ces rivières.

M. Brayer, dans sa statistique de l'Aisne, publiée à Laon en 1824, a consacré un chapitre à cette question. Nous espérions y trouver quelques nouvelles recherches, mais il s'est borné à reproduire l'excellente notice de M. Lemaistre, en insistant toutefois un peu plus sur la sixième voie de Soissons à Château-Thierry, pour la direction de laquelle il suit l'opinion de l'auteur de l'histoire du Valois.

Les Mémoires de la Société d'Émulation d'Abbeville, année 1833, nous ont fourni aussi quelques renseignements. Dans une notice sur cet arrondissement, par M. Estancelin, nous trouvons la continuation de la route d'Amiens à la mer, près d'Eu. Cette voie, parfaitement conservée et relevée de plusieurs pieds au-dessus des terres, que nous avons suivie en ligne droite de Picquigny à Airaines, est fort peu clairement conduite au-delà par Dom Grenier. M. Estancelin nous la fait suivre sans peine d'Airaines sur le plateau de Gamaches, d'où elle va en ligne droite joindre Augum près la ville d'Eu.

Dom Grenier ayant poussé ses recherches jusqu'à Cassel, nous avons dû lire la topographie de cette ville publiée, en 1833, par M. de Smyttère, qui a employé un chapitre à cette question, et voir si les indications étaient conformes. Les voies indiquées dans ce dernier ouvrage l'ont été par Dom Grenier, à l'exception de deux qui ne se dirigent point vers la Picardie, mais qu'à mentionnées Danville. Nous

regrettons que l'auteur se soit borné à une liste des villages que traversent les voies, sans développer aucun des motifs sur lesquels il fonde son opinion; sans dire s'ils sont tirés de l'examen des lieux, de chartes ou d'archives. Il eût dû au moins nous faire connaître l'état de conservation de ces routes, comme il l'a fait pour celle de Cassel à Estaires, nous aurions alors tiré de son ouvrage un plus utile parti.

Enfin, le premier volume de nos Mémoires doit être aussi consulté. M. Buteux dans une notice sur quelques monuments romains et du moyen-âge de l'arrondissement de Montdidier, compte cinq voies romaines.

1° De Lyon à Boulogne, par Noyon, Roiglise et Amiens, c'est la voie d'Agrippa, aujourd'hui route départementale d'Amiens à Noyon. 2° D'amiens à Bavay, par Villers-Bretonneux, Vermand, etc. 3° D'Amiens à Bratuspance, par St.-Fuscien, Sains, Estrées, le Rosoy, etc. 4° De Montdidier à Tricot, qu'il soupçonne avoir eu son point de départ à *Setuci*, et s'être terminée à Soissons, en changeant vers l'est, sa direction jusque-là vers le sud-est. Cette opinion nous paraît d'autant plus probable qu'il est impossible de s'expliquer l'utilité d'une route allant d'Amiens à Montdidier, par la route actuelle; et la découverte de nombreux débris romains, vers le Plessiers-Rosainvilles, Pierre-Pont et Villers Tournel, vient encore corroborer le sentiment de M. Buteux contraire à celui de Dom Grenier. 5° De Beauvais à Vermand, passant probablement par Roiglise. M. Buteux s'occupe en ce moment de rassembler des documents sur cette dernière route, et sur quelques autres indiquées, jusqu'à présent, sans preuves à l'appui.

Il a promis de nous faire part du résultat de ses recherches qu'il poursuit avec persévérance.

Tels sont, Messieurs, les différents ouvrages imprimés ou manuscrits dans lesquels nous avons dû puiser des renseignements pour éclairer la question que nous avons entrepris de résoudre. Nous les avons trouvés généralement incomplets, et, le tracé d'une carte exigant des données plus rigoureuses, nous avons craint de nous exposer à suivre trop souvent de fausses routes, et à porter, comme voies romaines, des chemins vicinaux ou de petite communication, et qui, connus sous le nom de *chemins verts* ou de *vieux chemins*, suivent quelquefois des directions parallèles à celles des voies romaines. Nous avons compté sur votre zèle, et vous vous êtes empressés de répondre à notre appel. Je vais parcourir les différentes notes qui nous ont été transmises, en suivant l'ordre chronologique dans lequel nous les avons reçues.

M. Hiver père nous a adressé une Notice historique sur l'arrondissement de Péronne, dans laquelle il donne la direction de la voie romaine ou chaussée Brunehault d'Amiens à Vermand et St.-Quentin, depuis Amiens jusqu'à la limite du département. Cette voie est, comme il l'indique, tracée dans la carte de Guill. de L'Isle, partie méridionale de la Picardie. L'Itinéraire n'en parle point. Mais Danville (N. des Gaul. n. 137), Grégoire d'Issigny, M. Lemaistre, Dom Grenier et M. Buteux s'accordent pour la faire passer par les mêmes points. La direction de cette route est donc suffisamment étudiée et devra être adoptée.

M. Eugène Dusevel, nous a fait connaître le tracé de trois routes, l'une d'Amiens à Arras, l'autre d'Amiens à

Boulogne; la troisième qui ne serait qu'un chemin secondaire, joindrait les deux précédentes à la hauteur de Talmas au sud, et au nord à Estrées-Blanches près Thérouanne. La première voie dont parle M. Eugène Dusevel, est une partie de celle d'Amiens à Thérouanne de la Carte de Peutinger, citée par Danville. (N. 640 de la N. des G.). Le tracé de M. Dusevel est d'accord avec celui de Dom Grenier, autant du moins que le vague dans lequel nous laisse ici Dom Grenier nous permet de le croire; mais il ne s'accorde point avec celui que nous a donné M. Bouthors, qui a suivi la route d'Amiens à Thièvres, et reconnu la voie dans toute son étendue. C'est sur la note plus détaillée et plus précise de M. Bouthors que nous vous proposons d'effectuer notre tracé.

La portion de voie d'Amiens à Boulogne, fait partie de la grande voie de Rheims à cette ville, dont César avait conçu le projet dès qu'il eut conquis la Gaule, dont il laissa l'exécution à Auguste, qui en chargea Agrippa son gendre. Strabon en parle, Ammien l'appelle *via solemnis* l'Itinéraire; la carte de Peutinger, Danville, n. 528, en donnent la direction, que complètent les indications de Dom Grenier, de M. Estancelin, et la note plus étendue et plus circonstanciée de M. Dusevel. Nous suivrons ce tracé. Cette chaussée indiquée dans toutes les cartes de Picardie et du département de la Somme, sous le nom de *chaussée Brunehault*, est encore dans un bel état de conservation. La troisième voie dont nous entretient M. Dusevel, se voit de St.-Pol à Thérouanne dans la carte d'Artois, de Guill. de l'Isle; elle est indiquée par Malbranck (de Morniis) et par Dom Grenier qui la fait partir d'Amiens, la dirige sur

Poulainville, suivant le tracé de M. Dusevel jusqu'à Bagneux. La divergence d'opinion pour le point de départ de la ligne, malgré les motifs fort justes qui appuient l'opinion de M. Dusevel, et celle, plus grande, qui existe, pour la partie au nord de Bagneux, nous laisse dans l'indécision. M. Labourt, d'accord avec Dom Grenier sur la critique faite de la direction donnée par Malbranck à cette voie, ne s'accorde plus avec lui ni avec M. Dusevel, la route ne lui paraissant pas devoir passer l'Authie à Doullens même, mais sur un pont existant à Rouval. Ces considérations nous feront ajourner le tracé de cette voie, jusqu'à ce que nous ayons réuni des renseignements plus nombreux sur cette direction encore peu étudiée.

M. Cousin s'est chargé de rechercher les voies romaines qui traversent l'arrondissement de Boulogne. Ses notes sont un travail presque complet sur cette partie de la Picardie. Il ne s'est pas contenté de consulter les auteurs anciens et modernes, mais il a parcouru les lieux. C'est d'après les auteurs et la vue des localités, qu'il a formé son opinion et admis trois routes dans son arrondissement.

La première est la suite de la voie d'Amiens à Boulogne, de l'Itinéraire et de la Carte théodosienne, que nous avons suivie depuis Rheims à travers les départements de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme. Le tracé est identique avec celui de Dom Grenier. Les considérations sur lesquelles s'appuie M. Cousin, pour faire connaître la direction de cette route déjà signalée par les auteurs anciens, lui donnent un dernier degré de certitude. Une vérification exacte des indications fournies par les historiens et les géographes, une discussion claire et précise des stations de l'Itinéraire et

de la Carte; un relevé des fouilles et des empierrements observés, une enquête sur les découvertes faites à différentes époques dans les localités parcourues par les voies, recommandent surtout le travail de M. Cousin.

La deuxième voie de Thérouanne à Boulogne, qu'il examine, est également constatée par la double autorité de l'Itinéraire et de la Carte. M. Cousin et Dom Grenier sont d'accord sur cette seconde voie; comme la précédente elle est renseignée avec plus de détails par notre collègue.

Enfin, la troisième est la voie de Boulogne à Étaples (*Gravinum*), partie de celle qui conduisait de *Juliobona* à *Gravinum*, citée par la Table de Peutinger. C'est cette voie que nous désirerions voir compléter à travers la partie sud-ouest de notre département, au-dessous d'Étaples. La direction donnée à la chaussée par Dom Grenier est vivement combattue par M. Cousin. Les considérations dont il appuie son opinion nous ont paru concluantes, et vous n'hésiterez pas, nous n'en doutons point, à adopter le tracé que notre habile collègue a établi. M. Cousin n'admet point toutes les routes de Dom Grenier, ainsi par exemple, il n'a point parlé de celle qui, partant de Boulogne, se rendait par St.-Omer ou par Watten, ni de celle de Boulogne à Calais. M. Hermand et M. de Givenchy, rejettent également la première qui nous paraît sans but, puisque deux autres suivent la même direction. J'admets avec notre collègue qu'il ne faut point, comme le fait souvent Dom Grenier, ne citer, comme autorité, que des auteurs des XIe. XIIe. et XIIIe. siècles et regarder comme voies, des chemins qui conduisent à des villes postérieures à la domination des romains. Mais la voie qui passe par Watten, va à Cassel, et de

Boulogne à Sangatte ou Wissant (*Portus Itius*), il y avait probablement une voie. Quand au nombre qu'il croit ne devoir point dépasser celui des voies indiquées par les itinéraires, voici la réponse que je me permettrai de faire, avec Bergier à notre savant collègue : « *Les livres ne font » mention que des plus grands chemins.., et on laisse en » arrière une infinité de bras et branches qui en dépendent, » comme choses trop longues et ennuyeuses à développer par » le menu* ».

Les notes de M. Harbaville sur les voies qui traversent les arrondissements d'Arras et de Béthune, jettent un grand jour sur cette partie du travail. M. Harbaville a étudié sept routes, dont il donne la direction. La première celle d'Amiens à Arras, est la continuation de celle de la Carte théodosienne, décrite par MM. Eugène Dusevel et Bouthors, et que Dom Grenier ne conduit que jusqu'à Thièvres. M. Harbaville a marqué tous les points intermédiaires de ce village à Arras. Le tracé se trouve dès-lors parfaitement connu.

La deuxième, d'Augusta Virom. à Arras, est la voie *per compendium* de St.-Quentin à Arras, de Dom Grenier, laquelle passe à Fins, (*Fines*) que l'on croit la frontière du pays des Atrebates. C'est à partir de ce village jusqu'à Arras que notre collégue a étudié la route qu'il trace conformement aux indications de Dom Grenier, mais avec beaucoup plus de lieux cités sur l'alignement. Cette route, à peu près droite et d'une belle largeur, dite chemin de St.-Quentin, aurait besoin d'être étudiée depuis Fins jusqu'à St.-Quentin ou plutôt Vermand; car Danville, Brayer et M. Lemaistre gardent un silence complet sur ce point.

La troisième, d'Arras à Thérouanne, indiquée par l'Itinéraire, la Table théodocienne, Danville, tracée par Guillaume de l'Isle, Cassini, Dom Grenier est connue sous le nom de *chaussée Brunehault*. La note de M. Harbaville ne laisse aucun doute sur la direction positive de cette route, car il a retrouvé en plusieurs points les empierrements caractéristiques du travail romain.

Les quatre autres voies ne sont point indiquées par Dom Grenier, celle d'Arras à Cassel par Estaire (*Minariacum*), conduite d'Arras à Lens par M. Harbaville, est continuée par Danville, (Not. des Gaul. 461), par la Bassée, Estaire, Caestre où elle subsiste sous le nom de *grand chemin de pierre*. Elle est également indiquée en quelques mots dans la topographie de Cassel, et presque tous les Atlas font passer cette voie dans les lieux cités par les auteurs que je viens de mentionner.

L'existence de celle d'Arras à Tournai est constatée doublement par l'Itinéraire et la Table de Peutinger. Celle de Cambrai à Tournai l'est par l'Itinéraire seulement. Enfin un dernier embranchement dont la direction n'est pas bien connu, dit notre collègue, part de l'Écluse ou de Rumaulcourt pour aller à Evin-Malmaison, après avoir traversé le Boulenrieu. Ne serait-ce point un embranchement de la route de Cambrai à Arras dirigée vers Ypres, ou bien une nouvelle route partant de Cambrai pour aller rejoindre Lens, Estaire et Cassel, *Per compendium*, se rattachant ainsi à celle dont nous avons parlé plus haut? Les trois dernières routes étant situées en dehors de notre province, leur direction devient moins intéressante à connaître pour nous, aussi ne nous y arrêtons nous pas

plus long-temps. Nous remercierons de ses premières indications M. Harbaville, qui a voulu compléter par l'examen des autres voies, tout le système de communication des romains, dans la partie de son département qu'il avait entrepris d'explorer.

J'arrive à une œuvre du plus haut intérêt, je veux parler de la Notice archéologique sur le département de l'Oise de M. Graves. Je ne vous dirai point tout ce que cette brochure a dû coûter de recherches à son auteur; combien il y a d'érudition dans l'aperçu géographique qu'il présente du pays des Bellovaques, et des peuples environnants; et avec quelle minutieuse exactitude il a inventorié tous ce que l'ère celtique et l'ère romaine ont laissé de monuments et de vestiges sur ce territoire; ni enfin avec quelle savante et judicieuse critique il a établi la position des sept villes que les romains y ont fondées. Je ne parlerai point non plus de l'art avec lequel il a disposé le riche catalogue des antiquités que le département de l'Oise peut fournir à l'inventaire général des antiquités nationales. La classification des édifices religieux du moyen-âge, qui offrait tant de difficultés à cause de l'impossibilité d'établir toujours des distinctions précises entre les styles des différentes époques si bien appréciées par M. de Caumont, a été parfaitement établie par M. Graves, qui n'a point perdu de vue cette sentence qu'il s'était proposée: « *Des faits bien établis et bien constatés, voila ce qu'il y a de plus précieux dans le domaine de l'archéologie* ». Ce travail sera avec celui de M. Le Prevost sur le département de l'Eure, un modèle difficile à imiter, mais que l'on devra tenter de suivre dans chaque département. Je laisse à de

plus habiles à apprécier le mérite de cet ouvrage. Je n'ai à m'occuper que de la partie qui concerne les voies romaines, je rentre dans mon sujet.

Je n'ai pas cru devoir classer cette Notice parmi les ouvrages imprimés, parce qu'elle a paru après que la Société avait annoncé son projet, et que M. Graves nous a envoyé, comme un renseignement, cette œuvre que nous regardons comme une solution presque complète de la question pour le département de l'Oise. Cette étude pénible a dû présenter à M. Graves d'autant plus de difficulté, qu'il avait à regretter l'absence des documents recueillis par Dom Grenier, qu'il avait vainement cherché à se procurer; et il devait d'autant plus compter sur les documents, que le savant Benedictin, dans son prospectus imprimé, en annonçant son introduction à l'histoire de Picardie, disait : *Nous terminerons cette introduction par un travail neuf sur les chaussées romaines qui traversent la Picardie.*

Quoiqu'il en soit, notre collègue ne négligeant aucun des modes de reconnaissance que nous avons signalés, a pu retrouver trente-six voies, dont sept regardées par lui comme certaines, cinq comme incertaines, et huit indiquées comme objet d'études. Parmi ces chemins, dix sont connus encore dans le pays sous le nom de *chaussées Brunehault*. L'Itinéraire et la Carte de Peutinger en indiquent seulement quatre. Neuf seulement des voies que notre collègue donne pour certaines sont inconnues à Dom Grenier, qui donne pour voie véritablement romaine une de celle que M. Graves classe parmi les incertaines et parmi celles qu'il a proposées à l'étude; Dom Grenier a placé une de ses routes incertaines.

Les routes indiquées par M. Graves, sous les numéros 1, 3, 4, 5, 8, 10, 11, 12, 14, 15, 17, 21, 22; la route incertaine de Noyon à Nesle par Beaulieu, qui fait partie de la chaussée de Noyon à Arras; de Dom Grenier et la voie à étudier de Noyon à Attichy, présentée comme incertaine par ce dernier, montrent dans toute leur étendue un tracé identique. Cette heureuse rencontre dans la direction assignée aux voies par les deux auteurs est d'autant plus précieuse que les éléments dont ils se sont servis pour y parvenir ne sont point les mêmes. M. Graves est venu, par l'examen des lieux et les documents fournis par la découverte d'objets romains recueillis le long de ces voies, effectuer la vérification de celles qu'avait indiquées Dom Grenier et y ajouter le dernier degré de certitude, à tel point que nous pouvons aujourd'hui regarder comme suffisamment étudiées celles dont le tracé est le même pour les deux auteurs.

Dans la route d'Amiens à Soissons par Senlis, de l'Itinéraire, les indications de M. Graves s'accordent avec celles de Dom Grenier et aussi avec celles de Danville depuis Amiens jusqu'à Beauvais. La partie comprise entre cette ville, *Litanotriga* et *Augustomagus* (Senlis), est loin de présenter le même accord. Dom Grenier la fait passer de Senlis à travers la forêt de Chantilly, jusqu'à La Morlaye où elle fait un coude pour aller passer l'Oise à Lits, qu'il croit être *Litanotriga*, de là à Crouy, Ste.-Géneviève et Hodan-l'Evêque où elle a le nom de *chaussée Brunehault* jusqu'à Beauvais. Voici les raisons qu'il allégue pour réfuter la position assignée à *Litanotriga* par l'auteur de la notice des Gaules qui penche à l'établir près Creil.

D'abord, la distance qui n'est point celle de l'Itinéraire, et puis le coude considérable que la route serait obligée de faire pour aller de Senlis à Creil, raison inexplicable et qui ferait croire que Dom Grenier n'avait aucune connaissance des lieux, quoiqu'il dise s'être assuré de leur position sur la *carte du diocèse de Senlis*, de Guillaume de l'Isle, puisque Creil, Senlis et Beauvais sont sur une même ligne droite. C'est une preuve des graves erreurs dans lesquelles les titres et les documents écrits ont pu l'entraîner en l'absence de la reconnaissance des lieux. M. Graves à établi incontestablement la position de *Litanotriga* à Creil, dans la première partie de sa Notice, et la preuve matérielle de l'opinion exprimée déjà par Danville, fut découverte par M. Houbigant de Nogent-les-Vierges, notre correspondant, qui a également trouvé les restes d'une chaussée présentant tous les caractères d'une voie romaine. C'est sur ces données incontestables que M. Graves a établi son tracé. Quant à la route de Senlis à La Morlay, de Dom Grenier, laquelle est une continuation directe de celle de Soissons à Senlis, M. Graves l'a également reconnue pour une voie romaine, et il suppose avec beaucoup de raison qu'elle allait rejoindre la route directe de Beauvais à Paris, qu'elle devait couper près de St.-Martin du Tertre, et qu'elle allait joindre en montant vers le nord près de Ste.-Geneviève. Peut-être même était-ce une voie de *Augustomagus* (Senlis) à *Briva Isaræ* (Pontoise). Ce n'est ici qu'une conjecture sur laquelle je n'ai aucune donnée. Quand au reste de la route de Senlis à Soissons, le tracé est identique pour M. Graves et Dom Grenier. Danville, qui suit la même direction, M. Lemaistre et Carlier donnent quelques indi-

cations qu'il serait bon d'ajouter à celle des deux auteurs précédents, pour avoir une ligne exactement renseignée.

Les routes incertaines de Noyon à Fourote, que notre manuscrit écrit Forote, celle de Venette à Champlieu, prolongation de la route de Montdidier à Venette près Compiègne, à travers la forêt, et celle qui de La Morlaye va rencontrer le grand chemin de Beauvais à St.-Martin-Longeau à Neuville dans la forêt de Herz, qui sont citées par Dom Grenier, ne l'ont point été par M. Graves, qui se propose de les vérifier. C'est alors qu'il aura étudié ces directions, qu'il nous sera possible de porter un jugement sur le plus ou moins de certitude de ces tracés. Quand à la chaussée de Senlis à Bavay par Pont-Ste.-Maxence, notre correspondant ne l'admet point. Comme lui nous ne saurions admettre le détour inexplicable qu'elle aurait à faire pour aller d'Estrée-St.-Denis, où elle coupe la voie de Montdidier, à Nanteuil-le-Haudoin, que nous appellerons plutôt d'Amiens à Meaux (*Fixtuum*), joindre Francières et Beaumanoir à droite, et revenir à gauche passer l'Aronde à Gournay, pour de là continuer en droite ligne sur Tilloloy, et gagner *Rhodium* (Roiglise). M. le docteur Voillemier, de Senlis, vient de résoudre la question en faveur de Dom Grenier et de Carlier, qui prenant Pont-Ste.-Maxence pour *Litanobriga* y avait conduit un chemin dont il avait tout aussi mal indiqué le trajet que l'avait fait Dom Grenier pour celui de Senlis à Pompoint. M. Voillemier a étudié le terrain la pioche à la main, il a examiné dans toute leur étendue les éléments dont ces voies étaient composées, et de ce travail de boulversement il en est résulté pour lui la certitude qu'il n'y avait qu'un seul chemin aboutissant à Pont-

Ste.-Maxence. Dans la note qu'il nous a remise, il explique la déviation observée dans la route, et les causes qui ont pu conduire en erreur ses devanciers. Les tranchées lui font retrouver également un reste de chaussée s'embranchant à celle-ci au poteau du *grand maître*, dans la forêt de la Halate, qu'il suppose avoir dû se prolonger sur Verneuil ; elles lui ont également fait découvrir des restes d'habitations situées le long de la route de Pont-Ste.-Maxence, qui lui paraissent remonter à l'époque romaine. Un plan détaillé de la forêt de la Halate, et du trajet de la chaussée romaine, que l'auteur joint à son travail, vous permettra de la suivre dans toutes ses modifications. Notre collègue a étudié aussi la route de La Morlaye à Senlis, et de Senlis à Soissons, dont elle en est le prolongement, et n'a rien trouvé à ajouter aux indications déjà fournies par Dom Grenier et M. Graves. Ces routes, visibles pour tout le monde en raison de leur exhaussement et de leur rectitude, ont été trouvées formées de couches de même nature, et disposées dans le même ordre que celles de Pont-Ste.-Maxence. Elles ont offert à l'auteur l'occasion de remarquer, comme il l'avait déjà fait, que cette voie ne pénétrait point dans la ville, mais passait à une certaine distance, nouvelle preuve du soin que mettaient les Romains à ne point faire passer les grands chemins de communication à travers les lieux fortifiés. La reconnaissance du trajet est bornée à la frontière du département, mais il sera facile de la pousser jusqu'à Soissons, au moyen des indications de Dom Grenier et de Carlier, contrôlées par M. Lemaistre. Quant aux routes de Senlis à Meaux, et de Senlis vers les champs de Courteuil, les recherches faites pour en découvrir les traces ont été tout-à-fait sans résultat

pour M. Voillemier. Comme vous le voyez, Messieurs, la question pour le département de l'Oise est fort avancée, grâce aux explorations laborieuses de M. Voillemier, et aux recherches si longues et si conscencieuses auxquelles s'est livré M. Graves.

M. Alexandre Hermand, de St.-Omer, a aussi payé son tribut de recherches. Il rejette la 29me. voie de Dom Grenier, deuxième de Boulogne à Cassel par St.-Omer, parce qu'aucune découverte n'est venue appuyer les conjectures des savants bénédictins, qu'aucune route aboutissant à St.-Omer ne présente le cachet caractéristique d'un travail romain, et que, située entre deux autres, celle de Thérouanne et celle de Watten, elle ne pouvait être d'aucune utilité. Cette dernière de Boulogne à Cassel, par Watten, a été l'objet d'une étude spéciale de la part de M. Hermand. On peut, dit-il, la suivre de l'œil du haut de la montagne de Cassel, jusqu'à une certaine distance à l'approche des moissons. Mais près de Watten, des preuves non évidentes abondent, et il l'a retrouvée à Eperleques et à Renengue, où l'on découvre tous les jours encore des débris romains. Ainsi se trouve fixé d'une manière décisive le tracé d'une route donnée par la Carte de Peutinger, que les paroles de Danville ne suffisaient point pour déterminer, et dont la topographie de Cassel ne dit pas un mot.

Déjà nous avons parlé des voies d'Amiens à Vermand; de celle d'Amiens à Arras par Thièvres, l'antique *Teucera*, et enfin de celle d'Amiens à Boulogne jusqu'à Ponches, sur la rive gauche de l'Authie et Dourier sur la droite, arrêtons-nous un instant sur les autres voies romaines ou *che-*

mins Brunehault qui se remarquent encore dans le département de la Somme.

Suivant Dom Grenier, onze voies partent d'Amiens comme d'un centre pour rayonner dans toutes les directions, et neuf autres voies viennent de différents points se joindre aux premières. Nous en connaissons trois exactement. Celle d'Amiens à Soissons et Rheims, marquée dans l'Itinéraire, et que la Carte théodosienne fait passer par *Rhodium* (Roiglise), et *Setuci* (St.-Mard) nous est également connue. Danville (n. 558) dit qu'elle va en ligne droite d'Amiens à Roye. La découverte de la colonne de Tongres et le résultat des fouilles entrepris par MM. Buteux et Blin de Boudon, ont fixé incontestablement la direction de cette voie, et M. Rigollot a établi d'une manière victorieuse la position de *Setuci* sur l'emplacement ruiné de St.-Mard. En 1822, M. Blanchet, ingénieur des ponts et chaussées, sur la demande de M. d'Allonville, fit des fouilles en plusieurs points de cette route, et en reconnût l'empierrement de construction romaine.

La route d'Amiens à Beauvais par Cormeilles (*Curmiliacum*), jalonnée par l'Itinéraire d'Antonin, subsiste comme le dit Danville (N. G. 259), sous le nom de *chaussée Brunehault*. Dom Grenier et Grégoire d'Issigny la renseignent. Nous avons pu nous-même cette année, lors des défrichements d'une partie du bois de Dury, suivre l'ancienne voie, reconnaître l'endroit où elle s'embranche au-dessus de ce village et la suivre jusqu'à Essertaux. Des médailles trouvées dans ce défrichement sont venues corroborer les documents fournis par d'Issigny et Dom Grenier.

La voie d'Amiens à Beauvais par Bratuspantium, ou

d'Amiens à Senlis par Paillart et St.-Martin-Longueau, suivant Dom Grenier (car c'est dans cette directe qu'elle présente la ligne la plus droite), se voit dans toutes les cartes, qualifiée de *chaussée Brunehault*. Elle est reconnaissable dans toute sa longueur à travers Sains, Estrées, etc. Aucune difficulté ne s'élèvera sur la nature et la direction de cette voie, tant elle présente distinctement les caractères d'une véritable chaussée romaine.

Nous n'avons pas d'autre autorité sur la route d'Amiens à Montdidier que celle de Dom Grenier et la carte de Cassini. Nous avons vu comment M. Buteux l'avait rejeté, et nous avons adopté son opinion. La route d'Amiens à la mer, par Picquigny, Airaines, Oisemont, etc. nous est bien connue à partir du premier village, mais jusque là nous n'avons aucune indication. Au-delà nous l'avons suivie, et les observations de Dom Grenier et de M. Estancelin suffisent pour lever toute espèce de doute à cet égard. Nous appellerons également votre attention sur la route d'Aouste-près-d'Eu, à Boulogne par Port ou Blanquetaque ainsi que sur la route d'Amiens à Cambrai et sur celle d'Amiens à Poix, qui n'est qu'un prolongement de cette même route allant d'Amiens jusqu'à Rouen ; sur la chaussée qui coupe à l'ouest le département, et va de Noyon à Arras, traversant trois de nos grandes voies; enfin sur une route d'Albert au grand Seraucourt, dans la direction d'Albert à La Fère.

Nous croyons également ne pouvoir admettre sans difficulté la partie de la route de St.-Quentin à Arras, comprise entre St.-Quentin et Villers-au-Flot, telle quelle est indiquée par Dom Grenier.

Ainsi donc, le plus grand nombre des voies du département de la Somme est étudié.

Il n'en est point ainsi pour le département de l'Aisne. Nous ne connaissons encore que six voies dont le trajet a été donné par Carlier, Le Long, Dom Grenier, M. Lemaistre et Brayer. Nous appellerons donc l'attention de nos correspondants sur cette partie de l'ancienne Picardie, et nous les engagerons à diriger surtout leurs recherches sur les lignes du département de la Somme et du Pas-de-Calais, que j'ai indiquées plus haut; sur celles du département de l'Oise qu'à signalées Dom Grenier et que n'a point reconnues M. Graves; sur celles enfin que ce dernier à rangées parmi les incertaines de sa Notice, ou qu'il a seulement citées comme dignes d'être étudiées. — En résumé, nous avons pu cette année retrouver toutes les routes de l'Itinéraire d'Antonin et de la Carte de Peutinger, et leur trajet a été reconnu dans toutes leurs directions. Plus de trente autres ont été vérifiées, et leur identité a été établie par la double autorité des titres écrits et des fouilles faites sur les lieux.

Messieurs, nous avons commencé d'explorer l'époque romaine et de présenter un tableau géographique de ce qu'était la Picardie, sous la domination du peuple roi; mais il ne suffit point d'avoir rétabli les routes qu'il édifiait pour assurer ses victoires chez les Belges, il nous reste, pour compléter notre travail, à traiter la partie la plus difficile, et nous comptons encore sur votre généreux concours pour l'exécuter. Nous rechercherons cette année l'emplacement des villes et des camps romains. Nous noterons les lieux où l'on a découvert des portions d'aqueducs, de

temples, de villa et de monuments funèbres le long des routes, enfin tous les lieux qui présentent les caractères attribués généralement aux stations romaines, et comme l'action continue de la civilisation et des progrès agricoles a presque partout dispersé les enceintes, nous nous attacherons à signaler les points où l'abondance des débris prouve qu'ils ont été occupés par des soldats.

Messieurs, nous ne dissimulons point tout ce qu'il y a de difficultés à vaincre dans les recherches que nous avons entrepris; mais nous ne pouvons admettre avec d'Issigny que ce vaste travail est interminable, et qu'il y a impossibilité d'indiquer les anciennes directions des voies et les changements que l'on y a faits. Nous croyons n'avoir point été trop présomptueux en l'essayant de nouveau, et nous espérons le mener à bonne fin. Les obstacles ne doivent point nous décourager; le zèle et la méthode surmontent bien des difficultés. La Société compte dans son sein d'actifs collaborateurs qui se sont empressés de concourir pour leur part à acquitter leur tribut de savoir, et tous, nous n'en doutons point, sentiront l'obligation de verser au foyer commun leur contingent de lumières. C'est donc avec le sentiment du succès que nous venons vous engager à continuer vos explorations, c'est en nous fondant sur l'évènement non douteux de l'entreprise et le résultat certain de nos travaux, que nous faisons un dernier appel à votre concours.

Je m'arrête ici, Messieurs, et vous remercie de la bienveillance avec laquelle vous avez bien voulu m'entendre. Je regrette qu'un plus habile que moi n'ait point été chargé de vous rendre compte des savantes et laborieuses recherches

de nos correspondants. Mais, quelqu'incomplet que soit mon travail, il vous prouvera toute l'importance qui fut attachée à la solution de la question que vous vous êtes proposée.

Note. — Le rapporteur de la commission a eu l'honneur de présenter à Messieurs les membres présents à la séance générale, une carte de la Picardie, sur laquelle avaient été effectués tous les tracés fournis par les auteurs qu'il a cités dans ce rapport. L'exactitude de certaines lignes a été reconnue; quelques autres ont paru établies sur des considérations trop peu positives. MM. Buteux, De Givenchy, Woillemier et Ravin ont promis de nous fournir de nouveaux renseignements. Nous comptons sur le zèle de nos correspondants, et nous espérons pouvoir présenter, pour la session générale de 1840, un travail complet, à la suite duquel seront imprimées comme pièces justificatives les notes savantes et si consciencieuses de MM. Cousin, Hermand, Harbaville, Woillemier, etc.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE GÉNÉRALE DU 7 JUILLET 1839,

Présidée par M. LE SERURIER.



Le dimanche 7 Juillet 1839, la Société des Antiquaires de Picardie, s'est réunie, en assemblée générale, dans la grande salle du conseil, à l'hôtel-de-ville.

L'assemblée se composait des membres sui[illegible] savoir :

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS :

MM. Le Serurier, *président;* Rigollot, *vice-président;* Bouthors, *secrétraire perpétuel;* Guerard, *secrétaire annuel;* Ledieu, *trésorier;* le comte de Betz; le marquis de Clermont-Tonnerre; Bazot; Hyacinthe Dusevel; De Grattier; Henri Hardouin; Dufour; Duthoit; Auguste Le Prince; Garnier; Léon Hocdé; Cheussey; Fernand Mallet

MEMBRES TITULAIRES NON RÉSIDANTS :

MM. De Givenchy, de St.-Omer ; Buteux, de Fransart près Roye ; de Cayrol, de Compiègne ; le Docteur Voillemier de Senlis ; de Malesieux, de Senlis ; le comte du Maisniel de Liercourt ; Harbaville, d'Arras ; Amedée Boistel, d'Arras ; Labourt, de Doullens.

MFMBRES CORRESPONDANTS :

MM. Graves, de Beauvais ; Douchet, de Saint-Maurice-lès-Amiens ; Fournier, d'Amiens ; de Smyttère, d'Amiens.

La séance est ouverte à dix heures moins un quart.

Sur l'invitation de M. le Président, M. de Givenchy se place à sa droite, M. Graves à sa gauche, M. de Cayrol à la droite du vice-Président, M. Voillemier à sa gauche, M. le comte du Maisniel à la droite du secrétaire perpétuel, et M. de Malezieux à sa gauche.

M. Le Serurier adresse des remerciements à MM. les membre[illegible] résidants et correspondants qui ont bien voulu s[illegible]re à la séance et apporter à la Société le tribut de leurs lumières.

Le procès-verbal de la séance générale du 8 Juillet 1838, est lu et adopté.

M. le Président annonce qu'on va s'occuper de la question du prix à mettre au concours pour 1840, et invite ceux des membres qui auraient des questions à présenter à vouloir bien les formuler.

M. Garnier, a la parole.

QUESTION.

« *Rechercher à quelle époque l'architecture ogivale*
» *fut introduite dans les monuments religieux en*
» *Picardie; et quels sont ceux qui signalent la tran-*
» *sition de la periode romane ou byzantine à la période*
» *ogivale; enfin, déterminer quels sont les caractères*
» *architectoniques qui doivent faire distinguer les*
» *monuments religieux jusqu'au* XVIe *siècle.* »

DÉVELOPPEMENTS.

La Picardie présente un grand nombre d'édifices impo-sants par leur masse, leur construction, leur composition, leurs ornements et l'harmonie de leurs détails. Cependant aucun ouvrage n'a encore été entrepris pour en obtenir le dénombrement, signaler les différentes époques de leur construction, et les décrire, même succinctement. Je crois que cette étude peut faire le sujet d'une question à mettre au concours; car, sans parler de l'intérêt qu'elle présente, au moment où les sciences archéologiques prennent un si grand développement, la question que je propose peut-être traitée dans l'espace de temps que vous accordez au candidat.

Il ne suffit point en effet de décrire toutes les églises de la Picardie et de faire un ouvrage comme les recueils des monuments du Bourbonnais et de l'Anjou, mais seulement de rechercher les dates de leur construction, et d'en

faire le classement chronologique. L'auteur, procédant de là, par voie d'analyse, aurait à examiner les formes, la disposition et l'arrangement des diverses parties.

L'étude des nefs, des chapelles, des transepts, des absides, des cryptes, des voûtes et de leurs arêtes, des toitures, des tours, des clochers, des piliers ou des colonnes, des contreforts et des arcs-boutants, des fenêtres et des portes, permettra de généraliser les caractères imprimés par chaque siècle aux constructions qu'il vit naître.

Les monuments de l'époque byzantine reconnus, il sera facile alors de signaler la marche de l'art et les changements de style qui se sont opérés successivement, de remarquer les bizarreries dont fourmillent les édifices de transition, et le doute qui présidait à leur élévation, avant que l'ogive s'élançât pure et correcte, soutenue sur des faisceaux de colonnettes, et de voir tantôt des colonnes écourtées supportant l'arc en tiers points et les voûtes ogivales avec ou sans nervures, tandis que des colonnes assemblées supporteront l'arc plein-cintre, alternant dans les galeries avec des arcs ogives géminées ou trilobées.

Ce travail que j'indique pour les monuments de transition, se répétera pour ceux des autres siècles. Les formes des arcs, la variété des ogives géminées, trilobées, flamboyantes, et les combinaisons différentes des rosaces qui ornent les fenêtres seront autant de signes déterminatifs. Mais surtout il ne faudra point oublier ceux que fourniront les socles, les chapitaux, les tailloirs, les consoles, les moulures, les cordons, les sculptures des menaux et des arêtes qui présenteront peut-être des marques distinctives de quelque certitude.

La solution de cette question sera une partie de l'histoire de l'art dans la Picardie. De là pourront jaillir quelques faits archéologiques nouveaux, si l'on établit des points de comparaison entre l'architecture de notre province et celle des provinces voisines.

La notice archéologique et les annuaires du département de l'Oise de M. Graves, les descriptions de l'église cathédrale d'Amiens par MM. Gilbert et Rivoire, celles de St.-Riquier, de Beauvais, de St.-Vulfran de M. Gilbert, les ouvrages de MM. de Caumont et le Prévost, les mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie et de Picardie, et les différentes histoires locales fourniront de nombreux renseignements aux personnes qui voudront traiter cette question, qui m'a paru d'un haut intérêt pour la Société, et digne en tous points de fixer son attention.

M. Dusevel est invité à développer la question qu'il demande à proposer.

QUESTION.

« *Une bonne ville de France au moyen-âge, ou*
» *tableau physique, politique et moral d'une cité*
» *française sous Philippe-Auguste.*

DÉVELOPPEMENTS.

Le sujet que j'ai l'honneur de proposer à la *Société des Antiquaires de Picardie* est vaste et d'une haute importance;

mais pour être bien traité, il demande des études profondes, des recherches infinies. Ce n'est pas, en effet, une simple description des monuments et de l'administration d'une ville de France, des mœurs et des usages de ses habitants, que l'on réclame de l'antiquaire qui essayera de traiter un tel sujet, mais des investigations consciencieuses sur l'origine si obscure et si contestée de cette architecture ogivale qui forma le type des principaux édifices religieux et civils élevés en France dans le XIIIe. siècle ; sur l'établissement des communes et les anciennes chartes qui créèrent ou modifièrent, dans la plupart des localités, le pouvoir municipal, le droit civil et criminel; enfin, sur la vie privée dont les mœurs devinrent si pittoresques, si dévotes par suite des croisades. Une ère nouvelle, vous le savez, Messieurs, s'ouvrit à cette époque pour la nation française : monuments, législation, mœurs; industrie, sciences, lettres et arts, tout se ressentit de l'heureuse influence qu'exercèrent ces pieuses et lointaines expéditions. Nous demandons des recherches approfondies sur ces diverses matières, au savant qui ambitionnerait vos suffrages; mais nous devons l'avouer, Messieurs, plus le champ est vaste et plus nous craignons qu'un tel travail, qui offre tant de difficultés à vaincre, tant de recherches à faire, tant de documents à consulter, trouve peu d'hommes qui se sentent la force de l'entreprendre, qui aient assez de zèle pour l'exécuter.

— M. Hardouin reproduit, avec les développements consignés dans le procès-verbal de la séance générale de 1837, la question suivante:

QUESTION.

« *Faire connaître l'origine, les caractères généraux*
» *et la destinée des institutions municipales qui ont*
» *été en vigueur dans les villes de Picardie, auxquelles*
» *des chartes communales furent concédées au moyen-*
» *âge* ».

— M. Labourt présente une quatrième question qu'il formule en ces termes :

QUESTION.

« *Déterminer les limites que la province de Picardie*
» *a eues successivement depuis le* XIIe. *siècle* ».

— Sur l'observation de M. Rigollot, que cette question lui paraît avoir été suffisamment traitée par M. Labourt lui-même, dans le mémoire que la Société a jugé digne de la couronne qui sera décernée en séance publique, M. Labourt retire sa proposition.

La discussion sur les questions s'ouvre dans l'ordre où elles ont été présentées.

— La question présentée par M. Garnier est appuyée par MM. Bouthors et de Givenchy. Ce dernier croit qu'elle offre un intérêt d'autant plus vif qu'elle provoque, pour la Picardie, des recherches dont M. de Caumont a fait sentir l'importance en exécutant le même travail pour la Normandie.

— La question proposée par M. Dusevel est appuyée par MM. Bazot et Harbaville. Personne ne demandant la

parole pour la combattre, on passe à l'examen de celle qui est proposée par M. Hardouin.

— M. Bouthors fait observer que les recherches qu'elle nécessitera ne permettront pas de la traiter dans l'espace d'une année ; il ouvre l'avis, si la Société la juge digne de la prise en considération, de la réserver pour 1841. On imiterait en cela, la Société des Antiquaires de la Morinie, qui a pris la louable habitude d'insérer deux fois de suite dans ses programmes les questions qu'elle met au concours, de telle sorte que les personnes qui veulent traiter un sujet proposé, ont toujours deux ans pour s'y préparer.

— M. Dusevel s'attache à démontrer l'inopportunité de la question de M. Hardouin. Elle peut offrir, dit-il, la matière d'un ouvrage, mais elle est trop vaste pour faire l'objet d'un mémoire. Elle rentre d'ailleurs dans le but que se propose le ministre de l'instruction publique, puisque l'histoire du Tiers-Etat contiendra toutes les chartes communales de l'ancienne Picardie, et selon toute apparence, sera imprimée avant que les mémoires aient paru. Il serait donc superflu de mettre au concours une question que le travail de M. Augustin Thierry peut rendre inutile.

— M. Bouthors répond à M. Dusevel, qu'il n'y a aucune espèce d'analogie entre le travail confié à M. Augustin Thierry et la question formulée par M. Hardouin. L'un sera un recueil de pièces et de chartres communales dans le genre des ordonnances de France ; l'autre ne peut donner lieu qu'à des dissertations. Ainsi, bien loin que la publication de l'histoire du Tiers-Etat puisse nuire à la question,

elle lui sera au contraire utile en ce sens qu'elle épargnera la peine de rechercher des documents qu'on trouvera réunis dans cette collection. D'ailleurs, on ne peut pas prévoir à quelle époque paraîtra l'ouvrage annoncé. Les retards qu'il a éprouvés jusqu'à ce jour pourront se prolonger pendant plusieurs années encore. Il est donc possible que les recherches auxquelles se livreront les auteurs qui voudront traiter la question, fassent découvrir des pièces qui n'auront pas été signalées au ministre de l'instruction publique. Dans ce cas, M. Augustin Thierry trouverait dans le résultat du concours quelque avantage pour l'immense travail dont il est chargé.

— MM. Hardouin et de Givenchy ajoutent quelques observations pour appuyer celles qui viennent d'être présentées par M. Bouthors.

— M. de Cayrol pense qu'il existe beaucoup de pièces qui sont jusqu'à présent restées inconnues à M. Augustin Thierry. Il cite la charte communale de Compiègne qui ne lui a pas été signalée, quoiqu'elle mérite certainement de l'être. Il ne faut donc qu'une circonstance comme celle du concours pour faire sortir de la poussière et de l'oubli toutes les chartes qui ont échappé à ses investigations.

— M. Dusevel fait observer que, d'après la manière dont sont organisés les comités historiques et le zèle qui anime les correspondants, il est impossible qu'il existe beaucoup de lacunes dans le travail de M. Augustin Thierry. La charte de Compiègne dont parle M. de Cayrol n'est pas une pièce inconnue, puisqu'elle a été imprimée dans

le recueil des Ordonnances des Rois de France, il importe donc fort peu que l'existence de cette pièce soit révélée, puisque l'histoire du Tiers-Etat ne doit contenir que des documents inédits.

— M. de Givenchy à cet égard ne partage point l'opinion de M. Dusevel. Il importerait au contraire beaucoup que toutes les chartes communales dont le texte a été imprimé fussent retrouvées, car il peut annoncer avec certitude que la plupart de celles qui ont été insérées dans la collection des Ordonnances des Rois de France sont peu conformes aux originaux. On peut citer, dit-il, comme une preuve de ce qu'il avance, la charte communale de St.-Omer qu'il a eu occasion de vérifier en sa qualité de correspondant du ministère de l'instruction publique. Il pense comme MM. de Cayrol et Bouthors que les recherches qu'exigera la question proposée par M. Hardouin, ne pourront que faciliter les travaux de M. Augustin Thierry qui est trop intéressé à leur résultat pour ne pas applaudir à la pensée qui a dicté la question.

— M. le Serurier résume la discussion et met aux voix la proposition de M. Bouthors, de choisir deux questions au lieu d'une seule, et de rédiger un programme pour deux années.

La proposition est adoptée.

On procède ensuite par la voie du scrutin secret, au choix de la question qui sera mise au concours pour 1840. La majorité des suffrages se prononce en faveur de la question de M. Garnier.

Un second tour de scrutin a lieu pour déterminer la question à mettre au concours pour 1841.

La question de M. Hardouin obtient la majorité des suffrages.

En conséquence, le Président annonce qu'il va être rédigé un procès-verbal de la double décision de l'assemblée, dont le résultat sera proclamé en séance publique.

— M. Buteux fait un rapport sur les fouilles qu'il a exécutées de concert avec M. Blin de Bourdon sur le terroir du Quesnel, auprès du hameau de St.-Marc, en vertu de la délibération prise dans l'assemblée générale de 1837.

— M. Eugène Dusevel donne lecture de la description d'une plaque de cheminée en fer de fonte, provenant de l'ancienne abbaye de St.-Michel, à Doullens.

— M. Rigollot lit une notice sur un manuscrit de Froissart, qui existe à la bibliothèque communale d'Amiens. Ce manuscrit d'autant plus précieux qu'il est plus ancien que ceux qui ont servi pour les éditions imprimées, contient, sur les événements dont la Picardie fut le théâtre en 1346, et en particulier sur la fatale journée de Crécy, des détails qui ne se trouvent pas dans les autres leçons du célèbre chroniqueur.

Cette lecture est écoutée avec un vif intérêt par toute l'assemblée qui félicite l'auteur du succès de sa découverte.

La séance est levée à midi.



LISTE

DES OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ, DEPUIS LE 8 JUILLET 1838, JUSQU'AU 7 JUILLET 1839.

Par M. DE SALVANDY, Ministre de l'instruction publique :

1°. Éléments de Paléographie, par M. Alfred de Wailly, 2 vol. in-folio. — 2°. La Taille de Paris sous Philippe-le-Bel....., un vol. in-4°. — 3°. Métiers de Paris, par Etienne Boileau, un vol. in-4°. — 4°. Relation des ambassadeurs de Venise, sur les affaires de France au XVIIIe. siècle, recueillie par Thomaséo, 2 vol. in-4°. — 5°. Mémoires mi-

litaires relatifs à la succession d'Espagne, sous Louis XIV, par le lieutenant-général Pelet, 3 vol. in-4°. — 6°. Négociations relatives à la succession d'Espagne, par M. Mignet, 2 vol. in-4°. — 7°. Atlas des guerres de la succession d'Espagne, un carton grand in-folio. — 8°. Chronique de la Normandie, par Benoît Trouvère, normand, 2 vol. in-4°. — 9°. Histoire de la croisade contre les Albigeois, en vers provenceaux, par M. Fauriel, un vol. in-4°. — 10°. Ouvrages inédits d'Abeilard, par M. Victor Cousin, un vol. in-4°. — 11°. Journal des états-généraux sous Charles VIII, par M. Hermier, un vol. in-4°. — 12°. Procès-verbaux du conseil de régence sous Charles VIII, par le même, un vol. in-4°.

Par la SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE :

Mémoires et dissertations sur les Antiquités nationales et étrangères, publiés par la Société des Antiquires de France, nouvelle série, tome IV, in-8°.

Par la SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST, à Poitiers :

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, tome III, in-8°. — Mémoires, idem, tome IV, contenant la table des Manuscrits de Dom Fonteneau, in-8°. — Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, n°s. 3 et 4 de 1838, n°s. 1 et 2 de 1839, broch. in-8°,

Par la SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU MIDI, à Toulouse :

Mémoires de la Société des Antiquaires du Midi, tome 1er in-4°. orné de planches. — Tome II, idem. — Tome III id. par cahiers. — Les deux premières livraisons du tome IV.

Par la Société d'Émulation d'Abbeville :

Mémoires de la Société d'Émulation d'Abbeville, tome III, in-8°.

Par M. Labourt, membre non résidant :

Considérations sur l'intempérance des classes laborieuses, ouvrage couronné par la Société de Tempérance d'Amiens, brochure in-8°.

Par M. le baron de Reiffemberg, membre correspondant, à Bruxelles :

Compte-rendu de la commission royale d'histoire en Belgique, 8e. bulletin de 1838, brochure in-8°. — Id. 6e. bulletin. — Id. 7e. bulletin.

Par M. De Fortia d'Urban, membre de l'Institut :

Tables chronologiques des annales de Hainaut, in-8°.

Par MM. De Cayrol et Rigollot :

Essai sur la vie et les ouvrages du père Daire, par M. De Cayrol, suivi des épîtres farcies, par M. le docteur Rigollot, brochure. in-8°.

Par M. Boucher de Perthes, membre correspondant, à Abbeville :

De la création et de la progression des êtres, par M. Boucher de Perthes, président de la Société d'Émulation d'Abbeville, un vol. in-12.

Par M. Delorme, professeur au collége royal d'Amiens :

Mémoire sur le système métrique des Romains, par M. Dureau de la Malle, brochure in-4°.

Par M. HERMAND, membre non résidant, à St.-Omer :

Traduction allemande de la notice sur les méreaux, par M. Hermand, in-8°.

Par M. GRAVES, correspondant, à Beauvais :

Notice archéologique sur le département de l'Oise, par M. Graves, brochure in-8°.

Par M. DE CAUMONT, membre correspondant, à Caen :

Voyage archéologique en Normandie, traduit de l'anglais de Gally Knight, par M. de Caumont, un vol. in-8°.

Par M. LEGLAY, membre non résidant, à Lille :

Analectes historiques, par M. Leglay, brochure in-8°.

Par le docteur de SMYTTÈRE, membre correspondant, à Amiens :

Topographie de la ville de Cassel (nord), par M. de Smyttère, un vol. in-8°.

Par M. J.-B. LECLERC, de Châtillon-sur-Seine :

Archéologie celto-romaine de l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine, brochure in-8°.

Par M. DUFAITELLE, membre correspondant, à Calais :

Observations sur les monnaies de Boulogne, au nom d'Eustache, par M. Dufaitelle.

Par M. TAILLAR, membre correspondant, à Douai :

Notice sur la vie et les ouvrages de M. Lenglet, brochure in-8°.—Des lois historiques et de leur application aux der-

niers siècles de l'empire romain, par M. Tailliar, conseiller à la cour royale de Douai, brochure in-8°.

Par M. Hennebert, membre correspondant, à Tournai (Belgique) :

1°. Cours de prononciation et de lecture, par M. Hennebert, archiviste de la ville de Tournai, brochure in-8°. — 2°. Une lettre de Jeanne d'Arc aux Tournaisiènes, par le même, brochure in-8°.

Par M. Rigollot, membre résidant :

Notice sur les monnaies de Montreuil, brochure in-8°. extrait de la revue de numismatique.

Par l'éditeur du Puits Artesien, revue du Pas-de-Calais :

Plusieurs livraisons de cette revue, publiées à St.-Pol.

Par M. Louis Cousin, membre correspondant, à Boulogne :

Notice sur le château de Monthulin (Boulonnais), par M. Louis Cousin, extrait des mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie, brochure in-8°.

Par M. Machart, conseiller à la cour royale d'Amiens :

1°. Deux feuilles de velin écrites sur deux colonnes en caractères du XIV°. siècle, provenant d'un manuscrit du roman de la Rose. — 2°. Médailles d'or, d'argent et de bronze des Rois et Reines de France, tirées des plus curieux cabinets, par Jacques de Bie, un vol. in-folio relié, orné de 131 planches gravées.

Par M. MANGON DE LA LANDE, membre correspondant, à Poitiers :

1°. Nouvelles observations sur la pierre levée de Poitiers. —2°. Études paléographiques sur les inscriptions découvertes en Afrique. — 3°. Rapport sur les monuments celtiques du château Lacher. — 4°. Relation sur les tours Milandes. — 5°. Rapport sur la découverte d'un tombeau gallo-romain. — 6°. Mémoire sur les thermes romains d'Evaux, par M. Mangon de la Lande, extrait des mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest.

LISTE

DES OBJETS OFFERTS AU MUSÉE DE LA SOCIÉTÉ, DU 7 JUILLET 1838 AU 6 JUILLET 1839,

dressée par ordre alphabétique des Donateurs.

Amiens : (la ville d')

Sept panneaux de vitres coloriées, provenant d'une ancienne verrière de l'église St.-Germain d'Amiens.

Un lot de cent médailles romaines, grand bronze, à divers types du Haut-Empire et provenant de l'enfouissement monétaire découvert au mois de janvier 1838, dans le marais de Camon.

Une table de bronze, portant l'ordonnance rendue en 1515, par l'ancien échevinage d'Amiens sur la police de la poissonnerie.

M. Betz : (le comte de)

Un tableau en albâtre, représentant en ronde-bosse, rehaussée d'or, *le lavement des pieds* (XVI[e] siècle).

M. Boucher de Perthes, directeur des douanes, président de la Société d'Émulation d'Abbeville :

Un fragment de pierre tumulaire, portant la représentation au trait d'un personnage en costume de la fin du XIV[e] siècle, trouvée vis-à-vis le Crotoy.

M. Bouthors (Alexandre), greffier en chef de la cour royale d'Amiens :

Deux médailles, petit bronze, de Gallien ; l'extrémité en argent d'un fourreau d'épée, trouvée dans les ruines du château de Beauquesne.

M. Buteux, membre du conseil général, à Fransart, près Roye (Somme) :

Plusieurs fragments de tuiles romaines, trouvées avec plusieurs médailles romaines, à St.-Mard près Roye ;

Un vase en terre grise, découvert dans un champ à Villers-lez-Roye.

M. Cauet-Gras, propriétaire, maire de la commune de St.-Sauveur, près de Picquigny (Somme) :

Un grand bassin en bronze,

Une gaîne en corne de cerf, de hache celtique.

Plusieurs vases en terre grise, un petit ornement en bronze, etc.

Tous ces objets ont été découverts dans les croupes du marais de Tirancourt, en mai 1839.

M. Cheussey, architecte de la ville d'Amiens :

Une rape à tabac en ivoire, portant en relief divers ornements dans le style de la régence.

De Clermont-Tonnerre (le marquis), membre du conseil général de la Somme :

Un graphium ou style en bronze, un vase en terre grise de fort jolie forme, un miroir métallique, une patère en bronze, une urne en verre, deux médailles d'Antonin et une troisième de Commode. Ces objets proviennent d'un tombeau en plomb de l'époque gallo-romaine, découvert en 1836, dans le petit faubourg Beauvais d'Amiens.

M. Coquerel, décédé ingénieur en chef des mines, à Amiens :

Un vase en plomb de l'époque romaine, trouvé à l'extrémité du faubourg de Hem d'Amiens.

M. Douchet (Louis), étudiant en médecine, à St.-Maurice-lez-Amiens :

Une grosse clef, trouvée dans un jardin de l'ancienne abbaye de Corbie.

M. Cuvelier, ancien officier d'artillerie :

Une inscription tumulaire en lettres onciales, trouvée dans l'église de Baizieux.

M. Decagny, curé de Mailly :

Un vase en terre grise, découvert à Mailly avec d'autres antiquités romaines.

M. Decagny, curé-desservant à Ennemains, canton de Ham (Somme):

Un vase en terre noire, trouvé dans un tombeau.

M. Dufour (Charles), avocat à la cour royale:

Une épée du XVIe siècle, trouvée dans un marais de Morcourt, canton de Bray (Somme).

La crosse en bois doré d'un abbé de Corbie, trouvée dans son tombeau à Corbie, XIe siècle.

Un candelabre romain en bronze, découvert dans le marais de Guyencourt.

M. Dupré, propriétaire, à Corbie:

Un très-beau chapiteau de style roman, retraçant dans son pourtour, l'histoire du premier homme.

MM. Fournier et Damis, le premier, agent-voyer en chef du département de la Somme, et l'autre, agent d'arrondissement, à Amiens:

Une urne cinéraire, une épée courte, un grand nombre de plaques et agrafes en bronze, de ceinturons, et ornées de dessins divers; une médaille du Bas-Empire Ces antiques appartenant à l'époque Mérovingienne, ont été trouvées entre Esbart et Beaucourt, au milieu de plusieurs squelettes.

M. Garnier, conservateur-adjoint à la bibliothèque communale d'Amiens:

Une médaille de grand module, frappée à l'effigie de Henri IV.

Une médaille en bronze, de Tetricus, et deux vases romains trouvés dans les tourbières de Boves.

Un candelabre romain en bronze, découvert au mois de janvier 1839, dans un jardin de la grande rue de Beauvais, à Amiens.

M. GOBET, ancien notaire, à Beauquesne :

Deux éperons du XVIe siècle, trouvés en 1829 dans l'ancien fort de la commune de Beauquesne.

M. GRESSIER, maire de la ville de Corbie :

Un fragment de pilastre, portant en relief le bœuf de St.-Luc, XIe siècle.

M. GUÉNARD, propriétaire, à Amiens :

Deux candelabres trouvés dans les environs de Corbie, l'un en bronze du moyen-âge, et le second en cuivre de l'ancien échevinage d'Amiens.

M. GUÉRARD, conseiller auditeur à la cour royale d'Amiens :

Une urne romaine en terre noire, découverte à Mailly sur l'ancienne voie d'Amiens à Arras.

M. LEBRUN, propriétaire, à Amiens :

Une urne en terre noire, et une lampe funéraire en terre grise, rapportées par lui d'Italie.

M. LEDIEU, propriétaire, membre du conseil municipal d'Amiens :

Un coin celtique en bronze, trouvé dans la commune de Bertangles ;

Et un très-beau plat de Bernard de Palissy, représentant le supplice d'Andromède.

M. Lemerchier, ancien maire de la ville d'Amiens, docteur en médecine :

Un grand médaillon en pierre, portant en ronde-bosse un buste de femme; cette sculpture du XVIIe siècle a été trouvée incrustée dans un mur de son jardin.

Une fort jolie statue en pierre, du milieu du XVIe siècle et paraissant avoir appartenu à quelque bas-relief, représentant *la flagellation du Christ.*

M. Le Prince, propriétaire, à Amiens :

Un denier tournois de Philippe-Auguste, trouvé dans les fondations d'une maison de la rue de Metz, à Amiens.

Deux petites amulettes égyptiennes, en terre cuite.

M. Le Serurier, conseiller à la cour royale d'Amiens :

Une épée courte, et plusieurs plaques et agrafes en bronze, de ceinturons, ornées de dessins divers. Ces antiques, de l'époque Mérovingienne, ont été trouvées dans un tombeau à Vendhuile (Aisne).

Huit médailles en argent, aux types de Gordien le Pieux, de Valérien, de Dioclétien, etc., trouvées à Vendhuile, près de St.-Quentin (Aisne).

Un coin celtique en bronze, trouvé en Bretagne, dans les ruines du château de Chatelaudren.

M. Machart, conseiller à la cour royale d'Amiens :

Une médaille en bronze, de grand module, frappée au type de Faustine mère.

M. Mailly (le comte de), ancien pair de France, à Paris :

Une médaille en argent, de Charles X (cardinal de Bourbon).

M. Mallet-Fernand, propriétaire, à Amiens :

Un médaillon en pierre, portant en ronde-bosse une tête de divinité couronnée de fleurs.

Une console en pierre, portant en relief des enroulements, un écusson armoirié, et la légende *Deo* en caractères du commencement du XVe siècle, trouvée sous les ruines de l'ancien prieuré de St.-Sulpice-lez-Doullens.

Une inscription tumulaire de 1419, découverte dans des fondations de la nouvelle rue de la Porte-Paris.

M. Rigollot, docteur en médecine à Amiens, membre du conseil municipal :

Deux chapiteaux du style roman, portant en relief des animaux chimériques et provenant de l'ancienne église de St.-Acheul, construite dans le XIe siècle.

Plusieurs fragments de vases en poterie rouge, décorés de feuilles, d'oiseaux et d'ornements divers, trouvés lors de la démolition des remparts d'Amiens ; et une lampe funéraire en terre grise, provenant des fondations de l'abattoir de cette ville.

M. Rose, curé-desservant, à Tilloy-lez-Conty :

Un coin celtique en pierre verte, de l'espèce dite serpentine, découvert dans un marais de la commune de Bourdon ; et un vase funéraire du XVe siècle, provenant du cimetière de St.-Martin, de Conty.

Quatre médailles en bronze, aux types de Néron, Vespasien, Commode et Gallien.

M. Sujol, chef d'institution, à Amiens :

Une amulette ou figurine égyptienne.

M. Thierron de Monclin, propriétaire :

Un fer de pique, et une épée courte de l'époque Mérovingienne, provenant de la découverte faite entre Esbart et Beaucourt.

M. Tillette d'Acheux, négociant à Amiens :

Un bas-relief en pierre, représentant deux personnages, et portant au bas cette inscription : *l'Espousée.*

OBJETS ACHETÉS PAR LA SOCIÉTÉ.

1° Une momie égyptienne renfermée dans deux coffres en bois de Sycomore, couverts de peintures et d'inscriptions hiéroglyphiques.

Le conseil municipal d'Amiens a bien voulu concourir, avec la Société, à l'acquisition de cette antiquité.

2° Un coin celtique de pierre verte dite de touche, trouvée dans les tourbières d'Ailly-sur-Somme.

3° Une urne en verre blanc, trouvée dans un champ à Mailly, et sur l'ancienne voie d'Amiens à Arras, au milieu de plusieurs bagues et médailles en or de l'époque romaine.

4° Une cuve baptismale en plomb, portant en relief le portrait des douze Apôtres, (fin du XVe siècle).

5° Tableau peint sur bois, de l'ancienne confrérie de Notre-Dame du Puy offert en 1519, avec cette devise : *Arbre portant fruit d'éternelle vie.*

6° Quatre chenêts en fonte, ornés de masques et d'écussons armoiriés ; l'un d'eux porte un chevalier armé de toutes pièces. XVIe siècle.

SÉANCE PUBLIQUE

DU 7 JUILLET 1839.

Le dimanche 7 juillet 1839, à deux heures et demie, les membres titulaires, honoraires et correspondants de la Société des Antiquaires de Picardie, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville où se trouvaient M. le premier Président de la cour royale, M. le recteur de l'Académie, M. le Maire de la ville d'Amiens et les fonctionnaires invités à cette cérémonie.

Le bureau est composé de MM. Leserurier, *président titulaire*; M. le préfet de la Somme, *président honoraire;*

de Caumont, directeur de la Société Française; Rigollot, *vice-président;* Graves, secrétaire général de la préfecture de l'Oise; Bouthors, *secrétaire perpétuel;* de Givenchy, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de la Morinie; Guerard, *secrétaire annuel*.

M. Le Serurier ouvre la séance et prononce un discours sur l'utilité des Sociétés d'Archéologie, dans lequel il indique quelle a été la pensée créatrice de la Société, fondée à Amiens il y a trois ans à peine, et les résultats que le pays a déjà obtenus de cette institution conservatrice.

— M. Bouthors, *secrétaire perpétuel*, rend compte des travaux de l'année.

— M. Dusevel fait un rapport sur le résultat du concours de 1839. M. Guérard, secrétaire annuel, rappelle que la question à traiter était celle-ci :

> « *Examiner quelles sont les diverses origines attribuées aux villes de Picardie; faire connaître celles de ces villes dont la fondation paraît être antérieure à l'invasion romaine, et celles qui n'existèrent que depuis* ».

La Société a distingué l'ouvrage portant pour épigraphe : *Res ardua est, obscuris lucem dare, dubiis fidem, novis auctoritatem*. En conséquence, elle a décidé qu'une médaille d'or de 300 francs serait décernée à M. A. Labourt, ancien procureur du roi à Doullens, auteur de ce mémoire.

— M. Labourt, présent à la séance, reçoit la médaille des mains du Président.

Le secrétaire annuel annonce ensuite que la Société propose pour sujet du prix qui sera décerné en 1840, la question suivante :

« Rechercher à quelle époque l'architecture ogivale fut introduite dans les monuments religieux en Picardie ; quels sont ceux qui signalent la transition de la période romaine ou byzantine, à la période ogivale ; enfin, quels sont les caractères architectoniques qui doivent servir à faire distinguer les monuments religieux jusqu'au XVIe siècle ».

Le prix sera une médaille d'or de 300 francs.

Les mémoires devront être adressés au secrétaire perpétuel de la Société, avant le 15 mai 1840. Ils ne seront point signés, ils porteront une épigraphe répétée au dos d'un billet cacheté contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

Elle propose en outre pour sujet du prix qui sera décerné dans la séance générale de 1841, la question suivante :

« Faire connaître l'origine, les caractères généraux et la destinée des institutions municipales qui ont été en vigueur dans les villes de Picardie, auxquelles des chartres communales furent concédées au moyen-âge ».

Le prix sera une médaille d'or de 300 francs.

Les mémoires devront être adressés au secrétaire perpétuel de la Société, avant le 15 mai 1841.

— M. Charles Dufour, au nom de la commission du Musée, fait un rapport sur cet établissement, et donne la récapitulation des acquisitions et offrandes qui ont accru ses richesses depuis le mois de juillet 1838.

— M. Dusevel fait une lecture dans laquelle il présente comme résultat de ses recherches dans les archives de la mairie d'Amiens, le tableau des usages et des mœurs de cette ville au XVe siècle; cette lecture excite vivement la curiosité de l'assemblée.

— M. Hardouin termine la séance par la lecture d'une notice historique sur Pierre-l'Hermite, apôtre des croisades, né à Amiens dans le courant du XIe siècle.

La séance est levée à quatre heures et demie.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE.

MÉMOIRES.

MÉMOIRE

SUR LE MANUSCRIT DE FROISSART DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE D'AMIENS,

ET EN PARTICULIER SUR LE RÉCIT DE LA BATAILLE DE CRÉCY.

PAR M. RIGOLLOT, MEMBRE RÉSIDANT.

La Bibliothèque de la ville d'Amiens possède un manuscrit in-folio, en vélin, écrit sur deux colonnes, en lettres cursives gothiques du XVme siècle, avec majuscules peintes en or et en couleurs, renfermant le premier livre des *Chroniques* de Froissart, c'est-à-dire, commençant aux évènements de l'année 1325 et se terminant vers 1377.

On ne trouve d'autre renseignement sur l'origine de ce manuscrit qu'une miniature, placée en tête du volume (1) et qui, outre le portrait de Froissart, représenté écrivant son histoire, contient les armoiries de Jean de Croy, comte de Chimay, conseiller et chambellan de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, mort à Valenciennes dans un âge avancé, en 1472 (2). On sait que Froissart, trésorier et chanoine de Chimay, fut enterré dans la collégiale de cette ville, vers 1410; il était bien naturel que les seigneurs d'une ville qui regardait Froissart comme un de ses enfants, possédassent l'ouvrage si remarquable et si instructif de ce célèbre historien.

Une mutilation faite, à dessein sans doute, à la souscription du dernier feuillet, nous laisse ignorer si, quand il a été écrit, il était censé complet; nous ignorons également de quelle manière il est arrivé à la bibliothèque d'Amiens.

Depuis long-temps on savait que les divers manuscrits de Froissart étaient plus ou moins corrects, qu'ils offraient certaines variantes attribuées aux copistes, qui, tantôt dans un intérêt de localité, donnaient tout au long certains récits, et en abrégeaient d'autres qui leur déplaisaient ou leur étaient indifférents, tantôt substituaient les mots de leur province à ceux dont l'auteur s'était servi. Ces différences n'étaient pas autrement importantes que celles qu'on rencontre d'ordinaire lorsqu'on collationne des manuscrits des XIVe, et

(1) Cette miniature que nous avons fait lithographier se trouve dans les planches de l'*Essai sur l'histoire de l'art en Picardie*, qui fait partie de ce volume.

(2) Ce seigneur n'est pas étranger à l'histoire de la Picardie; en 1422, il prit possession de la ville de St.-Riquier au nom du duc de Bourgogne; en 1438, il assiégea le Crotoy, dont les Anglais étaient maîtres.

XVe. siècles, époque où la langue se transforma et où chaque copiste s'arrogeait le droit d'épurer le style des écrivains dont il transcrivait les œuvres et d'y ajouter ce qu'il s'imaginait être propre à les embellir.

Mais en 1835, M. Buchon, faisant de nouvelles recherches pour l'édition de Froissart qu'il devait donner dans le *Panthéon littéraire*, découvrit à Valenciennes, pays natal de cet historien, un manuscrit d'une toute autre espèce que ceux qui avaient été examinés jusque là et dont la rédaction très différente devait être le fait de Froissart lui-même. M. Buchon inséra, en entier, dans sa publication, le texte de ce manuscrit qui s'arrête à l'année 1340. Il présume qu'il était conforme à l'exemplaire que Froissart, n'étant âgé que de 24 ans, présenta, en 1361, à la reine d'Anglerre Philippe de Hainaut. Le manuscrit de la bibliothèque d'Amiens s'étend, l'avons nous dit, jusqu'en l'année 1377. Il est par conséquent de beaucoup postérieur à ce voyage d'Angleterre et à la mort de la reine Philippe qui décéda en 1369. Mais il doit être antérieur à l'année 1390, où on sait que Froissart reprit la rédaction générale de son histoire qu'il modifia beaucoup et à laquelle il imprima un tout autre caractère (1).

(1) Nous ne parlons pas de notre manuscrit lui même, mais de l'époque où il a été rédigé. Il a été copié avec beaucoup de scrupule, peut-être sur un manuscrit autographe; on remarque sur le premier feuillet que plusieurs mots sont restés en blanc, problablement parce que le copiste n'avait pu les lire sur les premières pages de l'original qui auront été plus usées que les autres. L'orthographe en est ancienne et on y suit les règles exposées par M. Raynouard comme propres aux écrits antérieurs au règne de Charles V. La langue, qui a beaucoup d'analogie avec le picard et avec le rouchi ou patois de Valenciennes, parait n'avoir pas été altérée par les copistes et être la même que l'auteur parlait dans sa jeunesse, avant que l'habitude

Si on compare notre manuscrit avec celui qui existe à Valenciennes, on y trouve les plus grands rapports; le préambule est le même, à l'exception d'une seule phrase où l'auteur, après s'être nommé, indique qu'il a voyagé pour le perfectionnement de son œuvre; ce dont il ne pouvait parler en 1361. Ainsi après avoir dit, à-peu-près comme dans le manuscrit publié par M. Buchon : *On m'apelle sire Jéhan Froissart prestre net de le ville de Vallenchiennes, qui mout de paine et de travail en euch en pluiseurs mannieures*, il ajoute dans le nôtre : *ainchois que je leuisse compillé ne acompli tant que de le labeur de ma teste et de l'exil de mon corps. Maïs touttes coses se font et accomplissent par plaisance et le bonne diligence que on ý a.*

La comparaison de notre manuscrit avec le texte des imprimés, nous découvre une différence presque totale de rédaction, dans certains récits très-importants où l'honneur des deux nations, alors rivales, se trouve intéressé. Tels, par exemple, que celui de la bataille de Crécy, livrée le 26 août 1346, et qui fut si fatale à la France. Froissart lui même nous fait connaître, dans son préambule, que, pour les époques où il était enfant, et en général pour tous les faits antérieurs à la bataille de Poitiers, il fit usage d'une chronique rédigée par un chanoine de Liége, nommé Jean-le-Bel, homme riche et puissant, qui, vivant plutôt en chevalier qu'en ecclésiastique, avait accompagné, en 1327, Jean de Hainaut en Angleterre, et était resté l'ami particulier de ce prince,

de vivre dans les cours étrangères ne la lui eût fait changer contre une façon de parler plus épurée. Il n'a ni titre, ni sommaires, ni rubriques; les chapitres, non numérotés et différents de ceux des imprimés, ne se distinguent que par une grande lettre qui commence la ligne.

mort en 1365, auquel il dut beaucoup de renseignements précieux sur les évènements dont il avait été le témoin.

Jean de Hainaut, rattaché à la cause française, a dû les raconter sous un jour qui ne pouvait que déplaire aux Anglais. Aussi Froissart livré aux intérêts de l'Angleterre, présentant son livre à des rois anglais, séjournant tantôt à leur cour, tantôt à Bordeaux, auprès du fameux prince noir, arrivé à l'âge mûr, alors que la candeur de la jeunesse fait place aux préoccupations politiques, prit à tâche, en écrivant de nouveau sa chronique, de changer tout ce qui, dans celle de Jean-le-Bel, devait contrarier les maîtres auxquels il s'était dévoué. Le grand intérêt de notre manuscrit consiste dans cette différence, et tout porte à penser que les changements faits par Froissart, à son premier travail, loin d'être un hommage rendu, après coup, à la vérité, sont au contraire calculés pour l'altérer et pour donner le change à l'opinion sur des faits d'une grande importance historique. Certes, la naïveté du style de ce célèbre chroniqueur, le charme de son langage, le bonheur de ses expressions, le puissant intérêt qui s'attache à ses récits vivement empreints de la couleur de son siècle, placeront toujours son livre au premier rang; mais continuera-t-on de le louer lui-même comme un écrivain aussi vrai que naïf? Voilà ce dont il est permis de douter.

Pour mettre à même de l'apprécier, j'extrairai de ce manuscrit plusieurs passages, pris dans cette partie des chroniques où Froissart raconte les ravages que fit l'armée d'Edouard dans le Vimeu, en août 1346, avant de pouvoir traverser la Somme. On y remarquera plusieurs indications qui intéressent notre pays et qui ne se retrouvent plus dans la

seconde rédaction ; après avoir cité quelques faits relatifs au passage de la Blanquetaque, je rapporterai en entier le récit de la bataille de Crécy ; je le comparerai, article par article, avec ce qui se trouve dans les imprimés et avec ce que nous apprennent les auteurs contemporains qui ont parlé de cette funeste journée. Je tacherai d'en éclaircir les circonstances principales, et je chercherai, autant qu'il est possible, à découvrir de quel côté la vérité se rencontre.

Notre manuscrit raconte, ainsi que le font les imprimés, la marche de l'armée anglaise en Picardie; comment Poix fut brûlé, ainsi que ses deux châteaux; comment, lorsqu'Édouard fût à Airaines, il envoya ses maréchaux à la recherche d'un passage sur la Somme. Seulement au lieu de se borner à dire qu'ils passèrent par *Longpret*, le manuscrit nous apprend qu'après avoir envain attaqué Long-en-Ponthieu, *ils s'en chevauchierent deviers une autre grosse ville que on clamme Loncq-pret-sur-Somme et y a bonnes chanonneries et riche ville et moult de biaux hostelx qui tout furent ars et robés et n'y demeura maison en estant. Mais li pons estoit deffais et ne peurent veoir mannièrre ne tour comment il fuist refez et chevaucherent encorres devers Pikegny. etc.* On voit que le village qu'on appelle aujourd'hui Long-pré-les-Corps-saints, avait bien plus d'importance qu'il n'en a maintenant.

Après avoir quitté *Airainne* le matin, *le roi Anglès,* dit notre manuscrit, *qui chevaucha parmy le Vismeu, ardant et essillant le pays fist tant qu'il parvint à Maroel, et ardirent ses gens le ville et assaillirent le castiel et le conquissent d'assault, et le abatirent et rompirent et ossi une abbeie qu'il trouvierent bien garnie en le ville de Maroel et puis chevauchierent devers Oisemont ardant et essillant le pays tant que les flameskes*

en volloient en Abbeville. L'attaque de Mareuil, petit village près d'Abbeville, ne se trouve indiquée que dans ce manuscrit. La *Gallia Christiana* fait mention d'une ancienne abbaye qui y avait existé et qui peut-être ne se releva pas de cet incendie.

Le combat livré devant Oisemont y est décrit avec des circonstances toutes nouvelles et des détails bons à recueillir.

Et tant allerent les anglès en celle manière quil aprochierent le ville de Oisemont la où tout le pays de Vimeu estoit assamblés. Quant ces gens qui estoient en Oisemont virent aprocher les anglès il se traissent hors as camps et se quidierent bien deffendre en contre yaux et les coururent seure asprement et vistement et avoient pour cappitainne 1 bon chevaliers banereth le seigneur de Bouberk, hardi homme, durement la y eut grant hustin et dur et eurent li englès si mout fort rencontre et en y eult plusieurs navrés et bléchiés et trop bien se porterent li Franchois mais finablement il furent si dur combatut et tant y sourvint de nouvelles gent sur yaux que il perdirent le place et les convint partir et rentrer en le ville a grant meschief et y fu li sires de Bouberk et bons chevaliers bien assallans et bien deffandans et fut pris et prisonnier a Monseigneur Jehan Camdos et ossi y furent pris li sires de Bonneu, li sires de Sains, li sires de Lonnill........? li sires de Saint.Pi (1) *et plusieurs autres chevaliers et ecuyers et entra li roys en le ville de Oisemont et se loga ou grant hospital et toutes ses gens en le ville ou environ sus une petite riviere.*

Plus loin, au chapitre 278 de l'imprimé (édition du Panthéon Littéraire), on dit, en passant, que lès maré-

(1) Sempy.

chaux anglais firent une escarmouche devant St.-Vallery; notre manuscrit raconte plus au long cette affaire. *Che meysme jour que li ville de Oisemont fu prise courut messire Ghodeffroy de Harcourt a tout une cantitet de gens darmes et darchiers jusques à Saint Vallery et la eut une grant escarmouche et grant hustin car li ville et li castiau estoit bien pourveus de bonnes gens darmes dont li comtes de Saint-Pol et messire Jean de Hui estoient chiefs et ne peurent li englès conquérir et retournerent en arrière.* On remarquera encore ici l'attention de citer les seigneurs du parti français qui eurent, dans cette campagne, l'occasion de combattre les Anglais; si, comme nous le pensons, ce récit est emprunté à la chronique de Jean-le-Bel, il était naturel qu'on y fît mention d'un seigneur de Hui, puisque cette ville se trouve dans le voisinage de Liège.

On sait combien, pendant son séjour à Oisemont, Edouard était inquiet relativement au passage de la Somme, et dans qu'elle position critique il se trouvait, ainsi acculé dans le Vimeu; *ses marescaux*, dit notre manuscrit, *le trouverent moult penssieux comment il poroit passer le riviere de Somme car bien savoit que li roys de Franche le sieuwois a tout très graut effort et en fist li roys anglès parler a aucuns chevaliers franchois qu'il tenoit pour prisonniers et leur faisoit promettre grant courtoisie mes que il li volsissent enssigner 1 passage pour passer le Somme le quelx devoit y estre en ou pays entre Vismeu et Pontieu. Mais li chevaliers pour leur honneur sescusoient et disoient que nul nen y savoient. Quant le roys englès qui estoit logies ou grant hospital de Oisemont vit che quil ne porroit atraire aucuns chevaliers franchois dou pays de Pontieu et dailleurs qu'il tenoit pour prisonniers affin que il li voulsissent*

ensseignier passage pour passer et toute sen host le riviere de Somme et tout sescuzoient pour leur honneur. Il eut li roys englès autre advis et conseil que il fist venir devant lui gens de menre estat et de le droite nation dou pays de Vismeu que il tenoit pour prisonniers et leur dist enssi se il a chi homme nul qui me voeil enssegnier le passage pour passer le riviere de Somme et toute mon host je le quitteray de se prison et avoecq lui V ou VI de ses compaignons pour l'amour de lui et li donray C nobles d'Engleterre. La eut 1 compaignon que on clammoit Gobin-Agache qui bien cognissoit le passage de le Blanketake etc... Le reste du récit est conforme à l'imprimé; notre manuscrit est le seul où on apprenne qu'Edouard se fût précédemment adressé en vain aux chevaliers qui étaient ses prisonniers, et que tous refusèrent de trahir leur pays.

Les auteurs du temps ont parlé d'une manière très diverse du passage de la Somme par l'armée anglaise. Les uns, comme Villani, disent qu'Edouard la traversa sain et sauf avec toute son armée, après avoir laissé une partie de ses tentes et les feux allumés là où il avait campé, pour faire croire aux ennemis qu'il n'était pas délogé pendant la nuit; que dès qu'il l'eut traversée, dans la matinée, il alla assaillir une troupe de Français qui devaient lui disputer le passage. Ceux-ci étaient campés dans le voisinage, mais n'avaient pas fait bonne garde, car ils ne croyaient pas qu'il pût passer la Somme; mis en déroute, ils furent tous tués ou pris, ce qui en cavaliers et piétons s'éleva à plusieurs milliers.

Le second continuateur de Nangis dit que Godemar, chevalier bourguignon, qui devait défendre le passage, n'attendit pas les Anglais, *ipsos in littore non expectans, immo cum suis*

revertens, fugit et recessit. La Chronique de Flandre ne traite pas mieux Godemar du Fay. Froissart parle autrement de ce baron, qu'il dit être de Normandie; suivant l'imprimé, il réunit devant la Blanquetaque douze mille hommes avec lesquels il défendit tant qu'il put le passage (1). Dans notre manuscrit on ne trouve pas quel était le nombre de ses troupes, mais on y voit *que li dis messire Godemar rassemblet grant fuisson de gens dou pays a piet et à cheval avoécq les siens qui tantost se rangierent sour le pas de le riviere pour deffendre le passage.... mais finablement li englès passèrent oultre et conquirent mesaise que ce fuist et se traissent sus les camps et puis quil eurent gaegniet le pas de le riviere et quil furent sur les camps li franchois furent tantost desconffis et y eut la grant occision et maint homme mort de Abbeville, de Saint Rikier, de Rue, de Monstroel, dou Crotoi et dou pays de Pontieu qui la estoient tout assamblet et s'en parti messire Godemars durement navrés et aucuns chevaliers et escuiers de se route et en laissierent plusieurs mors et pris.*

Voilà la première fois où il soit question que Godemar du Fay ait été blessé dans ce combat; l'imprimé dit seulement (chap. 280): « quand messire Godemar vit le meschef il se » sauva au plus vite qu'il put, » ce qui offre un sens assez équivoque. Nous n'avons pas ici à venger la mémoire d'un ancien guerrier accusé de trahison, peut-être parce qu'il fut malheureux dans une affaire dont les conséquences furent

(1) La lettre de Michel de Northburgh, citée dans l'édition de M. Buchon, dit que le passage n'était défendu que par 500 hommes d'armes et 3000 communes armées dont plus de deux mille furent tués; c'est ce que répète Thomas de Walsingham (*Historia brevis*) de gallicis qui transitum impedire conati sunt duo millia interfecit.

immenses ; s'il a fui lâchement, comme on l'a dit, (1) l'histoire a pu le deshonorer, mais s'il a été gravement blessé après avoir combattu avec courage, il convient de lui rendre justice, telle tardive qu'elle soit.

Lendemain au matin, continue notre manuscrit, *chevauchierent li marescal englès et vinrent jusque au Crotoy qui est une bonne ville et mercande et bon port de mer et le gaegnierent a peu de fait car elle nestoit point fremée*, (2) *il le pillierent et roberent ainsi quil vinrent et puis sen revinrent au soir deviers leur host et amenerent grant fuison de buefs, de vaches, de pors et de brebis et ossi grant fuison de bons vins de Poito et de Gascoingne qu'il avoient trouvet en le ville dou Crotoy car elle estoit bien pourveue; ceste nuit se tinrent tout aise et a lendemain se delogierent et tirerent pour venir devers Crechy en Pontieu.*

L'imprimé de Froissart dit que les maréchaux anglais eurent tantôt tout vendu, en parlant des vins trouvés au Crotoy, ce qui ne me semble pas avoir un sens bien clair et *qu'ils firent amener et recharier des meilleurs en l'ost du roi d'angleterre qui étoit à deux petites lieues de là*. Si on s'en rapporte au récit de Villani, le secours de vivres procurés à l'armée anglaise lui était de la plus grande nécessité, et il n'est pas probable qu'on ne lui ait apporté que le meilleur dans les circonstances où elle se trouvait placée.

Le roi de France avait ordonné non seulement qu'on gar-

(1) Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* l'accusent de trahison et de lâcheté.

(2) Michel de Northburgh, dans sa lettre écrite le 4 septembre suivant, dit que le mesme jour, monseigneur Hughe le despenser prist la ville de Crotoie et lui et sa gent tuerent illésque CCCC hommes darmes et tiendrent la ville et treoverent graunt plenté du vitailles.

dât les passages de la Somme, mais qu'on s'emparât des vivres dont les Anglais pouvaient se servir. Ces dispositions qui furent exécutées, mirent, dit Villani, Edouard et son armée dans un grand péril et une grande privation. Ils furent bien huit jours n'ayant que très-peu de pain, point de vin et vivant de la chair de leurs bêtes dont ils n'avaient pas ce qui leur fallait; ils mangeaient des fruits, buvaient de l'eau et manquaient de chaussures. Après le passage de la Blanquetaque, continue le même auteur, ils suivirent leur chemin très affamés et fort mal à leur aise, et marchèrent le vendredi 25 août, tout le jour et la nuit, pendant environ douze lieues de Picardie, sans se reposer, souffrant beaucoup de la faim et de la fatigue.

On voit que la prise du Crotoy avait beaucoup d'importance, et il n'est pas étonnant que dans la seconde rédaction de Froissart, où règne une partialité évidente en faveur des Anglais, il ne soit plus question du bétail pris dans cette ville; cependant la lettre de Michel de Northburgh, que nous avons citée, mentionne, comme on l'a vu, *le graunt plenté des vitailles*, qu'on y trouva.

Froissart donne peu de détail sur la marche de l'armée anglaise vers Crécy; Villani nous apprend que, pour aller à ce bourg, elle eut à passer une rivière petite mais profonde, qu'on ne pût traverser qu'à un ou deux hommes de front; Les Anglais sortirent de ce pas sans qu'il leur fut disputé et campèrent hors de la ville de Crécy, sur une colline qui se trouve entre elle et Abbeville (1).

(1) Dans sa *Dissertation sur la bataille de Crécy* (insérée dans la livraison du mois d'avril 1834 de la *Revue anglo-française*), M. le baron

Le roi d'Angleterre, résolu d'attendre là les Français, fit ses dispositions pour les combattre avec le plus d'avantage, et s'attacha à bien choisir son champ de bataille; *et fist faire*, dit notre manuscrit, *1 grant parck pries d'un bois de tous les chars et charettes de l'ost; liquelx pars n'eut qu'une seule entrée et fist mettre tous les chevaux de dens che parck*. Au chapitre 284 de l'imprimé, il est dit que ce grand parc était derrière son ost, ce que notre manuscrit n'ajoute pas. Les circonstances relatives à ce parc méritent d'être signalées, car, suivant Villani, cette disposition fut une de celles qui contribuèrent le plus au succès des armes anglaises; d'après cet historien, pour se mettre en sureté, « Édouard fit entou- » rer son armée d'un retranchement de chariots, (1) tant

Seymour de Constant, dit qu'Édouard passa la Maye sur le pont du château de Crécy. Je ne sais jusqu'à quel point cette assertion s'accorde avec l'indication donnée par le chroniqueur Florentin. D'après Henri de Knyghton (*de eventibus angliæ*) le roi d'Angleterre occupa d'abord la forêt de Crécy avec son armée; ce ne fut que lorsqu'il apprit l'approche de Philippe de Valois et de ses troupes qu'il vint au pont de Crécy.—Une indication qui se trouve dans ce chroniqueur reporterait plus au nord qu'on ne le fait communément le lieu du combat; après avoir parlé du nombre des morts, il ajoute : *nam pugnaverunt usque ad profundam noctem in campo de West-glyse juxta Cressy*. Wateglise se trouve sur la carte de Cassini entre Wadicourt et Ligescourt; peut-être est ce-là qu'est le champ, nommé le camp du roi, dont parle M. Seymour de Constant.

Il faut consulter aussi sur Crécy et sur la bataille qui s'y livra une *Notice historique*, tirée des manuscrits de Dom Grenier, insérée dans les mémoires de la Société royale d'émulation d'Abbeville de l'année 1837 et publiée par M. De Cayrol qui l'enrichit de notes fort intéressantes.

(1) M. Louandre, dans son savant *Mémoire sur la bataille de Crécy* (inséré dans la *Revue anglo-française* décembre 1837), appelle aussi l'attention sur l'importance de ce retranchement : il a suivi en cela le frère Ignace de Jésus-Maria (Jacques-Samson) qui, dans son *Histoire généalogique des comtes de Ponthieu*, (1657) a donné une relation détaillée

» des siens que de ceux qu'on trouva dans le pays. Il y laissa » une entrée dans l'intention de s'y bien battre, préférant » mourir les armes à la main, que de succomber à la faim, » n'ayant d'ailleurs, dit toujours notre chroniqueur, aucun » moyen de fuir; il plaça ses archers qui étaient en grand » nombre les uns sur les chariots, les autres dessous.... et » fit ensuite dans l'intérieur du retranchement de chars trois » corps de bataille etc. Les détails que nous donnerons plus loin feront sentir que si réellement les Anglais étaient ainsi bien retranchés, comme dans une forteresse, ils durent avoir des chances nombreuses de succès, et cela explique comment il se fit qu'ils ne perdirent presque personne dans une affaire qui fut si meurtrière aux assaillants. (1)

Une chose qu'il importe de savoir, c'est le nombre de troupes dont se composait l'armée anglaise; le manuscrit qui nous occupe diffère beaucoup, sous ce rapport, des imprimés; nous répétons que la relation suivie par ceux-ci, inspirée à Froissart par les récits que lui firent les Anglais

de la bataille de Crécy, pour laquelle il s'est beaucoup servi de Villani; on y trouve, en outre, nombre de circonstances curieuses, mais qui perdent de leur valeur car il ne cite aucune des autorités qui lès lui ont fournies.

(1) Dupleix (Histoire génerale de France) dit qu'Edouard rempara le front et les flancs de son camp, avec les chariots de l'armée, dont il fit une clôture. Mézerai dit également dans son Histoire, qu'Edouard avait un bois pour épaulement, et que, sur le front et les flancs, il fit disposer une closture de ses chariots pour lui servir de barricade contre la première furie des Français, laissant néanmoins une ouverture pour sortir et se retirer quand il en serait temps. Et plus loin : il envoya (ses gens) dans le parc qu'il avait dressé le jour d'auparavant où son maréchal et son connestable les rangèrent en trois batailles.... la grêle des flèches que tirent les Anglais couverts de leurs chariots, ajoute-t-il ensuite ; tout ceci est tiré de Villani.

est toute à l'avantage de ces derniers, tandis que dans notre manuscrit aucun motif n'a fait altérer la vérité. Ainsi, au chapitre 279 de l'imprimé, il est dit que le roi de France suivait les Anglais avec plus de cent mille hommes d'armes; on sait qu'alors les hommes d'armes étaient couverts d'une armure de fer, et qu'ils formaient la force réelle des armées, le restant ne faisant qu'encombrer le champ de bataille: il y a là une exagération manifeste; notre manuscrit ne parle au même endroit que de C mille hommes, ce qui est bien différent.

Au chapitre 282, Édouard savait, dit l'imprimé, qu'il n'avait pas tant de gens, de la huitième partie, que le roi de France avait; suivant notre manuscrit: *or savoit il bien que il n'avoit pas si grant gens de VI fois comme estoient son annemy* (1). C'est déjà quelque chose, mais nous pouvons entrer dans des calculs plus positifs; l'énumération des corps de bataille de l'armée anglaise est surtout significative.

Puis ordonna III batailles, dit notre manuscrit, *bellement et sagement et en donna la premieure a son aisné fil le prinche de Galles, a tout XII^{c} armures de fier IIII^{m} archiers* (2) *et IIII^{m} Gallois de son pays et mist son fil en le garde dou*

(1) Villani termine le récit de la bataille de Crécy par cette réflexion: dans cette défaite se montra bien la puissance de Dieu, puisque les Français étaient trois fois autant que les Anglais.

(2) Une chronique contemporaine, assez mal informée d'ailleurs, fait mention de 5000 archers à cette première bataille; *posuit (rex angliæ) filium suum primogenitum in prima acie cum quingentis armaturis fortium et cum sagittariis anglicis quinque millia viris audacibus et invictis*. Genealogia comitum flandriæ ex MS. codice monasterii Clari Marisci. Thesau. anecd. T. 3.

comte de Warwick, du comte de Kenfort, etc. (1). Cela fait pour cette première bataille 9200 hommes. L'imprimé n'énumère que 800 hommes d'armes, 2000 archers et 1000 brigans, parmi les Gallois, en tout 3800, près des deux tiers de moins, différence considérable.

Dans le manuscrit, la deuxième bataille, qu'il fait commander par le comte de de Norhantonne, et, peut-être par erreur, par le comte de Sufforçh, l'évêque de Durem, (2) monseigneur Loeis de Biaucamp, le seigneur de le Ware et le seigneur de Villebi, *se composoit à tout XII^{c} armures de fer et III^{m} archiers.* L'imprimé ne compte que 500 hommes d'armes (3) et 1200 archers ; 1700 au lieu de 4200.

(1) Les noms des guerriers de cette première bataille ne sont pas les mêmes que dans l'imprimé ; ainsi on trouve dans le manuscrit les noms du comte de Kent et de monseigneur Jean de Biaucamp, tandis qu'on passe sous silence les noms de ceux qui suivent Jean Chandos dans l'imprimé.

(2) L'évêque de Durem ou Durham est désigné, au chapitre 264, comme un des quatre prélats qui devaient faire partie du conseil d'Angleterre, pendant l'absence d'Édouard ; il serait assez étonnant qu'il se fut trouvé à cette bataille.

(3) Dans une édition de Froissart, imprimée en 1513, on lit que cette deuxième bataille se composait d'environ huyt cens hommes d'armes et et douze cens archiers.

Il existe une grande confusion chez les bibliographes relativement aux éditions gothiques de Froissart, imprimées à Paris en 4 volumes, petit in-folio à 2 colonnes, dans les premières années du XVIme siècle ; ordinairement la date n'est indiquée qu'à la souscription du dernier volume et chacun d'eux porte le nom d'un libraire différent ; c'est ce qui m'engage à décrire l'exemplaire de cette espèce que possède la bibliothèque de la ville d'Amiens. MM. Dacier et Buchon ne l'ont pas connue et elle n'est pas probablement passée par les mains de M. Brunet qui, dans ses *Nouvelles recherches bibliographiques*, n'en fait pas mention. *Le premier volume de Froissart ; des chroniques de France, d'Angleterre, d'Escoce, d'Es-*

Et la tierche, dit le manuscrit, *il retint pour lui qui devoit estre ces II batailles a tout XV^c ou XVI^c armures de fier et IIII^m archiers et le remanant de pietons et sachiez que tout estoient engles ou gallois, il ny eult mies plus hault de VI chevalliers d'Allemaigne desquelx fut li ungs messires Rasse Masures, je ne say les autres nommer et messires Oulphart Ghistelle de Haynnau.*

L'imprimé dit que la troisième bataille était d'environ 700 hommes d'armes et 2000 archers; 2700 au lieu d'environ 10600 relatés dans notre manuscrit, en comptant pour 5000 *le remannant de pietons* dont le chiffre n'est pas donné ici, mais est indiqué, plus loin, dans une récapitulation faite par Froissart lui-même.

Il résulte de tout ceci que Froissart, dans sa deuxième rédaction, n'évalue les combattants anglais de Crécy qu'à 8200, tandis que dans la relation qu'il avait d'abord adoptée, ils se trouvent au nombre de 24000; c'est une grande

paigne, de Bretaigne, de Gascongne, de Flandres et lieux circonvoisins. — A la fin : *cy finist le premier volume des cronicques de Messire Jehan Froissart..... imprimé à Paris pour Jehan Petit libraire juré, demourant en la rue Sainct-Jacques à l'enseigne de la Fleur de Lys d'or.* — La souscription du deuxième volume se termine par ces mots : *imprimé à Paris pour François Regnault libraire demourant en la rue Saint-Jacques, à l'enseigne Sainct-Claude.* — Au troisième volume il y a : *imprimé à Paris pour Guillaume Eustace libraire demourant en la rue de la Juifrie, à l'enseigne des deux Sagittaires ou au Palais au IIIe pillier.* (Nota que sur ce volume, se trouve, au commencement et à la fin, la marque de François Regnault où il y a un éléphant.) Enfin la souscription du dernier volume porte : *cy finist le quart volume de Messire Jehan Froissart...... Imprimé à Paris l'an de grâce mil cinq cens et treize, le XIIIIe jour de juillet pour François Regnault libraire, demourant en la rue Sainct-Jacques, à l'enseigne Sainct-Claude.*

différence (1). Villani nous apprend, au chapitre 62 du 12me livre de sa chronique, que le roi d'Angleterre s'embarqua pour venir en France avec 2500 cavaliers et 30,000 sergents et archers à pied ; mais qu'après la prise de Caen il recruta son armée de beaucoup de Normands et d'ennemis de la France, en sorte qu'elle devint de 4000 cavaliers et de 50,000 piétons, cependant une partie de ceux-ci furent tués dans les combats ou s'enfuirent, en sorte, qu'au chapitre 66, Villani dit qu'à Crécy il ne lui restait que 4000 cavaliers et 30000 archers anglais et gallois, dont quelques-uns avaient des haches d'armes galloises et des lances courtes. Le nombre des hommes d'armes est le même que dans notre manuscrit, celui des piétons est plus élevé. L'évaluation de notre manuscrit peut donc être adoptée comme la véritable (2).

Notre manuscrit, dont le récit s'éloigne de plus en plus de

(1) Devérité, dans son *Histoire du comté de Ponthieu*, donne une énumération détaillée des divers corps de bataille des deux armées. Les Anglais auraient eu 36,800 hommes, et les Français 99,000. Mais où a t-il pris tous ces chiffres ? Plus loin, il dit que l'armée anglaise était de 40,000 hommes.

L'histoire d'Angleterre du docteur John Lingard (traduction de M. de Roujoux) détaille aussi les trois batailles anglaises ; suivant elle, la première division était formée de 8000 hommes d'armes, 1000 hommes d'infanterie galloise et 2000 archers ; la deuxième de 8000 hommes d'armes et 1200 archers ; la troisième de 7000 hommes d'armes et 2000 archers, (total général 29200) ; ce qui est remarquable c'est qu'on ajoute en note : *ce sont les nombres rapportés par Froissart ; je les soupçonne beaucoup au-dessous de la vérité* ; cette note ne me paraît pas être du traducteur.

(2) Dans l'*Art de vérifier les dates* l'armée anglaise est estimée à 30000 hommes ; M. Villenave dans la *Biographie universelle*, article Philippe de Valois, adopte le chiffre de Villani. Mais d'un autre côté il suit Froissart lorsqu'il parle du nombre des Génois qui faisaient partie de l'armée française.

celui des imprimés, continue ainsi : *quant li roys eut ensi ordonné ses batailles par l'avis de ses marescaux en 1 biel plain camp devant son park deseure de la ou il navoit fraite ne fosset et tout estoient a piet il alla tout autour de renck en renck et leur amonestoit de si bonne chiere en riant de chacun bien faire son devoir que ungs homs couars en deuwist hardis devenir et commanda sour le hart que nuls ne se ni emust ne desroutast de son renck, pour cose qu'il veist ne alast du gaaing ne despouillast mort ne vif sans son congiet et comment que li besoigne tournaist car se li fortune estoit contre yaux il navoient que faire de gaegnier. Quant il ot tout ordonnet et commandé ensi comme vous aves oy il donna congiet que chacun alast boire et reposer jusques au son de le trompette et quant li trompette sonnera que chacun revenist a son droit renck desoubs se baniere la ou ordonnez estoit et fisent toutes gens son command et sen allerent boire et menger 1 morsiel et rafreshir pour y estre plus nouvel quant il besongneront.*

Il n'est pas question, dans les imprimés, de cette sage défense de quitter les rangs pour piller et dépouiller les morts. (1) Écoutons maintenant ce que notre manuscrit va nous raconter sur l'armée française.

Che samedi au matin que li roys engles eult ordonné ses batailles si comme vous avez oy se parti li roys de Franche de Abbeville qui séjourné y avoit le venredi tout le jour atendent ses gens et chevaucha bannieres deployées deviers les ennemis. A dont fit biel veoir ces seigneurs noblement montés et acemés et ces rices paremens et ces bannieres venteler et ces conrois par

(1) M. Louandre en fait cependant mention dans sa Dissertation sur la bataille de Crécy ; *Édouard*, dit-il, *défendit sous peine de mort de sortir des rangs.*

ces camps chevaucher dont tant en y avoit que sans nombre et sachies qui li hos le roy de Franche fu extimes a XX^m armures de fier a cheval et a plus de C mille hommes de piet des quelx il y avoit environ XII mil que bidans que jenenois. Et li roys angles en avoit environ IIII^m. a cheval ; X^m archers et X^m gallois que sergans a piet.

Puis qu'il est fait mention ici des arbalestriers génois qui remplirent dans la bataille un rôle auquel on a donné tant d'importance, tâchons de savoir combien ils étaient. Notre manuscrit les évalue, conjointement avec les bidans ou bidaus, soldats de troupes légères armés de dars, d'une lance et d'un poignard, à 12 mille; ce qui ne nous donne pas de chiffre précis.

Les imprimés disent (chap. 287) *que la avoit de ces dits gennevois arbalestriers environ* 15000. Ceci est répété encore au chapitre 293 : *car par leurs traits* (des archers) *de commencement furent les gennevois déconfits qui étoient bien quinze mille*. Villani qui, en sa qualité d'Italien, avait du s'enquérir avec plus de soin de ses compatriotes, et dont quelques-uns, échappés à la bataille, ont pu lui en donner des nouvelles, nous apprend que lorsque Philippe de Valois était à Paris, il fit venir 6000 arbalestriers génois qui se trouvaient sur les 33 galées qui étaient à *Rifrore* (sic) en Normandie, commandés par Charles Grimaldi et par Antoine Doria de Gènes ; il repète plus loin, au chapitre 66 de son 12me. livre, que dans le premier corps de bataille de l'armée française se trouvaient bien 6000 arbalestriers gé-

(1) Mézerai dit également, dans son *Histoire de France*, probablement d'après Villani, que le roi de Bohème menoit la première (bataille) de six mille arbalestriers génois et de trois mille hommes d'armes.

nois et autres italiens, conduits par les mêmes chefs et qu'avec eux étaient le roi Jean de Bohême et messire Charles, son fils, élu roi des Romains, avec beaucoup d'autres barons à cheval, au nombre d'environ 3000. On remarquera que ce que rapporte notre manuscrit n'infirme en rien ce chiffre de 6000, donné par Villani, et qui paraît le plus conforme à la vérité.

Continuons le récit de Froissart, nous aurons bientôt l'occasion de revenir sur ces Génois.

Quant li roys de Franche se fu tres sur les camps et eslongiet Abbeville environ ij petittes lieuwes, il ordonna ses batailles par l'avis de ses marescaux et toudis alloient et chevaucoient ses gens avant bannieres desployées et ossi le sieuvoient il car li routte estoit si grande que il ne pooient mies chevauchier ne aller tout d'un froncq. On faisoit les genenois arbalestriers a leur aise aller tout devant et porter sus chars leurs arbalestres et leur artillerie (1) *car on volloit de yaux commencher le bataille et assambler as engles.*

Le récit de l'imprimé, au chapitre 287, est tout différent : il (le roi Philippe) dit à ses maréchaux « faites » passer nos gennevois devant et commencer la bataille, » au nom de Dieu et de Monseigneur St.-Denis : là avoit » de ces dits Gennevois arbalestriers, environ quinze mille » qui eussent eu aussi cher neant que commencer la bataille, car ils étoient durement las et travaillés d'aller » à pied ce jour plus de 6 lieues, tous armés et de leurs » arbaletres porter ».

(1) Artillerie ne signifie ici que leurs machines de guerre et non ce que nous entendons aujourd'hui par artillerie.

Reprenons la relation du manuscrit. *Et cils qui se tenoit che jour le plus prochains dou roy c'estoit messire Jehans de Haynnau, car li dis roys ldvoit retenu dalles lui pour adeviser et ordonnes par son conseil en partie de ses ennemis. Quant li roys de Franche eut ordonnet ses batailles et ses conrois il fist cevaucher avant delivrement pour raconsuir les angles et si envoya devant pluiseurs appers chevaliers et compaignons pour veoir la où on le poroit trouver ne raconssuiwir car bien penssoit quil nestoient mies loing et toudis alloit li hos avant et li roys ossi. Ainchois quil euuist esloingnet Abbeville iiij lieuwes revinrent li chevaliers qui envoiiet y avoient estet et li dissent qu'il avoient veut les engles et quil n'estoient mies plus hault que iij lieuwes en avant. A dont pria li roys a 1 mout vaillant chevalier et moult uset darmes que on clammoit le monne de Basele et a iij ou iiij autres preus chevaliers ossi que il se volsissent avancher et chevauchier si pries des engles quil peuuissent considerer leur convenant. Chil vaillant chevaliers le fissent vollentiers et se partirent dou Roy qui tout bellement cevauchoit nies sarestoit en souratendant leur revenue. Ja estoit il heure de nonne et sollaux commenchoit a tourner et avoit li roys engles fait sonner ses trompettes et chacuns des siens étoit remis en se bataille desoubs se banniere si comme ordonnes avoit estet en devant car bien sentoient que li franchois les aprochoient et seoient touttes mannieres de gens bien et faiticement le dos contre le solleil et les archiers mis contre les annemis ensi et en cel estat les trouverent les dessus dit chevaliers. Quant il eurent bien conssidéré et ymaginé leur convenant que pour rapporter ent le certainete et bien semperchurent li engles. Il sen retournerent arriere. Si encontrerent en leur chemin pluissieurs bannierres des*

leurs a une lieuwe des engles qui chevaucoient toudis avant et ne savoient ou il alloient si les fissent arester et attendre les autres, puis sen revinrent au roy et a son conseil et dissent quil avoient veut et consideret les angles qui estoient tamanis (1) *de ij lieuwes de la et aurient ordonnet iij batailles et les atendoient bellement. A dont estoit dalles le roy messire Jehans de Haynneau qui le relation oy mout vollentiers pour tant que li bon chevaliers en raportoient verité et li dissent cil qui ce rapport faisoient qu'il regardast quel cose il en volloit faire. Lors pria li roys au monne de basele quil en volsist dire son advis pourtant qu'il estoit durement vaillans chevaliers et les avoit veu et justement conssidéré. Li monnes sescuza par pluisseurs foix et disoit que la avoit tant de nobles seigneurs et de bons chevaliers que sus yaux ne sen vouroit ensonnyer. Nonobstant ses excusanches et son bel langage il fu tant priiéz et cargiés dou roy quil en dist son advis en telle mannierre, que votre conroy sont diversement epars par les camps sera durement tart ainschois quil soient ordonné ne rassamblé car nonne est ja passée et consseilleroie que vous fesissiez chy endroit votre host logier et demain matin apries messe ordonnissiez vos batailles meurement et puis chevauchissiez par deviers vos ennemis rengies sans desroy el nom de Dieu et de Saint Gorge car je sui certain que votre annemy ne sen fuiront mies ains vous atendront seloncq che que j'ay veut.*

Chilx conssaulx pleut assez au roy de Franche et leuuist vollentiers fait et fist envoyer par tout as routtes des seigneurs et pryere quil fesissent retraire leurs bannierres arriere. Car li engles estoient la devant rangiés et volloit la endroit logier

(1) Prets, disposés.

jusques a lendemain. Bien fu sceu entre les seigneurs li mandemens dou roy. Mes nulx diaux ne se volloit retourner, se chil ne se retournoient qui estoient premiers et chil qui estoient devant avanchiet ne se volloient retourner pour tant quil estoient si avant allet se li autre ne se retournoient premiers car ce lor sembloit estre homtes mais il se tenoient quoys. Li autre qui estoient deriere chevauchoient toudis avant pour tant quil volloient y estre ossi avant que li autre ou plus et tout ce estoit par orgoeil et par envie si comme on puet bien supposer et dont toutes bonnes gens darmes nont que faire car Dieux et fortune het ces ij vistes. Or ne fu mies li conssaux dou bon chevaliers tenus ne li commandemens dou roy acomplis dont che fu follie car oncques bien ne vint de désobeir a son souverain. Tant avoit la de grans seigneurs de baronnie et de chevaliers que merveilles seroit a recorder, si regardoient li ungs sus l'autre si comme pour leur honneur avanchier, car enssi cou dist cest une bonne envie darmes mes que on le face raisonnablement; ensi en chevauchant toudis avant li maistres des arbalestriers qui conduisoit les genenois chevauca tant et se routte quil se trouverent devant les engles, lors sarcesterent tout quoy et prissent leurs arbalestres et leur artillerie et s'appareillierent pour commencher la bataille.

Le récit qui précède est analogue à celui de l'imprimé, quant à la reconnaissance faite par le chevalier attaché au roi de Bohême que les manuscrits nomment le moyne de Bascle ou de Basele, et que le nôtre appelle le monne de Basele, et quant au bon avis qu'il donna au roi ; mais d'après ce récit, Philippe de Valois fit tout ce qui dépendait de lui pour le suivre et ce fut sans son ordre que la bataille commença.

Les imprimés s'expriment autrement : « quand le roi » Philippe, disent-ils, vint jusques sur la place où les » Anglais étoient près de là arrêtés et ordonnés, et il les » vit le sang lui mua, car il les héoit; et ne se fut a donc » nullement refrené ni abstenu d'eux combattre ; et dit » à ses marechaux : faites passer nos gennevois devant et » commencer la bataille. »

La *Chronique de St.-Denis,* écrite par un moine contemporain (1), parle dans le même sens. Voici les termes dont elle se sert : *et environ heure de vespres le roy vit lost des anglois le quel fut esprins de grant hardiesse et de courroux desirant de tout son cueur combattre son ennemy. Si fist tantost crier a larme, et ne voulut oncques faire le conseil de quelque homme que ce fust qui loyaument le conseillast dont ce fut grant douleur, car len luy conseilloit que celle nuyt luy et tout son ost se reposassent et il nen voulut riens faire, mais sen alla a tout sa gent assembler aux anglois.*

On verra cependant, par la suite de notre manuscrit, que le roi de France, en quelque sorte étranger au combat, ne put ni le diriger ni y prendre part de sa personne, et que certains ordres qu'on lui prête n'émanèrent réellement pas de lui.

Poursuivons : *et environ heure de vespre*, dit le manuscrit, *commencha ungs esclistres et un tonnoir tres grans et une pleuve tres grosse avoecq 1 tres grant vent et lavoient li franchois ens ou viaire et li engles au dos.*

(1) Cette partie de la Chronique de St.-Denis est entièrement originale, et n'est ni copiée ni traduite sur des documents qui se trouvent ailleurs. Elle s'étend depuis l'an 1340, où finit le premier continuateur de Nangis, jusqu'en 1380 ; on a des raisons de croire quelle est écrite par un moine de l'abbaye de St.-Denis.

Dans l'histoire de la bataille de Crécy aucune circonstance n'est indifférente et chacune d'elles a été diversement commentée. Si nous nous en rapportons au second continuateur de Nangis, rien ne fut plus fatal que cette pluie; voilà ce qu'il en raconte : « lorsque nos Français se disposaient » au combat, voilà qu'une pluie tomba subitement du » ciel, l'air qui jusque là avait été clair, s'obscurcit, et la » pluie resserra tellement les cordes des arbalètes des Génois » que, quand ils durent s'en servir contre les Anglais, ils » ne purent, par grand malheur, les tendre, à cause de l'hu- » midité, du resserrement et du racourcissement des » cordes; il n'en fut pas de même des archers anglais, » parceque, disposés au combat avant la pluie, ils en » avaient garanti leurs arcs, *appositis in capitibus arcuum* » *cordis suis*. (1) Il en résulta, toujours d'après le même » chroniqueur, que les Génois ne purent rien lancer de leurs » arbalètes, qu'ils ne parvinrent pas à tendre; qu'on les » accusa de trahison, de s'être vendus aux ennemis et qu'on » les massacra. »

(1) *Les Anglais avaient caché les cordes de leurs arbalètes dans leurs chaperons, pour les préserver de la pluie.* (De Sismondi). Il me semble que le savant historien aurait du traduire *arcs* au lieu d'*arbalètes*. Il paraît, d'après les expressions des auteurs contemporains, que les Génois avaient des arbalètes et les Anglais des arcs. Les premiers se servaient de quarreaux (quadrella), de virettons (verrettoni), les autres de saiettes ou sagettes (saette); les Génois sont appelés *balistarii*, les Anglais *sagittarii*; leurs armes n'étaient pas les mêmes.

Sur le beau manuscrit de Froissart de la bibliothèque du roi, provenant de la riche collection du seigneur de la Gruthuse et exécuté au XV[me]. siècle, la bataille de Crécy est représentée dans une grande miniature : on y a bien marqué la différence des armes des Anglais et des Génois. Ceux-ci ont des arbalètes à manivelle, les autres de simples arcs ou arcs à la main.

On lit à peu près la même chose dans les Chroniques de St.-Denis. *Touteffois len disoit communement que la pluye qui cheoit avoit si mouillié les cordes de leurs arbalestes que nullement ils ne povoient traire ne tendre.* Froissart, ni dans l'imprimé ni dans notre manuscrit, ne parle des effets de cette pluie sur les arbalètes génoises, et, ce qu'il y a de remarquable, Villani dit seulement qu'il tomba une petite pluie, (e poi piovve una piccola aqua), et ne lui attribue aucunement la défaite des Génois, qu'il explique d'une autre manière, ainsi que nous le verrons bientôt.

Reprenons notre manuscrit : *Quant li maistres dès arbalestriers eut ordonné et a routte les genenois pour traire ils commenchierent a huer et a juper moult haut et li engles tout koy et descliquierent aucuns kanons quil avoient en le bataille pour esbahir les genenois.*

Voici encore une indication très remarquable donnée par notre manuscrit : les Anglais se servirent de canons à Crécy. Les imprimés de Froissart n'en parlent pas et on s'était appuyé de leur silence, à cet égard, pour infirmer l'autorité de Villani qui fournit encore plus de détails sur cette circonstance ; cependant la Chronique de St.-Denis en avait fait

que Gaston Phœbus, comte de Foix, qui vivait au XIVme. siècle, appelle arcs *anglois* ou turquois. Le noble auteur, dans son traité de la chasse, en détaille les dimensions et celles de la flèche ; il finit cependant par traiter avec mépris la chasse à l'arc et par renvoyer à l'école des Anglais ceux qui veulent s'y perfectionner ; c'est qu'en effet l'usage de ces armes avait été fort négligé en France, pendant une grande partie du XIVme siècle, et il fallut, pour le remettre en honneur, que Charles V, ayant à recommencer la guerre avec les Anglais, de tout temps excellents archers, proscrivit tous les jeux et tous les divertissements pour leur substituer le maniement de l'arc et de l'arbalète, dans le but d'habituer ses sujets à devenir d'habiles tireurs.

aussi mention en ces termes : (le roy) *sen alla a tout sa gent assembler aux Anglois ; lesquels getterent trois canons. Dont il advint que les Genevoys arbalestriers qui estoient au premier front tournerent les dos et laisserent le traire si ne scet-on se ce fust par trahyson, mais Dieu le sceut.* Villani avait parlé de ces canons, qu'il nomme bombardes, en décrivant le retranchement de chariots qui entourait l'armée anglaise ; « Le roi d'Angleterre, dit-il, plaça ses archers, qu'il avait » en grand nombre, les uns sur les chariots, les autres des- » sous, avec des bombardes qui lançaient des boules de » fer, au moyen du feu, pour porter l'effroi et le ravage » dans la cavalerie française. »—Rapportons de suite l'autre passage où Villani parle encore de ces bombardes: « Le pre- » mier corps d'armée, avec les arbalestriers génois, se pressa » vers le retranchement de chariots (*carrino*) du roi d'An- » gleterre, et ils commencèrent à lancer leurs viretons » (*verrettoni*) ; mais ils furent bientôt repoussés ; car, sur » les chariots et dessous les chariots, couverts par des étoffes » et des draps qui les garantissaient des quarreaux, il y » avait, dans l'armée anglaise, outre ce qui était rangé en » ordre de bataille dedans le retranchement de chariots et » en escadrons de cavalerie, il y avait, comme on a dit, » 30,000 archers tant anglais que gallois, qui, pour un quar- » reau d'arbalète que les Génois avaient lancé, leur déco- » chaient, avec leurs arcs, trois flèches (*saette*), lesquelles » paraissaient en l'air comme un nuage, et ne tombaient » point en vain et blessaient gens et chevaux, sans comp- » ter les coups de bombarde qui faisaient tant de bruit » et de fracas qu'il semblait que Dieu tonnât. Il en résulta » une grande perte en hommes et surtout en chevaux. »

Nous ne pensons pas qu'actuellement qu'on possède tant de témoignages concordans, on doive douter que les Anglais ne se fussent servis de canons dans cette bataille. Comme c'était un expédient nouveau, une sorte de surprise qui pouvait être regardée comme n'étant pas de bonne guerre, ils ont pu se taire sur ce point, afin que leur victoire en fut plus glorieuse, et voilà peut-être pourquoi Froissart n'en a pas parlé dans sa seconde relation (1).

Revenons à notre manuscrit. *Apres que li oraiges fu passés li dit mestre des arbalestriers fissent avanchir bidaus et genenois et aller par devant les batailles pour traire et pour besser* (2) *as engles et yaux de rompre, enssi que coutume est allerent de si pries quil traissent assez li uns as autres et furent assez tot bidaus et genenois par les archiers desconfis et fuissent fuis en voies se il peuwissent, mais les batailles des grans seigneurs estoient si* estaffées *pour yaux avanchier et combattre lors ennemis quil natendierent ne 1 ne autre, ne ordonnanche ne arroy, ains coururent tous desordonnés et entremesles tant quil enclorent les genenois entre yaux et les engles par quoy il ne peurent fuir ains cheoient li cheval foible parmy yaux et li cheval fort cheoient parmy les foibles qui cheu estoient et chil qui deriere estoient ny prendoient point garde pour le priesse si cheoient parmi chiaux qui ne se pooient relever et dautre part li archiers tiroient si espessement et si ouniement a chiaux qui estoient devant et dencoste que li cheval qui sentoient ces saiettes barbues faisoient merveilles, li ung ne volloient avant aller li autre sailloient contremont li pluissieurs regectoient fort,*

(1) Rapin de Thoyras dit, dans son histoire, que les Anglais avaient quatre canons, placés sur une petite colline.

(2) Peut-être *berser*.

li autre se retournoient les culs pour les saiettes quil sentoient par deviers les ennemis maugret leurs mestres et chil qui sentoient le mort se leissoient cheoir. Et les gens darmes engles qui estoient rengiet apret s'avanchoient et se freoient entre ces signeurs et ces gens qui ne se pooient aidier de leurs chevaux ne diaux meismes et tenoient daghes, haces et cours espois de guerre durs et roys et ocioient gens a leur aise sans contredit et a peu de fait et de deffensce. Car il ne se pooient aidier ne dessoimnier li uns par l'autre ne oncques on ne vit tel mesaventure ne perdre tant de bonnes gens a peu de fait. En telle manniere dura chils grans mestiers pour les franchois jusques a le nuit. Car li nuis les departi et ja estoit vespres quant li bataille commencha ne oncques li corps dou roy de Franche ne nuls de se bannierre ne peut che jour parvenir jusques a le bataille, ossi ne fissent nulles des communes des bonnes villes de Franche, fort tant que les sires de Noiiers ungs anchiens chevaliers et durement preudons et vaillans porta loriflambe la souverainne banniere dou roy si avant quil y demoura.

Ce récit, fort vraisemblable d'ailleurs, diffère de la relation imprimée en ce qu'il ne fait pas mention de l'ordre à la fois absurde et barbare donné par le roi Philippe de massacrer les Génois qui formaient la première ligne de l'armée.

Dans l'imprimé, ainsi que nous l'avons déjà vu, on représente ces Génois comme fort harassés par la marche et le poids de leurs armes, et très-peu disposés à se bien battre. De quoi le comte d'Alençon, frère du roi, fut durement courroucé et dit : *on se doit bien charger de telle ribaudaille qui faillent au besoin.* — Plus loin l'imprimé ajoute : « que les
» Gennevois qui n'avoient pas appris à trouver tels archers

» que sont ceux d'Angleterre quand ils sentirènt les saget-
» tes qui leur perçoient bras, tetes et banlèvres, furent
» tantôt déconfits ; et coupèrent les plusieurs les cordes de
» leurs arcs et les aucuns les jetoient jus : si se mirent ainsi
» a u retour. Entre eux et les François avoit une grande
» haie de gens d'armes, montés et parés moult richement
» qui regardoient le convenant des Gennevois ; si que,
» quand ils cuidèrent retourner ils ne purent ; car le roi
» de France, par grant mautalent, quand il vit leur po-
» vre arroy, et qu'ils déconfisoient ainsi, commanda et
» dit : *or tot, tuez toute cette ribaudaille, car ils nous em-*
» *pechent la voie sans raison*. Là vissiez gens darmes en tous
» lez entre eux férir et frapper sur eux et les plusieurs tré-
» bucher et cheoir parmi eux qui oncques ne se releve-
» rent (1). »

Le continuateur de Nangis raconte également que les Génois, n'ayant pu se servir de leurs arbalètes, qui avaient été mouillées par la pluie, les Français, n'en sachant pas la cause se crurent trahis, s'imaginèrent que ces étrangers avaient été gagnés à prix d'argent pour faire un simulacre de combat, et se mirent à les massacrer, ne voulant admettre aucune raison, quoiqu'ils s'excusassent à grands cris ; les ennemis qui d'abord avaient été effrayés, reprirent courage et profitant du désordre qui avait été mis dans les rangs français, les attaquerent vigoureusement avec leurs glaives, leurs

(1) Au chapitre 288, l'imprimé de Froissart, répète la même chose.
« Le roi de Bohême ayant demandé où en était la bataille ; on lui ré-
» pondit : tous les gennevois sont déconfits, et a commandé le roi a
» eux tous tuer ; et toutes fois entre nos gens et eux a si grand toullis que
» merveilles car ils cheent et trébuchent l'un sur l'autre et nous empechent
» trop grandement ».

arcs et leurs flèches, les mirent en déroute etc. Dans ce passage, il n'est pas question du roi de France, mais les Chroniques de St.-Denis lui font remplir à peu près le même rôle que le Froissart des imprimés. « *Si sen commencerent les genevoys a fouyr, et moult dautres nobles et non nobles si tost comme ils virent le roy de France en peril si le laisserent la et sen fouyrent. Quant le roy de France vit ainsi faullsement ses gens ressortir et eulx en aller et mesmement les genevoys le roy de France commanda que len descendist sur eulx: Adoncques les nostres qui les cuidoient estre traistres les assaillirent moult cruellement et en mirent beaucoup à mort.* »

L'histoire manuscrite composée par Gilles li Muisis, abbé de St.-Martin de Tournay, vers l'an 1347, et citée par M. Buchon dans le Panthéon littéraire, raconte que Philippe de Valois après avoir donné ordre de tuer les Génois, fit ensuite cesser le carnage. *Videns autem rex fugam balistariorum de genuenes et aliorum peditum, præcepit quod, ubicumque invenirentur, interficerentur. Fuitque illa die et post de ipsis facta ingens occisio, sed rex, intelligens causam fugæ, indulsit eis et de eisdem cessare fecit cædem.* Il convient d'ajouter que ce vénérable abbé avoue que, voulant écrire l'histoire de cette bataille, il a cherché à s'éclairer sur les détails, mais qu'il n'est arrivé à rien de certain.

Nous voyons, par notre manuscrit, que Philippe de Valois ne fut jamais en péril, ni à portée du combat; le chroniqueur de St.-Denis a donc été mal informé sur ce point et il est à croire que la première relation de Froissart est plus véridique que la seconde. Philippe de Valois fut assez mal-

heureux dans cette fatale journée, pour qu'on ne lui impute pas des fautes qui lui sont étrangères (1).

Villani se garde également d'attribuer au roi le massacre des Génois ; voici ce qu'il en dit : « mais le pire, c'est que le » lieu du combat étant étroit, comme était l'ouverture du re» tranchement de chariots du roi d'Angleterre, la seconde » bataille, celle du comte d'Alençon (2), en frappant et pous» sant, pressait tellement les arbalestriers Génois contre les » chariots qu'ils ne purent plus résister ni se servir de leurs » arbalètes ; de plus frappés par les flèches des Anglais et » par les bombardes, un grand nombre furent blessés et » tués. Ces arbalestriers étant ainsi blessés et repoussés contre » les chariots par leurs propres cavaliers, tournèrent le dos » pour s'enfuir ; ce qu'apercevant les cavaliers français et » les sergens, ceux-ci, s'imaginant qu'ils trahissaient, en » tuèrent tant qu'il n'en échappa que très-peu. »

Rapportons sans l'interrompre la suite du récit de Villani ; « Édouard IV (3), prince de Galles, fils du roi d'An-

(1) M. De Sismondi, adoptant l'opinion de la Chronique de St.-Denis, dit, dans son Histoire des Français : *le propos atroce de Philippe ne fut pas seulement une explosion de colère, ce fut un ordre exprès qui par son exécution entraina la perte de la bataille.*

(2) Villani dit que le comte d'Alençon commandait la seconde bataille française avec beaucoup de comtes et de barons, formant 4000 cavaliers et un nombre suffisant de sergens à pied. Il ajoute que le roi de France conduisait la troisième bataille, qu'il avait avec lui les autres rois, des comtes, des barons avec tout le reste de son armée qui était formée d'un nombre infini de cavaliers et de gens de pied. Nous avons indiqué plus haut ce qui, suivant lui, composait la première bataille.

(3) Cette désignation, toute fausse qu'elle est, etait bien naturelle de la part de Jean Villani qui, mort en 1348, devait s'imaginer que le prince de Galles régnerait après son père.

» gleterre, qui conduisait la première bataille composée de
» 1,000 cavaliers et de 6,000 archers gallois, apercevant
» que les archers de la première bataille des Français tour-
» naient le dos, monta à cheval, sortit du retranchement
» de chariots et assaillit la cavalerie française où étaient le
» roi de Bohême et son fils, le comte d'Alençon, frère du
» roi de France, le comte de Flandre, le comte de Blois,
» le comte de Ricorte (1), messire Jean d'Anàldo (2), et
» beaucoup d'autres comtes et de grands seigneurs. Le
» combat fut là rude et dur ; presqu'en même-temps sui-
» vit la seconde bataille du roi d'Angleterre, conduite par
» le comte d'Arondel ; elles mirent entièrement en déroute
» la première et la seconde bataille française, à quoi contri-
» bua surtout la fuite des Gênois. Dans cette mêlée, péri-
» rent le roi de Bohême, le comte d'Alençon et beaucoup de
» seigneurs et de piétons.... (3). Ce qui mit le plus de con-
» fusion parmi les Français fut leur grande multitude, soit
» de gens à cheval, soit de piétons, qui ne s'entendaient à
» autre chose qu'à pousser en avant et à heurter avec leurs
» chevaux, croyant rompre les Anglais, tandis qu'ils s'é-
» touffaient les uns les autres, de la même manière qu'il
» leur arriva à Courtray avec les Flamands. Ils étaient sur-
» tout empêchés par les corps des Génois qui couvraient la
» terre là où la première bataille avait été rompue, par les
» chevaux morts ou blessés qui encombraient tout le champ
» de bataille et qui avaient été frappés des bombardes ou
» des flèches, car il n'y avait pas un cheval des Français

(1) D Harcourt.

(2) D'Aumale.

(3) Il y a ici un passage sur lequel nous reviendrons.

» qui ne fut blessé, et le nombre de ceux qui furent tués » était immense. Cette bataille si funeste, commencée avant » vêpres, se prolongea jusqu'à deux heures de nuit. »

Les renseignemens que nous venons de puiser dans Villani éclairciront la suite du récit de Froissart que nous reprenons. *Li bons roy de Behaingue*, dit notre manuscrit, *qui tant fu larges et courtois, preux et vaillans. quant il entendi que on se combatoit appela le monne de basele qui etoit dalles lui et de ses chevaliers et les bons chevaliers de son pays de Behayngne et de Luxembourch qui durement lamoient et leur pria et enjoindi especialment que il le volsissent mener si avant quil peuuist ferir 1 cop d'espée et chils qui acomplir veurent son desir se requillierent tout enssamble et fissent chevauchir les bannieres leurs seigneurs le roy et sen vinrent de grant vollenté assemblés as engles et la eut fort hustin et dur et rebouterent a dont le bataille dou princhе — lors s'avala la bataille dou comte de Norhantonne et de l'evesque de Durem et reconforterent celui dou princhе de Galles. li comtes de Blois, li duc de Loraine et leurs gens se combattoient dautre part mout vassamment et donnerent a leur endroit les angles assez affaire. et fu tel fois que li bataille dou princhе de Galles branla et eut moult affaire. et vinrent doy chevaliers engles de le bataille dou princhе deviers le roy engles et li dissent. Sire il vous plaise a venir comforter votre fil car il a durement affairé, a dont demanda li roys sil estoit anques blechiés ne navrés. on li dist oil mes non trop durement, dont repondi li roys et dist as chevaliers. Retournez deviers lui et ne m'en venez meshui querre jusques a tant quil soit si navret quil ne se puist aidier, laissies l'enfant gaegnier ses esperons. A dont retournerent li chevaliers de le bataille dou roy et revinrent deviers le princhе et se bataille.

Cette réponse d'Edouard se trouve dans l'imprimé au chapitre 290; mais elle est rapportée ici d'une manière plus simple et ne paraît pas arrangée, après coup, comme celle que Froissart adopta plus tard.

A cette bataille, continue notre manuscrit, *qui fu assez pries de Crecki eut trop de contraires et de inconveniens pour les franchois. Premierement par orgoel ils se combatirent sans arroy, sans ordonnanche et outre le vollenté dou roy. Car il ne peult oncques parvenir jusque a le besoigne ne messire jehans de Haynnau qui estoit retenus pour son corps ne pluisseurs autres bons chevaliers. et assamblerent li franchois as engles li pluissieurs qui n'avoient beu ne mengiet tout le jour, mais estoient lasset et travelliet dont ils nestoient mies plus fort ne mieux en leur alainne et se combatoient le solleil en l'œil qui mout les grevoit et avoecq tout ce il estoit durement tart car il fu tantost nuis se ne savoient li pluisieurs radrechier a leur banniere ne a leurs mestres. Mes cil qui aventurer et combattre se volloient tout enssi qu'il venoient se boutoient ens et quant il estoient parvenu jusques à la bataille il trouvoient dencontre ces archiers qui trop grant encombrier leur faisoient, enssi se parsevevi cette vesprée tant que la nuis fu toutte obscurchie et ne recongnissoient mies lun lautre.*

Touteffois li englès ne se mouvoient de leur place ne dou lieu ou il estoient ordonné, ne nulx hommes darmes de leur costet ne se metoient devant leur tret car il peuvissent bien foliier (1). *Li roys de France qui se tenoit enssus de le bataille dalles lui monsseigneur jehan de Haynnau et aucuns de son consseil bons chevaliers et steurs qui estoient garde de son corps*

(1) S'égarer en parlant des traits.

enquerri souvent comment li besoingne se portoit, se li fu di environ soleil escoussant li mesaventure et li pestilence qui estoit avenus sur ses gens et se ny avait point remede de nul recouvrier. Quant ly roys oy ces nouvelles si fu durement enflamés d'ayr et se feri son cheval des esperons par devers ses ennemis. a dont le ratinrent chil qui dalles lui estoient messire Jehans de Haynnau, messire Carles de Montmorensi, li sires de Saint-Digier, li sires de Saint-Venant (1) *et aucun bon chevalier qui ordonnet estoient pour son corps garder et li conseillier et qui imaginerent et consideret le peril et dissent : ha chiers sires et nobles roys aiies atemprance et mesure en vous, se aucune partie de vos gens se sont perdu par follie et par leur outrage ne vous voeilliez pour ce mettre en peril ne le noble couronne de France en tel meschief ne tel aventure car encoires estes vous puissant assez de rassambler otant de gens que vous avez perdu et plus assez ja ne sera vos royaume si desconfis, retournes mes hui a la broie qui est assez pries de chy. Dedens demain arrez vous autres nouvelles et bon conseil se Dieux plaist. li roys qui mout estoit escauffés dair tout en chevauchant considera les parolles de ses bons chevaliers et leur conseil et plus celui de monsigneur Jehan de Haynnau que nulx des autres car il le sentoit si loyal et si adviset que contre se deshonneur il ne leuuist nullement fouroonssilliet. Dautant pour ce ossi au voir dire il veoit bien quil estoit tart et une puignie de*

(1) L'imprimé ne nomme pas ces deux derniers et cite en leur place les sires d'Aubigny, de Beaujeu et de Montsault. L'édition de 1513 appelle celui-ci sire de Montfort, au lieu de Monsault. Michel de Northburgh met le sire de Saint-Venant au nombre des guerriers tués à Crécy ; c'est ce même seigneur de Saint-Venant, l'un des gouverneurs du jeune duc Charles de Normandie, qui quitta aussi avec lui le champ de bataille de Poitiers, en 1356. Il est plus connu sous le nom de Robert de Waurin, était maréchal de France et mourut en 1360.

gens quil avoit dalles lui povient sus une desconfiture peu faire. si se rafrenna et tourna son cheval sus frain: et prist le chemin de la broie et y vint gesir celle nuit et li chevalliers dessus nommet qui estoient dalles lui.

On a pu remarquer que Jean de Haynnau avait été à tout moment cité dans le récit de la bataille; il est probable que c'est sur son témoignage que Jean-le-Bel a rédigé sa relation et il en résulte que Philippe de Vallois, ainsi que nous l'avons dit, ne prit aucune part au combat; on n'y voit pas que son cheval ait été atteint d'une flèche, ainsi que l'imprimé de Froissart le raconte, au chapitre 293, et encore moins qu'il ait été blessé lui-même, comme le fait entendre la lettre de Michel de Norhtburgh qui en parle comme d'un *on dit. et Phelippe de Valois.... eschaperent navfrés, a ceo qe homme dist.*

Henri de Knyghton, chanoine de Leicester, dont la chronique s'étend jusqu'en 1395, est plus explicite; il raconte que Philippe reçut une flèche dans la figure, que son cheval fut tué, qu'il en prit un autre et se sauva (1).

Villani dit aussi que le roi de France, après avoir été blessé, s'enfuit dans la nuit à Amiens; mais il fait précéder cette assertion d'un récit qui ne s'accorde avec celui d'aucun autre historien et qui paraît être erroné. Suivant lui, « le roi de France, voyant tourner ses gens, » se porta avec sa troisième bataille et le restant de son

(1) *Rex Franciæ Philippus percussus est in facie cum una sagitta, dextrariusque ejus occisus est; ascenditque alium compotem et fugit.* Son histoire intitulée : *de eventibus Angliæ*, est pleine d'inexactitudes, aussi a-t-il eu soin d'écrire sur son manuscrit ces vers léonins :

Me metuo dubium pro veris sæpè locutum,
Plus audita loquor quam mihi visa sequor.

» armée sur les Anglais, il fit des merveilles de sa per-
» sonne et força les Anglais de se retirer vers leur retran-
» chement de chariots ; ils auraient été rompus à leur tour
» si le roi Edouard n'était venu à leur aide, en sortant
» avec sa troisième bataille par une autre issue du re-
» tranchement qu'il fit pratiquer pour prendre les enne-
» mis à revers et dégagea les siens, en assaillant les Français
» de côté, à quoi s'employaient les piétons Anglais avec
» leurs arcs et les Galois avec leurs lances dont ils éven-
» traient les chevaux. »

Un historien anglais qui écrivait près de cent ans après l'événement (en 1440), Thomas de Walsingham, renchérit encore sur ces circonstances. Il raconte, dans deux ouvrages qui contiennent à peu près les mêmes faits (l'*Historia brevis* qui va jusqu'à la mort d'Henri V, vers 1422, et l'*Ypodigma neustriæ* qui se termine en 1418), que le roi de France qui renversait et tuait beaucoup de monde fut blessé à la gorge et à la cuisse et que, jetté deux fois en bas de son cheval par le roi d'Angleterre, il eût été pris s'il ne se fût mis promptement à fuir (1). C'est probablement d'après ce passage, qu'il n'aurait pas fallu adopter de confiance, que les auteurs de *l'Art de vérifier les dates* disent que le roi reçut à Crécy deux blessures, une au cou, l'autre à la cuisse.

Notre manuscrit ne mentionne aucune réponse faite par Philippe de Valois au chatelain de Labroie ; on a discuté pour savoir s'il avait dit : *ouvrez à l'infortuné roi de France* ou

(1) Dum multos posternit et perimit in gutture et femore vulneratur et bina vice per regem Angliæ equo suo dejecitur ; captusque fuisset ibidem nisi citius sibimet fuga consuluisset.

c'est la fortune de France; la première leçon est la plus naturelle et elle est vraisemblable ; mais il se pourrait aussi que cette parole n'ait pas été dite et qu'elle ait été imaginée plus tard pour embellir le récit des chroniqueurs.

Reprenons la suite de notre manuscrit : *encoires se combatoient et entoueilloient aucuns de chiaux qui estoient a le bataille si semparti messire Carles de Behaingne filx au bon roy de Behaingne qui s'appeloit et escripsoit roys d'Allemaingne* (1), *ossi fissrent pluisseurs seigneurs car ce euust esté pité se tous y fuissent demouret et en demoura il assez dont ce fu dammaiges mes tels batailles et si grans deconfiture ne se font mies sans grant occision de peuple.*

Li comtes Guillaume de Namur eut mort desoubs lui son courssier et fu en grant peril de son corps et a grant meschief relevés et y demoura ung bon chevalier des siens que on clammoit messire Loyes de Jupeleu (2), *et se sauva ledis comtes par l'avis et l'effort de ses hommes qui le gouvrenoient qui le missent hors dou peril. On ne vous poet mies dire ne recorder de tous chiaux qui la furent quel aventure il eurent ne comment il se combatirent chil qui y demorerent ni comment cil sem-*

(1) L'imprimé, chap. 288, fait entendre que Charles de Bohême quitta de bonne heure le champ de bataille; *je ne sais pas*, ajoute Froissart, *quel chemin il prit.* Suivant Villani, il se trouvait le dimanche matin avec une troupe d'environ 8000 hommes, tant cavaliers que piétons, qui s'étaient ralliés sur une colline, auprès du bois, dans le voisinage du champ de bataille. Cette troupe ne savait si elle devait attaquer les Anglais ou les fuir ; le roi d'Angleterre commanda aux comtes de Warwich et de Norentone de les combattre avec une quantité suffisante de cavaliers et de piétons ; les Français, comme gens déjà en déroute, résistèrent peu, et en fuyant beaucoup furent pris et tués. Messire Charles de Bohême ayant reçu trois blessures s'enfuit à l'abbaye de *Riscampo*, où étaient les cardinaux.

(2) Un Louis de Jupelai est dans la table des noms cités par Froissart.

partirent qui se sauverent car trop y fauroit de raisons et de paroles mès tant vous di que on oy oncques à parler de si grande deconfiture ne tant mors de grans signeurs ne de bonne chevalerie quil eut la a si peu de fait darmes qu'il y eut fait et comme cil le temoignerent qui y furent tant dun les comme de lautre et par lesquelx la pure verité en est escripte. Ceste bataille fu par 1 samedi lendemain du jour Saint Bretremieu ou mois daoust lan de grace notre seigneur mille cccxlvj.

Quant la besoingne fu départie et la nuis fu venue toutte espesse li roys anglès fist criier sur le hart que nulx ne se mesist a cachier apries les ennemis et que nus ne despouillast les mors ne ne les remuast jusque a tant quil en aroit donné congiet. a celle fin fist li rois ce ban que on les peuuist mieux reconnoistre au matin et commanda que chacun allast a se loge reposer sans desarmer et pria que tout li comte signeur baron et chevalier venissent souper avoecq lui et commanda a ses marescaux que son host fust bien gardes et escargaitiés toute celle nuit. li commandemens dou roy fu fais de tout en tout et vinrent soupper dalles le roy chil qui priiet en estoient et poes bien croire quil furent en grant joie et en grant repos de coer pour la belle aventure qui avenue leur estoit. le diemenche au matin fist grant brunnie si ques grant fuisson des englès yssirent des loges aucun a cheval et aucun a piet et allerent par le congiet dou roy aval les camps pour savoir se il porroient veoir aucun des franchois qui se rassamblaissent par troppiaux ou gramment enssamble pour yaux rassaillir de nouviel. si en trouverent fuisson des commungnes des bonnes villes qui avoient dormit en boskes, en fosses et en hayes par troppiaux et demandoient li ungs as autres de leur aventure et quil devenoient. car il ne savoient que avenu leur estoit ne que li roys ne leurs

conduisierres estoit devenus. quant il virent ces englès venir viers yaux il les atendirent et penserent que ce fuissent de leurs gens. et chil englès se ferirent entriaux si comme li leux entre brebis et les tuoient a vollenté et sans deffence.

Une autre compaignie d'englès allerent aventurer d'un autre costet et trouverent grans tropiaux de gens en pluissieurs lieux qui alloient aval les camps pour savoir se il porroient oyr nouvelles de lor seigneur, li autre queroient lors mestres, li autres leurs proismes, li autres lors compaignons et chil englès les ocioient tout enssi quil les trouvoient ou encontroient. environ heure de tierche il revinrent a leurs lôges en ce point que li roys et li seigneur avoient oy messe et lor compterent lor aventure et chouquil avoient fait. a dont commanda li roys a monsigneur Renaut de Ghobehen qui estoit moult vaillans chevaliers et li plus proeux des chevaliers anglès tenus quil presist aucuns chevaliers connissans armes et tous les hiraux avoecq lui et allast par tout les mors et mesist tous les chevaliers quil poroit recongnoistre en escript et tous les prinches et les grans seigneurs fesist porter enssemble dun costet et sus chacun son non escript par quoy on les peuuist reconnoistre et faire leur service seloncq leur estat. li dis messire Renaux et se compaignie se fissent ensi que commandé leur fu et cierquierent tout le jor les camps de chief en cor et tous les mors et rapporterent au soir au roy si comme il avait ja souppet leur escript et fu sceu par leur escript quil avoient trouvet XI chief de princes parmi 1 prelat mors. IIII^xx chevaliers banneres et environ XII^c chevaliers dun escut ou de ij. et bien XV^m ou XVI^m autres que escuiers que tourniquiel que bourgois de bonnes villes que bidaus que genenois que gens de piet tous gisans sour les camps et navoient trouvet que iij chevaliers englès mors et environ XV archers.

Cette énumération diffère de celle de l'imprimé où on compte environ trente mille hommes tués (1), au lieu de 16 à 17 mille seulement dont notre manuscrit fait mention.

La lettre de Michel de Northburgh ne parle que de 1542, bonnes gens darmes morts sur le champ de bataille sans compter les communes et les pedailles (2) ; si nous consultons Villani, nous y voyons que « suivant ce que s'accordèrent à écrire les personnes qui furent présentes à cette bataille, si malheureuse pour le roi de France, il y eut bien vingt mille hommes cavaliers ou piétons qui y périrent et des chevaux en quantité innombrable. Dans ce nombre, il y eut plus de 1600, soit comtes, soit barons, soit bannerets, soit chevaliers de parage, et plus de 4000 écuyers à cheval, sans compter les prisonniers et les fugitifs presque tous blessés de flèches ».

Un écrivain contemporain, cité dans les preuves de l'histoire du Dauphiné (3) marque précisément qu'il périt à la

(1) *L'Art de vérifier les dates*, compte de 25 à 30,000 hommes tués dans cette bataille; indépendamment d'un nombre peut-être plus considérable encore qui périrent le lendemain. Cependant Thomas de Walsingham n'évalue qu'à deux mille le nombre des Français tués, le lendemain de la bataille, au matin; peut-être est-ce d'après la lettre de Michel de Northburgh qui parle de *II mil et pluis* de tués, mais en ne faisant mention que des chevaliers et escuyers.

(2) Thomas de Walsingham ne parle aussi que des hommes d'armes *hominum nominatorum de armis*, qu'il évalue à deux mille environ, *et vulgus cujus numerus ignoratur... de communibus vero numerus ignoratur.*

(3) *Memorabilia Humberti Pilati*, anno 1346, à la fin des Mémoires pour servir à l'histoire du Dauphiné, 1711, in-folio.

bataille de Crécy 1716 (1) tant princes que seigneurs et chevaliers et environ dix mille hommes du restant. Si on y ajoute ce qui a été tué le lendemain, dans la journée du dimanche, cette évaluation se rapprochera de celle de notre manuscrit qui paraît le plus probable.

Ce chiffre est encore bien considérable, si on le compare à celui des morts de l'armée anglaise que Froissart n'a pas osé reproduire dans sa seconde rédaction, tant il paraît peu croyable et qu'on pourrait comparer à un bulletin de la grande armée de l'empire. Cependant Henri de Knyghton, que nous avons déjà eu occasion de citer, s'exprime à peu près de la même manière : après avoir évalué la perte des Français à trente-quatre mille hommes, il ajoute que, du côté des Anglais, un écuyer fut tué avant la bataille et trois chevaliers, *milites*, dans le combat, *reliquos deus reservavit* (2). Au reste Philippe de Valois, en écrivant à l'abbé de St.-Denis pour lui faire part de la victoire qu'il avait remportée, au commencement de son règne, en 1328, sur les Flamands, à Cassel, dit que les Français ne perdirent en tout que dix-sept personnes, tandis que le nombre des Flamands tués fut de 20,200 hommes, ou, suivant une autre version plus modérée, 18,800 (3).

(1) Et non 1216, comme il est dit dans l'Histoire de France de Villaret, voici la citation exacte :

Die vicesima sexta augusti pugna inter Abbevillam et Cressi in qua occisi MDCCXVI milites et de aliis minoribus circa decem millia.

(2) Le même Chroniqueur dit, qu'à la prise de Caen, les Anglais ne perdirent qu'un seul écuyer qui mourut deux jours après de ses blessures. Cette indication se trouve dans une lettre de Michel de Northburgh, où est racontée la prise de Caen. *Et nul gentil homme mort de noz, fors qe une esquier qe fust blescé et morust deux jours apres.*

(3) Voyez le premier continuateur de Nangis. — Les Chroniques de St. Denis disent 19800.

Reprenons notre manuscrit. *Or est bien raison que je vous nomme les prinches et les haux hommes qui la demorerent mors, mes des autres ne poroie venir a chief. Si commences au jentil et noble roy monseigneur Carle roy de Behaingne qui tous aveugles vot estre parmi a le bataille et commanda et enjoindi tres especialement a ses chevaliers quil le menaissent comment que ce fust si avant quil peuuist ferir 1 cop despée sour aucuns des ennemis et chil li acomplirent son desir et demorerent dalles lui tuit si chevaliers et furent trouvet mort emmi le bon roy. li plus grans prinches apries che fu messire Carles comte dallenchon, freres germains au roy de franche. apries li comte Loeis de Blois fils a la sereur germaine au roi de franche, apries li comtes de Flandres, apries li dus de Lorraine, apries li comtes de Saumes en Saumois, apries li comtes de Halcourt, apries li comtes d'Anchoires, apries li comtes de Sansoire, apries li comtes d'Ambmale, apres li grans prieux de franche et que on disoit a dont que passet avoit CC ans que on n'avoit veut ne oy racompter que tant de prinches fuissent mort en une bataille comme il furent la ne a Courtray* (1) *ne a Bonivent* (2) — *ne autre part. Dieux en ait les ammes car il morurent vaillamment ou serviche dou roy leur seigneur qui moult les plaindi et regretta quant il en sceut la verité. mes le congnissance ne len vint jusque au lundi a heure de nonne et quil y eut envoyet par trieuwes iiij chevaliers et ses hiraux et se tenoit li dis roys a amiens ou il vint le diemence au matin car il se parti de la broie le diemenche au point dou jour a privée mesnie. et la amiens ou environ se requellierent li plus de ses gens qui ooient dire que li roys y estoit. che dimenche tout le jour apries*

(1) En 1302.
(2) en 1266. Bénévent.

la batalle demoura li roys engles en le ditte place ou il avoit eu victore et le soir ossi. le lundi au matin vinrent hiraut de part le roi de franche prendre trieuwes trois jours seullement de ceux qui revenroient apries leurs mestres et leurs amis pour ensepvelir et li roys leur accorda. Et fist li dis roys porter le corps dou roy de behaingne son cousin germain en une abbeie qui siet assez pries de la et le appelle on Mentenay (1) et ossi y fist il porter les corps des autres prinches dont messire Godeffroy de Halcourt plaindi mout le mort du comte son frere mes amender ne le peut.

Les imprimés de Froissart ne contiennent pas cette énumération des principaux personnages tués à Crécy ; la lettre de Michel de Northburgh y supplée en partie, dans les éditions de M. Buchon. La plupart des historiens donnent une indication du même genre, mais il est à remarquer qu'elle est presque toujours fautive ; Michel de Northburgh, écrivant quelques jours seulement après la bataille, est excusable de s'être trompé, puisqu'il est ordinaire, qu'après de semblables événemens, il court beaucoup de fausses nouvelles ; mais comment concevoir que Villaret, par exemple, mette au nombre des morts le duc de Bourbon, Pierre Ier. qui, on le sait, ne fut tué qu'à la bataille de Poitiers. Quant à Jacques de Bourbon, comte de la Marche, blessé grièvement à Crécy, il ne succomba dans une

(1) Il résulte de ce témoignage que le roi de Bohême ne fut pas d'abord inhumé à Valoire, comme on le disait dans cette abbaye, mais dans celle de Maintenay. Villani nous dit qu'Édouard, après avoir rendu de grands honneurs aux obsèques du roi de Bohême, où il assista avec beaucoup de ses barons, vêtu de noir, renvoya son corps à messire Charles son fils, qui était à l'abbaye de Riscampo, d'où ce dernier le fit porter à Luxembourg.

autre affaire, à Brinais, qu'en 1361. Il n'y a aucune difficulté pour Jean, roi de Bohême; Charles, comte du Perche et d'Alençon ; Louis de Châtillon, comte de Blois ; Raoul, duc de Lorraine ; Louis, dit de Nevers et de Crécy, comte de Flandres ; Louis II, comte de Sancerre ; Jean II, comte d'Auxerre et de Tonnerre, et le comte de Harcourt, Jean IV, le premier qui porta ce titre ; quant au comte d'Aumale, mentionné aussi par Michel de Northburgh, si c'est Jean V de Harcourt, fils du précédent, il est certain qu'il ne fut que blessé à Crécy, et que le roi Jean le fit décapiter à Rouen en 1355. Mais il se pourrait que ce comte d'Aumale fût un Jean II de Ponthieu, époux de Catherine d'Artois, qui portait aussi ce titre, et dont la mort n'est pas indiquée dans les historiens. Cependant, d'après une note manuscrite qui m'a été communiquée par M. de Crouy de Compiègne, il aurait été désigné sous le nom de comte de Ponthieu dans un autre endroit des chroniques de Froissart.

Le comte de Saume en Saumois de notre manuscrit est le comte de Salm-Salm. Dans un ancien poème sur la bataille de Crécy, publié par M. Buchon, on lit, en parlant des seigneurs dont la bannière avait été abattue et qui furent tués : *et celle du bon comte de Saumes.* Nous pouvons ajouter à la liste de ceux qui succombèrent à Crécy, Henri IV, comte de Vaudemont, gendre du roi de Bohême, et Jean V, comte de Roucy ; mais nous ne compterons pas le roi de Majorque que Thomas de Walsingham y fait mourir, non plus que le comte de Savoie sur lequel nous reviendrons, ni le comte de Vienne dont parle la chronique de St.-Denis et les annales d'Acquitaine de Jean Bouchet, le

comte de Bar, cité par le continuateur de Nangis, ni le comte de St.-Pol, que les imprimés de Froissart (chap. 291), mettent au nombre des morts, que notre manuscrit fait défendre St.-Vallery et qui suivant l'*Art de vérifier les dates* était trop jeune alors pour pouvoir combattre; ni le sire de Saint-Venant cité par Northburgh et dont nous avons déjà eu occasion de parler; ni l'abbé Corbie, *abbas de Corbella*, nommé par Knyghton. On sait que Hugues IV, abbé de Corbie, ne mourut qu'en 1351; M. Louandre fils a bien voulu nous apprendre qu'il avait trouvé quelque part que ce prélat conduisit cinq cents de ses hommes à l'armée de Philippe de Valois; peut-être s'y distingua-t-il.

Che meysme diemence vint li comtes de Savoie, ses fréres à bien m lanches et euaist este à le bataille se elle euuist estet faitte par l'ordre dou bon chevaliers le moyne de basele qui demoura vaillamment dalles le bon roy de behaingne son mestre. quant chil doy seigneurs dessus nommet entendirent que la bataille estoit outrée et qu'il ny estoient point venut a temps si furent moult courouchies touttefois pour employer et dessuir leur gaiges ils chevauchierent che dimenche au dessus de l'host le roy engles et sen virent bouter en le ville de Monstroeil pour le garder et deffendre contre les engles se mestier faisissent. Car elle n'estoit mies adont si forte que elle est maintenant. et eurent chil de Monstroel grant joie de le venue des dessus dits seigneurs. Ce lundi au matin se deslogea li roys angles et chevauchia deviers Monstroeil et envoia courir ses marescaux deviers Hedin ardoir et essillier le pays si comme il avoient fait par devant et ardirent Waubain, Biauraing (1), *mais du Cas-*

(1) Dans l'imprimé il y a Seraïn au lieu de Blauraing. Cette dernière

ttel ne fissrent nul mal car il est trop fors ; et puis sen retournerent vers Monstrbel et ne se peurent tenir quil naltissent escarmoucher a savoyens qui latieus estoient. mais riens ny gaegnierent si sen partirent et ardirent les fourbours et revinrent deviers l'ost.

Cette circonstance relative au comte de Savoie ne se trouve, que je sache, indiquée qu'ici. Elle est d'autant plus extraordinaire que la lettre de Michel de Northburgh et Thomas de Walsingham mettent le comte de Savoie au nombre de ceux qui ont péri à la bataille de Crécy, et que, d'un autre côté, Amédée VI, dit le comte Verd, ne mourut qu'en 1383, sans qu'il fut fait mention nulle part qu'il allât au secours du roi de France.

Villani dit qu'Edouard trouva Montreuil bien garni, que beaucoup de Français qui s'y étaient réfugiés après la bataille, la défendirent, et qu'il ne put s'en emparer. M. Louandre, dans son Mémoire sur la bataille de Crécy, cite parmi les princes étrangers qui se trouvaient dans l'armée de Philippe, lors de la bataille, le comte de Savoie nouvellement arrivé avec mille chevaux. Il est seulement dit, dans les imprimés de Froissart, chapitre 283, que le vendredi, lorsque le roi de France étoit à Abbeville : « il attendoit le
» comte de Savoie et messire Louis de Savoie son frère,
» qui devoient venir à bien mille lances de Savoyens et
» du Dauphiné, car ainsi étoient eux mandés et retenus
» et payés de leurs gages à Troyes en Champagne, pour
» trois mois. »

Le roy, continue notre manuscrit, *qui avoit pris son ché-*

leçon est préférable, car il y a à peu de distance, sur la gauche, *Beaurain ville* et *Beaurain-chateau.*

min par deviers saint Josse et se loga celle nuit sus le riviere. au matin il sen partireut et passerent laige et ardirent ses gens le ville de saint Josse et puis Estaples, le Noef Castiel, le Delue (1) et apries tout le pays boullenois et tout entour Boulongne et le ville de Wissan qui estoit adont bonne et grosse et y loga li roys et toutte son host une nuit. lendemain il senparti et sen vint devant le forte ville de Callaix et lassega de tous poins.

On voit, par ce que nous venons de rapporter sur la bataille de Crécy, combien la relation du manuscrit de la bibliothèque d'Amiens s'éloigne de celle que Froissart adopta plus tard, après avoir écouté les rapports anglais, et que les imprimés ont reproduite : il dit expressément au chapitre 287 : « il n'est nul homme tant fut présent a celle » journée qui en scut ni put imaginer ni recorder la vérité, especialement de la partie des français, tant y eut » povre arroy et ordonnance en leurs conrois. ; et ce que » j'en sais je l'ai scu le plus par les anglois qui imaginèrent bien leur convenant et aussi par les gens messire » jean de hainaut qui fut toujours de lez le roi de France. »

Il faut se rappeler que Froissart n'avait que neuf ans, lorsque se livra la bataille de Crécy ; qu'il en a d'abord emprunté le récit à un auteur contemporain, Jean le Bel, dont la chronique s'étendait au moins jusqu'en 1348 ; que lors qu'il fit une nouvelle rédaction de son histoire, il y avait

(1) Le nom du lieu qui suit Noef Castiel ou Neucatel est Estaple dans l'imprimé, et après vient Rue, ce qui est une erreur ; je ne sais pas ce que c'est que le Delue. Dans l'édition de Froissart, de 1513, on lit : le lendemain chevaucherent devers Boulongne et ardirent la ville de St.-Josse et puis Esclappes de Lue et tout le pays de Boulonois.

alors près d'un demi-siècle écoulé depuis cet événement, et qu'à peine il devait en survivre quelques rares témoins ; au bout d'un pareil laps de temps, il ne restait guère à recueillir que des on-dit exagérés, mensongers, altérés en passant de bouche en bouche, et Froissart, eût-il été entièrement impartial, pouvait difficilement éviter l'erreur ; mais nous avons vu qu'il n'était pas même dans ces conditions, et son dévouement à la cause anglaise est notoire.

Nous n'entreprendrons pas de concilier les assertions contradictoires des écrivains contemporains sur les évènemens qui nous ont occupés. Au bout de cinq cents ans, il est difficile de démêler le vrai, quand on ne possède qu'un aussi petit nombre de renseignemens et que les témoignages auxquels on est réduit peuvent être suspectés d'ignorance ou de partialité. Beaucoup de circonstances importantes restent donc dans l'incertitude ; il faut mieux le reconnaître que de raconter avec assurance ce qu'on ne peut affirmer sans trahir la vérité.

Les auteurs des siècles suivants, quoique plus rapprochés que nous des faits dont ils parlent, sont tellement dépourvus de critique qu'il est dangereux de s'y confier et qu'on ne peut les employer qu'avec circonspection.

Nous nous bornerons, sur ce point, à une seule remarque, le Mémoire sur la bataille de Crécy, de M. Louandre, nous en fournit l'occasion. On y lit : « Quelques historiens » parmi lesquels nous citerons Robert Gaguin, disent que » le costume embarrassant que les Français portaient alors » fut une cause de leur défaite. Leurs vêtemens dans le » 14me. siècle consistaient en effet dans une grande robe » traînante jusqu'à terre, avec une ceinture et un capu-

» chon semblables à ceux des moines. Un vieux poëte, » Jean Douchet, s'exprime ainsi dans l'épitaphe de Phi- » lippe de Valois. »

» Puis à Crecy perdis de mes gindarmes
» Trente cinq mille non obstant leurs grands armes,
» Par le moyen de leurs acoustremens
» Et chaperons et autres vestemens
» Lesquels flottoient de toutes parts en terre,
» Qui n'estoient bons pour gens de bien de guerre.

(Généalogie des roys de France. Paris 1527).

Les auteurs du XIVme. siècle, bien plus croyables, sur ce point, que ceux du XVme. et du XVIme., nous disent au contraire que, dès 1340, les nobles et leur suite, les bourgeois et leurs serviteurs, abandonnant les habits longs, qu'ils avaient coutume de porter jusqu'alors, en prirent de si courts et de si étroits, que c'était une chose honteuse de voir montrer ainsi des parties du corps qu'on avait toujours couvertes avec soin; beaucoup de ceux qui adoptèrent ce costume n'en furent que plus dispos à fuir devant l'ennemi, dit le second continuateur de Nangis, un de nos annalistes les plus intelligens et les plus vrais. Mais ce qui prouve que ces modes nouvelles et ridicules étaient en usage lors de la bataille de Crécy, c'est que le chroniqueur de St.-Denis, attribue, en partie, la défaite des Français à une punition du ciel qu'ils s'étaient attirée « par la deshonnes- » teté de vestemens et de divers habits qui couroient com- » munement par le royaulme de France. Car les ungs avoient » les robes si courtes que elles ne leurs venoient pas aux » naches (*nates*), et quant ils se baissoient pour servir au- » cun seigneur ils monstroient leurs brayes et ce qui estoit

» dedans à ceulx qui estoient derriere eux et si estoient
» leurs robes si estroictes à vestir et a despouiller que il sem-
» bloit que on les escorchast et leur failloit ayde... et pour
» ce ne fut pas merveille se Dieu voulut corriger les mef-
» fais des François par son flayel (1). »

Sentant plus que personne combien ce mémoire est in-
suffisant pour faire apprécier, comme il le mérite, le pré-
cieux manuscrit de Froissart, de la bibliothèque d'Amiens,
j'ai prié mon ami, M. de Cayrol, d'en continuer l'examen
et d'en comparer les différentes parties avec le texte que
les imprimés ont fait connaître; cédant à mes instances,
M. de Cayrol, après s'être livré à un consciencieux travail,
vient de m'adresser, sous forme de lettre, une première
dissertation sur ce manuscrit. Je dis première, car il se
propose d'insérer, dans une dissertation subséquente, les

(1) Jean Bouchet qui n'écrivit guère qu'au XVIme siècle ses Annales d'Acquitaine, y assigne aussi, comme une des causes de la perte de la bataille, la superfluité des vestemens des Français qui portoient manches et chapperons découppés flotant jusques à terre; mais cela s'accorde si bien avec le passage que nous venons de citer, que le chroniqueur de St.-Denis ajoute immédiatement. « Et les autres avaient leurs robes recoursées sur les rains » comme femmes et si avoient leurs chapperons detrenchez menuement » tout entour, et si avoient une chausse dung drap et lautre dautre, et » leur venoient leurs cornettes et leurs manches pres de terre et sembloient » mieulx estre jangleurs que autres gens. » C'est sans doute par une erreur d'impression que, dans le mémoire de M. Louandre, on appelle Jean Douchet l'auteur de l'ouvrage, en vers et en prose, intitulé *Généalogie des Rois de France;* c'est le même Jean Bouchet à qui on doit les annales d'Acquitaine, et qui s'est long-temps désigné sous le nom de *traverseur des voies périlleuses.*

plus importantes des circonstances historiques toutes nouvelles qu'il renferme et dont, pour ne pas s'étendre outre mesure, il sera nécessaire de faire un choix raisonné, puisqu'il résulte de son examen qu'il n'est peut-être pas un seul des 954 alinéa ou chapitres de ce manuscrit où il ne se trouve quelque différence avec les chapitres correspondants des imprimés. La complaisance d'un de nos collègues (M. Hardouin) a permis que le mémoire de M. de Cayrol fit, dans ce volume, suite au mien, dont il est le complément nécessaire ; qu'il me soit permis de lui en exprimer ma reconnaissance.

LETTRE

ADRESSÉE A M. RIGOLLOT SUR LE MANUSCRIT DES CHRONIQUES DE FROISSART,

appartenant à la bibliothèque de la ville d'Amiens,

PAR M. DE CAYROL,

MEMBRE TITULAIRE NON RÉSIDANT.

Monsieur et Ami,

En examinant avec plus d'attention le manuscrit du premier livre des chroniques de Froissart, qui appartient à la Bibliothèque de la ville d'Amiens, et dans lequel vous avez puisé les matériaux de votre curieux *Mémoire sur la bataille de Crécy,* il vous a paru, d'après l'importance des

documents nouveaux que ce manuscrit renferme, qu'il convenait d'en comparer le texte avec celui des différentes éditions de Froissart qui ont paru jusqu'à ce jour, et surtout avec la copie du manuscrit in-4° sur papier appartenant à la Bibliothèque de Valenciennes, publié dernièrement par M. Buchon (1), dont la rédaction semble, dans quelques parties, se rapprocher davantage de celle offerte par le volume d'Amiens, surtout quand ce dernier s'éloigne des textes adoptés par Denis Sauvage et par M. Dacier, dont le travail, comme nous allons le voir, a servi de base aux deux éditions données successivement par M. Buchon.

Vaincu par vos instances, Monsieur et Ami, je me suis chargé de ce travail que bien certainement vous auriez exécuté mieux que moi.

En étudiant l'écriture du manuscrit, qui m'a paru, comme à vous, être celle du XV• siècle, j'ai trouvé, au folio 50 (2), une note échappée à vos recherches ; elle m'a révélé que votre précieux volume sort de la Bibliothèque

(1) Panthéon Littéraire, t. III, pag. 413 à 477.

(2) Ce manuscrit est composé de 208 feuillets en très-beau velin de 16 pouces de haut sur 12 pouces de large (ancienne mesure), chacun de ses feuillets se trouve divisé en deux colonnes et 60 lignes composent une colonne, au recto comme au verso.

Indépendamment du chiffre romain, tracé en or, qui distingue chaque feuillet, une lettre majuscule, élégamment dessinée et accompagnée de petites feuilles dorées, distingue chacun des 654 chapitres ou plutôt alinéas du texte. Cette espèce de division est la seule dont le calligraphe a fait usage depuis le commencement jusqu'à la fin du volume qui n'a subi d'autre mutilation que l'enlèvement du cartouche qui terminait le dernier feuillet, et une légère déchirure qui a fait disparaître le chiffre du 102e. feuillet.

de l'abbaye du Gard, à laquelle, sans doute, il fut donné par un seigneur de la maison de Croy, dont les propriétés territoriales se trouvaient voisines de celles du couvent.

Ce manuscrit ne renfermant, comme je viens de le dire, que le premier volume des chroniques de Froissart, s'arrête par conséquent à l'année 1377. Dans l'examen comparatif auquel il donnera lieu, on pourra diviser les matières de la manière suivante.

1°. De 1325 à 1340, époque à laquelle s'arrêtent les 196 chapitres du manuscrit de Valenciennes, dont le dernier correspond au 254e alinéa, folio 40 du manuscrit d'Amiens, ainsi qu'au 47e chapitre du 1er volume donné par Denis Sauvage, et au 108e des deux éditions de M. Buchon.

2°. De 1340 à 1347 ou 48, c'est-à-dire jusqu'à la reddition de Calais, racontée au 331e alinéa, folio 98 du manuscrit d'Amiens, qui se rapporte au 146e chapitre de Sauvage, et au 329e des éditions de M. Buchon.

3°. De 1349 à 1356, c'est-à-dire depuis la prise de Calais jusqu'à la bataille de Poitiers. Cette partie du premier livre des chroniques offrait, dans presque tous les manuscrits et dans l'édition de Sauvage, à partir du chapitre 152 jusqu'à la fin du 156e, une lacune dont je parlerai plus loin.

4°. De 1356, époque de la bataille de Poitiers, jusqu'à 1372. Cette subdivision commençant au 332e alinéa, folio 102 du manuscrit d'Amiens, et s'arrêtant au 863e., folio 181, va du chapitre 157 de Sauvage, jusqu'à son chapitre 309, et correspond aux chapitres 343 à 667 de la

première édition de M. Buchon, ainsi qu'à ceux 23 à 547 de la 2e partie du 1er livre (1), dans l'édition du *Panthéon littéraire*.

5°. De 1372 à 1377, comprenant les 91 derniers alinéas du manuscrit d'Amiens, c'est-à-dire du 864e au 954e qui correspondent aux chapitres 309 à 328 de Sauvage, ainsi qu'à ceux 668 à 696 de la première édition de M. Buchon et à ceux du *Panthéon littéraire*, portant les numéros 348 à 390 inclus, dont le texte, comme nous allons le voir, est entièrement conforme à celui du manuscrit d'Amiens.

En divisant ainsi les 954 alinéas qui composent le manuscrit d'Amiens, et en les comparant soit avec le manuscrit de Valenciennes, soit avec la rédaction de Sauvage, soit enfin avec celle de M. Dacier (2), remaniée par M. Buchon, on est amené à reconnaître que ces différentes parties ne présentent pas une rédaction uniforme, et que Froissart a remis plusieurs fois son ouvrage sur le métier, depuis

(1) Le premier livre de Froissart que le manuscrit d'Amiens donne sans divisions, a été séparé, en plusieurs parties dans différents manuscrits; par exemple, celui de la bibliothèque du Roi qui porte le N° 8318, divise ce premier livre en 8 parties, tandis que celui N° 8319 offre seulement quatre subdivisions : Sauvage n'a point scindé le premier livre et M. Buchon, qui avait suivi cet exemple dans sa première édition, crut devoir changer de méthode pour le *Panthéon Littéraire*. Il a donc coupé en deux le premier livre, et il a donné une nouvelle série de Nos aux chapitres de la deuxième partie qui commence à l'année 1350.

Ces divisions, comme on le voit, sont entièrement arbitraires et n'appartiennent en aucune manière à Froissart.

(2) Paris. Imp. Roy. vers 1788. in-f°. La révolution, dit M. Brunet, dans ses *nouvelles recherches bibliographiques*, a malheureusement empêché la continuation de cette édition dont il n'y a eu d'imprimé que 632 pages du tome premier contenant une grande partie du premier livre.

sa compilation, d'après les mémoires de Jean-le-Bel, jusqu'au moment où, volant de ses propres aîles, il nous a tracé les évènements arrivés depuis la funeste bataille de Poitiers.

Il résulte, de cette observation, Monsieur et Ami, en l'appliquant à l'in-quarto de Valenciennes, que le texte de ce volume, moins châtié que celui du manuscrit d'Amiens, doit être un premier jet dont votre bibliothèque posséderait une seconde édition; et ce qui confirme cette assertion, c'est que l'alinéa 796, folio 164, de notre volume, commence par le passage suivant, relatif à la mort de la Reine d'Angleterre, Philippe de Hainaut, mort qui eut lieu en 1369. Or, si l'on s'en rapporte aux conjectures de M. Buchon (1), le manuscrit de Valenciennes nous offrirait le texte que Froissart présenta à cette princesse, en 1361, d'après les documents de Jean-le-Bel. Ainsi il y aurait une différence d'au moins huit ans entre la rédaction des deux manuscrits.

Voici, Monsieur et Ami, le passage dont je viens de parler :

« En ce temps que chil Seigneur de Franche et d'En-
» gleterre se tenoient ainsi l'un devant l'autre à Tourneheim
» ou ils furent ung grant tens, trepassa de ce siècle la
» bonne des bonnes madame Phelippe de Haynnau la noble
» roine d'Engleterre et courtois à chiaux de son pays.
» Certes toutes nobles vertus furent en li tant comme elle
» vesqui et ne perdirent oncques li Engles tant comme elle
» dura ne oncques tout son vivant neut pestilense ne chi

(1) Panthéon littéraire, T. III. pag. 411.

» tems en Engleterre, et fu la noble. roynne ensevelie a » Wesmoustiers a tres grant solempnité ce fut bien rai» sons. Or revenons au siege de Tournehem, etc. »

Je dois vous faire observer que la rédaction de Sauvage, chapitre 273 du 1er volume, ainsi que celle de M. Buchon, chapitre 608 de la première édition et chapitre 288 de celle du *Panthéon*, n'ont aucune espèce de rapport avec le texte que vous venez de lire.

L'examen comparatif que vous m'avez imposé, Monsieur et Ami, exige naturellement la connaissance de tout ce qui a été écrit sur la vie de Froissart. et vous savez qu'à cet égard les recherches de M. La Curne de Ste-Palaye (1) sont au premier rang; il a su apprécier, d'une manière très-judicieuse, les travaux consciencieux de Denis Sauvage, premier éditeur de Froissart, dont je possède fort heureusement un bel exemplaire en quatre volumes in-folio (2) et non pas en trois, comme l'a dit à tort M. de Ste-Palaye (3) et d'après lui, sans doute, M. Buchon (4) qui, avant d'accuser son prédécesseur d'avoir *tronqué* le texte de Froissart, aurait dû lire avec plus d'attention la dissertation de M. de Ste-Palaye, dans laquelle il venge complètement Sauvage de ce reproche qui appartient à Jean le Laboureur, comme l'a rapporté M. Brunet dans ses *Nouvelles recherches bibliographiques* (5); en effet, le commentateur des *Mémoires de*

(1) Voyez Mémoires de l'académie des inscriptions, édition in-12, t. XV p. 406 et t. XX, p. 288.

(2) Lyon. J. de Tournes 1559 à 1561.

(3) Mém. ibid. t. XX, pag. 341.

(4) Coll. des chron. t. I. Préface, pag. VI.

(5) Paris, Silvestre 1834. t. II, pag. 54.

Castelnau, parlant des éditeurs de nos vieux historiens, s'est écrié : « Je m'en rapporte aux esprits solides, si Denis » Sauvage et quelques autres qui ont travaillé comme lui, » n'ont pas plutôt disgracié qu'illustré notre histoire (1). »

Qu'aurait donc dit ce critique, si l'édition de M. Buchon avait paru de son temps ? Vous savez, en effet, Monsieur et Ami, que, s'écartant de la route suivie par M. Dacier, dont les travaux sur Froissart furent mis à sa disposition, M. Buchon crut devoir franciser à sa manière le texte de notre chroniqueur, en réformant son style et son orthographe « pour arriver, dit-il, à ce qui est raisonnable et à » ce qui convient à tout le monde (2). »

Cependant *tout le monde* n'a pas été de cet avis ; ainsi, M. Daunou, rendant compte de l'édition des chroniques dans le *Journal des Savants* (3), disait :

« L'une des études qu'on peut se proposer de faire en » lisant Froissart, est de reconnaître l'état de la langue » parlée de son temps ; et nous n'en aurons pas le moyen, » si on ne nous laisse plus voir comment ses premiers co- » pistes avaient, autant qu'il leur était possible, repré- » senté son langage ; comment ils avaient écrit ses livres » pour l'usage de ceux de ses contemporains qui les lisaient » à haute voix. De même qu'il serait peu raisonnable de » s'obstiner à conserver dans notre orthographe actuelle, » des signes qui représenteraient non pas l'étymologie, » mais seulement une prononciation vieillie et définiti-

(1) Voyez édition de 1731. f°. t. I, pag. 652.

(2) Coll. des chron. t. I, préf. pag. xxxvi.

(3) Année 1834. Septembre, pag. 538 et suiv.

» vement abandonnée. Il y aurait aussi une sorte d'ana-
» chronisme à transporter au XIVe. siècle les voix et les
» articulations nouvelles qui ont été peu-à-peu substituées
» à celles des Français de cet âge.

» Lorsque M. Buchon remplace *ot* par *eut*, *se* par
» *si*, *celle saison*, *celle année* par *cette saison*, *cette*
» *année*, *ne pourquoi*, *ne par quelle raison* par *ni pour-*
» *quoi*, *ni par quelle*, il nous semble que ce ne sont plus
» là des changements dans l'orthographe purement litté-
» rale, ni même de simples altérations de la prononciation :
» c'est modifier le discours même, remplacer de vieilles
» expressions par celles que le progrès de la langue a depuis
» fixées et prescrites. Si les corrections de ce dernier genre
» étaient fréquentes (1), M. Buchon ne nous donnerait pas
» réellement le texte de Froissart....

» M. Dacier donnait les variantes des manuscrits, du
» moins celles qui pouvaient mériter quelque attention :
» M. Buchon les a retranchées (2), et nous ignorons si
» elles ne seront pas regrettées par quelques lecteurs, par
» ceux qui attachent du prix à la connaissance des varia-
» tions du langage. Ils aimeraient à voir qu'on disait *tot-*
» *droit* au lieu de *osteroit*, *batailleux* aussi bien que *che-*
» *valleresx* et *bachelereux* pour exprimer la vaillance d'un
» chevalier. Et outre cette première espèce de variantes,
» nous en distinguons de plus graves qui portaient sur les
» noms, les lieux, les nombres : en un mot, sur les cir-

(1) Et elles le sont, CAY.

(2) Naturellement M. Buchon a voulu se donner le moins de peines possibles. CAY.

» constances des faits, *trois mille* au lieu de *quatre mil*, » *vingt cents* au lieu de *vingt cinq cens*, *Vernon* pour » *Evreux* et autres....

Ces judicieuses réflexions de M. Daunou se trouvent corroborées par les observations suivantes de M. Brunet (1).

« En entreprenant cette édition de notre meilleur chroniqueur, le nouvel éditeur a eu à sa disposition le travail de M. Dacier qui malheureusement ne s'étend pas » au-delà du premier livre, mais qui lui a été d'un grand » secours pour cette partie de l'ouvrage et a pu lui servir » de modèle pour le reste. Toutefois, M. Buchon s'est beaucoup trop écarté du plan qui lui était tracé en supprimant les variantes et plusieurs notes, surtout en imprimant le texte d'après l'orthographe moderne, et en n'en » soignant pas assez la correction ; aussi tout en convenant » que l'édition dont nous parlons est plus complète, souvent meilleure et en général d'un usage plus commode » que les précédentes, nous sommes forcés d'ajouter qu'elle » fourmille de fautes d'impression, et qu'ainsi que nous » l'avons vérifié, les leçons qu'elle présente ne sont pas » toujours préférables à celles de Sauvage, en sorte qu'elle » n'a pas entièrement effacé cette dernière, et que pour » tout dire *un bon Froissart reste encore à publier.* »

Enhardi par ces imposantes autorités, je me hasarderai à vous présenter, aussi de mon côté, Monsieur et Ami, quelques réflexions sur le déplorable système, *imaginé si malheureusement par ce malheureux éditeur*, comme me le mandait, il y a quelques jours, l'un des savants conserva-

(1) *Nouvelles recherches bibliographiques*, t. II, p. 54.

teurs de la Bibliothèque Royale, qui peut-être avait en ce moment sous les yeux l'édition du *Panthéon littéraire* (1) plus défectueuse encore que la première, ce qui prouve qu'insensible à toutes les critiques et persistant dans son déplorable système, M. Buchon ne fera probablement pas plus de cas de mes observations que de celles des judicieux écrivains qui viennent d'être citées.

« La langue française, je l'accorde à M. Buchon (2), » était loin d'avoir des règles fixes, dans le XIVe. siècle, » les désinences des verbes, les genres des noms variaient » sans cesse selon le goût de l'écrivain, ou les facilités de » l'euphonie, l'orthographe était encore plus incertaine « que la langue. » Cependant, vous conviendrez avec moi que cette langue, au milieu de toutes ses irrégularités, avait un caractère essentiel qui lui était propre, et qui la distinguait de toutes les langues alors en usage, je veux parler de cette marche régulière, surtout dans la prose, dont elle tirait une clarté que ne pouvaient pas obtenir les autres idiomes émanés comme elle du latin et qui sont restés soumis à toutes les bizarreries des inversions de la langue-mère.

Grâce à cette qualité essentielle, la langue des XIIIe. et XIVe. siècles était fort intelligible; ainsi, malgré les différentes variations de l'orthographe, les récits de Froissart, pour être compris, ne demandaient pas plus que ses poésies, les savantes rectifications de M. Buchon qui en ont alors très-inutilement altéré la forme.

(1) Paris, Desrez 1836, 3 vol. grand in-8°.

(2) Coll. des chron. t. 1, préf. p. lxxv.

Il fallait d'autant moins enlever au style de Froissart, les couleurs de son siècle, que ce vieux langage du nord de la France auquel on pourrait donner le nom de *Roman picard*, afin de ne pas le confondre avec les différents dialectes de la langue *d'oil* usités dans la Normandie et les autres provinces placées à la rive droite de la Loire ; que ce vieux langage, dis-je, était, comme vous l'avez reconnu, Monsieur et Ami, celui qu'on parlait dans tout le Hainaut, et par conséquent à Valenciennes, patrie de Froissart (1) ; qu'il était familier aux oreilles des Rois, des grands et du peuple ; qu'en Angleterre même, on l'entendait sans avoir besoin d'user du secours d'un interprète (2) ; et enfin, qu'à quelques variations près, il se retrouve encore aujourd'hui dans la bouche des habitants riverains de la Somme, du Thérain, de l'Escaut, de l'Oise et de l'Aisne.

M. Buchon (3), en rapportant un fragment de Froissart, qui s'éloignait davantage de notre langue actuelle, a donc mis à tort, sur le compte du copiste, la forme picarde de ce document qui appartenait bien légitimement à Froissart, comme le prouve la rédaction analogue du manuscrit d'Amiens dont le calligraphe a reproduit, j'en suis persuadé, dans toute sa pureté le texte *Roman picard* de l'auteur, puisque ce volume destiné à un comte de Chimay devait nécessairement offrir aux yeux du possesseur des pages qu'il pouvait comprendre et se faire lire par son clerc.

(1) Voy. *Epitres farcies*, à la suite de *l'Essai sur la vie et les ouvrages du P. Daire*. 1838, in-8°. p. 36.

(2) Voy. *Essais historiques sur les Bardes, les Jongleurs et les Trouvers Normands et Anglo-Normands*, par M. l'abbé De la Rue. — Caen 1834, in-8°. t. II, p. 311.

(3) *Collection des chron.* t. III, p. 43.

Partant donc de ce fait incontestable que le *Roman picard* a été la langue de Froissart, on arrive à cette conséquence que tous les manuscrits de cet historien, qui ont été faits pour les autres provinces du royaume dont les dialectes s'éloignent plus ou moins du picard, ont été altérés ou plutôt traduits par les écrivains chargés de la transcription, afin d'en faciliter la lecture à ceux auxquels les formes du *Roman picard* n'étaient pas familières.

Pour faire sentir la différence qui existe entre le véritable texte de Froissart et celui que les écrivains des manuscrits étrangers à la Picardie crurent devoir adopter, je me contenterai de citer ici un seul exemple sur mille dont je pourrais faire usage.

Froissart dit donc, folio 40, alinéa ou chapitre 255 du manuscrit d'Amiens qui suit immédiatement celui qui correspond au dernier chapitre n°. CXVI de l'exemplaire in-4°. de Valenciennes :

« Nous *revenrons* (1) car le matere le requiert as gherres » de Haynnau et a le contre vengeance que li roys (2) *de*

(1) Tous les mots que je souligne, différent de ceux du texte de M. Buchon.

(2) « D'après la première règle de notre français primitif, on admit dans » l'origine les articles *le*, *la*, *les*, et on écrivit comme aujourd'hui *le* » *Roi*, *les Rois*, *la Reine*, *les Reines*, mais on adopta en même temps » l'article *li* qui fut commun au singulier et au plurier des noms masculins; » alors pour distinguer ces nombres l'un de l'autre on ajoutait un *s* au » sujet ou nominatif singulier seulement et on disait *li Rois* au lieu de *le* » *Roi*. On supprimait au contraire l'*s* au sujet ou nominatif plurier et on » disait *li Roi*, au lieu de *les Rois*, mais on ajoutait cette lettre aux régimes directs et indirects du plurier. »

(Voy. De la Rue, *Essais historiques sur les Bardes etc.* Caen 1834, in-8°. t. 1, p. 267.

» *France* y fist prendre par le duc *Jehan* de Normendie sen
» ainsnet fil. Li dus au commandement dou roy son père
» fist son mandement a estre à Saint-Quentin et la environ.
» et se parti de Paris a *le close* Pasques l'an mil ccc xl et
» vint à Saint-Quentin. *La estoient si doi cousin de Blois*
» *Loeys et Carles, car li comtes de Blois avoit renvoiet son*
» *hoummage au comte de Huynau de tout ce qu'il tenoit de*
» *par lui. la estoit li ducs de Bourbon*, li ducs dAthenes, li
» comtes de Flandres, li comtes d'Anchoirre, li comtes
» de Sansoire, *messire Loeis de Savoie, messire Loeis de*
» *Chalon*, li sires de Couchy, *li sires de Grantsi, li sires*
» *de Montmorensi; li sires de Saint-Venant, li sires de Saint-*
» *Digier, li sires de Roye, messire Ustasses de Ribeumont*,
» *messire Jehans de Landas*, li sires de Cran, *li sires de*
» *Montsauls, li sires de Cramelles, li sires de Fiennes, li sires*
» *Destouremelle, li sires de Bleville, messire Bouchigaus et*
» *li doi marescal de Franche, messire Robiers Bertrans et*
» *messire Mahieu de Trie. Si plusieurs autres barons et che-*
» *valiers que je ne puis mies tout noummer. et estoient VI*
» *mil hommes darmes et VI m. bidaus et genevois sans l'autre*
» *ribaudaille et avoit empris li dit ducs de Normandie que*
» *de venir assegir Vallenchiennes*. si se parti de Sain[illegible]ntin
» *à tous ces seigneurs dessus nommés et toudis li* [illegible]*ient*
» *gens et* chevauchierent tant quil vinrent à montais dallez
» le Castiel en Cambresis, *a l'entrée de Haynau* la se loga
» li dus et toutte son ost sour le riviere de Selles, *pour*
» *yaux rafreschir et aviser par lequel chemin il enteroient*
» *premiers en Haynnau de quoy il furent resvilliet celle pre-*
» *mière nuit* dou senescal de Haynnau qui fist une hardie
» emprise et chevaucie si comme vous oirez recorder. »

Au lieu de ce texte original, M. Buchon nous donne la version française suivante :

« Nous retournerons car la matiere le requiert, aux » guerres de Hainaut et à la contre-vengeance que le roi » Philippe y fit prendre par le dit duc de Normandie son » ains-né (aîné) fils. Le duc au commandement et ordon- » nance du roi son père, fit son spécial mandement à être » à Saint-Quentin et la environ ; et se partit de Paris en- » viron pâques, l'an mil trois cent quarante, et vint à » Saint-Quentin, et la étoit avec lui le duc d'Athènes, le » comte de Flandres, le comte d'Auxerre, le comte de » Sancerre, *le comte Raoul d'Eu* (1) *connetable de France*, » *le comte de Ponthieu* (2), *le comte de Roussy*, *le comte de* » *Braine*, *le comte Grandpré*, le sire de Coucy, le sire de » Craon, *et grand'foison de noble chevalerie de Normandie* » *et des basses marches.*

» *Quand ils furent tous assemblés à Saint-Quentin et la* » *environ le connétable*, *le comte de Ghines* et les maréchaux » de France messire Robert Bertrand et messire Mathieu » de Trye *regarderent quel nombre de gens d'armes ils pou-* » *voient être. si trouverent qu'ils* étoient bien six mille *ar-* » *n*[illegible]*e fer*, et *huit* mille, *que Brigans*, *que* Bidaus, » *q*[illegible]tres *poursuivant l'ost. C'était assez, si comme ils* » *disoient pour combattre le comte de Hainaut et toute sa*

(1) Les mots soulignés n'existent pas sur le manuscrit d'Amiens.

(2) C'est probablement une faute d'impression qui a substitué dans cette édition le nom du comte de Ponthieu à celui du comte de Porcien, qui se trouve dans Denis Sauvage et dans l'édition du *Panthéon littéraire* ; le texte des deux publications de M. Buchon offre beaucoup de différences sans qu'il en ait fait connaître les motifs.

» *puissance. Si se mirent aux champs par l'ordonnance des*
» *maréchaux* et se partirent de Saint-Quentin et s'arrou-
» terent (s'assemblèrent) (1) devers le Châtel en Cam-
» braisis (câteau Cambraisis) et passerent dehors Bohain
» et chevaucherent tant qu'ils passerent le Châtel en
» Cambresis (Cateau Cambraisis) et s'en vinrent loger le
» duc de Normandie et son ost *en la ville de Montay* sur la
» rivière de Salles. Or vous dirai-je (2) une grand'appertise
» d'armes que *messire de Werchin Gerard* seneschal de Hai-
» naut pour le temps fit et entreprit *laquelle doit bien être*
» récordée *et tenue à grand'prouesse.* »

Il résulte de cet exemple qu'un historien, qui voudrait citer le passage au sujet de l'entrée du duc de Normandie dans le Hainaut, et qui se servirait à cet effet de la version des chroniques, donnerait alors à son lecteur le français de M. Buchon, au lieu du texte original de Froissart.

Ainsi plus on rapproche le français du XIVe. siècle de la langue invariablement fixée par les grands écrivains du XVIIe., plus on s'éloigne du *facies*, si je puis m'exprimer ainsi, que Froissart a donné au style de son histoire.

En reproduisant le texte du manuscrit de Valenciennes, M. Buchon nous a dit lui avoir conservé sa couleur primitive (3). Vous pourrez apprécier la valeur de cette assertion, Monsieur et Ami, par la comparaison des deux versions

(1) Malgré l'autorité de Roquefort qui traduit aussi le mot *arrouter* par *s'assembler*, M. de Crouy pense que sa véritable acception est *se mettre en route vers*, comme l'indique Pougens dans son dictionnaire de l'*Archéologie française*. 1821, in-8°. T. 1, p. 54.

(2) Au lieu de *or vous dirai-je*, le texte de M. Dacier porte *or vous diray*, p. 123.

(3) Voyez Panthéon littéraire, t. III, p. 407,

de la lettre suivante que donnent les manuscrits de Valenciennes et d'Amiens, et vous jugerez sans doute comme moi que la diction picarde du manuscrit de Valenciennes a été sensiblement altérée par le copiste de M. Buchon, car nous sommes loin du temps où les Aldes, les Etiennes et les Elzevirs se chargeaient eux-mêmes de la transcription des manuscrits que l'impression devait reproduire.

Je vous cite cette lettre, de préférence à tout autre morceau, Monsieur et Ami, parce que ce document historique se cherche en vain dans les éditions données par Sauvage, en 1559, et par M. Buchon, en 1824; d'où je conclus qu'il n'existe dans aucun des nombreux manuscrits dont ces savants ont fait usage.

LETTRE D'ÉDOUART III,

A PHILIPPE DE VALOIS.

» Edouwars (1) par la grace de Dieu roy d'Engleterre » et d'Irlande a Phelippe de Vallois escripvons. Comme » ensi soit que par le sucession de nostre chier oncle mon- » seigneur Charlon roy de France nous soiibns hiretier del » hiretaige et couronne de Franche par *trop* plus prochain » degré que vous ne soués, qui en *le* possession de nostre » hiretaige vous estes mis, et le tenés *et tenir voullez* de » force. et le vous avons nous par pluiseurs fois *monstret* » *et fet* remonstrer par si digne et si espécial avis, comme » *celui del eglise* et le Saint College de Romme et *al entente*

(1) Manuscrit d'Amiens, f°. XXVIII; recto, première col.

Nota. Je souligne tous les mots qui manquent dans la copie du manuscrit de Valenciennes.

» *del* noble empéréour chief de touttes juridicions as quels » *cosès et demandes vous* n'avez *mies* vollut entendre. Mais » vous estes tenu et tenés en vostre oppinion fondés sus » tort. pourquoy nous vous *certefions* que le nostre hire» taige de Franche nous requerrons *et concquerrons* par le » puissance de nous et des nostres et de ce jour en avant » desfions vous et les vostres, de nous et des nostres, et » vous rendons foy et hoummaige que sans raison *vous* » avons fait, et remetons le terre de Pontieu avoecq notre » aut re hiretaige en le garde de Dieu non en le vostre qui » ennemy et adversaire vous tenons; ci donné a nostre pa» lais a Wesmoustiers present nostre général conseil le » XIXe. jour de octembre.

» Edouwart (1), par *la* (2) grace de Dieu, roy d'Engle» terre et d'Irlande à Phelippe de Valois escripvon. Comme » *ainsi* soit que par le succession de nostre chier oncle mon» seigneur Charlon roy de France, nous soions *droit* hire» tier *de l'hiretage* et couronne de France par (3) plus pro» chain degre *de lingnage* que vous ne *soyez* qui en (4) » possession de notre *hiretage* vous estes mis et le tenes (5) » de force *oultre notre volonté*, et *ce nous vous avons* par » plusieurs fois (6) remontré par si *grant* et especial *amy* » comme (7) le Saint-Colliege de Romme et *par le conseil*

(1) Panth. Litt. t. III, p. 455, chap. CXXII,

(2) Je souligne les mots qui diffèrent de la version d'Amiens.

(3) Le mot *trop* manque ici.

(4) Le mot *le* manque.

(5) Les mots *et tenir voullez* manquent.

(6) Les mots *monstrez et tel* manquent.

(7) Les mots *celui de l'église et* sont passés et le mot *amy* qui précède remplace celui d'*avis*.

» *du* noble *empereur* chief de toutes juridiciöns ; *auxquelles* » *raisons* n'avez volu entendre mais vous estès tenus et » tenez en vostre opinion fondée sur tort pourquoy nous » vous *signifions* que le nostre hiretage de France nous » requerons (1), par le puissance de nous et des nostres, » et de ce jour en avant desfions vous et les vostres, de » nous et des nostres et vous rendons foy et *hommage* que » sans raison (2) avons fait et notre terre de Pontieu re- » mettons *avec nos auttres hiretages* (3) en *la garde* de Dieu » non en le votre qui *unemy* (4) et adversaire vous tenons » donné en nostre palaix à Wesmoustier present nostre gé- » néral conseil le dix-neuvième jour du mois d'octobre. »

La comparaison de ces deux textes de la même lettre et du chapitre que j'ai rapporté plus haut, m'amène tout naturellement à émettre quelques idées sur la manière dont un éditeur de Froissart aurait dû s'y prendre pour ramener les chroniques de cet auteur à leur pureté primitive, en les dégageant de tout l'alliage appartenant aux copistes des différents pays, sans se priver, toutefois, des variantes historiques qui méritaient la peine d'être conservées.

Prenant donc, je le suppose, pour base du premier livre, le manuscrit d'Amiens, au lieu de celui n°. 8218 de la bibliothèque du Roi, comme l'a fait M. Dacier (5), l'éditeur

(1) Les mots *et conchquerrons* manquent.

(2) Le mot *vous* manque.

(3) Les abréviations de ces trois mots semblent être au singulier dans le manuscrit d'Amiens et se rapporter par conséquent à la couronne de France.

(4) Le manuscrit d'Amiens porte très-distinctement *ennemy*.

(5) Voy. *chron.* préface p. XI.

après la transcription littérale de chaque chapitre ou alinéa, placerait au bas des pages, et non pas à la fin du livre ou du volume, comme on le fait souvent, toutes les variantes résultant du dépouillement des différents manuscrits, ainsi que les notes auxquelles doit nécessairement donner lieu cette comparaison de plusieurs textes.

Ce travail, tout à la fois historique, critique et philologique, dont je vous présenterai une ébauche à la fin de cette lettre, offrirait, entrepris sur une plus grande échelle, cet immense avantage de comparer entre elles les différentes manières dont le même évènement a été rendu d'après l'intérêt politique qui devait animer celui pour lequel l'ouvrage de Froissart se trouvait transcrit.

Je n'ignore pas qu'il faudrait, pour arriver à ce résultat, remonter au premier propriétaire de chacun des manuscrits, mais il me semble que cette difficulté n'est pas insurmontable, et que toujours chaque manuscrit offre quelque trace qui met ordinairement sur la voie de cette découverte, comme l'ont prouvé mes conjectures sur l'origine de celui d'Amiens. Au surplus, les travaux bibliographiques du père Montfaucon et de Messieurs Lacurne de Sainte-Palaye, Dacier et Buchon, sur les nombreux manuscrits de Froissart, laissent peu de chose à désirer à cet égard : on regrette, toutefois, que M. Buchon, qui nous a donné un savant résumé de ces travaux, n'ait pas tenu la promesse qu'il a faite aux souscripteurs de la *Collection des Chroniques*, pages XVII, XVIII, XX, XXIII et XXVI de sa préface, et qu'il les ait en conséquence privés des *fac simile* des manuscrits qui devaient accompagner sa vie de Froissart, ou plutôt le *Mémoire sur la vie de Froissart*, composé par M. Lacurne

de Sainte-Palaye, qu'il a inséré en tête des *Poésies* de notre vieil historien.

Dans le nombre des manuscrits cités par M. Buchon, il y en a deux surtout qui ont appelé plus particulièrement mon attention :

1°. Celui n°. 926 *alias* 9661 de la bibliothèque du Roi, qui paraît être, dit-il (1), du commencement du XVe. siècle, et avoir appartenu à Charles IX, attendu que ce manuscrit renferme la copie des 91 derniers chapitres du manuscrit d'Amiens que M. Buchon a reproduits textuellement, ou plutôt à peu de différences près, sous le titre de variantes dans le VIe. volume de sa *Collection des Chroniques*, et qu'il a ensuite fondus dans le texte de son *Panthéon littéraire*, tome 1er., pages 645 à 717, chapitres CCCXLVIII à CCCXC inclus, en modifiant, toutefois, la forme de l'orthographe pour rendre, sans doute, la diction de ces nouveaux chapitres tout-à-fait conforme à celle qu'il a cru devoir prêter à Froissart, comme je viens de vous le faire observer.

2°. Celui de la bibliothèque du prince de Soubise, dans lequel M. Dacier a trouvé différents fragments qu'il a utilisés pour combler la lacune qui existe dans les chroniques de Froissart, depuis la prise de Calais, en 1347, jusqu'à la bataille de Poitiers, qui fut livrée le 19 septembre 1356. Lacune qui, jusqu'à lui, avait été remplie dans la plupart des manuscrits par l'interpolation d'un morceau des *Chroniques de St.-Denis*.

Cette lacune n'existe pas dans le manuscrit d'Amiens, ce qui lui donne nécessairement une valeur de plus et nous

(1) Préface. L. C. p. lxv.

autorise, vous et moi, à le considérer, Monsieur et Ami, comme celui qui offre le texte le plus authentique du premier livre des Chroniques de Froissart et la meilleure rédaction qu'il ait faite du travail de Jean-le-Bel ; car il ne faut pas oublier que Froissart, dans ce premier livre, ne parle que d'après les documents qui lui ont été fournis par les notes de ce vieux chroniqueur dont les divers manuscrits n'ont pas encore été retrouvés.

Les alinéas du manuscrit d'Amiens qui se rapportent à cette lacune sont ceux compris depuis le verso du folio 98 jusqu'au verso du folio 102, qui portent d'après le rang qu'ils occupent dans le volume, les n°s. 533 à 547. Ces alinéas correspondent donc par l'ensemble de la plus grande partie des faits qu'ils renferment aux vingt-deux additions rapportées par M. Buchon, tome IIIe. de sa *Collection des Chroniques*, pages 1 à 158 ; et le cccxliii^e. chapitre qui commence à cette dernière page du volume et où se retrouve le texte ordinaire de Froissart, revient exactement au 548e. alinéa du manuscrit d'Amiens.

Je dois, toutefois, vous faire observer, Monsieur et Ami, que si les faits sont les mêmes, la manière dont ils sont liés dans le manuscrit d'Amiens n'offre pas toujours la même connexité, et il m'a paru que souvent la version du manuscrit d'Amiens se rapportait davantage à la manière habituelle de Froissart que celle des additions fournies à M. Dacier, tant par le manuscrit du prince de Soubise que par ceux de la bibliothèque de M. Johnes (1). Au surplus, pour vous mettre à même de juger la question,

(1) Voy. *Coll. des Chroniques*. T. III, p. 2, dernier alinéa de la note.

Monsieur et Ami, je crois devoir joindre ici le 533e. alinéa du manuscrit d'Amiens, qui correspond aux 1re et 6e additions de Messieurs Dacier et Buchon, dont ce dernier a fait ensuite usage dans son *Panthéon littéraire*, tome 1er., p. 283, chapitre Ier., et p. 289, chapitre VI de la partie deuxième du premier livre.

CHAPITRE OU ALINÉA 533 (1).

» En ceste année trepassa de ce siecle la Roynne de
» France femme au Roy Phelippe et suer au duc oede de
» Bourgoingne, ossi fist madamme Bonne la ducoise de
» Normendie fille au roy de Behaingne, si furent li peires
» et li fils vesves de lors deux femmes asses tost aproies se
» remaria li Roy Phelippe a madamme Blance de Navarre
» fille au Roy Carle de Navarré et ossi se remaria li dus
» Jehans de Normendie à la comtesse de Boulongne du-
» coise de Bourgoingne et se tinrent toudis les trieulves
» entre le roy de Franche et le roy d'Engleterre ens es
» marces de Picardie mes ens es lontains pays non car
» toudis se heiroient il et gueriojent en Poito en Saint-
» Onge et sus les frontieres d'Acquitaine en l'an de grâce
» nostre Seigneur mil ccc l. Trepassa de ce siecle li roys
» Phelippes ; si fu tantost couronnes, li dus de Normen-
» die ses fils a grant solempnité en le chyte de Rains et fist
» grace a ses II cousins germains monseigneur Jehan d'Ar-
» tois et monseigneur Carle que li rois ses peres avoit tenu
» em prison bien XVI ans et plus et les mist dal[illegible]li et
» avanca grandement. et sen alla li Roy Jehans en se

(1) Manuscrit d'Amiens, folio $\overset{\text{xx}}{\text{IIII}}$ xviii. Verso

» nouvellete en Bourgoingne visetant le pays et passa outre.
» et fu en Avingnon dalles le pape Clément qui li rechupt
» a grant solempnité et furent mont amiablement ens-
» samble ung grant temps depuis sem parti li rois Jehans
» et monta a mont deviers Montpellier et en alla tout visi-
» tant le Languedoch et le Limosin ; tant qu'il vint devant
» Saint-Jehan Langelier, si le assiegea fortement et dist
» qu'il ne sem partirait si lairit.

Voici maintenant les deux parties des additions de MM. Dacier et Buchon qui se rapportent à cet alinéa du manuscrit d'Amiens.

Ire. ADDITION. (1)

» En cette année trepassa de ce siecle la Reine de France
» femme au roi Philippe et sœur germaine au duc ode de
» Bourgogne, aussi fit madame bonne ducoise (duchesse)
» de Normandie fille au gentil Roi de Behayne (Bohenie)
» qui demeura (fut tué) à Crécy. Si furent le pere et le
» fils veyes (veufs) de leurs deux femmes.

» Assez tôt après se remaria le roi Philippe à madame
» Blanche fille du roi Louis de Navarre (2) qui mourut
» devant Argesille (Algesiras), et aussi se remaria le duc
» Jean de Normendie fils ains-né (aîné) du Roi de France
» à la comtesse de Boulogne qui veuve était de monsei-

(1) Les chroniques, t. III, p. 1re.

(2) Il y a erreur dans les deux manuscrits de Froissart par rapport au nom du père de Blanche de Navarre, seconde femme de Philippe de Valois, car elle était fille de Philippe d'Evreux, devenu Roi de Navarre par son mariage avec Jeanne de France reine de Navarre.

(Note de M. de Crouy.)

» gneur Philippe de Bourgogne son cousin-germain qui
» mort avoit été devant Aiguillon en Gascogne. Comment
» que ces dames fussent moult prochaines de sang et de
» lignage au pere et au fils si fut ce tout fait par la dispen-
» sation du pape Clément qui regnoit pour ce temps.

VI°. ADDITION. (1)

» En l'an de grace notre Seigneur M CCC et L trepassa
» de ce siecle le roi Philippe de France si fut ensepeli
» (enseveli) en l'abbaye de St.-Denis, et puis fut Jean son
» ainé fils le duc de Normandie roi et sacré et couronné
» en l'église de Notre-Dame de Reims à (avec) très haute
» solennité. Après son couronnement il s'en retourna à
» Paris et entendit a faire ses pourveances (provisions)
» et ses besognes; car les treves étoient faillies (expirées)
» entre lui et le Roi d'Angleterre, et envoya grands gens
» d'armes à St.-Omer, à Guines, à Thiernane (Terouane),
» à Aire et tout sur les frontières de Calais, par quoi le
» pays fut bien gardé des Anglois, et vint en imagination
» au Roi qu'il s'en iroit en Avignon voir le pape et les
» cardinaux, et puis passeroit outre vers Montpellier et vi-
» siteroit la Languedoc, ce bon gras pays; et puis s'en
» iroit en Poitou, en Saintonge et mettroit le siege devant
» St.-Jean l'Angelier (d'Angely).

» Si fit le dit Roi ordonner ses pourveances (provisions)
» grandes et grosses partout, si comme il devoit aller et
» passer; mais avant toutes choses et ainçois (avant) que
» il se partit de Paris et tantot après le trépas du roi Phi-

(1) Les Chroniques T. III, p. 23.

» lippé son pere, il fit mettre hors de prison ses deux
» cousins germains Jean et Charles, jadis fils à monsei-
» gneur Robert d'Artois qui avoient été en prison plus de
» quinze ans et les tint de-lez (près) lui : et pour ce que
» le Roi son pere leur avoit tollu (ravi) et oté leurs héri-
» tages, il leur en rendit assez pour eux deduire et tenir
» bon état et grand. Cil (ce) roi Jean aima moult gran-
» dement ses prochains de pere et de mere et prit en grande
» cherté ses deux autres cousins germains monseigneur
» Pierre, le gentil duc de Bourbon et monseigneur Jakeme
» (Jacques) de Bourbon son frere et les tint toudis (toujours)
» les premiers speciaux de son conseil; et certainement
» bien le valoient car ils furent sages, vaillans et gentils
» chevaliers et de grand'Providence.

» Si se partit le roi Jean de Paris en grand arroy et
» puissance, et prit le chemin de Bourgogne, et fit tant
» par ses journées qu'il vint en Avignon. Si fut reçu du
» Pape et du college joyeusement et grandement, et sé-
» journa la un espace de temps et puis s'en partit et prit le
» chemin de Montpellier, si séjourna en la dite ville plus
» de vingt jours et la lui vinrent faire hommage et relever
» leurs terres les comtes, les vicomtes, les barons et les
» chevaliers de la Languedoc, desquels il y a grand foison.
» Si y renouvella le Roi Senechaux, baillis et tous autres
» officiers desquels il en laissa aucuns et aucuns en ota;
» et puis chevaucha outre et fit tant par ses journées qu'il
» entra aù bon pays de Poitou. Si s'en vint reposer et ra-
» fraichir à Poitiers et la fit un grand mandement et amas
» de gens d'armes. Si gouvernoit l'office de la connetablie
» de France pour le temps d'adonc le chevalier du monde

» que le plus il aimoit, car ils avoient été ensemble nour-
» ris d'enfance, messire Charles d'Espagne. Et etoient ma-
» réchaux de France messire Edouard sire de Beaujeu, et
» messire Arnoul d'Andrehen (Audeneham) si vous dis
» que le Roi en sa nouveleté s'en vint puissamment mettre
» le siege devant la bonne ville de St.-Jean l'Angelier.

Le style lâche et diffus de cette VIe. addition, les répétitions qu'on y remarque et les détails sans intérêt qui allongent inutilement le récit, prouvent incontestablement que le morceau n'est qu'une amplification du premier jet conservé par le manuscrit d'Amiens, en admettant, toutefois, que Froissart soit véritablement l'auteur de ce morceau, ce qui ne me paraît pas démontré; mais dans cette hypothèse, on peut supposer, du moins avec assez de vraisemblance, que tous les passages des chroniques qui ressemblent à celui-ci doivent appartenir aux dernières années de sa vie, quand le bavardage de la vieillesse est venu remplacer l'énergique concision du jeune continuateur de Jean-le-Bel; dans tout état de cause, je crois de préférence que le manuscrit qui a fourni à M. Dacier sa VIe. addition, est l'œuvre de quelque copiste aux gages, peut-être, des seigneurs de Bourbon dont le manuscrit d'Amiens ne dit pas un mot, et les éloges dont leurs noms sont accompagnés justifieraient assez cette conjecture plus que probable.

Je dois maintenant vous faire observer, Monsieur et Ami, que les additions II, III, IV et V dont le manuscrit d'Amiens ne fait pas mention, sont tirées des manuscrits anglais de M. Johnes, et l'on doit croire qu'elles manquent aussi dans le manuscrit de *Soubise*, attendu que ces quatre additions ne se rapportent qu'indirectement aux affaires de France,

vers la fin du règne de Philippe de Valois, puisque la IIe. addition est relative au mariage du comte Louis de Flandres, que la IIIe. traite de la guerre maritime de l'Angleterre avec l'Espagne, que la IVe. fait mention d'un fait particulier relatif au sieur Aymery de Pavie, et que la Ve. enfin parle très-succinctement des confréries de pénitents.

Ce qui donne une valeur toute particulière au manuscrit d'Amiens, indépendamment des avantages que je viens de faire remarquer, c'est qu'on y trouve au verso du folio XX IIII III, à l'alinéa 464, une critique assez vive de Froissart au sujet des assertions de son prédécesseur le chroniqueur Jean-le-Bel, par rapport à la conduite amoureuse du roi Edouard III envers la comtesse de Salisbury.

Cet alinéa me parait trop important pour ne pas le mettre immédiatement sous vos yeux, Monsieur et Ami, en vous faisant remarquer qu'il ne s'est rencontré dans aucun des manuscrits connus jusqu'ici, puisque Sauvage ainsi que messieurs Dacier et Buchon n'ont pas fait mention de cette critique qui me parait se rattacher à la question des opinions politiques de Froissart que je traiterai tout-à-l'heure.

Voici donc ce curieux alinéa que je vous donne en entier, quoique la fin soit tout-à-fait étrangère à la critique des assertions de Jean-le-Bel, parce que cette fin me fournit l'occasion de comparer encore une fois le texte du manuscrit d'Amiens avec celui que M. Buchon nous a présenté dans ses *Chroniques*, comme étant le meilleur de notre historien (1).

(1) Voy. *Coll. des Chroniques*. Préface. t. I, pag. XI.

Vous verrez encore, par ce rapprochement, que pour l'exposition claire et précise des faits, l'avantage reste incontestablement à votre beau manuscrit.

» Vous aves bien chy dessus oy parler coumment li rois
» Engles fu en amoures de le comtesse de Sallebrui, tou-
» tefois les cronikes de monsieur Jehan le Bel parollent de
» ceste amour plus avant et mains convignablement que
» je ne doie faire car se il plaist a Dieu je ne pense jà a
» encoupper (1) le Roy dEngleterre ne le qtesse de Sallebrui
» de nul villain reproche, et pour continuer l'istoire et
» aduurir (2) le verité de le matere, par quoy touttes bonnes
» gens en soient apaisiet et sachent pourquoy jen parolle
» et ramentoy maintenant ceste amour. Voirs est que mes-
» sire Jehans li Biaux maintient par ses cronikes que li
» Roys Engles assez villaument usa de ceste damme et en
» eult ce dist ses vollentés si comme par forche, dont je
» vous di se Dieux mait (3) que jaï moult repairiet (4) et
» converssé en Engleterre en lostel dou Roy principau-
» ment et des grans seigneurs de celui pays mes oncques
» je n'en oy parler en nul villain cas. Si en ay je demandé
» as plusieurs qui bien le sceuissent se riens en euist été
» ossi je ne poroie croire et il ne fait miés a croire que ungs
» si haux et vaillans homs que li Roys dEngleterre est et

(1) *Encopper.*—Déclarer coupable, accuser, inculper. Voy. Roq. dict. t. I. pag. 451.

(2) *Aduurir.*—Amener, faire venir. Roq.

(3) *Mait*, lisez *m'ait*, m'aide, Roq.

(4) *Repairiet.*—Roquefort, Buchon et le père Daire (Dict. manuscrit) s'accorden à traduire ce verbe par *retourner*, *revenir*. Ne signifierait-il pas plutôt *trouver en faisant des recherches* du mot latin *reperire*.

» a esté se daguaist (1) ensoinnier de deshonneur une
» sienne noble damme ne li sien chevalier qui si loyau-
» ment la servi et servi toute se vie, et ques dores en avant
» de ceste amour je me tairay et revenray au comte Derby
» et as seigneurs dEngleterre qui se tenoient en Bourdiaux
» et si tinrent toute le saison et livier ensuilvant chevau-
» chant a le fois de l'un à l'autre et regardant à leurs for-
» teresses et possesserent assez paisuiblement du pays
» concquis et raquis a yaux. Quant ce vint à l'entrée dou
» mois de may l'année ensuilvant l'an mil cccxlv que il
» faisoit bel et bon hostoiier (2) et gueroiier. Li comtes
» Derbi manda les barons de Gascoigne qui de sen costet
» se tenoient le comte de Pennebroucq ossi lè comte de
» Kenfort, le baron de Stanfort, monseigneur Richart de
» Hebedon, monseigneur Francke de Hale, et tous les
» autres qui avoecq lui etoient venus dEngleterre, et leur
» dist quand ils furent tout ensemble que ils se pour-
» veissent et ordonnaissent et mandassent leurs compai-
» gnons, car il volloit faire une chevaucie devers le Riolle
» et Aguillon et le chemin Thoulouzain car pour ce estoient
» ils la envoiiet pour gueriier non pour sejourner. che fu
» bien li advis de tous. Si retournerent chacuns en leurs

(5) *Se daguaist ensoinnier.*—Je crois qu'il faut traduire ces mots par *vint frapper.*

(1) *Hostoiier* — Faire la guerre [Roq. t, I, p. 761). Ce mot devait avoir une acception différente que *guerroyer*; ne signifiait-il pas *faire la guerre comme un oiseau de proie* en tombant à l'improviste sur l'ennemi puisque *hotoier* veut dire *un autour*. Toutefois on ne peut disconvenir que *hostoiier* doit dériver du latin *hostis*. M. de Croüy pense que le vieux mot *ost*, armée, est la véritable racine de ce mot qui voudrait dire alors *rassembler l'armée*.

» garnisons et se pourveirent et ordonnérent si bien de dens » le jour qui mis y estoit qué il n'y eult nulle deffaulté et » sasamblerent en II heures à Bourdiaux et en Bregerach, » et environ le pentecouste se parti li comtes Derbi de » Bourdiaux a belle compagnie de gens darmes et d'ar- » chiets et revanca le chemin de Bregerach. Quant il fu la » venus il trouva le comte de Pennebroucq qui avoit fet » sen assemblée belle et bonne. Si se jour attendirent tout » en le ville de Bregerach et y furent par IIII jours. Quant » il sen partirent, et il se trouverent sur les camps mil » hommes darmes et II mil archiers et chevauchierent en » bon arroy et en grant convenant deviers une bonne ville » que on claimme sainte Basille. Quant il furent la venu » il lasegierent de tous lez (1) et fissent li grant apparant de » lassaillir. Chils de sainte Basille veirent les Engles tous » armés et grant foison, et les archiers aroutés devant leurs » murs et leurs fossés. Si furent tant effraiet et neurent » mies vollenté ne principaux de yaux tenir, si tretierent » et se composerent au comte Derbi que il se renderoient » parmy (2) tant que li comtes les tenist as us et as cous- » tummes de le bonne ville de Bregerach. Li comtes leur » eut en couvent (3) et prist le féauté (4) et hoummaiges des » bourgois et entra en sainte Basille et y reposa trois jours » au IIIIme. il sen partit mes il y laissa une bonne cappi- » taine Engles et archiers pour garder et defendre le ville » se mestier faisoit en son nom. »

(1) *Lez*. Côté ; flanc. Voyez Roq. ibid. t. I, p. 80.
(2) *Parmy*, à condition. Voy. Roq. ibid. t. I, p. 307.
(3) *Couvent* ou *couvant*, pacte, traité, condition. Voy. Roq.
(4) *Féauté*, fidélité, foi. Voy. Roq. ibid. t. I, p. 582.

Voici maintenant la version admise par M. Buchon et qui correspond à la seconde partie de cet alinéa.

» Quant (1) vint après pasques l'an mil trois cent qua-
» rante cinq environ mi-mai, le comte Derby qui s'étoit
» tenu et hiverné à Bordeaux tout le temps ou la près fit
» une cueillette et un amas de gens d'armes et d'archers et
» dit qu'il vouloit faire une chevauchée devers la Reole que
» les François tenoient et qu'il l'assiegeroit car elle étoit
» prenable. Quand toutes ses besognes furent ordonnées et
» ses gens venus, ils se partirent de Bordeaux en bon arroi
» et en bon convenant (ordre) et vinrent le premier jour
» en la ville de Bergerac. La trouverent ils le comte de
» Pembroke qui aussi avoit fait son assemblée d'autre part.
» Si furent ces seigneurs et leurs gens dedans Bergerac
» trois jours ou quatre; au quatrième ils s'en partirent
» quand ils furent sur les champs ils emurent leurs gens
» considererent leur pouvoir et se trouverent mille com-
» battans et deux mille archers. Si chevaucherent tout
» ainsi, et firent tant qu'ils vinrent devant un chatel qu'on
» appelle sainte Basille. Si l'assiegerent de tous cotés et
» firent grand appareil de l'assaillir. Ceux de sainte Basille
» virent les Anglais en leur fortune et comment ils tenoient
» les champs et que nul ne leur allait au devant, mais
» encore etoient prisonniers de la bataille d'Auberoche
» tous les plus grands de Gascogne, dont ils dussent être
» aidés et confortés; si que tout considéré, ils se mirent
» en obéissance du Roi d'Angleterre et lui jurerent feauté
» et hommage et le reconnurent à Seigneur....

Il me semble que cette fois le manuscrit d'Amiens a en-

(3) *Les Chroniques*, t. II, p. 221, chap. CCXXXII.

core une incontestable supériorité de rédaction sur le texte adopté par M. Buchon.

Revenons maintenant, Monsieur et Ami, à la première partie de l'alinéa et reconnaissons d'après le jugement porté par Froissart, sur le récit que Jean-le-Bel avait fait des transports amoureux auxquels Edouard s'étoit livré envers la comtesse de Salisbury, et reconnaissons, dis-je, que bien certainement cette indiscrétion du vieux chroniqueur avait dû vivement déplaire à la cour d'Angleterre, et comme probablement les manuscrits de Jean-le-Bel n'étaient pas alors très-multipliés, il fut facile à Froissart de substituer ses assertions à celles de son prédécesseur ; qui sait même si le roi, en voyant sa conduite sévèrement jugée par le chanoine de St.-Lambert, n'a pas employé tous les moyens dont un prince puissant pouvait disposer, afin d'anéantir les écrits de ce narrateur trop véridique, et ne peut-on pas supposer alors qu'il chargea Froissart de lui rendre ce service.

Cette hypothèse très-vraisemblable n'expliquerait-elle pas tout naturellement, dites-le moi, l'impossibilité où l'on a été de retrouver l'original des chroniques de Jean-le-Bel ? Enfin on peut penser également que cette soustraction fut la cause véritable qui engagea le trouvere du Hainaut à se lancer dans la carrière historique, et la présentation qu'il fit à la Reine d'Angleterre de la partie de ses chroniques écrites d'après celles de Jean-le-Bel, démontre suffisamment que ce travail lui avait été commandé par cette princesse, qui alors s'attacha particulièrement l'écrivain complaisant dont la plume venait de laver Edouard d'une imputation qui, vraie ou fausse, compromettait essentiellement la gloire du Roi.

Ce ne fut donc probablement qu'après la mort de la reine Philippe de Hainaut que Froissart, pour ajouter un intérêt de plus à ses chroniques, y inséra le récit de l'amour d'Edouard pour la comtesse de Salisbury, récit qui, dans le manuscrit d'Amiens, folios lxiii et lxiiii, renferme une infinité de détails pleins de charmes que les éditions de Sauvage et de M. Buchon ne contiennent pas. Je les transcrirais ici en entier, Monsieur et Ami, si je ne craignais de donner trop d'étendue à cette lettre déjà bien longue; cependant, au risque de vous paraître aussi bavard que notre chroniqueur, vous me saurez gré, j'en suis persuadé, de vous citer le morceau suivant qui se cherche en vain dans les volumes des deux éditeurs : ils vous diront seulement qu'Edouard, après avoir accepté le dîner que la comtesse de Salisbury lui avait fait préparer, ordonne à ses généraux de partir avec l'armée pour suivre les Ecossais, tandis que le manuscrit d'Amiens ajoute :

« Et que chil l'atendississent sur les camps tant qu'il venroit et il demoura encorres ens ou castiel de Sallebrui dallez la damme et esperoit bien ainschois son département que il aroit de la damme response plus agréable qu'il n'avoit eus. Si demanda les esches et la damme li fist aporter. Si dont pria li Roys à la damme que elle volsist jeuer a lui et la damme li accorda liement qui li faisoit toute le bonne chiere que elle pooit, et bien estoit tenue dou faire car li roys li avoit fait I bian si riche de lever le siege des Escos, de devant son castel dont elle estoit en grant peril, et se li devoit le damme faire pour tant que li Roys estoit ses drois naturez (1) Sires (2) de foi et hoummaige. à l'entrée

(1) *Naturez.* — Naturels. Voy. Roq. L. C.
(2) *Sires.* — Souverains. Id.

» dou jeu des esces li Roys qui volloit que aucune cose » demourast dou sien à la damme lasailli en riant : *damme* » *que vous plaist il a mettre au jeu* ; et la damme li res- » pondi *Sire et vous ossi?* Si dont mist li Roys avant I tres » bel aniel qu'il portoit en son doi a I gros rubi sus le » tablier . Lors dist la damme *Sire, Sire je nay nul aniel* » *si rische comme li vostre est.* *Damme* dist li Roys tout » en riant *que els que vous l'avez metes le avant je ny* » *prenit pas de si pries garde* et si dont la comtesse pour » acomplir la vollenté du Roy traist hors d'un doy ung » anelet d'or qui n'estoit pas de grant vaille. Si jeuuerent » as esces enssamble. La damme à son avis'au mieux que » elle pooit affin que li Roys ne le tenist pour trop simple » et ignorans. et li Roys se faindoi (1), car pas ne jeuuoit » dou mieux qu'il savoit et a pannies (2) y avoit nulle es- » passe des tires (3) que il ne regardast si fort la damme » que elle en estoit toutte honteuse et sen fourfaisoit (4) bien » en traiant (5) et quant li Rois veoit que elle s'estoit four- » faite, d'un rock (6), d'un chevalier, ou de quoy que » fuist, il se fourfaisoit ossi pour remettre la damme en » son jeu tant jeuerent que li Roys le perdi et fu mas d'un » au fuit (7) a dont se leva la damme et demanda le vin et

(1) *Faindoit*, déguisait, dissimulait. Ibid.
(2) *Pannies*, prise ou enlèvement des pièces. Ibid.
(3) *Tires*. — Reprises. Ibid.
(4) *Fourfaisait*. — Malfaisait. Ibid.
(5) *Traiant*. — Prenant. Ibid.
(6) *Rock*, pièce que l'on appelle maintenant *la Tour*. Ibid.
(7) *Au fuit*. — Au fait. Ibid.

» les espisses (1). Car li Rois par samblant volloit partir. » et prist la damme son aniel et le mist en son doy et val- » sist trop bien que li Roys euuist (2) repris le sien et li » aussi offri et dist *Sire il n'appertient pas qu'en mon » hostel jou aie riens del votre, ainchois en deveries porter, » dou mien. Damme* dist li Roys *si fait car li jeus la porte » en si et se je leuuisse gaegniet tenés veritablement que » jen euuisse porté le votre.* La damme ne vot a dont plus » presser le Roy mes s'en vint a une sienne dammoiselle » et li bailla l'aniel et li dist *quand vous verrez ja que li » Rois sera partis de ceens et qu'il aura pris congiet de » moy et qu'il devera monter à cheval, si vous avanchiés » et li rendez tout bellement son aniel et li dittes que nul- » lement je ne le veois detenir, car point n'apertient ci.* La » dammoiselle li respondi que elle le feroit vollentiers. A » ces mos vinrent espisses et vins et n'en vot oncques » prendre li Rois devan tla damme ne la damme ossi devant » lui et y eut la grant estrit (3) tout en reviel (4). Fina- » blement il fu acordé que il prisent tout doy enssamble. » Ossi tost li ungs comme l'autre par cause de brieflé. » Apries ce fait et que li chevaliers et le Roy eurent tout » beu, li Roys prist congiet à la damme et li dist tout haut » affin que nulx ny penssast *damme vous demoures en » votre hostel si je m'en irai sieulvir* (5) *mes ennemis.* » La damme à ces mots s'inclina bien bas devant le Roy

(1) *Esplsses.* Les épices qui alors étaient rares ne se présentaient qu'aux Rois et Princes à la fin du repas. Ibid.

(2) *Enuist.* — Aussitot. Ibid. Peut-être il y a-t-il *euuist* eut ?

(3) *Estrit.* — Débat. Ibid.

(4) *Revis.* — Plaisanterie. Ibid.

(5) *Sieulvir.* — Suivre. Ibid.

» et li Roys mout appartement le prist par la main droite
» et li estramdi (1) I petit et ce li fist trop grant bien en
» signe d'amour et regarda li roys que chevaliers et dam-
» moiselles s'ensonnioient (2) de prendre congiet l'un à
» l'autre, si savanca encorres de dire deux mots tant seul-
» lement *ma ciere damme que Dieu vous command jusques
» au revenir si vous pri que vous vos voeilliez aviser et au-
» trement y estre conseillie que vous ne me aiies dit. Chiers
» Sires* respondit la damme *li Peres glorieis vous veuille
» conduire et oster de villaine pensée et deshonerable car je
» sui et seray toudis conseillie et appareillie de vous servir
» à votre honneur et a le mienne* (3) a tant se partì li Roys
» de le cambre et la damme ossi qui la convoya jusqu'en
» la salle ou sen pallefroi estoit se dist li Roys que il ne
» monteroit point à cheval tant que la damme fust la, si
» que pour cause de briefté la comtesse prist quongé de
» tous poins pour cette fois au Roy et à ses chevaliers et
» rentra en ses cambres avoecq ses dammoisselles, ensi que
» li Roys devoit monter la dammoiselle qui estoit enfour-
» mée de sa damme sen vint au Roy et s'en agenouilla et
» quant li roys le vist il le leva moult tost et quida (4) que
» elle volsist parler d'autre matere que elle ne fist. Cele
» dist. *Monseigneur vechy votre aniel que ma damme vous
» renvoie et vous prie humblement que vous ne le voeilliez
» tenir a villonnie que point ne voet qu'il demeure ce par
» deviers elle, vous li avez fait tant en autres mannieres que*

(1) *Estramdi.* — Serra. Ibid.
(2) *S'en sonnioient.* — S'occupaient. Ibid.
(3) Ce Dialogue existe dans les éditions de Sauvage et de M. Buchon.
(4) *Quida.* — Crut, pensa, présuma, etc. Roq. Ibid.

» *elle est tenue ce dist à tousjours d'estre vostre serve.* Li
» Roys qui oy la dammoiselle et voit son aniel qu'elle
» tenoit et voit la vollentè et l'escuzanche de la comtesse
» fu tous estrivis (1) non pour quant comme tost conssilliet
» a son gré et affin que li aniaux demorast laiciès ossy
» que en soy meysmes ordonnè avoit, repondi briefment
» car pas ny affreoit (2) longue parolle et dist *dammoi-*
» *selle puisqu'il ne plaist a vostre damme li gaains petis*
» *que elle a fait à moy il vous demeure.* apries che plus il
» monta tantost et se parti et yssi hors dou castiel et se mist
» sivir (3) les camps avoecq ses chevaliers et trouva le
» comte de Pennebrouq qui l'atendoit a bien V lanches.
» Si dont se partirent il tout enssamble et sieulvirent l'ost.
» et la dammoiselle dont vous oy vennit à sa damme et ly
» recorda la responsce dou Roy et li vot rendre l'aniel dor
» que li Roys avoit perdu as esces, mais la damme ne le
» volt prendre, ainsi dit *que elle ny clammoit riens et que*
» *li Roys lui avoit donnet, si en fesist son pourffit* enssi
» demourat li aniaux dou Roy à la dammoiselle.

Après cette petite digression sur les amours d'Edouard, revenons maintenant, Monsieur et Ami, à notre historien qui, comblé de faveurs par la reine d'Angleterre, surtout pendant sa jeunesse, devait être entièrement du parti de cette princesse contre celui de la famille de France, et ces premières impressions n'ont jamais dû s'effacer entièrement de son esprit. M. de Ste-Palaye, en traitant la question des sentiments politiques de Froissart, a fait

(1) *Estrivis.* — Contrarié. Ibid.
(2) *Affreoit.* — Effrayait. Ibid. Peut-être *afferoit* convenait.
(3) *Sivir.* — Suivre. Ibid.

tous ses efforts pour le disculper de l'accusation d'avoir été plus anglais que français dans ses chroniques, en faisant observer que, depuis la mort de Philippe de Hainaut, arrivée en 1369, Froissart n'ayant plus habité l'Angleterre et s'étant attaché tant à Vinceslas, duc de Brabant, qu'au comte de Blois, et que ces princes ayant toujours confondus leurs intérêts avec ceux de la maison de Valois, notre historien, s'est alors trouvé dans l'obligation de suivre l'impulsion de leur manière de penser, et M. de Ste-Palaye ajoute au sujet du comte de Blois (1) :

« Que la moindre marque d'inimitié l'aurait exposé à » perdre avec les bonnes grâces de son maître le fruit de » ses travaux historiques *qu'il lui avoit fait reprendre et* » *dont il le récompensoit généreusement.*

Il faut donc distinguer deux hommes dans Froissart, l'ami des Anglais tant que les bienfaits de la reine Philippe l'ont attaché à leur cause, et le partisan de la France quand les écus d'or du comte de Blois succédèrent à ceux de la princesse (2) ; en excusant cependant notre jeune historien d'avoir cédé aux impressions qu'il recevait dans une cour dirigée par une reine charmante dont il était le serviteur, et où il avait trouvé tout à la fois, comme il l'a dit lui-même, *honneur, amour, largesse et courtoisie* (3).

(1) L. C. t. XX, p. 325.

(2) Froissart né dans le Hainaut semble avoir eu une raison de convenance de quitter la cour d'Angleterre à la mort de la reine Philippe, fille et sœur de ses souverains, pour revenir habiter soit le Hainaut soit la France dans le parti de laquelle se trouvaient les nouveaux comtes de Hainaut.

[Note de M. de Crouy.]

(3) Voy. *Biog. de sire Jehan Froissart*, par M. Buchon.—*Panthéon littéraire*. T. III, p. 512.

Ne peut-on pas attribuer aux sentiments anglais de Froissart, Monsieur et Ami, un fait assez remarquable, qui nous a été révélé par M. Van-Praet, dans ses savantes *Recherches sur les ouvrages qui composèrent la bibliothèque de Louis de Bruges seigneur de la Gruthuyse* (1), il dit donc, page 239 :

« Outre (2) les manuscrits qui existent de Froissart, on » doit distinguer principalement ceux du Roi de France, » des Rois d'Angleterre, et celui qui se trouvait à Anet. » *Mais aucune des parties de cette chronique n'était dans* » *la bibliothèque de Charles V, ni dans celle de son succes-* » *seur, ce qui est fort étonnant.* »

Cette exclusion est en effet fort étonnante, surtout de la part d'un prince aussi instruit que Charles V qui s'était plu à rassembler au Louvre, dans la Tour qui reçut le nom de *Tour de la Librairie*, neuf cent dix volumes, quantité considérable pour le temps, dont la garde fut confiée à Gilles Mallet, maître-d'hôtel du Roi, qui en dressa le catalogue dont le manuscrit est arrivé jusqu'à nous.

C'est sans doute cet inventaire qui a révélé à M. Van-Praet le fait dont il s'est à juste titre étonné (3), et qui ne peut s'expliquer que par la répulsion qu'a dû éprouver Charles V, de consacrer une somme considérable pour avoir, dans sa *Librairie*, le manuscrit d'une histoire com-

(1) Paris, De Bure frères. 1831, in-8°. de 353 pages.

(2) Au lieu de ce mot qui sans doute est une faute d'impression, ne faudrait-il pas lire *entre ?*

(3) « L'histoire y était très-abondante, il y en avait plusieurs tant générales que particulières, surtout la vie de St.-Louis et des guerres d'outre-mer. » Voy. *Essai historique sur la Bib. du Roi*. Paris 1782, in-12, pag. 10.

posée par un serviteur de l'ennemi personnel de sa maison, et qui en lui retraçant tous les malheurs qui avaient accablé son aïeul et son père, dans les tristes batailles de Crécy et de Poitiers, s'était plu nécessairement à rehausser la gloire des vainqueurs par les éloges mêmes qu'il donnait à la valeur et aux qualités personnelles des vaincus.

Il ne faut pas oublier, non plus, que les premiers travaux historiques de Froissart, ceux surtout qu'il avait puisés dans les manuscrits de Jean-le-Bel, portaient alors le titre de *Chronique d'Angleterre* (1), et Charles V ainsi que son fils devaient, par suite de ce titre seul, exclure de leur *Librairie*, une histoire dans laquelle la France ne tenait pas le premier rang.

Le passage des chroniques de Froissart, sur lequel M. de Ste-Palaye s'appuie principalement pour défendre l'auteur de toute espèce de partialité en faveur des Anglais, est celui où il est question de l'avènement de Philippe de Valois à la couronne, en vertu du principe de la loi salique.

« Cet avènement, dit-il, avait révolté toute l'Angleterre » qui adopta les prétentions chimériques du roi Edouard » III. La circonstance, ajoute M. de Ste-Palaye, était dé» licate pour un historien qui, vivant au milieu d'une » cour et d'une nation si fortement prévenue, ne voulait » cependant point s'écarter de son devoir. »

M. de Ste-Palaye cite, à l'appui de son raisonnement, le passage de Froissart, relatif à ce grand événement. Ce passage qui fait partie du quatrième chapitre de l'édition de M. Buchon (2), porte textuellement :

(1) Ste-Palaye l. c. T. xx, p. 323.

(2) *Coll. des Chroniques*. T. 1, p. 13, et *Pantheon litt.* T. 1, p. 5.

« Or, dit le conte, que le beau Roi Philippe de France » eut trois fils avec cette belle fille Isabelle qui fut mariée » en Angleterre au Roi Edouard dont j'ai parlé ci-dessus, » et furent ces trois fils moult beaux, desquels l'aîné eut » nom Louis, qui fut au vivant de son père Roi de Navarre et l'appeloit-on le Roi Hutin. Le second né eut » nom Philippe-le-Long; et le tiers eut nom Charles, et » furent tous trois Rois de France après la mort du Roi » Philippe leur père, par droite succession, l'un après » l'autre, sans avoir hoir (héritier) mâle de leur corps, engendré par voie de mariage. Si que après la mort du dernier Roi Charles, les douze pairs (1) et les barons de » France ne donnerent point le royaume à la sœur qui » étoit Reine d'Angleterre, pourtant qu'ils vouloient dire » et maintenir, et encore veulent, que le royaume de » France est bien si noble qu'il ne doit mie (pas) aller à » femelle, ni par conséquent au Roi d'Angleterre son ainsné (aîné) fils. Car, ainsi comme ils veulent dire, le fils » de la femme ne peut avoir droit ni succession de par sa » mère la où sa mère n'y a point de droit; si que par ces » raisons, les douze pairs et les barons de France donnèrent » de leur commun accord le royaume de France à monseigneur Charles de Valois, frère jadis de ce beau Roi » Philippe dessus dit, et en oterent la Reine d'Angleterre

(1) Froissart dit les XII pairs, par suite d'une vieille habitude, car il n'y avait plus à l'avènement de Philippe de Valois que trois des anciens pairs laïcs, le duc de Bourgogne, le duc d'Aquitaine qui était alors le ro d'Angleterre, et le comte de Flandres. Les pairies de Normandie, Champagne et Toulouse étaient réunies à la couronne. (Note de M. de Crouy).

» et son fils qui etoit hoir male et fils de la sœur du der» nier Roi Charles.

» Ainsi alla le dit royaume hors de la droite ligne, ce » semble à moult de gens; par quoi grands guerres en » sont nées et venues, et grand'destruction de gens et de » pays au royaume de France et ailleurs, si comme vous » pourrez ouir ci après; car c'est la vraie fondation de cette » histoire pour raconter les grands entreprises et les grands » faits d'armes qui avenus en sont : car puis (depuis) le » temps du bon Roi Charlemagne qui fut Empereur d'Al» lemagne et Roi de France, n'avinrent si grands aventures » de guerre au royaume de France, qu'elles sont avenues » par ce fait ci, ainsi que vous orrez (entendrez) au livre. » Mais (pourvu) que j'aye temps et loisir du faire et vous » du lire. Or me veux retraire (borner) à la droite matière » commencée et traire de cette tant que temps et lieu vien» dront que j'en devrai parler.

Quoique le quatrième chapitre du manuscrit d'Amiens soit d'accord pour l'ensemble du récit avec celui qui précède, cependant, comme la rédaction n'est pas la même et qu'elle offre aussi des différences assez sensibles avec le manuscrit de Valenciennes, je crois devoir mettre sous vos yeux, Monsieur et Ami, le texte de notre volume (1) en vous faisant observer que tous les mots soulignés sont ceux qui n'existent pas dans la copie du document de Valenciennes.

« Encoures pour mieux esclairchir ceste *grande* et noble » matere et *ouvrir* le declarations des Linaiges, je me voeil

(1) Folio 1. Verso. 2ᵉ. colonne.

» ung petit ensonnier *de mettre avant* dont li Rois Edouars
» qui.... (1) Tournay yssi, et com prochains il fu de la
» couronne de France *tant qu'il vesqui*. Ils descendi de par
» la fumelle de le droite *ordonnance* (2). Car li biaux
» Roys Phelippes qui fu ses tayons eult trois filx et une
» fille et furent tout chil troy fil *moult* biel *seigneur* et
» grant et puissant chevaliers *de membres et de façons*. Li
» ainées eut à nom Loeis et fu a son *vivant* (3) Rois de
» Navarre et l'apella on le Roy Hustin. Li seconds nés eut
» nom Phelippes li biaux, et li tiers eult nom Carles, et
» furent tous troy Roy de France apries le mort dou Roy
» Phelippes leur pere par droite succession sans avoir hoir
» marle de leurs corps, *engendrés* par *loyaul* mariaige. Si
» ques apries le mort dou dairain Roy Carle li *XII* per et
» li barons de France donnerent le couronne à leur avis
» *et ne le donnerent point* à le sereur qui estoit Roine d'En-
» gleterre, partant qu'il voloient dire et maintenir encoires
» *voellent* (4) que li royaummes de Franche est *bien* si
» nobles que il ne doit *mie* (5) aller à fumelle ne par con-
» sequense a fil de fumelle de par sa mere venant la ou
» sa mere *na* ne ne puet avoir point de droit si ques par
» ces raisons li XII per et li baron *de France* donnerent
» de *leur* certain accord le royaumme *hiretaige de France*
» et le couronne *dou royaumme* de France absolument em
» plain Palais à Paris à monseigneur Phelippe de Vallois

(1) Ce mot que l'écrivain a passé est celui *assegea*, d'après le manuscrit de Val.

(2) Le manuscrit de Val. porte à la place de ce mot *Lingne*.

(3) Le manuscrit de Val. au lieu de ce mot, porte *Temps*.

(4) Le manuscrit de Val. porte *Font*.

(5) Id. *Point*.

» *fils jadis à monseigneur Carles de Vallois frere* (1) ger-
» main à ce biau Roy Phelippe, et en hosterent le Roy (2)
» d'Engleterre et son fil qui estoit hoir marle et estoit fils
» de la sereur le derain Roy Carlon. Ensi ala le dis
» royaummes hors de la droite ligne che samble il a moult
» de gens. De quoy grand gueres *en* sont *nées* et venues et
» grans destructions de gens et de pays *ou royaumme de*
» *France et ailleurs si comme vous porez oyr chi apries*, car
» ceste la vraie fondation de ceste histoire pour *raconter* les
» grandes entreprises et les grans fes d'armes qui avenu
» en sont. Car puis le temps le bon Roy Carlemainne *qui*
» *fu Emperer d'Alemaigne et Roy de Franche n'ariverent*
» si grans *aventures* de guerres ou *royaumme* de France
» que elles sont avenues par ce fet *chy* enssi comme vous
» orrez ou livre *mes que je aye temps et loisir dou faire et*
» *vous dou lire*. Or voeil retraire a le droite matere qmencie
» et faire de cest tant que temps *et lieu venront que jen*
» *deverray* parler. »

Après avoir étudié avec attention toutes les parties de cet alinéa, on s'aperçoit facilement que Froissart partage entièrement l'opinion anglaise au sujet de la loi salique, et je ne vois pas par conséquent où est *le courage et la bonne foi* dont M. de Ste-Palaye fait un mérite à notre historien dans cette circonstance, puisque sa phrase *che semble à moult de gens* appartenait sans doute à *Jean-le-Bel*, premier auteur de cette partie des chroniques, qui, quoique lié d'amitié

(1) Au lieu de cette phrase, le manuscrit de Val. porte *Cousin*, etc.

(2) Le manuscrit de Val. porte à tort ici, ce me semble, *la Roynne*. D'après le reste de la phrase, M. de Crouy est d'un avis contraire.

avec Jean de Hainaut alors partisan d'Edouard, partageait peut-être malgré cela le sentiment de ceux qui voyaient dans l'hérédité du trône, d'après le principe de la loi salique, une cause de sécurité et de tranquillité pour les royaumes d'Europe, tandis que la plupart des grands feudataires de cette époque, et Jean de Hainaut probablement tout le premier, séduits par l'espoir de voir les couronnes royales passer dans leurs familles, au moyen de la ligne féminine, se rangeaient du parti d'Edouard.

Une remarque qui n'a pas encore été faite, je crois, Monsieur et Ami, c'est que le principe contraire à la loi salique ne régit que les pays dont le gouvernement est purement aristocratique ; ainsi, par exemple, l'aristocratie formant la base du gouvernement anglais, son prétendu chef peut être considéré comme une simple machine mise en mouvement par les grands qui règlent eux-mêmes sa marche, en entourant, toutefois, cet automate de leurs respects dérisoirs, ainsi, dans toute l'étendue du mot, le mannequin anglais couvert de son manteau d'hermine *règne et ne gouverne pas*. Alors peu importe que ce manteau cache une jacquette ou des jupons ; le changement de sexe ou des familles, dans cette hiérarchie de soliveaux royaux, ne peut donc, en aucune manière, influer sur la constitution du pays, et de plus, comme ce chef souverain n'a pas la liberté de mettre le pied hors de son île sans la permission de ses mentors, il résulte de cette espèce de prison à laquelle il est condamné, une prostration de forces qui n'est nullement incompatible avec la faiblesse et les maladies périodiques du sexe féminin.

En découvrant le premier, Monsieur et Ami, l'impor-

tance historique du manuscrit de la bibliothèque d'Amiens, vous n'avez certainement pas manqué de reconnaître en même-temps qu'il était aussi d'une grande valeur, sous le rapport de l'étude des premières ébauches de la langue romane qui, vous le savez mieux que moi, a laissé de profondes racines dans toutes les parties du nord de la France, arrosées par la Somme; l'Oise et l'Aisne, où, comme je l'ai déjà dit, le dialecte picard est encore en usage, surtout parmi les habitants de la campagne qui, dans tous les pays, conservent plus long-temps les traditions paternelles.

Ainsi, Monsieur et Ami, la publication textuelle du manuscrit de la bibliothèque d'Amiens aurait le double avantage de présenter, avec des couleurs plus vraies, certains événements de l'histoire du XIVe. siècle, et de compléter, sous le rapport de la langue, les savantes recherches des Ste-Palaye, des Le Grand d'Aussi, des Roquefort, des Pougens, des Meon, des de La Rue, des Dinaux qui ont vengé le nord de la France de la prétention ridicule du midi, d'avoir été le berceau exclusif de la langue française.

J'ai donc l'honneur de vous proposer, Monsieur et Ami:

1°. De donner le texte pur de votre manuscrit avec toutes les variations de l'orthographe qu'il présente;

2°. De placer en marge à droite ou à gauche des pages, les indications chronologiques;

3°. De mettre à l'autre marge la synonymie des différents alinéa ou chapitres des manuscrits ou éditions dont le texte sera comparé à celui du manuscrit d'Amiens;

4°. De renvoyer au bas des pages et non pas à la fin du volume, comme on a coutume de le faire aujourd'hui, les

variantes, éclaircissements, observations et notes critiques auxquelles le texte ou les événements historiques pourront donner lieu, et afin d'éviter dans le milieu du texte la multiplicité des numéros de renvoi, de chiffrer de 5 en 5 les lignes de ce texte, comme les anciens imprimeurs avaient l'habitude de le faire pour leurs éditions classiques, de manière que le numéro de la ligne servira seul de numéro de renvoi pour toute la partie philologique.

Le chapitre que je vais vous donner comme *specimen* de ce projet, Monsieur et Ami, est le dernier du manuscrit d'Amiens, et si je l'ai choisi de préférence à tout autre plus important, c'est qu'il indique le point où notre travail s'arrêtera et que peut-être sa publication facilitera la recherche des autres livres de Froissart exécutés par le même calligraphe.

AMIENS. — CHAPITRE 954. — F°. CCVIII. — Recto.

Bib. du Roi. Manus. n. 9926 et 9661 F.

Sauvage, vol. 4. Chap. 526.

Buchon. — *Chron.* vol. VI. Chap. 693 et variante, p. 332.

Buchon. — *Panth. Litt.* T. I p. 717, Chap. 390.

EXPÉDITION DU DUC DE BOURGOGNE
sur les frontières de Picardie.
PLACES MISES EN ÉTAT.
Départ des Bretons sur l'avis que les Anglais menacent Brest.

Quant li dus de Bourgoingne eut fait ceste chevauchie en le marce de Picardie en celle saison qui fu

1 *Li dus de Bourgoingne.*—Philippe surnommé Le Hardi, quatrième fils du roi Jean et de Bonne de Luxembourg, né en 1342 mourut en 1404.

mout honnérable pour li et pourfitablé pour lez franchois de le frontiere d'Artois et de saint Omer, il ordonna en cascun de ces castiaux dont il tenoit le possession cappitainnez et gens darmez pour lez tenir et par especial en le ville d'Arde, il y estaubli a demorer le viscomte de Miaux et le seigneur de St Pi. Chil le fissent remparer et fortefiier mallement, com-

---

7 *Le ville d'Arde.* — Sauvage et Buchon se taisent sur les événements rapportés au commencement de ce chapitre et se contentent de dire ici ; « si demeura capitaine d'Ardre messire Gilles Desbordès puis en fut » un temps gardien le vicomte de Meaux et tiercement en fut chef le » sire de Sempy. »

8 *Le viscomte de Miaux.* — Le comté de Meaux ayant été réuni à la Couronne, en 1284, par le mariage de Jeanne, reine de Navarre et comtesse de Champagne avec Philippe-le-Bel. Quel est alors ce vicomte de Meaux? (1)

8 *Le seigneur de St Pi.* — Sauvage le nomme *sire de Saimpy* que M. Buchon écrit *Sempy,* comme le *Dictionnaire des communes de France* qui place ce village dans l'arrondissement de Montreuil (Pas-de-Calais).

9 *Mallement.* — Les auteurs ne sont pas d'accord sur l'acception de ce mot ; ainsi M. Buchon le rend par *beaucoup,* le père Daire par *mal,* de même que Roquefort en le considérant comme substantif et par *méchamment* comme adverbe, tandis que Noel, dans le même sens, le traduit par *malheureusement :* la traduction de M. Buchon s'accorde donc seule avec le sens de la phrase.

(1) Le vicomte de Meaux était alors Robert de Bethune qui en 1365 hérita de Jeanne de Coucy sa mère, fille d'Enguerrand de Coucy, vicomte de Meaux. Voy. Duchesne. Maison de Bethune, p. 324. (Note de M. de Crouy.)

ment que elle fust forte assez devant. Li Roys de France qui de ces nouvelles fu grandement resjoys et qui tint a belle et bonne ceste cevauchie envoiea tantost des lettres à chiaux de saint Omer et commanda que la ville d'Arde fuist bien garnie et pourveue de touttes pourvéances largement et grandement. Tout fu fait ensi que il le commanda. Si se deffist ceste chevaucie. Mais li sires de Clichon ne de rompirent point leur routte mais retournerent dou plus tost qu'il peurent viers Bretaingne car nouvelles estoient venues au seigneur de Clichon et as Bretons yaux estant devant Arde que Janekins dis Clercq uns escuiers d'Engleterre et bons

---

12 *Ceste cevauchie.* — L'orthographe du manuscrit d'Amiens varie comme on le voit au sujet de ce mot, puisque le copiste l'écrit alternativement *chevauchie*, *chevaucie* et *cevauchie*; ce mot qui n'existe pas dans le glossaire placé par M. Buchon en tête du 1[er] volume de son édition du *Panthéon littéraire*, est écrit *chevauchée* et *chevaulchée* par Roquefort, dans son glossaire qui le traduit par *voyage, trajet; course faite à cheval*; et il ajoute que le *droit de chevauchée était l'obligation des vassaux de marcher pour défendre leur seigneur féodal, lorsqu'il était attaqué.* Ce mot vient de celui de la basse latinité *cavalcata*. Voyez Ducange au mot *caballus*. D'après les différentes éditions du dictionnaire de l'Académie, *chevauchée*, subst. fém. et *chevaucher*, verb. n., sont restés dans la langue.

17 *Li Sires de Clichon* n'est pas cité dans les textes de Sauvage et Buchon. C'est Olivier de Clisson, nommé connétable, en 1380. Il mourut en 1407.

21 *Janekins dit Clercq*. M. Buchon, dans sa table des noms d'hommes du *Panthéon litt.*, traduit ce nom par *Jacques dit Clark*; mais il ne donne aucun détail sur la personne de cet anglais.

hommes d'armes estoit yssus d'Engleterre et venus en Bretaingne et mis les Bastides devant Brest. pourquoy li Breton retournerent dou plustost qu'il peurent et en menerent monseigneur Jaqueme de Werchin le seneschal de Haynneau a voeck yaux. et li dus de Bourgoingne s'en retourna en France dalles le roy son frere et en ce tamps se faisist une grant assamblée de gens d'armes en le marce de Bourdiaux au mandement dou ducq d'Anjou et du qnestable, car il avoient une journée arrestée contre les gascons engles. De la quelle je parlerai plus plainnement quant jen seray mieux enfourmés.

---

25 *Jaqueme de Werchin.* — M. Buchon traduit par *Jacques* le prénom de ce sénéchal du Hainaut. *Verchin* est une commune des environs de Montreuil (Pas-de-Calais).

29 *Dou ducq d'Anjou.* — Louis Ier., second fils du roi Jean, né en 1339. Il fut régent pendant la minorité de Charles VI, en 1380. Il mourut en 1384.

30 *Du qnestable.* — Bertrand du Guesclin, né vers l'an 1314. Nommé connétable après la démission de Moreau de Fiennes qui était âgé de 80 ans en 1369. Du Guesclin mourut avant son prédécesseur en 1380.

31 *Gascons engles.* — M. Buchon, dans la copie du manuscrit n°. 926, destinée pour l'édition des *Chroniques*, a mis *les gascons et engles*, tandis que la version du *Panthéon littéraire* porte *les gascons et anglais*, ce qui indique que l'orthographe du même texte diffère pour les deux éditions. Je dois faire en outre remarquer que l'*et* du manuscrit 926 change tout-à-fait la valeur de la phrase, et divise en deux peuples les habitants de la partie de la Gascogne que notre manuscrit désigne par le mot composé *gascons engles*, pour les distinguer sans doute des *gascons français* qui leur étaient opposés.

En vous parlant, au commencement de cette lettre, Monsieur et Ami, des auteurs que j'ai dû consulter pour m'identifier en quelque sorte avec Froissart, avant d'entreprendre le déchiffrement de votre manuscrit, j'ai oublié de joindre au nom de Ste-Palaye celui de M. de Barante qui a inséré dans la *Biographie universelle* (1), un excellent article sur notre viel historien : ce résumé rapide de la vie aventureuse de Froissart est écrit de verve, sa brièveté est son seul défaut ; on voudrait, en se promenant avec Froissart dans les diverses contrées de l'Europe qu'il a parcourues, ne pas arriver si vîte à la fin du voyage et assister à quelques-uns de ces *déduits* qui lui firent souvent oublier à la cour d'Angleterre le souvenir d'un amour malheureux.

Si cet article n'est pas encore passé sous vos yeux, Monsieur et Ami, lisez-le ; et dans le cas contraire, lisez-le encore, ce sera toujours un instant de plaisir que M. de Barante vous aura procuré, et qui vous dédommagera de l'obligation où vous vous êtes trouvé de subir l'influence somnifère de mon bavardage que j'aurais pu cependant allonger encore, si je vous avais parlé des articles consacrés à Froissart par différents littérateurs, tels que ceux de David Clément (2), de Niceron (3), de l'abbé Goujet (4), de La Croix du Maine, rectifié par MM. De la Monnaye et Rigollet de Juvigny (5), etc., etc., etc. Mais

(1) T. XVI, p. 103.

(2) Bibliothèque curieuse, etc. Leipsick. 1757 in-4°. T. VIII, p. 471.

(3) Mémoire pour servir à l'histoire des hommes illustres. Paris, 1729 à 45. T. 42, p. 210.

(4) *Bibliothèque Française*, etc. Paris 1745 in-12. T. IX. p. 121.

(5) *Les Bibliothèques françaises de la Croix du Maine et de Duverdier*, etc. Nouv. édition, Paris 1772, in-4°. t. 1, p. 500.

cette érudition m'a paru d'autant plus inutile, que ces auteurs se sont renfermés dans la question bibliographique, ou n'ont fait que répéter en d'autres termes les détails renfermés dans les mémoires de M. de Ste-Palaye.

Agréez, Monsieur et Ami, l'assurance du bien sincère attachement de votre dévoué Serviteur,

De CAYROL.



RAPPORT

SUR LES

FOUILLES EXÉCUTÉES AU HAMEAU DE St.-MARC,

PAR M. BUTEUX, MEMBRE NON RÉSIDANT.

Messieurs,

DANS votre séance générale du 8 juillet 1837, vous avez décidé que des fouilles seraient faites à St.-Marc, hameau dont il ne reste qu'une maison et dont le territoire a été réuni aux communes de Frénoy-en-Chaussée et du Quesnel. Il vous parut intéressant de s'assurer si, comme je l'avais

présumé dans une notice sur une partie des antiquités de l'arrondissement de Montdidier, et comme portaient à le croire les observations de M. Rigollot, sur la colonne ou borne milliaire de Tongres, St.-Marc était effectivement situé sur l'emplacement de *Setucis* de la carte de Peutinger, le *Seeviæ* de la borne de Tongres. Vous nous chargeâtes M. Blin de Bourdon et moi de la direction de ces fouilles.

Après avoir déterminé ensemble les endroits où elles seraient faites, M. Blin de Bourdon, habitant sur les lieux, surveilla les travaux que je vins visiter plusieurs fois.

On se mit à l'œuvre après la récolte, mais la difficulté de trouver des ouvriers sûrs, et le mauvais temps qui survint ne permirent pas de les terminer. Les pluies du printemps, l'état de santé de M. Blin de Bourdon, l'ensemencement des champs, en firent remettre la continuation après la récolte de 1838. Maintenant toutes les recherches que nous avons cru pouvoir procurer des renseignements, sont achevées ; je viens vous en faire connaître le résultat. On a trouvé :

1°. Un fragment de brique romaine, qui paraît avoir été employé deux fois ; c'est ce qu'indiquent des traces de mortier grisâtre silicifié et du ciment moins ancien.

2°. Des fragments de tuiles romaines, les unes avec des rebords, les autres pour recouvrir les joints.

3°. Un fragment de tuile romaine, d'une épaisseur moindre de moitié des tuiles romaines ordinaires.

4°. Des fragments de poteries grises et d'un blanc jaunâtre, qui paraissent romaines.

5°. De petits vases de terre grise, pareils à ceux que l'on

trouve dans les cimetières du pays et datant de quelques siècles.

6°. Des cercueils en calcaire grossier d'une seule pièce et dont l'extrémité destinée à la partie supérieure du corps est plus large que l'autre. Ils étaient à environ 6 décimètres de la surface de la terre, au milieu des ossements de l'ancien cimetière de St.-Marc ; ils me paraissent postérieurs à l'époque romaine.

7°. Des tuiles à peu près de la dimension de celles actuellement en usage. Elles sont percées dans la partie supérieure de deux trous pour les attacher, et la partie qui devait être exposée à l'air est vernissée. Elles sont peu anciennes, postérieures au moyen-âge ou au plus de cette époque.

8°. Une médaille moyen bronze de Constantin.

9°. Une médaille grand bronze d'Antonin.

10°. Deux petites monnaies françaises en argent ; elles sont indéchiffrables.

A ces découvertes, je dois ajouter celle que j'ai faite du fond d'un vase de poterie romaine rouge avec la marque du potier, et les médailles d'Ælius César dont j'ai parlé dans ma notice sur les antiquités de l'arrondissement de Montdidier.

En outre, M. Douchet, notre collègue, a bien voulu me faire voir deux vases presqu'entiers de poterie romaine rouge, des armes et des fragments de vases en bronze, recueillis dans l'enceinte fortifiée.

Après cette énumération, peut-on douter que *Setucis* ou *Seeviæ* occupât l'emplacement de St.-Marc, lorsqu'on a

encore d'autres motifs qui viennent à l'appui de cette opinion ?

Il y a déjà bien des années, sachant qu'il n'y avait ni à Cayeux, ni à Frénoy-en-Chaussée de débris d'antiquités d'aucun genre, je présumai que St.-Marc pouvait bien être situé à la place de *Setucis*. La couleur plus noire de la terre dans un grand espace et beaucoup de tessons de tuiles romaines qu'à raison de leur dureté, on ramassait avec les silex pour l'entretien de la route départementale d'Amiens à Noyon, l'ancienne voie d'Agrippa, qui traverse cette localité, m'engageaient à adopter cette opinion. Mais la carte de Peutinger à l'exactitude de laquelle je croyais trop, me forçant de reporter *Setucis* à plus d'une lieue gauloise vers Amiens, faisait naître chez moi de l'hésitation. Cependant à cette distance de St.-Marc, on n'aperçoit nuls vestiges d'antiquités, et un ouvrier m'ayant cédé une médaille d'Ælius César, trouvée près de l'enceinte fortifiée de St.-Marc, je finis par croire que Setucis avait été là. Je fus confirmé dans cette opinion par les distances indiquées sur la borne de Tongres. En effet, elle mentionne une localité appelée *Seeviæ* entre Rovdium et Samarobriva, laquelle ne peut être que *Setucis* de la table théodosienne ou carte de Peutinger, placée entre Rodium et Samarobriva de ce document géographique, et fixe la distance de la première de ces villes à 8 lieues gauloises, c'est-à-dire, vis-à-vis le moulin du Quesnel, à 1,200 mètres environ en-deçà de St.-Marc, tandis que, selon la table, *Setucis* devait se trouver à 3,000 mètres vers Amiens, différence de plus du double, quoique peu considérable sur une étendue de 44,000 mètres qui séparent Roiglise d'Amiens. En suivant

la borne, St.-Marc ne serait donc qu'à 1,200 mètres de l'endroit qu'elle indique, et encore s'il n'y a pas de doute sur le point de départ, car personne ne conteste qu'*Isara* ou *Noviomagus* ne soit Noyon, et il est bien certain que Roiglise est *Rodium*. Il peut seulement exister de l'incertitude sur le lieu précis où l'on prenait les points de départ pour mesurer les distances, ce qui pourrait rendre la différence encore plus légère. Il est à regretter que l'on ne puisse plus lire sur la borne la distance de *Seeviæ* à Amiens, ce serait un moyen important de vérification.

La difficulté ne serait pas moindre, bien au contraire, si Roye était à la place de Rodium, parce qu'il faudrait d'après la table, reporter *Setucis* à une lieue et demie gauloise vers Amiens, c'est-à-dire près de Hourges, et l'on ne trouverait plus les dix lieues gauloises indiquées par la table elle-même, entre ce lieu et Amiens.

Dom Grenier (1) ne met pas en doute que St.-Marc ne remplace *Setucis*, et si le docte Danville pense que ce soit Cayeux, c'est seulement à cause de la ressemblance, bien faible, il faut en convenir, qu'il trouve dans les noms, et parce qu'il ne connaissait pas de village ou de hameau sur la route. « On ne trouve point, dit-il, de lieu qui soit assis précisément au passage de la voie pour y rapporter la position de *Setucis*. Je me persuade que Cayeux répond au *Setuci* de la table, et le nom de ce lieu pourrait avoir été *Cetuci* par analogie à celui de Cayeux plutôt que *Setuci* selon la leçon de la table, vu que la table est souvent in-

(1) Introd. à l'histoire de Picardie, ch. CCXXV, sect. 3 et 5.

correcte sur les dénominations de lieux. » Assurément si Danville (2) avait su l'existence et la position de St.-Marc, il aurait pensé comme Dom Grenier.

Le nom de ce hameau s'écrit de différentes manières. D'après les titres cités dans les notes de M. Blin de Bourdon, on voit qu'on écrivait, en 1637, St.-Marcq ; en 1701, St.-Marc ; en 1732, St.-Mard, et depuis lors tantôt St.-Marc, tantôt St.-Mard. Il n'y a pas de saint dont le nom s'écrive Marcq ou Mard ; et ce dernier ne vient probablement pas de St.-Médard par abréviation, comme le prétendent quelques personnes, puisque, ainsi que l'observe avec raison M. Blin de Bourdon, dans un titre de 1701, on parle de l'église de St.-Médard, de St.-Marc. Sur d'anciennes cartes de Picardie, on écrit St.-Martz. Cette orthographe me paraît propre à mettre sur la voie de la vérité. On sait qu'un des moyens employés pour contribuer à la propagation du christianisme consistait à faire oublier les divinités du paganisme ; or, dans un lieu qui avait été originairement une station militaire, où le culte du Dieu Mars existait sans doute, on pouvait faire perdre plus facilement, par la suite des temps, le souvenir du Dieu des combats, si l'on donnait à ce lieu le nom de cette divinité en le faisant précéder du mot *saint* qui le rattachait au christianisme. De la confusion occasionnée par ce changement, sont venues les différentes manières d'écrire ce nom, et sans doute l'usage actuel de prononcer St.-Marc, parce qu'il y a un Saint qui porte ce nom. Cette étymologie, qui me paraît une forte probabilité,

(1) Abrègé de géog. antique.

est encore fortifiée par un fait. Près Roye, au bas du camp romain, appelé le vieux catil, existe le hameau de St.-Mard, écrit et prononcé ainsi dans le pays. St.-Médard en est aussi le patron. La différence de prononciation de St.-Marc et de St.-Mard, malgré l'analogie de position, me semble sans importance. L'identité de patron n'est pas non plus une présomption en faveur de l'opinion qui fait dériver St.-Marc de St.-Médard, ce Saint étant le patron d'un grand nombre de villages. Les habitants de St.-Mard-lès-Roye savent bien prononcer, ainsi que les habitants de Roye, le nom du faubourg de cette ville, appelé Saint-Médard.

Ainsi, en prenant un milieu entre les distances marquées sur la table et sur la borne de Tongres, ou plutôt encore en suivant celle-ci ; en adoptant l'étymologie que je crois probable de St.-Marc, en y ajoutant la considération des vestiges d'antiquités romaines qu'offre ce lieu et leur absence complète dans les environs, je crois être fondé à dire que St.-Marc est situé sur l'emplacement de *Setucis* de la table, le *Seeviæ* de la borne de Tongres. Mais ici une question se présente. Ce lieu avait-il deux noms, ou s'il n'en avait qu'un, ce qui est plus probable, malgré quelques exemples contraires, le dernier ne serait-il pas le véritable ? En effet, on reconnaît que les noms sont souvent écrits sur la table d'une manière inexacte, *Lura* au lieu d'*Isara* en est un exemple, et la borne doit mériter plus de confiance, son objet étant particulièrement ou plutôt uniquement d'indiquer les lieux et les distances. Pour la distance, l'erreur serait faible, d'une demi-lieue gauloise

sur un peu plus de vingt lieues, encore pourrait-elle être moindre si le point de départ de *Rodium* était pris de la partie de Roiglise, vers Noyon, parce que là étai t peut-être la borne marquant les distances en venant de Rome.

La voie romaine venant de Nanteuil-Hardouin et passant à Tricot, et celle indiquée dans l'excellente notice archéologique de l'Oise par M. Graves, comme se dirigeant par le Frétoy en partant de Venette, après s'être réunie près de Montdidier, ne traversaient-elles pas Fignières, Davenescourt, Hangest et Frénoy-en-Chaussée pour joindre *Setucis?* La partie de la première de ces voies, près de Montdidier, est un peu sinueuse contrairement à l'usage des Romains, ce qui a fait naître l'idée qu'elle avait été construite plus tard. Du lieu de leur jonction à *Setucis*, la construction n'aura pas été terminée, c'est-à-dire qu'on n'aura pas donné une largeur égale partout, car dans les endroits où la craie est proche de la surface de la terre, où par conséquent le terrain est solide, la voie n'est pas large comme ailleurs : elle n'a pas été non plus cailloutée, on s'est contenté de la rendre praticable par les terrassements indispensables, remettant pour plus tard son achèvement : c'est ce qui est arrivé pour beaucoup de voies secondaires. On serait fort embarrassé d'expliquer l'utilité des voies de Tricot et du Frétoy, si elles ne conduisaient pas à *Setucis*, Montdidier n'existant pas alors, au moins rien ne l'annonce, autrement la voie de Beauvais à Vermand, au lieu de passer à l'extrémité sud de Tricot, aurait certainement traversé Montdidier. Il n'était pas nécessaire que celles-ci se dirigeassent vers Amiens, car il y avait

d'autres voies dans une direction parallèle à peu de distance, d'un côté celle de Noyon, de l'autre celle de Saint-Martin-Longueau.

Quant à l'enceinte quadrangulaire élevée au-dessus du sol et entourée de fossés, en partie comblés, son peu d'étendue, et les indications que contiennent les notes de M. Blin de Bourdon, démontrent évidemment que c'est l'emplacement d'un ancien château et non un ouvrage dû aux Romains.

La connaissance que M. Rigollot nous a donnée de la borne de Tongres, a jeté une grande lumière sur la question de géographie ancienne dont j'entretiens la société; c'est un nouveau service qu'aura rendu notre savant collègue à la science archéologique.

Les peuples qui habitaient le Santerre, nom qui approche, selon Dom Grenier, de *Setucis*, s'appelaient *Xantois* ou *Santois*. Il en tire la conséquence que *Setucis* avait été, avant Lihons, la capitale du Santerre. Cela est possible, quoiqu'il ne me paraisse pas, comme à lui, que l'aspect de l'emplacement de *Setucis* annonce une localité importante. Je ne saurais également partager l'opinion du savant Bénédictin, sur la ressemblance des mots *Santois* et *Setucis*: il ne faut pas sortir des limites prescrites à la science étymologique sous peine de donner dans l'erreur. Je serais porté à croire que les *Santois* ou *Xantois* furent du nombre de ceux qui du 6me. au 9me. siècle vinrent s'établir dans la Gaule occidentale. « Les Carlovingiens succèdent aux Mérovingiens, dit M. Guizot; (1) il est reconnu maintenant que

(1) Hist. de la civilis. en Europe.

ce changement de dynastie fut, à vrai dire, une nouvelle invasion des Francs dans la Gaule, un mouvement de peuples qui substitua les Francs d'Orient à ceux d'Occident. Le changement est consommé ; c'est la seconde race qui gouverne : Charlemagne recommence contre les Saxons ce que les Mérovingiens faisaient contre les Thuringiens ; il est sans cesse en guerre avec ces peuples d'outre Rhin. Qui les précipite? Ce sont les Obotrites, les Wiltzes, les Sorabes, les Bohêmes, toute la race Slave qui pèse sur la race Germaine, et du sixième au neuvième siècle la contraint de s'avancer vers l'Occident. Partout au nord-est, le mouvement continue et détermine les évènements. » Les peuples qui se fixèrent dans le Santerre vinrent probablement de la ville de Xanten ou Santen en Austrasie, patrie de Sigebert, appelé Siegfried dans le poème de Niebelungen, écrit au douzième ou au treizième siècle et où elle est citée. De Santen à Santerre, il n'y a pas loin, et cette origine oubliée par suite de l'ignorance profonde qui exista surtout dans le onzième siècle, permit à l'assertion émise par la chronique de St.-Denis, d'une grande bataille livrée par les Huns près de Lihons, de se répandre et de donner lieu de penser que le pays en avait pris le nom de Sangterre, parce que la terre était couverte de sang. Lors même que ce fait serait vrai, et l'on remarquera que l'histoire est loin de lui donner le moindre appui, il ne pourrait concerner que le lieu même et à moins d'une extension bien grande et peu probable, tout le pays n'en tirerait pas son nom.

Le mot Santerre ne peut venir de *sine terra*, c'est-à-dire à cause du peu de profondeur de terre végétale dû à l'usage

de labours peu profonds ; car dans les jardins où l'on enfonce davantage la bêche, la terre végétale a plus d'épaisseur. On tire aussi le mot Santerre de *sana terra* pays salubre, ce qui était vrai surtout anciennement, le contraste étant plus marqué entre les pays de plaine et les vallées alors moins desséchées ou plutôt presqu'entièrement couvertes d'eaux en partie stagnantes. S'il faut faire un choix parmi toutes ces étymologies, ne semble-t-il pas préférable de trouver le mot Santerre dans le nom des peuples qui l'habitaient.



NOTES

DE

M. BLIN DE BOURDON,

MEMBRE CORRESPONDANT,

SUR LES FOUILLES EXÉCUTÉES A ST.-MARC.

Il existait jadis, en cet endroit, un village du nom de St.-Marc, avec un château, et une église paroissiale sous l'invocation de St.-Médard; et le petit bois, ou remise, dont il est ici question, connu encore aujourd'hui sous le nom de *Remise du Catel* ou de *St.-Marc*, est précisé-

ment sur l'emplacement qu'occupait l'ancien château de St.-Marc : on voit même encore au pourtour, les vestiges des anciens fossés qui l'enveloppaient. La seule habitation qui existe maintenant en cet endroit est une grande ferme, située sur la route, où il y avait un relais de poste, supprimé il y a peu d'années.

L'existence de ce village, de son église et du château, est incontestable : des titres qui sont entre les mains de M. Blin de Bourdon, et une tradition des plus accréditées dans tout le pays, ne laissent aucun doute à cet égard : en outre, on rencontre, à chaque instant, sous le sol, à peu de profondeur, des vestiges d'anciennes constructions, et des caves percées dans l'argile et sans maçonnerie, comme les font encore les habitants de nos campagnes ; mais on ne sait précisément à quelle époque ils ont disparu. D'après la tradition, ce ne serait pas très-ancien ; cependant, dans les lettres patentes de janvier 1637, par lesquelles le roi Louis XIII *réunit la terre du Quesnel à la terre et seigneurie de St.-Marcq*, au profit de M. Le Maistre de Beljame, il n'est nullement fait mention de l'existence du village ni du château.

Dans un dénombrement des *fief, terre* et *seigneurie de St.-Marc-en-Chaussée*, servi en 1701, par Henry-Louis *Lemaistre, seigneur de Beljamme, Guillerville, le Quesnel et St.-Marc*, à madame Catherine de Rougé, veuve de messire François sire de Créquy, il est dit que ce *fief scitué audit St.-Marc, derrière l'église dudit lieu, où soulloit antiennement avoir eu un château enclos de fossés, où les dits fossés paroissent encore présentement, qui contient deux jour-*

naux de terre ou environ... Dans ce dénombrement, M. Le Maistre parle, à plusieurs reprises, de ses vassaux *et sujets demeurant audit St.-Marc.*

Dans le contrat de vente du 11 août 1732, des terres de St.-Marc et autres fiefs, par le même M. Lemaistre, au profit de M. et Mme Lefort, on lit que messire *Henry Louis Lemaistre, chevalier seigneur de Beljame Guillerville, du Quesnel et autres lieux, vend à M. Jean Lefort et dame Marie Honorine Damiens son épouse.*

1°. *Le fief, terre et seigneurie sceant au Quesnel en Sangterre consistant en un chef-lieu château et maison seigneuriale.*

2°. . . .

3°. . . .

4°. . . .

5°. . . .

6°. *Le fief terre et seigneurie de St.-Mard en Cauchye attenant la dite terre du Quesnel, consistant en un chef-lieu derriere l'eglise de St.-Mard où jadis étoit un château entourré de fossés, de la contenance de deux journaux de terre, présentement en labour.*

Quant à la manière dont doit être écrit le nom de cette terre et de ce château, il y a de l'incertitude : on voit que dans les lettres patentes de 1637, il est écrit ainsi, *St.-Marcq*, qu'au dénombrement de 1701, il est écrit *St.-Marc en Chaussée*. Enfin que, dans l'acte de vente du 11 août 1732, il est écrit *St.-Mard en Cauchye*, (ce mot picard *cauchye* est synonyme de *chaussée*). Dans des actes plus

récents, les uns ont continué à écrire *St.-Mard*, tandis que d'autres ont écrit *St.-Marc.*

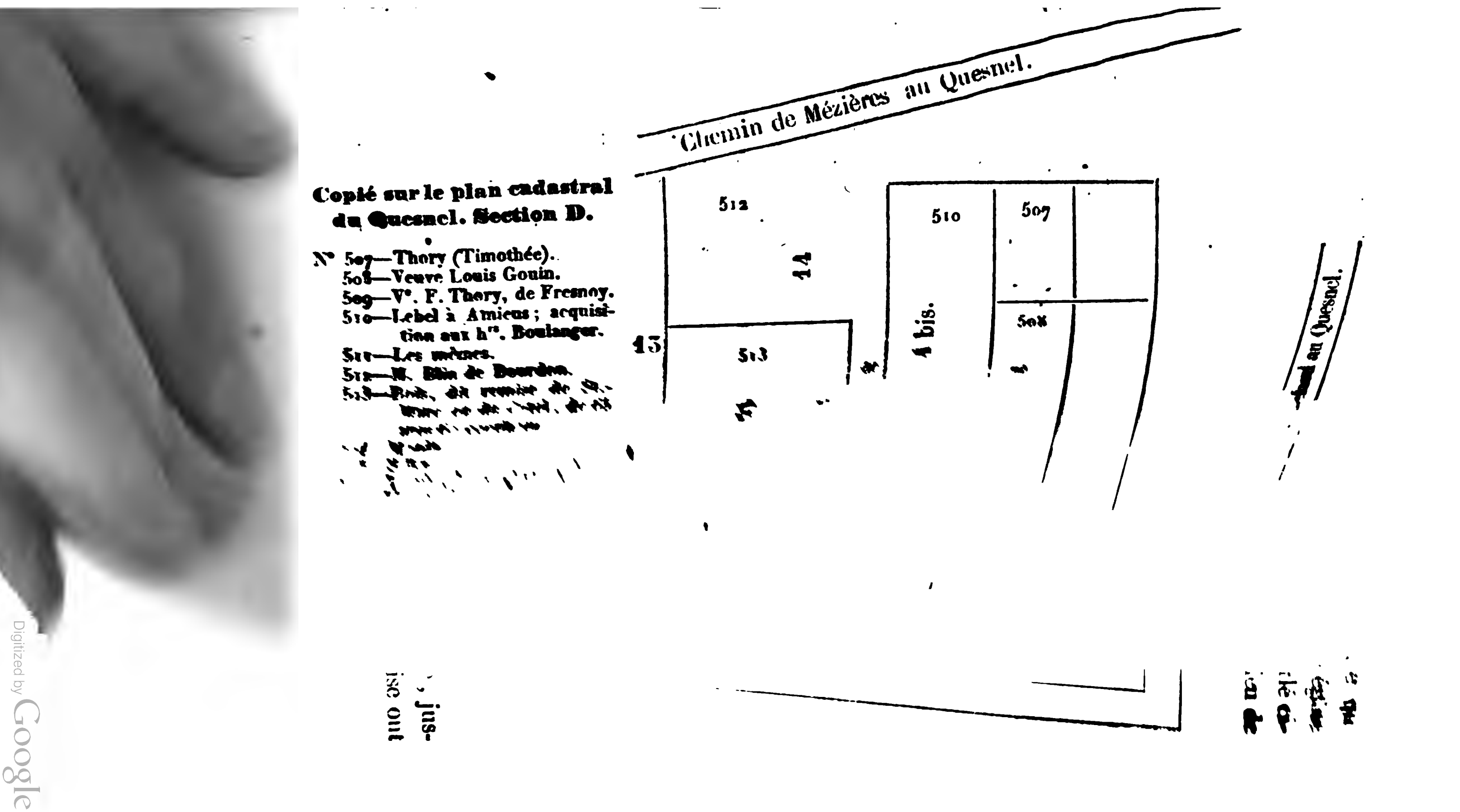
Ceux qui prétendent qu'on doit écrire *St.-Mard*, se fondent sur ce que St.-Médard était le patron de cette paroisse, et que par abréviation, on a fait *St.-Mard* de *St.-Médard;* mais si l'on se reporte au dénombrement de 1701 déjà cité, on y lit textuellement :

L'église de St.-Médard dudit St.-Marc *tient de moi, à cause de mon dit fief, quatorze journaux quatre-vingt-trois verges de terre en neuf pièces séants au territoire dudit St.-Marc....*

Il est donc constant qu'à cette époque, on écrivait *St.-Marc,* quand l'on voulait parler du fief ou du château, bien que l'on reconnut alors que l'église du lieu était sous l'invocation de St.-Médard : nous avons déjà pensé qu'en parlant du château ou de l'ancien village, il conviendrait d'écrire *St.-Marc*, et en cela on est d'accord avec les lettres patentes de 1637, où il écrit *St.-Marcq* qui, ce nous semble, est la même chose que St.-Marc.

Des fouilles avaient été faites en 1812 ou environ, dans ladite remise, et l'on n'y avait trouvé alors que quelques matériaux, tels que moellons et pierres taillées, marches d'escalier en grés et aussi quelques fragments d'ustensiles de cuisine.

Pour rendre les notes qui suivent d'une intelligence plus facile, on a cru devoir y joindre un plan copié sur le plan cadastral de la commune du Quesnel, avec des numéros plus grands, indiquant les endroits où ont été faites les fouilles, et qui correspondront aux numéros de chacunes des notes ci-dessous.


Chemin de Mézières au Quesnel.
…au Quesnel.
512
510
507
508
513
14
4 bis.
15
Copié sur le plan cadastral
du Quesnel. Section D.
N° 507—Thory (Timothée).
508—Veuve Louis Gouin.
509—Ve. F. Thory, de Fresnoy.
510—Lebel à Amiens ; acquisition aux hrs. Boulanger.
511—Les mêmes.
512—M. Blin de Bourdon.

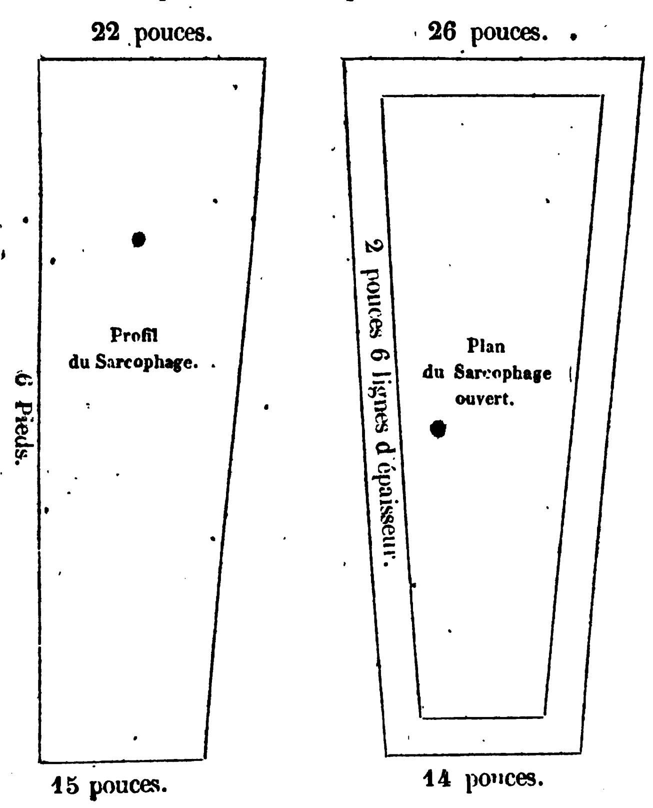
Première Note.

Fondations découvertes en novembre 1837, presqu'à la surface du sol de la route départementale d'Amiens à Roye, et qui sont certainement celles de l'ancienne église du lieu dont quelques vestiges, au dire des personnes dignes de foi qui les ont vues, existaient encore en 1780, époque à laquelle la route éprouvait en cet endroit une légère déviation, qu'on n'a pu faire cesser, qu'après avoir fait disparaître ces ruines ; et alors ont été transportés dans le cimetière actuel du Quesnel, beaucoup d'ossements humains, trouvés auprès de cette ancienne église.

Deuxième Note.

En novembre 1837, en déracinant un vieux tilleul contre la route, au point désigné au plan ci-joint sous le n°. 2, on a découvert trois tombeaux d'une pierre assez poreuse, connue dans le pays, sous le nom de pierre de ville. Dans ces tombeaux et aux alentours ont été trouvés beaucoup d'ossements humains, une petite jatte non entière, les débris d'un vase dans lequel étaient quelques morceaux de charbon de bois : auprès de l'un de ces tombeaux, on a trouvé une petite monnaie que les ouvriers ont frottée sur un gré, ce qui en a fait disparaître toute empreinte. En octobre 1838, trois nouveaux tombeaux ont été découverts au même endroit, ils étaient pareils aux précédents ; tout annonce que le terrain où ont été trouvées les six tombes, avait déjà été rémué, car les couvercles en étaient brisés, et l'intérieur rempli de terre. On a remarqué des vestiges d'une maçonnerie qui paraissait être la fondation d'une muraille, qui aurait été établie sur ces sarco-

phages. Le terrain qui recèle ces anciens tombeaux, et qui est à 30 pieds environ des fondations de l'ancienne église sous l'invocation de St.-Médard, dont nous avons parlé ci-dessus, était probablement depuis des siècles un lieu de



sépulture; et il aura continué à servir au même usage, jusqu'à l'époque où le village de St.-Marc et son église ont disparu.

Troisième Note.

On a trouvé, en novembre 1837, dans une pièce de terre labourable désignée sous le n°. 3, et à quatre pouces environ sous le sol, une couche de silex de cinq à six pouces d'épaisseur, qui est d'une certaine étendue, ces cailloux, qui paraissent y avoir été apportés de main d'homme, formaient assurément le sol de la rue qui conduisait du château de St.-Marc à l'église, et ce qui vient encore à l'appui de cette opinion, c'est que cette pièce de terre, qui appartient à M. Blin de Bourdon, et qui touche d'un bout à la route au point où était l'église, et de l'autre à la remise de St.-Marc, où existait le château, est encore appelée aujourd'hui *rue du château à l'église.*

Quatrième Note.

Dans une pièce de terre labourable appartenant à la veuve Gouin, vingt ou trente trous de 15 à 18 pouces de profondeur sur autant de largeur, ont été faits, et dans l'un d'eux, désigné sous le n°. 4, on a trouvé, le 2 décembre 1837, à 15 pouces de profondeur, une monnaie romaine (moyen bronze) à l'effigie de Constantin ; dans plusieurs des autres excavations, on a trouvé, à peu près à la même profondeur, du charbon de bois.

Cinquième note.

On a fait, dans cette parcelle et alentours, un certain nombre de trous de 15 à 20 pouces de profondeur, sans y rien trouver.

Sixième Note.

A peu de distance de l'endroit désigné sous le n°. 2, le fils du sieur Pierre Amand Thory, du Quesnel, nous a

indiqué, en novembre 1837, un endroit désigné sous le n°. 5, près de la route, dans une pièce de terre labourable appartenant au nommé Stika, où il se trouve des tombeaux.

Septième Note.

Le meunier de Fresnoy nous a dit, en octobre 1838, que dans le fossé de la route, au point désigné sous le n°. 6, il s'était formé, il y a environ 40 ans, à la suite de pluies abondantes, une excavation qui a laissé voir un souterrain qui traversait la route; nous avons fouillé le fossé dans une étendue considérable, et n'y avons trouvé aucune trace d'ancien souterrain.

Huitième Note.

En novembre 1837, une fouille a été faite au point indiqué sous le n°. 7, dans l'ancien fossé du château, qui, de ce côté, c'est-à-dire du côté du sud-ouest, est entièrement comblé; l'on n'y a trouvé que quelques fragments de tuiles ordinaires, à 5 pieds environ de profondeur; l'on a continué à percer, toujours dans des terres qui avaient été remuées; mais, arrivé à 10 pieds sous le sol actuel, on a trouvé un sol plus solide qui n'avait jamais été remué; c'est assurément le fond de l'ancien fossé.

Neuvième Note.

Nous avons fouillé, en novembre 1837, un point désigné sous le n°. 8, toujours dans l'ancien fossé; et nous avons retrouvé le fond du fossé à 7 pieds de profondeur; mais comme cette partie de fossé, du côté du sud-est, n'est point comblée entièrement comme les autres parties, et que le fond actuel en est à trois pieds environ au-dessus

du sol des terrains voisins, il s'en suit que le fond de cette excavation de 7 pieds, était au même niveau que celui de l'excavation précédente. Cette fouille n'a rien produit qui mérite de fixer l'attention.

Dixième Note.

En novembre 1837, nous avons ouvert une tranchée transversale dans cette même partie de fossé, en l'enfonçant jusqu'au niveau de l'ancien sol du fossé, et on l'a poussée dans l'intérieur de la remise, en sapant le rideau qui la soutient, sans y trouver de vestiges de maçonnerie, ni aucun objet digne d'être cité.

Onzième Note.

Nous avons fait une excavation en forme de tranchée, dans l'intérieur de la remise au point désigné sous le n° 10, et dans cette tranchée, dirigé du sud-est au nord-est, nous avons trouvé, sous 18 pouces environ de terre rapportée, une légère couche de terre noirâtre qui paraissait avoir été jadis foulée aux pieds, et qui est sans doute l'ancien sol, qui, dans des temps postérieurs, aura été rehaussé à l'aide des terres extraites des fossés et rejetées dans l'intérieur, et notamment sur les bords, où elles forment encore alentour et en deçà de ces fossés, une espèce de parapet.

Partout, dans cette remise, on a trouvé au dessous de cette couche de terre rapportée, un sol parfaitement identique à celui des champs voisins.

Douzième Note.

Nous avons fouillé, en novembre 1838, jusqu'à 10 pieds de profondeur, dans des terres remuées, sans rien

découvrir qui mérite attention, et à cette profondeur nous avons trouvé un sol ferme, qui est le fond de l'ancien fossé.

Treizième et Quatorzième Note.

Idem.

Quinzième Note.

Nous avons fait une tranchée assez longue, commençant dans l'ancien fossé, et l'avons continuée au dehors sans rien trouver, bien que l'on ait percé à dix pieds de profondeur.

Seizième Note.

En novembre 1837, nous avons fait quinze ou vingt excavations dans la pièce de terre labourable désignée sous le n°. 15, sans y rien trouver : ce terrain ne parait pas avoir été remué.

Dix-septième Note.

En fouillant dans une pièce de terre labourable appartenant aux héritiers du sieur Pierre-Amand Thory, nous avons trouvé, au point indiqué par le n°. 16, un souterrain percé dans les terres sans aucune maçonnerie, sauf un arceau en pierre de taille du pays, qui paraissait avoir été établi pour soutenir la porte d'entrée de ce souterrain, qui n'est autre chose qu'une ancienne cave sous l'une des maisons de l'ancien village de St.-Marc. Beaucoup d'autres souterrains de ce genre ont été trouvés dans les environs, à diverses époques.

Dans cette même pièce, désignée sous le n°. 16, a été trouvée une pièce de monnaie française, d'une époque assez moderne.

Le 24 mai 1839, M. Blin de Bourdon a remis, pour la Société d'Archéologie d'Amiens, à M. Buteux, tout ce qui lui a paru avoir quelque valeur dans les objets trouvés et désignés ci-dessus, notamment les pièces de monnaie.

Peu de jours après, en lui envoyant ces notes, il lui a encore transmis une petite monnaie en cuivre, d'une époque peu reculée, trouvée par un ramasseur de cailloux, dans les terres labourées, à cent mètres environ de la remise de St.-Marc, du côté du levant, et lui a annoncé que l'on avait trouvé dans la remise, en commençant, une nouvelle tranchée auprès de celle indiquée sous le n°. 9, environ quarante tuiles qui sont vernissées, seulement dans la partie qui, lorsqu'elles sont mises en œuvre, reste exposée à l'air.



RAPPORT

SUR LES ARCHIVES DE LA MAIRIE D'AMIENS,

FAIT A LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE,

Dans sa séance publique du 7 Juillet 1839.



Messieurs,

La commission que vous avez chargée de l'examen des *documents historiques*, existant aux archives de l'*Hôtel-de-Ville d'Amiens* (1), a poursuivi ce travail avec zèle, et grâce à la bienveillance toute particulière de l'autorité municipale qui nous a permis de l'entreprendre, nous allons,

(1) Cette commission se compose de MM. Lavernier, J. Rigollot et H. Dusevel.

cette fois, vous faire connaître ce que contiennent de plus curieux, les *Registres aux comptes du XVᵉ. siècle*, conservés dans ce précieux dépôt.

Ces registres, Messieurs, offrent des détails intéressants sur les guerres qui désolèrent notre belle patrie, à cette époque de douloureuse mémoire ; on y voit que, pendant la démence de l'infortuné Charles VI, et lorsque ce prince faible et sans raison tenait le parti des *Armagnacs*, Amiens envoya en son *ost*, devant Arras, des hommes de guerre, des chariots chargés de vivres et des armes pour s'emparer de cette place, où le duc de Bourgogne avait d'abord cherché un refuge, après l'assassinat du duc d'Orléans, son ennemi (1). On y voit aussi comment *Roüen*, *Caen*, *Harfleur* et *Corbeil* furent assiégés et pris, par le successeur du malheureux Charles ; on y trouve de précieux détails sur les jeux de personnages, les processions et les *Te Deum* par lesquels on célébra, à Amiens, les victoires de nos soldats sur les Anglais, et l'expulsion de ces insulaires de nos provinces, qu'ils avaient envahies, au nom d'un fantôme de roi (2). Enfin, on y remarque une foule de notions curieuses sur les différents de Louis XI et du comte de Charolais ; la paix que le rusé monarque fut contraint de signer à Péronne pour échapper à la captivité (3) ; les

(1) L'assassinat du duc d'Orléans eut lieu en 1407, mais ce ne fut qu'en 1414 que Charles VI assiégea Arras. Alors la ville d'Amiens fournit à ce Monarque et au Dauphin de puissants secours pour s'emparer de la place. On se contenta, cependant, d'arborer sur ses murs l'étendart de France et de se retirer.

(2) Henri V, roi d'Angleterre.

(3) *Comptes de la ville d'Amiens*, manuscrit sur vélin in-fol. de 1467 à 1468, cotés 48ᵉ., y 3.

tentatives de Louis pour s'emparer des Etats de la jeune fille de *Charles-le-Téméraire*, à la mort de ce redoutable adversaire (1); ses cruautés envers les paisibles habitants d'Arras qu'il chassa de cette cité, après l'avoir dépouillée de son ancien nom et décorée pompeusement de celui de *franchise* (2).

Les sanglantes exécutions que ce roi despote et cruel fit faire de quelques notables bourgeois de *Tournay*, *Béthune* et *Arras*, dans son odieux repaire du *Plessis-les-Tours*; la somme que la ville d'Amiens paya à ceux de ses satellites qui apportèrent dans ces dernières villes les têtes des victimes de ses injustes soupçons, sont également rappelées dans ces registres (3). Ils fournissent de plus, un grand nombre de renseignements sur les expéditions tentées successivement par Charles VIII et Louis XII pour la conquête du royaume de *Naples* et du duché de *Milan* (4).

Nous passons rapidement sur ces faits mémorables, Messieurs, parce que vous vous rappelez, sans doute, que nous vous les avons signalés, en partie, dans le premier rapport que nous avons eu l'honneur de vous présen-

(1) *Comptes de la ville* de 1476 à 1477, cotés 54e., y 3.

(2) Id. de 1478 à 1779, cotés 56e., y 3.

(3) A Jehan Piquette dit *Petit de Tours*, la some de 24 s. pour les despens de lui et de son compaign. qui avoient de la charge du Roy nostre sire apporté de la ville de Tours ès villes d'Arras et Bethune les testes de deux homes nagueres executez pour leurs desmerites pour ce par mandement. . . . . XXIIII s.

Comptes de 1476 à 1477, cotés 54, y 3.

(4) Id. de 1493 à 1494, cotés 70; — de 1494 à 1495, cotés 71; — de 1497 à 1498, cotés 74 etc.

tet sur les *Registres aux délibérations* de la même époque. (1). Seulement, nous croyons devoir vous faire remarquer, parmi tant d'événements divers, survenus pendant le règne de Louis XI, *l'établissement des postes* dont l'honneur appartient bien à ce prince, mais dont nous n'avons trouvé de traces que sous le règne de Charles VIII, son successeur. — D'après nos *Registres aux comptes*, en effet, on voit que le 13 juillet 1486, la ville d'Amiens *donna deux kanes de vin à Pierre Warcoussans, hérault de cette ville, pour festoier ung poste du Roy* (2). C'est la première mention qui existe dans nos annales de cet établissement si utile, si précieux de nos jours, et qui paraît avoir été long-temps à bien organiser : car on remarque dans les registres suivants, qu'en 1487 et 1489, le *messager d'Amiens* fut obligé plusieurs fois de porter les lettres du Roi à *Breteuil*, et à *Doullens*, parce que *le poste* d'Amiens était absent (3).

Les registres dont nous vous entretenons sont pleins, au reste, de notions intéressantes sur l'*état physique, politique* et *moral* des villes de France au XV[e]. siècle, et c'est vraiment là qu'on peut puiser des documents certains, authentiques, sur une époque décrite avec si peu d'exactitude, par les historiens et les romanciers modernes

(1) Voy. le tome 2[e]. des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, in-8°., Amiens 1839, pag. 83 et suiv.

(2) *Comptes de la ville de* 1485 à 1486, cotés 62, y 3.

(3) A Jehan de Fourdrinoy messager la somme de 20 s. pour avoir au comandement de mesd. sg[s] en *l'absence du poste* porté lettres du Roy nostre sire en la ville de Doullens à *l'autre poste* pour les porter au maressal Deskerdes, ou quel voiage il vacqua par deux jours au prix de 10 s. par jour. XX s.

Comptes de la ville de 1487 *et* 1489, cotés 54 et 66 ; y 3.

Une épaisse enceinte de murs crénelés et garnis de tours placées sous l'invocation de divers Saints (1), fermait de tous côtés, au XVe. siècle, la ville d'Amiens dont les nombreux clochers offraient de loin l'aspect d'une vaste forêt. Des soleils rayonnants, les armes du Roi, celles de la ville rehaussées de brillantes couleurs et de fleurs de lis d'or, décoraient les pignons des principaux édifices, les tourelles et les girouettes des puits (2). Chaque porte avait sa herse, son pont-levis. On ne pénétrait pas aisément dans la ville après la clôture des portes. Malheur au voyageur qui n'arrivait pas avant que la *deraine cloque* du soir eût fait retentir l'air de ses sons. Il était obligé de coucher dans la campagne voisine, exposé au froid, au mauvais temps. Les rues étaient tortueuses, garnies presque partout de chaînes ou de barrières (3), et couvertes de boues. Les *pourceaux de monsieur St.-Anthoine* les parcouraient sans cesse, crévant les sacs des marchands de blé, mangeant les légumes mis en vente sur le marché, et dévorant par fois d'innocentes créatures, de malheureux enfants, qu'une mère imprudente laissait exposés aux attaques de ces sales animaux (4). La plupart des rues portaient des noms ana-

(1) Tels que *St.-Martin*, *St.-Christophe*, *St.-Jehan*, *St.-Jacques*, *St.-Denis*, *St.-Vast*, *St.-Remy*, etc.

Comptes de la ville de 1418 à 1419, cotés 17, y 3.

(2) Id. de 1424 à 1425, cotés 20e.; — de 1425 à 1426, cotés 21e; — de 1449 à 1450, cotés 36e; — de 1482 à 1483, cotés 59e; — de 1488 à 1489, cotés 65e, y 3, etc.

(3) A Guerard Morel pour 2 jours qu'il entendi et advisa aux abillemens de toutes les caines que on tent (tend) en cas d'effroy ès lieux et maisons où lesdites caines sont ordonnées tendre . . . . VIII s. IIII d.

Comptes de la ville de 1433 à 1434, cotés 28, y 3.

(4) *Comptes de la ville de* 1462 à 1463, cotés 46e y 3.

legues au commerce qu'on y faisait, aux événements qui s'y étaient passés ou aux familles qui les avaient percées (1). Des maisons en saillie, ou flanquées de tourelles aux angles, se faisaient remarquer partout. Les monuments, tels que le beffroi communal, l'hôtel-de-ville, les églises et les monastères contrastaient par leur aspect grandiose et élégant, avec l'air pauvre et misérable des habitations du peuple. Des images de saints étaient peintes dans presque toutes les impasses, pour commander le respect aux passans et garantir ces lieux de leurs immondices (2). Tel était en général, l'état physique d'une cité au XVe. siècle ; car nous devons croire que ces détails, puisés aux sources les plus authentiques, s'appliquaient à beaucoup d'autres villes de France.

Le maire et les échevins étaient à vrai dire les *princes de la cité*. Leur élection avait lieu à Amiens, chaque année, le jour de *St.-Simon St.-Jude*, quoique l'année civile se renouvelât ordinairement à l'échevinage, le jour de *Notre-Dame en mars*. Dans ce siècle encore, la ville était tenue d'obtenir du Roi des *lettres-patentes* pour procéder à l'élection de ses nouveaux magistrats (3) ; mais bientôt

(1) Comme, par exemple, les rues de la *Draperie* et des *Feurres*, des *Barres* et *Englesque*, de *Coquerel* et des *Rinchevaux*. *Comptes de* 1427 *à* 1428, côtés 23, y 3.

(2) A Pierre Grennet, paintre, pour son salaire d'avoir paint et fait certains ymages encontre la maisoh des cloquiers ou les vers l'église Sainct-Martin, adfin que on ny feist plus fiens ny ordures, paie par mandement du 5e. jour de décembre l'an mil quatre cens . . . . XX s. p.

Comptes de 1405 *à* 1406, cotés 13e., et de 1482 à 1483, cotés 69e., y 3.

(3) Quand le maire mouroit avant l'expiration de l'année pendant laquelle il devait exercer ses fonctions, il fallait que la ville obtint du Roi un man-

après, elle eut lieu sans avoir besoin de recourir à cette dispendieuse formalité. Quelquefois, les Rois de France rendaient illusoire ce privilège du *renouvellement annuel de la loi*, ou de l'échevinage, en prorogeant la durée des fonctions du maire et des échevins ; mais malheur à ceux que la faveur royale maintenait ainsi en fonctions après l'année : le mépris public les suivait partout et leur faisait souvent regretter d'avoir eu la faiblesse de condescendre aux désirs du monarque ! Il n'était pas libre au maire élu par le peuple, de refuser la mairie : s'il ne se rendait immédiatement à son poste, après en avoir été requis, *on abattait sa maison* (1). Les honneurs extraordinaires dont était alors entourée la place de maire, n'avaient pu dispenser la commune de prendre cette mesure sévère ; car, si le maire avait de grandes prérogatives, s'il portait la robe *mi-partie*, la bourse de velours *vermeil* et *azur*, semée de fleurs de lis d'or (2) ; s'il gardait chez lui les clefs de la ville, et s'il commandait en maître dans la cité, en l'absence du capitaine ; enfin, si on lui présentait le vin d'*honneur* aux fêtes et repas où il assistait (3), et si des *sergents de nuit* veillaient sans cesse à

dement pour instituer, en sa place, un autre maieur qui remplissait seulement l'office jusqu'au jour St. Simon, St.-Jude, où l'on renouvellait l'échevinage.

Comptes de 1456 *à* 1457, cotés 41, y 3.

(1) *Coustumes et usaiges de le cité d'Amiens*, manuscrit de la bibliothèque de Nicolas Lerendu.

(2) *Comptes de la ville de* 1446 *à* 1447, cotés 34, y 3.

(3) Pour deux kanes de vin présentées le 3e. jour d'avril à M. le maieur qui soupait en le maison Jehan de St.-Fuscien à *mengier l'Aignel de pasques* avec le curé et les paroissiens de Sainct-Martin. . . . . X s.

Comptes de 1457 *à* 1458, cotés 42, y 3.

sa porte (1), les dangers et les charges dont ses fonctions étaient environnées déterminaient les citoyens les plus ambitieux à ne pas accepter cette importante magistrature. Ce n'était pas assez, en effet, qu'il fût en quelque sorte préposé à la garde de la ville, il fallait encore qu'il montât souvent sur son *palefroy*, pour aller au dehors réprimer les excès des seigneurs voisins, lorsqu'ils osaient entreprendre sur les droits de la commune; qu'il assistât, précédé des archers d'Amiens, à l'ouverture et à la fermeture des portes de la ville (2), ainsi qu'à l'exécution des sentences terribles prononcées par l'échevinage; qu'il vît couper les *oreilles* aux *filous* et aux *larrons*, pendre ou étrangler les voleurs de nuit, plonger dans des chaudières d'eau bouillante les faux monnayeurs, *enfouir* les femmes qui commettaient quelques larcins dans les églises, et *brûler vifs* les coupables de certains crimes que nous tairons ici (3) : il fallait enfin, qu'il assurât le paiement des tailles et la recette des aides demandées par le Roi à la ville, chaque fois que les besoins de l'Etat pouvaient l'exiger. Autrement, un sergent-royal venait *justicier la ville*, c'est-à-dire constituer prisonniers, dans l'hôtel de la mairie, le maieur et les échevins qui restaient ainsi éloignés de leur famille et de leurs affaires,

(1) *Comptes de la ville de* 1415 *à* 1516, cotés XVI., y 3.

(2) A Josse Lefournier pour aocat à lui fait de 12 toursses de flesches baillées et délivrées aux archiers de la compaignie nosg[r]. le maieur *qui aloit clorre et faire ouvrir les portes d'icelle ville chacun jour au vespre et au matin* . . . . IIII liv. XVI s.

Comptes de 1432 *à* 1433, cotés 26, y 3.

(3) Voy. notre *Notice sur l'Administration de la justice criminelle et de la police, à Amiens, pendant le XV*[me]. *siècle*, in-8°., Amiens, 1839, Impr. d'Eugène Yvert.

jusqu'à ce qu'ils eussent fait payer intégralement les subsides que levait le prince.

Les échevins avaient aussi leur tâche à remplir : chacun d'eux était chargé de l'inspection du quartier qu'il habitait. Tous devaient s'assurer si les bourgeois étaient bien armés et munis d'une quantité de grains suffisante pour vivre pendant un mois, en cas de siége. Lorsqu'un incendie éclatait, ils veillaient encore à ce que les *brasseurs*, *maçons* et *filles de joie* (1) se rendissent en toute hâte sur le théâtre du feu, pour en arrêter les progrès et les désastreux ravages. Comme le maire, les échevins avaient des robes de livrée ; le *maître des comptes*, le *maître des ouvrages*, les *sergens de nuit* et à *masse*, et le *bourreau*, recevaient également le drap nécessaire pour se vêtir de neuf, le jour de l'*ascension* (2).

La ville avait des bannières de taffetas *pers* et *azur*, *armoiées de ses armes*, qu'elle faisait porter aux processions et dans les solennités publiques (3).

Les compagnies privilégiées marchaient sous des étendards aux *couleurs* de la ville, c'est-à-dire *rouge* et *bleu*. Ces compagnies se composaient d'*archers*, d'*arbalétriers* et de *culeuvriniers*. Les hommes qui en faisaient partie n'étaient assujettis qu'à un service *extérieur*, et dans le cas où ils allaient en guerre, ils étaient vêtus de *chaperons*, (4) *nourris*

(1) *Registre M. aux ordonnances de police de la ville d'Amiens*, in-fol. sur velin. — *Comptes de* 1453 *à* 1454, cotés 39, y 3.

(2) *Comptes de* 1435 *à* 1436, cotés 29 ; de 1462 à 1463, cotés 46, y 3.

(3) *Id. de* 1426 *à* 1427, cotés 22 ; — *Id. de* 1480 *à* 1481, cotés 57, y 3.

(4) A Jehan Lecras, drappier, pour trente aunes de drap tant de couleur de *blanc* come de *cler-vert* à lui accaté de par ledite ville d'Amiens au pris

et paiés aux frais de la ville. Tous les autres habitants séculiers ou *ecclésiastiques*, et même les magistrats étaient astreints au *guet* et à la *garde*. Le service ne se commandait pas comme de nos jours, par un *tambour*, mais par un *sergent à masse*, et par sommation signifiée aux bourgeois (1) qui devaient se rendre, après cet exploit de justice, dans les tourelles de leur *quartier*, servant de corps-de-garde. Il y avait aussi, pour la sûreté de la ville, un guetteur dans le beffroi, chargé de sonner l'alarme aussitôt qu'il apercevait au loin une troupe armée, s'avancer vers Amiens (2). La ville avait ses *tentes* et ses pavillons : elle les prêtait ainsi que ses canons et couleuvrines, au Roi et à ses lieutenants, en cas de besoin, même pour des expéditions lointaines, telles que les siéges d'*Harfleur*, de *Caen*, de *Senlis*, de *Bourges*, etc. (3).

Ce n'étaient pas là, d'ailleurs, les seuls secours que la ville fournît à l'Etat : souvent les Rois de France lui demandaient des *aides*, pour subvenir aux frais de la guerre et des hommes armés ou équipés à ses dépens, lorsqu'ils faisaient le siége de quelque place importante.

Des députés choisis par les maire et échevins assistaient

de 6 s. 6 d. chacune aune et leqnel drap a esté emploié à faire les *capperons* de livrée qui donnés ont esté aux arbalestriers et pavoisiers envoyés ou service du Roy à lui paié . . . . IX liv. XV s.

Comptes de la ville de 1409 *à* 1410, cotés 14e., y 3.

(1) A Mahiot Debonnaire clerc, pour son sallaire et labeur d'avoir fait en l'an derrain passé les cédules aux sergens ad mache pour adjourner et *sommer* les bourgeois d'aler au guet, etc. . . . . LX s. p.

Comptes de la ville de 1418 *à* 1419, cotés 17e., y 3.

(2) Même registre.

(3) *Id. de* 1413 *à* 1414, coté 15e.; — de 1449 à 1450, coté 36, y 3.

parfois aux *traités de paix* et d'*alliance*, et ratifiaient en leur nom les engagemements contractés par le souverain. La ville envoyait aussi des députés aux *Etats du royaume*, et les registres contiennent des détails assez étendus sur les dépenses occasionnées par les frais de séjour de ceux qui assistèrent aux états tenus à *Tours*, à *Orléans*, à *Lyon*, et dans d'autres villes de France (1).

Le monarque instruisait souvent les Amiénois de ses succès ou de ses revers par des *chevaucheurs* de son *escuirie* et plus tard par des *postes* établis en divers lieux. Quand les lettres du Roi annonçaient une victoire, un heureux événement, on chantait comme de nos jours le *Te Deum* (2), mais on faisait de plus une *procession solennelle*, durant laquelle les *joueurs de personnages* de plusieurs paroisses de la ville représentaient des *mystères, montés sur des chariots* (3).

Si ces représentations théâtrales peuvent donner une idée des mœurs du temps, il est une foule d'autres faits consignés dans les registres en question, qui font mieux connaître la vie privée des individus, les *vertus* et les *vices* qui

(1) *Comptes de la ville de* 1483 *à* 1484, cotés 66°., y 3, etc.

(2) Pour deux kanes de vin que mons^r. le maieur donna le 8°. jour de juillet aux cloquemans de l'église Notre-Dame d'Amiens, pour avoir sonné *Te Deum* pour la redicion du pays de Guyenne qui est de noovel réduit et remis en l'obéissance du Roy nostre sire paié . . . . IIII s. VI d.

Comptes de 1450 *à* 1451, cotés 37, y 3.

(3) A Pierre de Dury, messire Jaque Randon, Jehan Destrées et auttres compaignons la somme de 72 s. pour avoir joué jeux de personnages *sur chariotz* avant la ville d'*Amiens*, *touchant la prise de Therouane*, etc. . . . . LXXII s.

Comptes de 1486 *à* 1487, cotés 63, y 3.

régnaient alors dans la société. Dès le 15e. siècle, (chose assez remarquable), tous les jeunes enfants, abandonnés par des *marâtres*, étaient reçus à l'Hôtel-Dieu de cette ville, et l'on en comptait même plus de 200, en 1470, dans cet utile établissement. Il demeure donc prouvé, qu'avant St.-Vincent-de-Paul, on admettait les enfants délaissés dans le principal hospice d'Amiens (1). Un homme âgé, était-il pauvre, souffrant, la ville se hâtait de venir à son aide et de lui fournir d'abord un logement, puis de quoi subsister. Un *arbalétrier* avait-il été blessé en marchant au combat pour le Roi ou pour la ville qui l'avait fait partir, il était saigné, pansé et guéri aux frais de la cité (2). Le corps de ville, comme on le voit, était alors vivement préoccupé du soulagement de l'humanité. Par malheur, des vices infâmes venaient souvent ternir l'éclat de pareils actes de bienfaisance. La passion des jeux de *cartes*, de *dez* et de la *cholle*, était si grande, qu'une bonne partie des habitants passaient leur temps à ces jeux prohibés, et y perdaient tout leur *avoir*. La ruine des familles était le résultat de cette odieuse passion du jeu. Pour y mettre fin et remédier à d'autres inconvénients non moins graves, le corps de ville fit des ordonnances sévères (3), et l'on voit, par les registres en question, qu'il commença par faire respec-

(1) *Comptes de la ville de* 1444 *à* 1445, cotés 33, y 3.

(2) A Jehan De Rouan, arbalestrier de ladite ville la some de 40 s. à lui donnée pour paier un cirurgien qui l'avait gary de certaine navreure qu'il avait eu ou bras senestre ou chastel de St.-Omer *ou il avoit esté envoié avec auttres dicelle ville par mesd. seigneurs* pour ce. . XL s.
Comptes de la ville de 1488 *à* 1489, cotés 65, y 3.

(3) Voy. *le Registre M. aux ordonnances de police*, déjà cité.

ter le *nom de Dieu* trop souvent invoqué en vain par les joueurs et les femmes de mauvaise vie. Quiconque le blasphémait, restait attaché à la porte d'une église, pendant plusieurs heures, était battu de verges par le bourreau et avait la barbe rasée *tout jus* (1). Les hôteliers et taverniers qui souffraient qu'on jouât le long du jour chez eux, aux dés, aux cartes, aux tables et autres jeux, devaient, de leur côté, être condamnés à une amende considérable (2), et les joueurs surpris dans ces sortes de repaires, être bannis de la ville. Une autre ordonnance infligea la même peine aux filles de joie qu'on rencontrait sans la *marque de drap jaune* qu'elles étaient tenues de porter sur le bras (3); enfin, pour effrayer le peuple, on fit rétablir les fourches patibulaires qui avaient été détruites par la foudre (4), et qu'à cause de ce sinistre présage, on n'avait osé relever pendant 15 ans, et l'on pendit sans exception les malheureux qui volaient au jeu et les libertins entraînés au crime à la suite de dégoûtantes orgies.

Nous pourrions, Messieurs, ajouter beaucoup de détails à ceux qui précèdent; mais nous pensons que le résumé succinct que nous venons de vous présenter, suffira pour

(1) *Comptes de la ville de* 1479 *à* 1480, cotés 56, et de 1497 à 1498, cotés 74, y 3.

(2) 9°. *Registre aux délibérations de l'échevinage d'Amiens*, coté T.

(3) *Ordonnance de police du* 21 *juillet* 1485.

(4) 8°. Registre aux délibérations de l'échevinage, coté T.

vous donner une idée satisfaisante de tous les documents curieux que renferment les *Registres aux comptes* de la Mairie d'Amiens.

Pour les Membres de la Commission,

H. DUSEVEL.



ESSAI HISTORIQUE

SUR LES ARTS DU DESSIN EN PICARDIE

DEPUIS L'ÉPOQUE ROMAINE JUSQU'AU 16me. SIÈCLE.

PAR M. RIGOLLOT,

MEMBRE RÉSIDANT.

Désirant acquitter, envers la Société des Antiquaires de Picardie, le tribut auquel chacun de ses membres doit être soumis, j'entreprends de faire connaître une suite de monuments, jusqu'ici inédits, qui, indépendamment de l'intérêt que quelques-uns peuvent offrir sous des points de vue divers, doivent être surtout envisagés, dans cet essai, sous

le rapport artistique. C'est principalement comme objets d'art qu'ils ont été choisis, comme des échantillons propres à montrer, s'il est possible, de siècle en siècle, par quelles vicissitudes ont passé les beaux arts, depuis l'époque romaine jusqu'à celle de la renaissance qui ne commença guère chez nous que vers le milieu du XVIme siècle, sous le règne de François Ier.

Je me propose, en publiant les richesses que renferment nos musées, nos bibliothèques, nos églises, non seulement d'en faire apprécier les mérites trop ignorés, mais de tracer encore subsidiairement une légère esquisse de l'histoire des arts du dessin dans laquelle je m'efforcerai de faire ressortir la part, à mon avis, assez glorieuse que la France septentrionale et particulièrement la Picardie ont prise à leurs progrès ; je montrerai que c'est par un injuste oubli qu'on n'a pas apprécié, comme ils le méritaient, les titres réels de nos provinces à occuper dans ces annales une place honorable ; pour y parvenir, il me faudra sans doute aborder des questions difficiles à résoudre, attaquer d'anciens préjugés ; mais si je puis contribuer à accroître, en quelque manière, l'illustration de notre pays, je ne regretterai pas ma peine.

Je dois ajouter que je ne me serais pas livré à ce travail, si je n'avais trouvé dans M. Duthoit, notre collègue, et dans son frère, des artistes pleins de talents, dont les dessins ont reproduit avec une scrupuleuse fidélité les monuments que je décris ; grâce à leur secours, ma besogne s'est allégée ; les planches qui accompagnent cet essai lui donneront une valeur réelle et serviront, j'espère, d'excuse aux imperfections du texte.

ÉPOQUE ROMAINE.

Mosaïque Antique.

N°. I. — Planche 1re.

Une mosaïque, récemment découverte à Amiens, servira à montrer avec quelle supériorité les arts du dessin étaient cultivés par les anciens. Cette supériorité est telle que parmi tout ce que nous réunirons, dans la suite de cet essai, d'ouvrages exécutés pendant le cours de près de quatorze siècles, il ne se trouvera rien qui puisse égaler un simple pavé situé jadis hors de l'enceinte de Samarobriva.

Des fouilles faites, il y a deux ans, pour la construction d'une église, dans le jardin des religieuses Ursulines, firent rencontrer, à 7 ou 8 pieds de profondeur, une mosaïque que les ouvriers percèrent en plusieurs endroits pour y établir les murs de divers caveaux. Lorsque la vue de quelques fragments, recueillis par des manœuvres, en eut fait connaître l'existence, il n'était plus possible d'aller à sa recherche; des voûtes avaient été construites sur la place occupée par ce pavé, et il fallut attendre qu'elles pussent être déblayées. Ce ne fut donc qu'assez long-temps après, et grâce à l'éveil qui avait été donné tant aux religieuses qu'aux maçons, qu'on pût mettre du soin à retrouver cette mosaïque et à en conserver les débris.

On entoura d'un cadre en bois les morceaux principaux, on y coula du plâtre et on parvint ainsi à les extraire sans ajouter aux mutilations qu'ils avaient subies précédemment.

M. Lemerchier, alors maire d'Amiens, s'empressa d'acquérir pour notre musée d'antiquités ces précieux débris

et les offres qu'il avait faites aux religieuses Ursulines ont été ratifiées par le Conseil Municipal.

Il ne reste que trois fragments de cette mosaïque, formée de petits cubes ou dés de marbres noir et blanc, de terres cuites et de pâtes vitrifiées.

Le premier fragment n'offre qu'un encadrement formé d'enroulements et d'ornements qui sans doute entouraient l'ensemble de la mosaïque.

Le deuxième montre, au milieu d'un cartouche et sur un fond blanc, un amour ou plutôt un génie couronné de pampres, soutenant une espèce de collier disposé en guirlande. Il est entouré d'une draperie de couleur changeante, flottant avec grâce autour de son corps, et dont les plis sont retenus par la cuisse et la jambe gauche qu'ils recouvrent; d'une main il tient une coupe ou une patère, et dans l'autre, qui est élevée, on croit reconnaître des raisins. Les côtés de cartouche où se trouve cette figure, sont entourés d'ornements de diverse espèce, ce qui fait présumer qu'il y avait plusieurs cartouches semblables, répartis d'une manière symétrique autour d'un point central.

Le troisième fragment, le plus important et dont nous donnons le dessin, offre, toujours sur un fond blanc, trois figures disposées autour de l'angle d'un quadrilatère, et ayant l'air de se poursuivre ou d'exécuter une danse. Elles faisaient probablement partie d'une plus grande composition où une douzaine de personnages au moins pouvaient être représentés. On y voit d'abord une femme couronnée de fleurs, tenant d'une main, qu'elle étend en avant, une bandelette ou un collier; elle soutient de l'autre bras une draperie rouge doublée et bordée de blanc, qui ne recouvre

que les cuisses et laisse nu le dos entier. Les pierres dont cette mosaïque est composée étant un peu grosses, on n'a pu rendre avec toute la finesse désirable les traits les plus délicats tels que ceux du visage, mais on y reconnait un dessin élégant et ferme ; les contours sont franchement arrêtés ; le mouvement est bien exprimé, la couleur est vigoureuse. Le nu des épaules et du dos est modelé avec beaucoup de talent et tous les plans en sont accusés d'une manière savante. Il est impossible que cette figure ne soit la copie d'un bon modèle, et, sans doute, elle donne une idée juste du mérite que devait avoir le tableau original.

Il reste, sur le bord du fragment, quelques traces d'une autre femme, également couronnée de fleurs, qui suivait la figure que nous venons de décrire ; celle-ci est précédée par un homme presqu'entièrement nu, dont la tête et une grande partie du tronc et de la jambe droite manquent ; son bras droit retient une draperie rouge. Enfin, devant celui-ci, se voit une femme presque de face, nue jusqu'aux cuisses qui sont recouvertes par un vêtement jaune ; elle tient en travers une haste ; elle a un collier formé de gros grains noirs, mais sa tête n'existe plus. Devant elle, on aperçoit l'extrémité d'un thyrse qui sortait peut-être d'une corbeille mystique, ou était tenu par le personnage qui la précédait ; cette composition est entourée d'une frise ornée de spirales et de masques bachiques. Les deux femmes sont des Ménades ; l'homme qui les accompagne est un servant de Bacchus, et sans doute ils célèbrent une orgie.

Il est présumable que ce pavé appartenait à un temple de Bacchus, situé autrefois hors de la ville. Ce qui autorise cette opinion, c'est qu'on a trouvé, il y a environ quatre

ans, dans un terrain voisin (1), deux tronçons de colonne entièrement couverts de sculptures, représentant des pampres, des raisins et la figure de Bacchus (2), qui doivent provenir du même édifice, dont la richesse est attestée d'ailleurs par les nombreux fragments de porphyre, de granits et de marbre précieux, recueillis dans le lieu même où la mosaïque a été découverte (3).

(1) D'anciens titres désignent ce terrain sous le nom de *Champ de Fées* dénomination donnée, surtout au moyen-âge, aux lieux où l'on avait jadis honoré les nymphes et les faunes et où se célébraient les mystères de Bacchus.

On ajoutera que cette propriété a appartenu autrefois au chapitre de la cathédrale d'Amiens et l'on sait que les églises furent dotées, lors de l'abolition du paganisme, des biens qui avaient été consacrés au culte des faux-dieux. (Indication donnée par M. Guerard.)

(2) Nous les décrirons dans l'article suivant.

(3) Voici la liste des diverses espèces dont ces fragments sont composés, dressée par M. Cheussey, notre collègue, architecte du département :

1°. Porphyre vert antique, ou serpentin d'Égypte.
2°. Porphyre vert des Vosges.
3°. Porphyre rouge antique d'Égypte.
4°. Porphyre brun des Vosges.
5°. Porphyre violet (inconnu).
6°. Granit noir et blanc d'Égypte.
7°. Granit rose (inconnu).
8°. Marbre rouge antique d'Égypte. (La carrière est perdue).
9°. Marbre blanc des Pyrénées.
10°. Marbre cipolin antique d'Égypte.
11°. Marbre campan d'Italie. (La borne de Camon est un fragment de colonne de ce marbre).
12°. Marbre bleu antique, dit bleu Fleury.
13°. Marbre gris de Flandre.
14°. Marbre noir.
15°. Brèche violette d'Italie.
16°. Brèche violette antique.
17°. Brèche brune (inconnue).

Sur plusieurs de ces morceaux se trouvent sculptés des ornements;

Il est de tradition que les empereurs Antonin et Marc-Aurèle habitèrent quelque temps Amiens, qu'ils l'embellirent et y élevèrent des temples. Le style du dessin et l'exécution des fragments de mosaïque que nous venons de décrire, se rapportent très-bien à cette époque qui est le milieu du deuxième siècle de notre ère, alors que les arts se soutenaient encore, et n'avaient pas commencé à dégénérer, comme ils le firent si rapidement dès le siècle suivant.

Ce qui donne du prix à la découverte des mosaïques antiques, surtout quand, comme celle-ci, elles représentent des personnages, c'est qu'elles peuvent nous donner une idée de la peinture des anciens. Tout porte à croire que leurs artistes excellaient autant dans leurs tableaux que dans les statues, où nous ne pouvons méconnaître leur incontestable supériorité. Cependant on n'a pu encore en juger par les peintures qui ont été trouvées, jusqu'à ce jour, dans des tombeaux, des salles de bain, ou dans les villes que les éruptions de Vésuve ont englouties, car elles n'ont de véritable mérite que par le choix du sujet, l'invention, l'ordonnance, plus rarement par le dessin, et ne peuvent faire apprécier le coloris, partie si importante de la peinture; d'abord, parce qu'elles sont exécutées sur des murailles et presque toutes à la détrempe, façon de peindre qui n'a que des ressources bien limitées, mais ensuite par ce qu'eussent-elles conservé, au moment de leur découverte, leurs couleurs primitives, elles les perdent bientôt lorsqu'elles ont été exposées à l'air.

Les mosaïques ont, sous ce rapport, le grand avantage d'être inaltérables, et, quoiqu'elles aient pu être exécutées

par des artistes d'un ordre inférieur, qui ne savaient que copier, avec plus ou moins d'intelligence, des modèles de diverses espèces, et qu'on reconnaisse dans certaines parties la maladresse de l'ouvrier, elles sont placées au rang des objets les plus précieux qui puissent orner les galeries. Celles trouvées à Amiens, outre leur valeur intrinsèque, ont, pour cette ville, un intérêt tout particulier, puisqu'elles font connaître qu'à une époque fort reculée, les beaux arts y avaient été cultivés et qu'on avait déployé pour l'ornement d'un temple ou d'une riche habitation, toutes les ressources d'un luxe élégant qui n'apparaît que là où la civilisation est déjà avancée.

Colonne sculptée du Musée.

N°. II. — Planche 1re.

Cette figure nous montre un des tronçons de colonne dont je viens de faire mention ; on y voit, au milieu des pampres et des grappes de raisin, Bacchus s'appuyant d'une main sur le thyrse, et tenant de l'autre un vase à boire, vers lequel s'élance le serpent, symbole des mystères.

Le dessin n'a ni la précision, ni la fermeté de celui de la mosaïque, les formes sont molles, les proportions mal observées, la tête est trop grosse ; mais, malgré ces défauts qui accusent la négligence du sculpteur et peut-être la décadence de l'art, il faut reconnaître que la pose en est aisée, que l'ensemble offre ce mélange heureux de grâce et d'abandon qui caractérise les statues de Bacchus, et qu'on y trouve la reproduction d'un type que des chef-d'œuvres ont rendu célèbre.

Sur les contours de cette colonne, des animaux comme

la chouette, la grive, le lapin, l'écureuil, le limaçon, entremêlés aux tiges de la vigne, paraissent y chercher un refuge ou leur nourriture ; le tout est l'œuvre d'un ciseau facile qui semble avoir exécuté en se jouant ces légers ornements. Ce genre de décoration ne s'est montré qu'assez tard, peut-être seulement au troisième siècle, lorsque, le goût dégénérant, la simplicité des anciens édifices parut trop nue, et la pureté des formes n'étant plus appréciée, on les remplaça par la richesse et la profusion ; c'est un symptôme que l'histoire de l'art nous offre à plusieurs reprises, et qui toujours se présente comme un signe d'épuisement.

On voit, dans le T. VIII de l'œuvre des Piranèses (pl. X faisant partie d'un recueil de trophées), le dessin d'un tronçon d'une colonne de marbre entièrement sculptée, représentant des branches de lierre et des oiseaux qui s'y jouent, le tout fait avec une merveilleuse légèreté, dit l'explication : cette colonne est plantée devant l'église de St.-Barthélémi, dans l'île ; je la crois du troisième siècle. On retrouve aussi ces colonnes, sculptées dans tout leur fût, ornées de feuillages et d'arabesques, sur quelques-uns des sarcophages chrétiens, provenant du cimetière du Vatican, et entre autres sur celui de *Junius Bassus*, monument célèbre en archéologie, parce qu'il porte une date certaine qui répond au milieu du quatrième siècle, à la fin du règne de Constance II (1).

Rien dans les monuments, que nous venons de décrire, n'appartient en propre à notre pays. Exécutés peut-être par

(1) Voyez Roma subterranea, édit. de Cologne, t. I, pag. 177.

des ouvriers gaulois (1), ceux-ci n'ont fait que copier les modèles que leur présentaient les Romains, alors leurs maîtres, mais qui eux-mêmes n'avaient été dans les arts que les copistes des Grecs ; ces derniers seuls avaient tout inventé, tout créé, et leur génie avait à sa manière subjugué à son tour le monde civilisé.

ÉCOLE ROMANO-CHRÉTIENNE.

Vers la fin du troisième siècle, une langueur générale, un découragement extraordinaire sembla s'emparer des esprits ; les populations, accablées par tous les genres de malheurs, abandonnèrent des Dieux impuissants à soutenir désormais un empire dont les fondements étaient usés et qui paraissait près de sa fin. Une religion nouvelle, forcée de se cacher pour échapper à la persécution, apprenait à haïr les simulacres qui, jusque-là, avaient été l'objet des respects et de l'adoration, sans chercher à leur substituer d'autres images qu'elle n'eût su où placer, et que les opinions alors dominantes regardaient comme une profanation (1). Les artistes qui, depuis long-temps, n'étaient capables que d'un travail routinier et chez lesquels ne se montrait aucune lueur d'un talent véritable, se trouvant sans direction, n'étant plus encouragés à reproduire ces

(1) Si le sarcophage de Jovin, conservé dans la cathédrale de Reims, est du IVme. siècle, comme le croit M. Du Sommerard, cela prouverait qu'à cette époque et dans nos contrés occidentales, il se trouvait encore d'habiles artistes.

(2) La sculpture était alors proscrite par les conciles.

modèles que depuis des siècles on ne cessait de copier, n'exécutèrent plus rien que de très-médiocre, et l'art tomba dans un extrême abaissement.

Mais il est vrai qu'au quatrième siècle, par suite de la conversion de Constantin au christianisme, et des grandes constructions qui furent la conséquence de la translation du siège de l'empire sur les rives du Bosphore, les artistes furent de nouveau recherchés et excités à donner à leurs productions un autre caractère; que, plus tard, au cinquième siècle, le triomphe définitif de la religion qui, jusque-là, n'avait cessé de combattre, et le mouvement qu'imprimèrent aux esprits les écrits immortels des Pères de l'église, qui en furent les plus illustres défenseurs (1), semblèrent ranimer le génie de l'art et rappeler quelques souvenirs des meilleurs temps; il en résulta comme une espèce de renaissance dont on peut se former une idée d'après les sarcophages nombreux datant de cette époque, ornés de scènes empruntées concurremment au paganisme et au christianisme (2), et qui se distinguent par un certain mérite d'exécution et par d'heureuses reminiscences. La composition de ces sculptures est simple et naturelle, les figures dont les costumes sont à peu près ceux des anciens Ro-

(1) St.-Augustin, St.-Jérome, St.-Ambroise.

(2) Une sorte de neutralité existait alors entre les deux cultes; les grandes familles de Rome, pour la majeure partie payennes, continuèrent d'honorer ouvertement les faux-dieux jusqu'au Vme. siècle, et Constantin lui-même prit soin de recueillir et de placer dans ses basiliques les chefs-d'œuvres de l'art antique; ainsi les sculpteurs purent encore continuer leurs études sur le Jupiter Olympien et la Minerve de Phidias; aussi M. De Sommerard a-t-il dit que ce prince, en créant la sculpture chétienne, a ravivé la sculpture payenne au profit des derniers champions du paganisme.

mains, sont moins lourdes et mieux travaillées qu'aux siècles précédents.

Cette époque est d'une grande importance pour le sujet qui nous occupe et a été, dans ces derniers temps, étudiée avec soin ; est-il vrai qu'il naquit alors un art entièrement neuf, différent de ce qu'on avait connu jusque-là, et qu'on puisse qualifier d'*art chrétien ?* C'est ce qu'affirme M. Du Sommerard, dans son bel ouvrage sur les arts du moyen-âge ; cependant au commencement de son troisième chapitre, cet amateur si zélé des beaux arts, mais qui les juge avec des connaissances positives plutôt qu'au moyen de déductions d'idées plus ou moins abstraites, mystiques ou philosophiques, s'était demandé ce que c'est que l'*art chrétien* et quand il a atteint son apogée, sans savoir précisément qu'y répondre, surtout depuis qu'on ne regarde plus comme sa plus belle expression les immortelles compositions des Raphael et des Michel-Ange (1). Il dit, page 92, que Constantin créa un art neuf en ravivant la tradition grecque par l'inspiration orientale ; s'il n'était question ici que d'architecture, d'églises, de basiliques, nous n'aurions aucune observation à faire, mais s'il s'agit

(1) Tout le monde parle de *l'art chrétien* et chacun le définit à sa manière. Les uns le voient dans l'architecture Romane des XI et XIIme. siècles, d'autres ne le trouvent que dans les églises du style ogival des XIIIe. et XIVe. siècles. M. Rione le reconnaît que dans l'école mystique de peinture qui se forma, au XVme. siècle, dans l'Ombrie et qu'il nomme *Peruginesque* de la ville de Perouse qui en fut le centre, en en excluant Raphael dès qu'il composa ses chefs-d'œuvres ; quelques uns ne l'aperçoivent que dans les productions des maîtres Flamands du même temps et dans celles de quelques peintres espagnols du XVIme. siècle. M. Mazure ne voit l'art chrétien que dans les œuvres de l'école byzantine qui, suivant lui, se forma sous l'inspiration spécialle du laid ; *tot capita tot sensus*.

de sculpture ou de peinture, nous ne voyons pas qu'on apporte aucune preuve à l'appui de cette assertion ; il est vrai que, pour la première fois peut-être, on exécuta sous son règne des sarcophages chrétiens, et qu'on y représenta des sujets tirés de la bible et des évangiles ; mais parce qu'alors il y eut de la *sculpture chrétienne*, il ne résulte pas qu'il y eut un *art chrétien*. Pour mériter ce titre, il faudrait, ce me semble, qu'elle offrit un style nouveau et spécial. Or, ces figures n'ont de neuf que le sujet ; on y voit Jésus-Christ et les Apôtres, Adam et Eve, Moïse et Abraham, les prophètes Jonas et Daniel. Le style, commun et sans élévation, ne se distingue par aucun caractère des œuvres médiocres des époques antérieures ; les formes sont molles et incorrectes, mais on cherchait à imiter encore les modèles antiques ; Jésus, représenté ordinairement imberbe, y est paré des grâces de la jeunesse, et les Apôtres ont des physionomies purement romaines.

Ce que nous disons des sarcophages peut s'appliquer aussi aux peintures des catacombes de Rome, cimetière commun à la population, quelque fut sa croyance. Les plus anciennes, celles de Ste-Priscille et de St.-Calixte, remontent au pontificat de Célestin Ier. vers l'an 431 (1), et nous offrent des sujets analogues, exécutés dans la même manière. On peut, en les examinant dans un ordre chronologique jusqu'aux dernières faites, au milieu du neuvième siècle, sous le pape Benoit III, y suivre le changement du style et du costume, et y observer les progrès incessants de la barbarie.

(1) Il est des écrivains qui reculent l'époque de ces peintures de plus d'un siècle, mais il est à croire qu'elles ne sont pas antérieures a Constantin.

M. Rio (1) trouve cependant, dans les compositions primitives de ces peintures, une haute tendance, un beau caractère et un style quelquefois grandiose, et quoiqu'empreines, dit-il, à certains égards, de la décadence contemporaine, elles n'en ont pas moins préparé de loin les voies à la peinture chrétienne du moyen-âge ; après tout, ajoute-t-il, ces monuments, en apparence, si grossiers sont le plus vieil héritage que nous aient transmis nos devanciers dans la croyance en Jésus-Christ. Sans doute, à ce titre, ils inspirent un grand intérêt ; mais, examinés sous un autre point de vue, abstraction faite de la pensée, de la sublimité du symbole ou de l'allégorie qui a présidé au choix des sujets, considérés dans leur exécution toute materielle, il est difficile d'y trouver tout ce que M. Rio y aperçoit ; ayant pris le parti, par esprit d'orthodoxie peut-être, d'élever cette école qu'il nomme *Romano-chrétienne*, bien au-dessus de *l'école Byzantine* dont il ne voit que les défauts, il y rattache tout ce qui s'est fait de bien dans les arts, même après qu'elle eut disparu entièrement. Il avoue, cependant, qu'après que l'école qui avait eu son point de départ dans les catacombes, se fut éteinte d'elle-même (2), comme une lampe où l'on a cessé de verser de l'huile, des peintres byzantins appelés en Italie y firent briller la lumière dans les ténèbres, et que ce furent eux qui donnèrent enfin l'éveil au génie de Cimabué, qui ne fit guère que continuer leurs pratiques. D'un autre côté, suivant M. Mazure (Philosophie des arts du dessin. 1838), les peintures des cimetières de Rome ne sont qu'un dernier rayonnement

(1) De la poésie chrétienne. Forme de l'art, peinture. 1836.
(2) Vers le Xme. siècle.

de l'art grec (1), et l'art du moyen-âge ne peut les regarder comme son origine. M. Raoul Rochette paraît être du même avis, lorsqu'il dit que, dès les premiers pas dans les catacombes de Rome, on se retrouve encore sur le terrain de l'antiquité.

Les miniatures de quelques manuscrits latins (2) ou grecs (3), les mosaïques qui subsistent encore dans cer-

(1) Il nomme grec l'art romain, parce que celui-ci ne fut qu'une continuation de l'ancien art grec.

(2) On peut voir, dans les planches du grand ouvrage de Séroux d'Agincourt, celles du Virgile, de la bibliothèque du Vatican, du IVme. au Vme. siècle; du pontifical latin (de la bibliothèque de la Minerve), du IXme. siècle, exécuté en Italie pour un évêque de Capoue, dont les figures sont courtes et pesantes, les traits du visage uniformes et sans expression; d'un *exultet* du XIme. siècle; du Virgile du Vatican du XIIme. au XIIIme. siècle. Ces manuscrits latins ne se font remarquer que par leur mauvais goût, le défaut de noblesse et de grâce, la pauvreté du style.

(3) Avant que les idées mystiques des orientaux ne donnassent naissance à ce qu'on appelle le *style byzantin*, dont nous aurons bientôt occasion de nous occuper, les figures des manuscrits grecs, même exécutés à Constantinople, ne différaient pas de celles dues à des artistes italiens; on peut citer en preuve la Genèse de la bibliothèque impériale de Vienne du IVme ou du Vme siècle, et le manuscrit grec de Josué de la bibliothèque du Vatican du VIIme. ou du VIIIme. siècle. Deux diptyques célèbres de la bibliothèque du roi donneront lieu à de pareilles remarques. Celui du consul Flavius Félix de l'an 420, et celui du consul Anastase de l'an 517 nous montrent combien, pendant l'espace d'un siècle, les arts avaient dégénéré. Le premier conserve un assez beau caractère, tandis que l'autre présente dans le travail et dans le costume une absence complète de goût. Ce dernier a été exécuté à Constantinople, et, d'après cette donnée, on dit, dans le *Trésor de Glyptique* où ils sont gravés avec l'admirable perfection qui distingue cet ouvrage, qu'il est un produit de l'art byzantin. Cependant, comme rien, dans sa composition, ne rappelle le style de cette école, et qu'on y retrouve toute l'imperfection de l'école romaine, ses formes molles, son galbe pesant, il nous semble qu'il n'en est qu'une imitation et, qu'ici, le lieu ne fait rien à l'affaire.

taines églises, nous apprennent également à connaître ce qu'on peut appeler le style romain dégénéré, qui subsista en Italie au moins jusqu'au onzième siècle. Il est sans noblesse, sans dignité, les figures sont ordinairement courtes et dessinées très-incorrectement; mais aussi elles ont quelque chose de naturel, une certaine naïveté; et sont dépourvues de cette prétention qui est si insupportable quand elle accompagne l'ignorance. Il est probable qu'il en fut de même dans les Gaules, et qu'après la destruction des simulacres du paganisme, les peintures dont les chrétiens ornèrent les églises furent d'un goût aussi pauvre et du même style que celles que les souterrains de Rome nous ont conservées. Aucune de ces peintures ne nous est du reste parvenue, et les monuments qui nous apprennent quelque chose sur l'état des arts en France, à cette époque, sont aussi rares que précieux. Tel est l'ivoire sculpté dont une partie est dessinée sous le n°. 3, et que l'on présume exécuté, vers le sixième ou le septième siècle, par quelque moine de Reims ou de St.-Riquier (1).

Ivoire sculpté représentant les miracles de St.-Remi.

N°. III. — PLANCHE 2.

Cette feuille d'ivoire, destinée probablement à orner la couverture d'un missel ou d'un évangéliaire, offre trois scènes superposées et entourées d'une frise en feuillages d'un assez bon goût.

(1) D'après une lettre que M. Du Sommerard m'a fait l'honneur de m'écrire, il se pourrait que cet ivoire fut plus ancien et appartînt à un diptyque consulaire du genre de ceux que Clovis lui-même fit distribuer.

On y a représenté trois des principaux miracles de la vie de St.-Remi, évêque de Reims, mort en 533. Le plus important et le plus curieux est celui qui signala le baptême de Clovis. Les circonstances qui accompagnent ce grand évènement de notre histoire nationale y sont reproduites avec un caractère d'antiquité qui ne se trouve sur aucun autre monument connu (1).

Il suffit, au besoin de cet essai, de reproduire la première scène. On y voit St.-Remi ressuscitant une jeune fille de Toulouse qu'on avait apportée morte dans l'église de St.-Jean-Baptiste de Reims. On y trouvera de grandes incorrections de dessin, des têtes trop grosses, des mains exagérées; mais les figures ont de la naïveté, leurs mouvements sont naturels et cette composition, qui a au moins le mérite de la simplicité, est bien du style que nous avons appelé romain dégénéré ou des bas temps. Les costumes sont ceux de l'époque où cette sculpture a été faite; le personnage placé derrière la jeune fille, et qui est sans doute son parent, porte une tunique courte, une chlamyde et des souliers (*caligæ*). Il est probablement habillé comme l'étaient les habitants du midi de la France, qui avaient conservé plus long-temps les mœurs romaines.

St.-Remi est vêtu d'une tunique longue, d'une aube plus courte, et d'une chasuble (*casula seu planeta*). Ce dernier vêtement était alors un manteau ou habit de dessus sans ornement, que les gens du monde portaient aussi dans le mauvais temps, (car alors, les habits des prêtres

(1) Le dessin entier de cette sculpture a été donné dans un opuscule ayant pour titre : *Notice sur une feuille de diptyque d'ivoire représentant le baptême de Clovis*. Amiens 1832, in-8°.

ne différaient pas de ceux des laïcs). Le Saint est chaussé avec des sandales attachées par des courroies ou cordons : leur forme est peu commune. Tous les prêtres, figurés sur ce diptyque, en portent des pareilles, et ils sont habillés à peu près comme Saint-Remi. Il est remarquable que celui-ci n'ait aucun des insignes de l'épiscopat qui effectivement n'ont été usités que plus tard. Ainsi, il n'a ni crosse, ni mitre, ni pallium, ni étole ; l'absence de ces ornements est un signe de haute antiquité. Ce costume a de l'analogie avec celui sous lequel le pape Grégoire-le-Grand s'est fait peindre, ainsi que son père et sa mère, à la fin du sixième siècle, dans le monastère de St.-André, à Rome. (Voyez les annales de Baronius, à l'année 604) (1).

A peine trouve-t-on dans ce dessin quelque trace de l'arrivée des Francs sur le sol gaulois. Peut-être, cependant, le lit sur lequel la jeune fille est placée est-il de cette forme courte, propre aux races germaniques, que l'on retrouve plus tard sur les monuments carlovingiens, sur lequel on est plutôt assis que couché, et que connaissent tous ceux que les hasards de la guerre ont conduit non pas seulement dans les grands hôtels des villes d'Allemagne, mais aussi sous l'humble toit du laboureur ou de l'artisan.

(1) On aperçoit aussi quelque ressemblance entre ces figures et celles de la mosaïque de l'église de St.-Vital de Ravenne, représentant Justinien, l'impératrice Théodora et l'évêque Maximien. Elle a été exécutée vers l'an 537, et se trouve dans l'ouvrage de du Cange sur les familles byzantines.

ÉCOLE BYZANTINE.

Nous avons vu qu'à Rome, les artistes, en retraçant des sujets chrétiens, n'avaient cependant pas changé de méthode, et qu'ils continuèrent d'imiter les ouvrages anciens qui, depuis si long-temps, leur servaient de modèles, et qu'il en fut quelque temps de même dans l'empire d'Orient; mais il vint un moment où des idées religieuses, empreintes de mysticité, ayant exalté les imaginations, on s'évertua à trouver pour la figure de Jésus-Christ, de la Vierge et des Saints, des types nouveaux, susceptibles de caractériser leur nature divine, en s'éloignant des thèmes reçus jusqu'alors qu'on répudia comme entachés des souvenirs de l'idolâtrie. On abandonna donc les formes grecques, et on chercha dans les traits si prononcés de la nation juive, ce caractère religieux et purement chrétien dont le besoin se faisait sentir; il en résulta une école différente de toutes celles qui avaient existé jusqu'alors, qui subordonna la forme à la pensée, la beauté physique à l'expression morale, et qui, malgré son ignorance entière du dessin, son exécution défectueuse, se distingua par l'élévation de son style et renferma des germes précieux qui fructifièrent pendant des siècles; c'est ce qu'on appelle l'école des grecs modernes ou byzantine (1).

(1) S'il arrivait qu'on comparât mes remarques avec celles que renferme le bel et savant ouvrage de Seroux d'Agincourt, on trouverait que je suis en contradiction avec cet illustre amateur, et il serait bien naturel de me donner tort; j'ai donc besoin ici de quelques explications. M. d'Agincourt, après avoir donné les caractères de l'école byzantine, ajoute: *que le style quoique entièrement dégénéré est toujours celui de l'école grecque*; je crois qu'il a eu tort de confondre ainsi, en quelque sorte, l'école grecque

L'air grave et pieux des têtes, l'ensemble des lignes, la belle disposition des draperies donne à ses productions un aspect grandiose qui frappe dès l'abord. Ce que nous connaissons de plus ancien de l'art byzantin est en même-temps sa plus sublime création, c'est le portrait du Christ (1) qui, transmis d'âge en âge jusqu'à nous, s'est conservé comme le type véritable et sacré du Dieu fait homme (2).

Il est cependant remarquable que nous le trouvions d'abord sur des œuvres romaines, sur quelques-uns des sarcophages du Vatican (3) dont nous avons déjà plusieurs fois parlé, ainsi que sur les peintures des catacombes de Rome (4). Mais là-il ne parait y être qu'une importation étrangère, son style est différent de celui des autres personnages; on s'accorde à en attribuer l'invention à des

antique avec la byzantine; celle-ci, née du christianisme et lui devant tout, ne peut en aucune manière être la suite de l'école grecque dont elle diffère entièrement. C'est par suite de la même façon de voir qu'il dit encore *que c'est le maintien ou l'abandon des principes antiques de l'école grecque qui établit le caractère distinctif entre les peintres des écoles grecques et ceux de l'école latine*; il me semble, ainsi que je l'ai dit plus haut, que l'école latine ou romaine dégénérée est plutôt la suite de l'école grecque proprement dite que l'école byzantine.

(1) Les Pères de l'église, qui vécurent au commencement du Vme. siècle et particulièrement St.-Augustin, reconnaissent qu'on ne possédait de leur temps aucun portrait authentique de J.-C.

(2) Le visage est d'une forme ovale, légèrement allongée, la barbe courte et rare, les cheveux partagés également sur le front en deux longues masses qui retombent sur les épaules, la physionomie est grave, douce et mélancolique.

(3) V. *Roma subterranea*. T. 1, pag. 187.

(4) V. *Roma subterranea*. T. 1, pag. 321. un portrait de Jésus-Christ peint dans le cimetière de St.-Calixte, et celui du cimetière de St.-Pontian, pag. 288. Ce dernier est postérieur de beaucoup au précédent, et a moins d'importance sous le point de vue historique.

artistes byzantins (1) et à ne pas la faire remonter plus haut que le cinquième siècle.

Nous indiquerons, comme preuve de l'origine orientale de cette école, un manuscrit syriaque de la bibliothèque de St.-Laurent de Florence, écrit en Mésopotamie, dont les miniatures, quoique exécutées d'une manière barbare, en montrent tous les caractères et sont en même-temps un des plus vieux modèles qui nous en restent, puisqu'elles datent de l'année 586 (2).

Au cinquième siècle, une question de haute importance pour l'avenir de l'art fut agitée entre les plus illustres évêques, relativement à la figure du Christ. Les uns soutenaient avec St.-Cyrille d'Alexandrie, en s'appuyant sur l'autorité de Tertullien et de St.-Justin, que le Christ avait été le plus laid entre les enfants des hommes ; tandis que l'opinion contraire était défendue par St.-Jérôme, St.-Ambroise, et en orient, par St.-Jean-Chrysostôme et St.-Grégoire de Nysse ; suivant eux, le Christ ne voila sa divinité qu'autant qu'il était nécessaire pour ne pas blesser les re-

(1) Voyez M. Raoul Rochette, Discours sur l'origine, le développement et le caractère des types imitatifs qui constituent l'art du christianisme. 1834. Page 27.

(2) Voyez la planche XXVII de l'histoire de l'art de d'Agincourt ; c'est par erreur que ce manuscrit y est indiqué comme du IVme. siècle ; l'auteur rectifie cette date dans le texte. La Vierge ressemble déjà, par la pose et le costume, à celle que l'empereur Léon-le-Sage fit placer plus tard sur ses monnaies, à la fin du IXme. siècle.

Nous ne concevons pas pourquoi dans le *Conversations Lexicon* (V°. Byzantinische Kunst — Schule), on ne fait remonter qu'au IXme. siècle les premières traces qui soient connues d'un art chrétien dans l'orient, tandis qu'il nous reste tant de monuments qui le font remonter plusieurs siècles auparavant.

gards des hommes. Cette controverse se prolongea jusqu'au huitième siècle, époque où Jean de Damas et le pape Adrien 1er. peignirent Jésus-Christ comme un nouvel Adam, modèle des formes les plus accomplies, peut-être pour contrebalancer l'influence des moines grecs réfugiés en Italie par suite de la persécution des iconoclastes. Plus tard St.-Bernard disait que la merveilleuse beauté de Jésus-Christ surpassait celle des anges.

En Orient, malgré l'autorité de Jean-Chrysostôme et de Grégoire de Nysse, l'opinion contraire prévalut, et les moines de St.-Basile se torturèrent l'imagination pour représenter le Sauveur sous des formes laides; ainsi, dit M. Rio, les grecs du moyen-âge repoussèrent le beau élevé par l'incarnation à sa plus haute puissance; de l'opinion admise par les Byzantins que le Christ était dépourvu de beauté, M. Mazure conclut que la pensée du laid fut la règle de l'art au moyen-âge; de même que la pensée du beau avait fait la destinée de l'art grec, que la laideur devint le principe de l'*art chrétien;* mais, ajoute-t-il, c'est le laid symbolique ayant conscience de soi et sachant que dans cette laideur physique repose la beauté morale; M. Mazure y rattache une idée d'infini, d'infini spiritualiste, dit-il, autre que l'infini matériel de Rome et que l'infini panthéistique de l'orient; nous ne le suivrons pas dans les longs développements philosophiques qu'il y ajoute; il a regardé comme un principe général ce qui n'était que le résultat d'un fait isolé, que la conséquence de l'impuissance de l'art (1) et du défaut de goût d'ouvriers ignorants qui

(1) L'art, dit M. Raoul Rochette, pencha vers la laideur, par impuissance encore plus que par conviction.

trouvaient plus facile de rendre la laideur que d'imiter la beauté. Les byzantins ou les grecs modernes qui, comme nous l'avons vu, adoptèrent des types nouveaux pour représenter les personnages d'une religion nouvelle, qui cherchèrent d'abord leurs modèles dans les physionomies juives (1) ne leur donnèrent un caractère de laideur que lorsque, voulant représenter les scènes tragiques de la passion, ils exagérèrent l'expression de douleur et de tristesse que devaient en ressentir les témoins. Cette expression admise et reproduite par de serviles copistes, a pu être étendue à d'autres sujets, et on retrouve effectivement sur beaucoup de peintures, exécutées du onzième au treizième siècle, des yeux hagards et un caractère trop sévère; mais nous n'y verrons ni théorie, ni dessein prémédité, plutôt impéritie, esprit de routine, absence du sentiment du beau et impuissance de mieux faire, impuissance dont d'ailleurs tous les arts se ressentaient et qui existait dans toutes les productions de l'esprit humain, empreintes pendant plusieurs siècles du cachet de la médiocrité.

Nous ajouterons que l'auteur que nous venons de citer tantôt fait remonter l'origine de ce qu'il appelle l'*art chrétien* du moyen-âge, à la fin du septième siècle, après le concile de 692 qui prescrivit de représenter le Christ sous forme humaine, au lieu de se contenter des images symboliques qui avaient été surtout en usage, principalement en orient; et tantôt dit que le vrai caractère du style de l'art au moyen-âge ne s'est établi qu'au neuvième et au dixième

(1) Les Apôtres peints par Léonard de Vinci, dans sa magnifique cène, sont loin d'être laids, quoiqu'ils aient des figures juives.

siècle ; nous croyons cette dernière assertion plus favorable à la thèse qu'il soutient ; en effet, ce ne fut guère que du neuvième au dixième siècle qu'on osa, pour la première fois, représenter Jésus mort et crucifié et les tristes scènes de la passion ; qu'on peignit la mère de douleurs à côté du corps sanglant et défiguré de son fils. Ce n'est donc que longtemps après la naissance de l'école byzantine, et après la longue persécution des iconoclastes, que l'élément du laid, mais non sans doute une laideur systématique, occupa une certaine place dans les œuvres de ses peintres, et céda à une époque où une barbarie sans exemple dans l'histoire couvrait l'Europe de ses ténèbres.

Nous opposerons encore aux assertions de M. Mazure et à celles de M. Rio qui s'accorde avec lui sur quelques points, que la Vierge représentée sur les monnaies de l'empereur Léon-le-Sage, s'y montre avec une figure jeune et agréable, et surtout l'opinion de M. Mérimée qui, dans ses *Notes d'un voyage en Auvergne*, loin de reconnaître que les artistes byzantins travaillaient sous l'inspiration du laid, après avoir remarqué la singulière ressemblance qu'ont entr'eux tous les saints de la peinture byzantine et qui ferait croire que les artistes ont tous copié un même modèle, dit que ce modèle est un type de beauté idéale. Assurément, ajoute-t-il, cette beauté n'est point *rendue*, mais elle est *cherchée*, et cette tentative, toute infructueuse qu'elle soit mérite, d'être constatée.

Une circonstance qui, au sixième siècle, exerça d'abord sur l'art une grande influence et dut exalter puissamment l'imagination des artistes, mais qui bientôt après, par un retour singulier, eût aussi pour effet de les réduire pendant

long-temps au simple rôle de copiste, est le culte qu'on commença alors de rendre aux images.

D'abord, faites seulement pour l'ornement des places publiques et des maisons particulières ou pour le plaisir des fidèles, elles ne pouvaient être empreintes d'un caractère spécial, chaque ouvrier ne suivant en les exécutant que ses propres inspirations. Il n'en fut plus de même lorsque, placées dans les églises, elles firent partie essentielle du culte, et surtout lorsque, consacrées par l'autorité ecclésiastique, elles devinrent l'objet d'une espèce d'idolâtrie. Le clergé grec ayant adopté certains types hiératiques pour les personnages divins, les immobilisa en quelque sorte, et ne permit plus qu'on les changeât; les peintres d'alors, presque tous moines, n'exécutèrent plus rien que sous la suprême direction de leurs évêques, l'essor que l'art chrétien avait pris se trouva bientôt arrêté et il se borna à un petit nombre de modèles.

Ainsi, il y eut presqu'à la fois, à cette époque mémorable, enfantement des types propres au christianisme, adoration superstitieuse de ces images, puis leur imitation servile.

L'abus du culte qu'on leur rendait, ou de l'*iconolatrie*, suscita au huitième siècle, à Constantinople, la violente réaction, connue sous le nom d'hérésie des iconoclastes, qui troubla et ensanglanta la chrétienté pendant plus d'un siècle, depuis 726 jusqu'en 842. On ne se contenta pas de détruire tous les objets d'art qui représentaient Jésus-Christ et ses Saints, de blanchir les églises qui avaient été peintes, de bruler les manuscrits; on poursuivit aussi les artistes ou on les emprisonna; on en martyrisa même quelques-uns plus fanatiques que les autres. Presque tous, fuyant

la persécution, refluèrent vers l'Occident, dotèrent l'Italie et la France de ce qu'ils avaient sauvé de la destruction, et y exercèrent leur talent.

Ces moines grecs ne savaient pas mieux dessiner que les Italiens, leur ignorance du nu était pareille, mais ils employaient d'autres modèles ; ainsi les figures au lieu d'être courtes étaient longues et de haute taille, elles avaient les sourcils arqués, les yeux grands et comme effarés ; mais on trouve dans les têtes de vieillards, de la dignité, leur maintien est majestueux, celui des femmes est modeste ; les vêtements sont amples et largement drapés (1) ; les poses recherchées, quelquefois exagérées ; mais, en général, elles ont une noblesse, un caractère élevé qui rappelle jusqu'à un certain point les productions les plus fières de l'école florentine.

Nous aurons occasion ci-après de rechercher comment les arts du dessin furent cultivés en France, sous le règne de Charlemagne, pendant lequel l'occident épuisé sembla se ranimer pour quelque temps ; maintenant, donnons un exemple de ce qu'y exécutaient à la fin du huitième siècle, et sans doute par l'ordre de ce prince, les émigrés de l'école byzantine.

(1) M. d'Agincourt fait observer, relativement au costume, que celui que portaient les grecs, au IXme, ou Xme. siècle, présentait aux artistes le moyen de donner à leurs figures un caractère plus grandiose, par l'ampleur des draperies, par la manière de les agencer. Nous croyons, au contraire, qu'ils ne reproduisaient pas servilement les costumes de cette époque qui, à l'exception de ceux des ecclésiastiques, étaient en général disgracieux et surchargés d'ornements ; mais qu'ils avaient le talent de les choisir et surtout qu'ils donnaient aux personnages principaux, à J.-C. et à ses Apôtres, des costumes dont les modèles leur avaient été transmis depuis plusieurs siècles. Nous reviendrons d'ailleurs sur ce point.

Miniature de l'Évangéliaire de la Bibliothèque d'Abbeville.

N°. IV. — Planche 5.

Nous choisirons pour cela une des miniatures d'un précieux évangéliaire, écrit en lettres d'or sur du velin pourpre, appartenant à la bibliothèque communale d'Abbeville et provenant de l'abbaye de St.-Riquier. Suivant une tradition conservée d'âge en âge dans cette abbaye, il aurait été donné par Charlemagne à St.-Angilbert son gendre, abbé de St.-Riquier, vers l'an 793 (1).

Il suffit de jeter les yeux sur la figure de ce St.-Mathieu, pour y reconnaître un grand style; mais il en est de ce dessin comme de la plupart de ceux dus à cette école, son mérite est dans l'ensemble plus que dans les détails qui manquent de correction et de vérité; cette miniature est d'ailleurs une des plus belles que nous connaissions de cette époque, et elle offre un excellent specimen de l'art byzantin (2).

(1) Voir dans le volume des Mémoires de la Société d'Émulation d'Abbeville (1836—1837), une description détaillée de ce manuscrit, par M. De Belleval.

(2) On peut lui comparer les figures de l'évangéliaire de St.-Médard de Soissons, manuscrit écrit pour Charlemagne, ou, suivant une autre indication, donné par Louis-le-Débonnaire et conservé à la bibliothèque du roi, (reproduites dans le magnifique ouvrage de M. le comte Auguste de Bastard, intitulé : *Peintures des Manuscrits*) et celles de l'évangéliaire de la bibliothèque de Trèves, autre manuscrit connu sous le nom de *Codex aureus*, donné par Ada, fille de Pepin et sœur de Charlemagne. Toutes ces miniatures sont dans le même style; mais me paraissent moins belles que celles du manuscrit d'Abbeville.

ÉPOQUE CARLOVINGIENNE.

Nous venons de voir que Charlemagne employait des peintres grecs ou au moins des dessinateurs formés à leur école, à orner de précieux manuscrits qui sont presque les seuls monuments qui nous restent de l'état des arts sous la seconde race.

Nous ne savons pas si Dagobert (1), qui se signala par son goût pour l'architecture et l'orfèvrerie, attira des artistes étrangers, et si le nouveau style chrétien s'introduisit dès-lors en France ; mais s'il donna aux arts quelques encouragements, ils durent cesser bientôt sous les rois qui lui succédèrent, trop dépourvus d'autorité, trop occupés d'intrigues et de guerres civiles, pour qu'ils y fissent attention.

Lors de l'hérésie des iconoclastes, Charles Martel, le véritable souverain, avait d'assez grandes affaires sur les bras pour qu'il ne songeât guère à accueillir et à recevoir, dans des monastères qu'il était forcé de priver de leurs revenus, des moines fuyant une persécution dont le motif ne devait pas lui paraître bien important.

Enfin quand, vers le milieu du huitième siècle, la couronne passa définitivement à ses fils, tous les genres d'études et de connaissances étaient tombés dans un anéantissement

(1) Dagobert dépouilla de leurs objets les plus précieux, et surtout de leurs reliques, les églises pour enrichir le monastère de St.-Denis. Ainsi il prit à St.-Hilaire de Poitiers, outre le corps de ce saint, deux portes en bronze d'une valeur inestimable, et un grand bassin de porphyre qui sert de baptistaire. Il prit à Amiens le corps de St.-Firmin, sous prétexte que cette ville avait favorisé les Huns.

complet, l'ignorance et la barbarie parvenus à un point extrême.

Charlemagne, qui eut le sentiment de tout ce qui était beau et utile, ne commença à encourager les lettres qu'après s'être fait couronner roi des Lombards (1). Il fallut qu'il visitât l'Italie, que ses regards fussent frappés de l'éclat des basiliques qui couvraient cette terre classique des beaux arts, pour qu'il appréciât toute leur importance et cherchât les moyens de les introduire en France. Il se rendit plusieurs fois à Rome ; il en ramena d'abord en 774, et plus tard en 787 (2), des chantres, des grammairiens, des calculateurs, pour rétablir les études qu'il s'appliqua sérieusement à faire revivre. Par les soins de ce grand homme, des écoles furent établies partout dans les cathédrales et les couvents (3). Une des principales obligations des moines consistait à transcrire les saintes écritures et à en décorer avec magnificence les manuscrits ; des dessinateurs, des miniaturistes y étaient spécialement employés. Parmi les maîtres amenés d'Italie, qui les guidèrent dans une étude peut-être alors nouvelle pour la France, les uns appartenaient à l'école byzantine (4), les autres continuaient

(1) Les premières monnaies de Charlemagne étaient d'abord excessivement grossières. Il s'y fit un changement manifeste, lorsqu'il reçut la couronne de Lombardie, puis quand il prit le titre d'empereur.

(2) Dès cette année, il avait fait écrire en lettres d'or un magnifique psautier, sans doute enrichi de peintures, dont il fit présent au pape Adrien.

(3) Celle de l'abbaye de Corbie (voir à cet égard l'histoire de Corbie, par Dom Grenier) fut une des plus célèbres. On y rassembla les écrits des anciens dont la plus grande partie fut achetée en Italie.

(4) C'étaient pour la plupart des moines de St.-Basile, qui avaient été recueillis dans les monastères d'Italie.

les errements de l'ancienne école romaine, alors bien dégénérée.

Nos moines se bornèrent sans doute d'abord au simple rôle de copistes ; mais comme il n'en fut pas toujours ainsi, il s'agit de rechercher quelle espèce de changement ils firent aux modèles qu'on leur avait apportés.

Nous avons vu que les grecs, après avoir inventé des types chrétiens et donné de la grandeur et de la dignité à la figure du Christ et des principaux Saints, se trouvèrent en quelque sorte enfermés dans le cercle qu'ils avaient tracé. Soumis au despotisme sacerdotal de leurs évêques, adorant les œuvres de leurs mains qu'ils ne pouvaient plus modifier, fanatisés par la persécution dont ils étaient les victimes, ils ne savaient plus que reproduire sans cesse les mêmes figures. Dans le même temps, les papes excités sans doute par ce qui se passait en orient, où on s'acharnait à détruire les images, voulurent à leur tour qu'on les adorât.

Les français, éloignés de Rome et de Constantinople, ces deux centres des traditions religieuses, surent se garantir de l'un et de l'autre excès, et gardèrent à cet égard un juste milieu. S'ils ne proscrivirent pas les images, d'un autre côté, ils ne leur rendirent aucun culte superstitieux. *On ne leur doit*, disent les livres carolins, écrits au nom de Charlemagne, pour repousser les prétentions du pape, *on ne leur doit aucun culte, ni vénération, ni salut, ni offrande d'encens et de luminaire ; elles ne doivent point être appelées saintes, et elles tiennent tout ce qu'elles sont du peintre et du sculpteur* (1). Nos artistes, d'après cela, libres de les traiter,

(1) Voyez l'histoire ecclésiastique de Fleury. Liv. 44. § 47.

à leur guise, jouirent d'une liberté, d'une indépendance qui durent leur être favorables, et purent se livrer à leur imagination plus que les Italiens et les Grecs (1).

Ce que nous connaissons des productions de ces derniers, a toujours une teinte de sévérité et de tristesse que rien ne tempère. Ils n'avaient qu'une piété sombre qu'aucune idée riante ne venait égayer. Toutes les figures sont sérieuses et jusqu'au choix des couleurs, jusqu'aux carnations qui sont livides et verdâtres, tout dans leurs ouvrages est empreint du même caractère (2).

Il n'était pas possible que des Français, tels dévots qu'ils fussent, ne laissâssent pas percer dans leurs œuvres quelque chose de la vivacité et de la gaieté qui leur est naturelle, et ne suivissent pas une autre direction. Ces qualités se montrent particulièrement dans les ornements capricieux, dans les figures grotesques qu'ils surent introduire au milieu des textes les plus sérieux et dans lesquels ils firent

(1) Il ne fut question que fort tard de représenter Dieu le père. Chercher à reproduire son image incompréhensible était regardé, dans l'église grecque et dans la romaine, comme une véritable profanation. Ce furent des Français qui, moins asservis au joug et doués de plus de hardiesse, osèrent les premiers le figurer.

M. Emeric David signala un manuscrit du IXme. siècle comme en offrant l'exemple le plus ancien qu'on en connut et suivant M. Raoul Rochette cet exemple est encore unique. Le manuscrit qui fait l'objet de cet article nous en fournit un nouveau appartenant au même siècle. Jusque là et longtemps encore après son symbole était une main qui sortait des nuées, et, au XIVme. siècle, le pape Jean XXII fit brûler, comme hérétiques, ceux qui voulurent peindre la Trinité. (Basnage hist. de l'église pag. 1364.)

(2) On a remarqué que le principal changement qui eut lieu au XIIIme. siècle dans la première école de peinture allemande (celle de Cologne) dont les maîtres furent d'abord des grecs expatriés, se fit dans la couleur qui prit des teintes fraîches et roses qu'ils n'avaient jamais employées.

souvent preuve de beaucoup d'invention, et d'un gracieux laisser-aller que ne connurent jamais les artistes grecs (1).

Psautier de Corbie, du IXme. siècle.

Planches 4, 5, 6 et 7.

Un précieux Psautier écrit au neuvième siècle (2), provenant de l'abbaye de Corbie, et dont les nombreuses initiales ou lettres tournures sont diversifiées avec un art infini, nous permettra de donner quelques exemples de ce genre

(1) M. Éméric David ayant dit qu'un grand nombre de peintres Français exécutèrent les miniatures des manuscrits sous Charlemagne et ses enfants, ajoute que si ces miniatures sont inférieures pour le dessin à celles des grecs, elles les surpassent souvent par la hardiesse et l'originalité de la pensée. (Discours historiques sur la peinture moderne).

(2) C'est un petit in-f°. sur parchemin, appartenant à la bibliothèque communale d'Amiens et portant pour étiquette : *Liber psalmorum cum canticis et antiquis litaniis ; codex scriptus sæculo* 9°.

Chaque lettre initiale des psaumes et des cantiques est historiée de figures, d'animaux fantastiques ou de feuillage, et quoiqu'elles soient très-nombreuses, puisqu'il y en a plus de cent soixante, elles sont toutes différentes, beaucoup sont coloriées, mais d'autres sont au simple trait.

A la fin se trouvent des litanies qui paraissent écrites d'une autre main que le corps du volume et dont le commencement manque. On y lit ce qui suit :

Ut imperatorem et exercitum francorum conservare digneris,
Ut eis vitam et sanitatem atque victoriam dones,
Ut sanitatem nobis dones,
Ut pluviam nobis dones,
Ut æris temperiem bonam nobis dones.
Te rogamus,
Ut celi serenitatem nobis dones, etc.

Voir les litanies Carolines, dressées sous le pontificat d'Adrien Ier. pour l'usage de Charlemagne et de sa cour. Mabillon. Annal. T. II, p. 682-89.

d'ornementation (1), et de montrer, si cette expression peut être permise, le style byzantin traduit en français. Mais indépendamment de la modification que lui imprime la différence de l'esprit qui dirige le dessinateur, il en est une autre toute matérielle produite par le changement de costume ; la forme des vêtements, leur ampleur ou leur étroitesse, devaient exercer alors sur les beaux arts une influence d'autant plus grande que nos moines, dépourvus de la science du dessin, ne pouvaient racheter par le mérite de l'expression, ou par des beautés de détail, ce que leur présentait d'ingrat la manière de s'habiller.

Les byzantins couvraient les figures du Christ et des Saints de larges draperies et de longues tuniques qu'ils disposaient avec noblesse ; leurs évêques, leurs prêtres avaient conservé un costume semblable, et cela seul suffisait pour leur donner un caractère imposant et respectable.

Il n'en fut pas de même dans les Gaules. L'habit des Francs était court et serré sur le corps ; les prêtres et les moines portaient des tuniques étroites, recouvertes par une chasuble, ordinairement taillée en pointe, d'une forme disgracieuse, et que ses broderies et galons rendaient roide et sans plis ; cette influence fut telle qu'il suffit d'un temps assez court pour altérer les traditions byzantines, et que les peintures des plus beaux manuscrits exécutés sous le règne de Charles-le-Chauve, par exemple, présentent un caractère de gaucherie et de roideur qui s'éloigne beaucoup du style

(1) Il n'y a, ce nous semble, rien de grotesque dans les figures que nous tirons de ce psautier ; tout à la fois naïves et bizarres elles ont un caractère particulier que nous ne savons comment nommer.

grec et se rapproche presqu'entièrement de celui des Italiens qui, depuis long-temps, avaient tous ces défauts (1).

Le manuscrit que nous avons à faire connaître parait antérieur à cette espèce de dégénérescence, et quelque soit du reste l'ignorance du dessinateur qui a employé ses loisirs à l'orner, il a su donner aux costumes français qu'il a entremêlés aux byzantins un tour aisé et naturel que nous avons rarement rencontré ailleurs. Passons à l'examen de quelques-unes de ses lettres historiées dont nous donnons la copie.

N°. V. — Planche 4.

Cette lettre, d'une grande dimension, commence le volume, elle est l'initiale du psaume 1er. *Beatus vir*, etc., et parait empruntée à un autre sujet, puisqu'elle nous montre les évangélistes St.-Jean et St.-Mathieu, à moins qu'on n'y reconnaisse l'Esprit-Saint inspirant le psalmiste. Les figures, quoique dessinées d'une manière grossière et incorrecte, portent le costume grec avec une certaine grâce.

No. VI. — Planche 5.

Commencement du *Gloria in excelsis*: le Christ y est représenté bénissant et supporté par deux personnages portant des espèces de casques sur lesquels nous aurons occasion de revenir.

N°. VII. — Planche 6.

Initiale du cantique de Siméon : *Nunc dimittis*, etc. L'en-

(1) L'importance du costume est si grande, pour l'objet qui nous occupe, qu'il est possible d'attribuer, ainsi que nous le montrerons, au changement qu'il éprouva au XIIIme siècle, la naissance d'un style de dessin tout nouveau et propre à la France.

fant Jésus, dont les proportions sont un peu exagérées, soutenu par la Vierge, porte ses mains vers le vieillard *qui accepit eum in ulnas suas*. On peut remarquer l'agencement des cheveux de Jésus et de Siméon.

N°. VIII. — Planche 6.

Premières lettres du cantique de Moïse, *Audite cœli quæ loquor*. L'Éternel y bénit Moïse. C'est peut-être une des plus anciennes représentations de Dieu le père qui soit connue (1); elle est sans doute entièrement due au dessinateur qui n'a pu en trouver le modèle ni chez les Byzantins, ni chez les Italiens.

On remarquera les espèces de boutons du manteau du Père éternel. Montfaucon fait observer, à l'occasion d'une figure très-apocryphe de Charlemagne, qu'il décrit dans ses *Monuments de la Monarchie française*, qu'il est très-rare de voir dans ce siècle des boutons sur les habits.

N°. IX. — Planche 7.

Initiale du psaume 30, *In te speravi* : cette figure peut servir à montrer que les longues statues des portails du onzième siècle, dont nous nous occuperons plus loin, ont pu être l'imitation de dessins beaucoup plus anciens. La tunique est jaune et le manteau violét; celui-ci se replie autour de la tunique avec assez de goût.

N°. X. — Planche 5.

Initiale du psaume 99, *Jubilate Domino omnis terra* : le personnage, coiffé d'un bonnet orné de pierreries, sonne

(1) Voyez la note 1 de la pag. 305.

dans une trompe, en signe de jubilation. On peut faire sur son costume, les mêmes observations que sur la figure précédente.

N°. XI. — PLANCHE 7.

Première lettre du psaume 21, *Deus, Deus meus, respice in me, quarè me dereliquisti :* il se peut que ce ne soit pas seulement une main qui s'étende vers le psalmiste à genoux, implorant la miséricorde divine, et que la tête du Seigneur ait été en partie détruite par les ciseaux du relieur.

N°. XII. — PLANCHE 7.

Commencement du psaume 101, *Domine, exaudi orationem meam :* on remarquera, sur cette figure et sur les précédentes, la disposition variée du manteau dont les plis flottent presque toujours avec grâce. Tantôt deux de ses pointes sont passées dans la ceinture, et il couvre en entier la tunique dont on n'aperçoit que les manches ; tantôt, rejété en arrière, il est soutenu par l'un des bras, ou bien est retenu sur l'épaule par un bouton ou une agrafe.

N°. XIII. — PLANCHE 6.

Dans cette initiale du psaume 76, *Voce meâ ad Dominum clamavi :* le psalmiste n'a plus de manteau, il n'est vêtu que d'une simple tunique étroite, tel qu'il était, suivant la pensée du dessinateur, lorsque, pendant la nuit, il criait et élevait sa voix vers le Seigneur. On remarquera la manière dont ce vêtement qui s'ouvre pardevant est retenu au moyen d'une ceinture.

N°. XIV. — PLANCHE 5.

Cette figure forme les deux premières lettres du psaume 75. *Notus in judæa Deus* où se trouve le verset *Ibi confregit*

potentias arcuum, *scutum*, *gladium*, etc. Nous y voyons un fantassin armé d'une épée, d'un casque pointu (d'une forme particulière et que ce manuscrit reproduit plusieurs fois) et d'un bouclier avec *umbo* pointu. Il est vêtu d'une tunique courte, ouverte par devant et entourée d'une bordure ou d'un galon. Il a des caleçons, *femoralia vel feminalia*, des chausses d'une couleur foncée et des souliers.

Ce costume, entièrement différent de celui des Grecs et des Romains, paraît être celui des Francs et tel que le portaient les soldats sous le règne de Charlemagne qui, lui-même, à peu d'exceptions près, s'habillait de la même manière (1).

Cet empereur, ainsi que Louis-le-Débonnaire, son fils (2) et Charles-le-Chauve, dans le commencement de son règne, restèrent fidèles au costume national. Ce ne fut que dans les grandes cérémonies, rarement d'abord, plus communément ensuite, qu'ils revêtirent les habits impériaux,

(1) Vestitu patrio, id est francisco utebatur; ad corpus camisia linea et feminalibus lineis induebatur; deinde tunica quæ limbo serico ambiebatur :..... peregrina indumenta, quamvis pulcherrima respuebat; nec unquam eis indui patiebatur, excepto quod Romæ semel Adriano pontifice petente..... longa tunica et chlamyde amictus, calceis quoque romano more induebatur..... Aliis autem diebus habitus ejus parum a communi ac plebeio abhorrebat. (Eghin. de vita Carol. mag.).

Voici comment les Chroniques de St.-Denis rendent une partie de ce passage : de robes se vestoit à la maniere de France. empres sa chair usoit chemises et familiaires de lin: par dessus vestoit une cotte ourlée de drap de soye. Chausses et souliers estroicts chaussoit.

(2) Le costume du midi de la France parait avoir différé de celui des provinces du nord. Lorsque Louis-le-Débonnaire, dans sa jeunesse n'étant encore que roi d'Aquitaine, vint trouver Charlemagne, il portait, dit l'Astronome son historien, l'habit de gascon, il avait une cotte ronde et les manches de la chemise longues et pendantes.

c'est-à-dire la tunique longue et la chlamyde, qu'ils ne paraissent porter, du reste, sur les images qui nous en sont restées, que d'une manière gauche et guindée.

Il existait à Rome, à l'abside du réfectoire du palais de St.-Jean de Latran, une peinture en mosaïque, exécutée sous le pontificat de Léon III, et représentant Charlemagne. C'est la plus ancienne et peut-être le seule image de cet empereur qui nous ait été transmise. Il est agenouillé devant St.-Pierre qui lui remet l'étendard de la ville de Rome. Sa tunique fort courte ne descend pas jusqu'aux genoux ; son manteau a une forme particulière et n'est pas le *paludamentum* des empereurs romains, comme le nomme Nicolas Alemanni, auteur d'une dissertation spéciale sur ce monument, et qui en a publié un dessin où il est reproduit dans l'état de délabrement où il se trouvait avant qu'il ne fut restauré, et par conséquent changé, par les soins du cardinal Barberin, sous le pontificat d'Urbain VIII, au dix-septième siècle (1).

(1) *De lateranensibus parietinis ab... card. Barberino restitutis. Dissertatio historica Nicolai Alemanni Romæ* 1625. On y voit aussi la figure des portraits en pied (*in emblemate vermiculato*) du pape Léon et de Charlemagne, représentés dans un costume à peu près pareil, qui se trouvaient dans l'église de Ste.-Suzanne près des thermes de Dioclétien, et qui avaient été détruits vers la fin du XVIme. siècle.

Les figures du palais de Latran et celles de l'église de Ste-Suzanne se voient aussi dans le traité de *pictura sacra* du cardinal Frederic Borromée, imprimé d'abord en 1634, mais les premières ne se trouvent plus telles qu'elles étaient avant leur restauration sur les gravures qu'en ont donné Montfaucon, dans les *Monuments de la Monarchie française*, et Le Blanc dans sa *Dissertation historique sur quelques monnaies de Charlem*.

M. Rio qui retrouve dans les figures de ces mosaïques le beau caractère qu'il reconnait à ce qu'il nomme l'école *Romano-Chrétienne*, y a remarqué

On connait plusieurs portraits attribués à Charles-le-Chauve, peints sur des manuscrits. Un des plus célèbres est celui conservé au monastère de St.-Calixte et dont le frontispice représente un empereur que les uns ont cru être Charles-le-Chauve (1), et d'autres Charlemagne (2). Sa

surtout celles du Christ, de St.-Pierre et de St.-Paul qui, dit-il, conservent les traditions primitives de l'art chrétien. Elles sont, selon lui, le dernier soupir de l'art romain; il est cependant à remarquer que le côté de l'abside où se trouvaient le Christ, St.-Paul et Constantin a été entièrement refait par le cardinal Barberin, il n'en restait plus rien. On trouve aussi les figures de ces mosaïques dans l'ouvrage de Ciaconi intitulé : *Vitæ et gestæ pontificum*.

(1) Mabillon en avait donné un dessin dans l'*Iter italicum*. Seroux d'Agincourt en a reproduit les principales figures dans les planches XL et suivantes de son grand ouvrage. La figure coloriée de l'empereur se trouve dans les *Monuments inédits* de Willemin. Malgré le luxe et les soins apportés à l'exécution de cette bible, les peintures ont un caractère d'ignorance et de mauvais goût que fait encore ressortir l'importance de l'ouvrage. Les figures nues sont d'un dessin détestable, les costumes disgracieux, les poses forcées, les mouvements faux.

(2) M. Rio regarde ce manuscrit comme nous offrant le portrait de Charlemagne, par l'ordre duquel il aurait été exécuté; il trouve dans le nom d'Ingobertus que renferme le prologue (*Ingobertus eram referens et scriba fidelis*) le nom de l'artiste Franc qui l'exécuta et le présente comme un spécimen de ce qu'il appelle l'école *Germano chrétienne*. Il aperçoit dans ses peintures de nombreuses qualités; selon lui, le caractère a quelque chose de septentrional, l'invention plus féconde est originale et libre, les formes sont plus pures, la tendance plus historique que mystique. Nous ne savons pas si tout cela est appliquable au manuscrit en question, mais peut-être quelques unes des remarques de M. Rio, sur l'influence de l'élément germanique dans l'art chrétien, au moyen âge, s'accordent-elles avec nos observations sur le psautier de Corbie; est-il possible de les généraliser ainsi que l'a fait l'auteur que nous citons et surtout Rumohr (*Italiænische Forschungen*), c'est ce que nous ne nous permettons pas de décider. Au reste l'influence de Charlemagne sur les arts a été malheureusement trop passagère pour qu'il en soit résulté rien de bien durable.

tunique courte et brodée d'or, laisse voir ses jambes entourées de bandes croisées, suivant la mode des Francs (1), ainsi que nous en retrouverons ci-après un exemple sur notre psautier.

Le même prince est représenté autrement sur la *Bible dite de Charles-le-Chauve* de la bibliothèque du roi ; une grande miniature qui occupe le dernier feuillet, le montre assis sur un trône et acceptant l'hommage de ce beau manuscrit qui lui est offert par le comte Vivian, abbé commendataire de St.-Martin de Tours, entouré de ses moines. Charles-le-Chauve est revêtu du costume impérial ; il porte un grand manteau jaune (ou peut-être tissu d'or, ainsi que l'archevêque Thegan le rapporte de Louis-le-Débonnaire) qui descend jusqu'aux pieds et recouvre tous ses vêtements ; il est chaussé de bottines de pourpre pareilles à celles des empereurs d'orient ; cependant, lorsque cette bible lui aurait été présentée, vers 850 (2), (Vivian étant mort en

(1) Suivant Eghinart : Charlemagne, *fasciolis crura et pedes calceamentis constringebat et in festivitatibus veste auro texta utebatur.*

L'empereur Lothaire a les jambes également entourées de bandes sur une miniature d'un évangéliaire, donné par ce prince au monastère de St.-Martin à Metz, en 855, dans l'année de sa mort, qui se trouve à la bibliothèque du roi et que Baluze a fait graver dans ses *Capitulaires.* Un autre portrait du même empereur, avec un costume semblable et une tunique très-courte, tiré d'un psautier, écrit en lettres d'or, qui appartenait à l'abbaye de St.-Hubert dans les Ardennes, a été publié dans le *Voyage litteraire* des bénédictins Martene et Durand.

(2) Il se pourrait que cette miniature ait été ajoutée à cette bible longtemps après avoir été offerte ; ce qu'on peut présumer 1°. du costume, 2°. de l'inscription : *qualiter Vivians monachus Sci Martini conse-crat hanc bibliam Karolo ipatori*, etc. ; 3°. de ce qu'elle a été placée à la fin du manuscrit plutôt qu'au commencement ; cette peinture d'abord gravée dans l'édition des capitulaires de Baluze, vient d'être donnée en

853) il n'était encore que roi, et ce ne fut, disent les annales de Fulde, qu'après son couronnement comme empereur, en 875, et à son retour d'Italie que, répudiant les habitudes des Rois de France, il adopta le costume oriental, c'est-à-dire la dalmatique, ou tunique à longues manches descendant jusqu'aux talons, et que sa femme Richilde se montra aussi dans un concile avec tous les ornements des impératrices grecques (1).

Charles-le-Chauve est encore représenté dans le même costume, mais avec une toute autre figure, dans un livre d'heures de la bibliothèque du roi, qu'il donna à l'église de St.-Etienne de Metz, après la mort de la reine Hirmintrude, c'est-à-dire après 869 (2).

couleur dans le magnifique ouvrage de M. le comte Auguste de Bastard, intitulé *peintures des manuscrits*. On peut consulter pour son explication l'article *armiger* du Glossaire de du Cange. Toutes les figures des personnages sont insignifiantes et paraissent calquées sur le même modèle; les costumes sont roides et sans grâce; le style a plus d'analogie avec celui de l'école romaine de l'époque qu'avec celui des productions byzantines. M. de Bastard le caractérise par l'épithète de *Gallo-Franc*; ce serait un style grave, peu chargé de détails et noble comme l'antique, auquel il se rattacherait par de nombreuses imitations. Nous avouons ne pas y découvrir toutes ces qualités; le même écrivain désigne sous le nom de *Franco-Saxon* les ornements d'une autre bible de Charles-le-Chauve, provenant de l'abbaye de St-Denis (n°. 2 bib. du roi) qui seraient remarquables par l'exubérance de leurs détails bizarres et tourmentés; ce ne serait qu'entrelacements capricieux, que serpents, monstres fantastiques qui s'enroulent et cherchent à se dévorer. Nous aurions désiré qu'un caractère tiré de la forme humaine put être employé à distinguer ces deux styles *Gallo-Franc* et *Franco-Saxon*.

(1) *Omnem enim consuetudinem regum francorum contemnans, græcas glorias optimas arbitrabatur.* Plus tard Louis d'outremer a affecté, comme Charles-le-Chauve, le costume oriental.

(2) Cette miniature est gravée dans les capitulaires de Baluze et se

Il serait probable qu'à partir de cette époque, les Carlovingiens substituèrent aux habits courts qui, jusqu'alors, avaient distingué les Francs, les vêtements longs, regardés comme marque de la dignité souveraine, et que nous retrouvons sur les statues du onzième siècle. Mais cette supposition ne parait pas confirmée par les monuments intermédiaires. Ainsi le roi Lothaire et son fils Louis V étaient représentés avec des habits courts sur une peinture d'un livre de prière de la reine Emme ou Hemme, qui appartenait à l'église de Reims, et que Mabillon a publiée dans ses Annal. Benedict. T. IV, pag. 3.

N°. XV. — Planche 7.

Cette figure forme la première lettre du psaume 34, *Judica Domine nocentes me :* qui a pour second verset : *apprehende arma et scutum ; et exurge in adjutorium mihi.* Elle nous montre un fantassin, en faction, dans le costume complet du temps. Il s'appuie sur sa lance et a deux épées dont l'une est plus large que l'autre, particularité que nous retrouverons ci-après sur un cavalier ; il a un casque à peu près pareil à celui de la figure précédente, et sa rondache est attachée sur l'épaule gauche au moyen d'une courroie ; sa tunique courte et serrée sur le corps est bleue et bordée

trouve en couleur dans les monuments de Willemin. — Un autre manuscrit connu sous le nom de *Sacramentaire de Metz*, est recouvert de sculptures d'ivoire, exécutées très-probablement au IXme. siècle, en Austrasie, en même temps que notre manuscrit, et qui offrent un précieux spécimen du style de l'époque. Il est très-simple et se rapproche autant de l'école italienne, dont il rappelle les productions, qu'il s'éloigne de celles de la byzantine. Les têtes sont grosses, les figures courtes, imberbes, les poses uniformes et sans recherche. Le Christ seul a de la barbe. (Voyez la 5me. livraison d'ornements du trésor de Glyptique).

d'un galon jaune ; les jambes sont entourées de bandes croisées. Ce soldat ne porte pas de cuirasse, on sait que, sous le règne de l'empereur Gratien, à la fin du quatrième siècle, les soldats dégénérés de l'empire abandonnèrent la cuirasse et le casque comme trop lourds et s'opposant à la rapidité de leur fuite (1). Au temps d'Agathias, les Francs n'avaient pas de cuirasse ; mais c'était chez eux plutôt une marque de courage que de lâcheté. Charlemagne cependant en fit porter à ses troupes ; mais ce n'était pas encore une obligation, puisqu'il ordonne dans ses capitulaires, en 813, que le comte ait soin que ses soldats aient une lance, un bouclier, un arc et deux cordes et douze flèches... ; qu'ils aient des *cuirasses ou des casques :* il y avait, comme on voit, alternative.

N°. XVI. — Planche 4.

Initiale du psaume III, *Beatus vir*, etc. On y voit un homme habillé comme les précédents, tirant de l'arc sur des oiseaux.

Malgré le passage des capitulaires que nous venons de citer, les arcs et les flèches servaient plutôt alors pour la chasse que pour la guerre.

N°. XVII. — Planche 5.

Ce cavalier est placé à la fin du psaume 30, dans lequel on trouve le verset : *Eripe me de manu inimicorum meorum et a persequentibus me.* Son casque, d'une autre forme que celui des fantassins de notre manuscrit, est pareil à celui

(1) Dans la mosaïque de Ravenne, déjà citée, les soldats qui accompagnent Justinien (VIme. siècle) n'ont pas de cuirasse et portent des espèces de bonnets au lieu de casque.

des écuyers (*armigeri*) qui sont auprès de Charles-le-Chauve, sur la bible qui porte son nom : on doit remarquer qu'il a deux épées comme le soldat de la figure 15 (1).

N°. XVIII. — Planche 7.

Enfin, le dernier dessin que nous avons fait copier sur ce psautier, représente Goliath, armé comme les précédents et recevant sur le front la pierre que David lui a lancée ; le diable surmontant, en guise de cimier, le casque du philistin, la main de Dieu qui intervient, l'umbo proéminent du bouclier, pareil à celui que portent les écuyers de l'empereur Lothaire et de Charles-le-Chauve, sur les manuscrits cités plus haut, tout donne de l'intérêt à ce groupe bizarre qui forme le commencement d'un psaume supplémentaire de David, qui ne se trouve ni dans le texte hébreux, ni dans la vulgate et où il chante sa victoire sur Goliath. En voici les premiers versets :

Pusillus eram inter fratres meos et adolescentior in domo patris mei. Pascebam oves patris mei ; manus meæ fecerunt organum et digiti mei aptaverunt psalterium, etc. (2).

On trouvera, dans les pages qui précèdent, quelques assertions relatives au culte des images, qui, quoique puisées dans des écrivains accrédités, ont paru erronées à un

(1) Le fourreau qui est plus large dans cette figure du cavalier et que je prends pour celui d'une épée, ne serait-il pas plutôt une espèce de carquois destiné à contenir les flèches dont le cavalier pouvait faire usage?

(2) Ce psaume qui doit porter le N°. CLI existe dans quelques psautiers grecs et la version latine qui, comme on le voit, est très-ancienne, avait déjà été publiée en 1688 (Voyez Fabricius codex pseudepigraphus veteris testamenti. T. 1er. pag. 905.)

ecclésiastique très-versé dans l'histoire et dans les théories des beaux arts ; sur ma demande, il a bien voulu rédiger une note qui rectifiera ce qu'il y a de peu exact dans mon texte ; au reste, je dois dire, pour ma justification, que j'ai rapporté ce qui était autrefois adopté généralement en France, à une époque reculée où il y avait peu de science et de critique, et que cette opinion, toute fausse qu'elle a pu être, était ce qu'il m'importait surtout de constater, tandis que le rédacteur des observations qui suivent a plutôt recherché si cette opinion avait ou non un fondement réel.

Quelques observations sur le culte des Images.



Jamais l'église ne condamna le culte des images : elles étaient en usage dès les premiers siècles, comme nous l'apprenons de Tertullien, d'Eusèbe, de St-Bazile, de St.-Augustin, de St.-Chrysostôme et de St.-Grégoire : ce dernier dit : « La peinture est pour les ignorants ce que l'écriture est » pour les savants. » (Voir Bergier article images : Dupin dissert. 6 de 8e. sœculo, et St.-Jean Damascène). Il est vrai, des évêques en certains pays défendirent de placer des images dans les églises, parceque les payens auraient pu croire que les chrétiens adoraient aussi le bois et la pierre ; il est même possible que quelques chrétiens peu instruits auraient effectivement rendu un culte de Latrie à ces images. Donc la conduite de ces évêques était très-sage : mais conclure de cette conduite qu'ils condamnaient le culte des images, certes c'est tirer une conclusion qui n'est pas contenue dans les prémisses et qui était loin de leur pensée. Il est à remarquer qu'en ce point, comme en beaucoup d'autres, les Catholiques romains en maintenant le culte des images se sont montrés les amis et de l'orthodoxie et de l'art chrétien.

On sait aussi que les empereurs Iconoclastes persécutèrent avec une violence extrême les artistes, les moines et les savants Byzantins qui re-

refusaient de se soumettre aux décisions du faux concile de Constantinople : et ici, qu'on le remarque bien, le fanatisme était tout entier du côté des persécuteurs, la vérité et le bon droit du côté des persécutés. Aux premiers donc appartiennent notre mépris et notre indignation, aux seconds nos éloges et notre admiration. Plusieurs de ces moines et de ces artistes furent mis à mort, ceux d'entr'eux qui purent se dérober aux fureurs de leurs ennemis se réfugièrent dans les contrées de l'Occident et principalement en Italie où ils reçurent un accueil favorable, et purent, sous les auspices et le patronage des Papes, des Evêques et des Princes catholiques exercer utilement des talents que la cruauté des empereurs Byzantins cherchait à tuer.

Le culte rendu aux images par les catholiques est-il superstitieux et idolatrique ? Non, certainement. Car, quelle superstition et quelle idolatrie y a-t-il à honorer les images de la manière que le concile de Trente a déclaré qu'il fallait les honorer ! Voici les paroles du concile « Mandat » sancta synodus..... Imagines Christi, Deiparæ Virginis, et aliorum » sanctorum, in templis presertim habendas et retinendas; eisque debi- » tum honorem et venerationem impertiendam, non quod credatur inesse » aliqua in iis divinitas, vel virtus propter quam sint colendæ ; vel » quod ab eis sit aliquid petendum : vel quod fiducia in imaginibus » sit figenda, veluti olim fiebat à gentibus, quod in idolis spem suam » collocabant : sed quoniam honos qui eis exhibetur, refertur ad pro- » totypa, quæ illa representant ; ita ut per imagines, quas osculatur et » coram quibus caput operimus et procumbimus, Christum adoremus, » et sanctos, quorum illæ similitudinem gerunt, veneremur, id quod » conciliorum, presertim vero secundo Niceæ synodo, decretis contra » imaginum oppugnatores est sancitum. » Concil Trident. sess. 25. De Purg. § de invoc. Sanct. etc.)

Or, c'est de cette manière là et non autrement que dans tous les siècles l'église catholique a honoré les images. Voulons nous savoir quel honneur elle leur rendait au VIIIme siècle, quand parurent les Iconoclastes qui, les premiers lui adressèrent un reproche plus tard renouvelé par les protestants ? Interrogeons les monuments du temps : avec quelle force de raisonnement, avec quelle énergie de conviction les défenseurs du dogme catholique en Orient repoussent cette accusation d'idolatrie ! Lisez les lettres ou les interrogatoires de Germain, patriarche de C P., du célèbre abbé Etienne, et surtout les trois discours qu'écrivit sur cette matière St.-Jean Damascène et vous vous convaincrez que la doctrine professée à cette époque par les catholiques

d'Orient était parfaitement conforme à celle professée plus tard solennellement contre les Iconoclastes modernes par le St.-Concile de Trente. Quant à l'église d'Occident, jamais on ne l'a accusée d'avoir au VIIIme. siècle adoré les images. Donc au VIIIme. siècle l'église catholique toute entière avait en horreur l'adoration des images. Mais, dit-on, le concile de Nicée ordonna néanmoins de les adorer. Pour réfuter cette objection il suffit de produire les actes du concile. Il y est ordonné, il est vrai, d'adorer les images, mais le sens de ce mot est clairement expliqué par les paroles suivantes : « Qui has (imagines) contemplantur alacrius eri-» guntur ad primitivorum earum memoriam et desiderium; et ad osculum » et ad honorariam his adorationem tribuendam. Non tamen ad veram » Latriam, quæ secundum fidem est, quæque solam divinam naturam » decet impartiendam. Ου μὴν κατὰ τὴν πίστιν ἡμῶν ἀληθινὴν λατρείαν » ἣ πρέπει μόνη τῇ θείᾳ φύσει » Donc ce n'est qu'une adoration improprement dite, c'est-à-dire un culte de vénération que le concile ordonne de rendre aux images. Aussi, après avoir exposé la doctrine, comment le Concile s'énonce-t-il en portant ses décrets? De la manière suivante : « His qui non salutant sanctas et venerabiles imagines, anathema. His « qui dicunt, quia ut ad Deos Christiani ad imagines accesserunt, ana-» thema. » Enfin ce Concile n'a t-il pas été approuvé par le siège apostolique? Or, les différents papes qui occupèrent ce siège pendant le cours de cette malheureuse affaire ont tous entendu le culte des images, comme l'entendaient St.-Grégoire, St.-Jean Damascène, l'église des Gaules et l'église de Germanie? Leurs lettres et les Conciles tenus à Rome sont là pour le prouver.

Mais cependant, dira-t-on encore, le Concile de Francfort a condamné le concile de Nicée parce que ce dernier avait ordonné d'adorer les images...... Nous venons de prouver par les actes mêmes du concile de Nicée que l'adoration des images n'y fut nullement décretée. Dans le fonds, le concile de Francfort était donc d'accord avec celui de Nicée. Donc encore une fois, dans toutes les parties de l'église catholique, il y avait au VIIIme. siècle, comme il y a eu depuis sur ce point, parfaite conformité de doctrine.—Pourquoi donc le concile de Francfort a-t il condamné celui de Nicée? — Par une erreur de fait, disent plusieurs historiens : les pères de Francfort n'ayant pas les actes authentiques du concile de Nicée, crurent sur une mauvaise traduction latine qu'il y avait été ordonné d'adorer les images. Décision qui, si elle eut été réellement

donnée, mériterait en effet d'être condamnée. Cette réponse peut suffire pour satisfaire à l'objection.

Il est une autre réponse selon nous plus satisfaisante que la précédente et que nous pouvons appuyer sur l'autorité d'auteurs graves, et sur des raisons solides. Cette réponse consiste à révoquer en doute l'authenticité de la condamnation du concile de Nicée par celui de Francfort. « Rem » esse incertissimam, dit Bellarmin, quid statutum sit de imaginibus in » synodo Francofordiensi, nam antiqui auctores non sibi constant. » (Bellarmin. de imag. Ss. Cap. 14). Quels sont les auteurs qui soutiennent notre opinion? Dupin, dans sa 6e. dissertation sur le VIIIme. siècle nous les fait connaître : « Respondent Alanus Copus, Gregorius » De Valentia, Vasquesius, Suarezius et Binius, synodum Niceæ ad » restituendum imaginum cultum habitam, et verè 7am. atque æcume- » nicam à Francofordiensibus patribus damnatam non fuisse. » A ces noms il faut ajouter celui du savant P. Surius, (voir ses notes intéressantes sur le concile de Francfort).

Des autorités passons aux raisons.

Au concile de Francfort assistaient des évêques de France, de Germanie et d'Italie, et il serait bien étonnant que pas un seul d'entr'eux n'eut connu le vrai sens des décrets de Nicée. Bien plus, le pape assistait à ce concile par ses légats, et ceux-ci, on ne peut guère en douter, avaient une parfaite connaissance de tout ce qui s'était passé à Nicée, connaissance qu'ils n'auraient pas manqué de communiquer aux évêques pour les empêcher de condamner ce que le Saint Siège avait approuvé. Mais supposez que les évêques de Francfort et les légats du pape eussent cru tous, que Nicée avait effectivement ordonné d'adorer les images : au moins ils ne pouvaient pas tous ignorer que le pape avait approuvé ce concile; et néanmoins d'une voix unanime, après avoir condamné les erreurs d'Elipand et de Félix d'Urgel, ils font cette déclaration : « Re- » servato per omnia juris privilegio summi pontificis Domini et Patris » nostri Hadriani, primæ sedis beatissimi Papæ ». Or, un tel langage serait-il convenable dans la bouche d'évêques qui regarderaient le pape comme soutien et approbateur d'un culte idolatrique? Enfin, quand les décrets de Francfort parvinrent à Rome, ils y furent approuvés sans restriction et sans réclamation aucune. Ce qui prouve clairement que dans ces décrets il n'y avait rien contre le concile de Nicée.

Et cette erreur de fait aurait subsisté pendant près d'un siècle tout entier! Mais cela peut-il être admis par quiconque se rappellera qu'à

cette époque les communications entre Rome, la Germanie et la France étaient si fréquentes, si intimes : et que l'esprit humain s'occupait si activement des intérêts de la religion !

Comment donc le décret qui condamna le concile de Nicée se trouve t-il dans le concile de Francfort ? D'abord nous dirons, qu'en supposant le décret authentique, il ne porte pas *Nicée* mais *Constantinople*. A cela on objectera qu'à Constantinople on avait ordonné de briser et non d'adorer les images. Nous répondons : sur ce point les évêques de Francfort ont été induits en erreur : et puisque les auteurs que nous combattons invoquent l'erreur de fait touchant Nicée, nous pouvons bien aussi l'invoquer touchant Constantinople, d'autant mieux que dans notre hypothèse ne se rencontrent pas les fortes difficultés que nous avons signalées dans celle des auteurs de l'autre sentiment.

Mais ce décret, tel qu'il est parvenu jusqu'à nous, est-il bien authentique ? N'aurait-il pas subi quelqu'altération considérable ? Cela est assez probable, dit Surius, dans ses notes sur le concile de Francfort, et cette altération, dit le même auteur, aurait été vraisemblablement l'œuvre de ceux qui avaient écrit les livres Carolins.

Puisque nous avons nommé les livres Carolins, nous dirons qu'ils ne peuvent pas faire autorité dans la matière que nous discutons, puisqu'ils sont pleins, dit Fleury, d'emportement et de faux raisonnements, que sur d'autres points ils contiennent des mensonges formels, et qu'enfin on en ignore les auteurs.

Nous observerons, en finissant, que cette seconde discussion est entre catholiques seulement. Qu'on adopte ou qu'on rejette l'opinion que nous avons exposée, toujours sera-t-on forcé d'admettre ce que nous avons établi en premier lieu, à savoir que : jamais l'église catholique n'a adoré les images et que par conséquence on n'a pu, sans injustice, qualifier de superstitieux et d'idolatrique le culte qu'elle leur a décerné.



DIXIÈME SIÈCLE.

La seconde moitié du neuvième siècle et le dixième presque dans son entier, ne présentent qu'une longue suite de misères et de malheurs où tout se réunit pour accabler la France; ravages sans cesse renouvelés des peuples barbares normands, hongrois ou sarrasins; guerres intestines et désordre extrême dans toutes les parties de l'administration, sous le gouvernement d'une race dégénérée dont les rejetons présentent le même caractère d'épuisement et de faiblesse qu'avaient montré les derniers descendants de Clovis.

L'ignorance et la superstition, compagnes ordinaires des époques malheureuses de l'histoire, s'ajoutèrent à toutes ces causes pour anéantir presqu'entièrement les beaux arts, qui nous ont à peine laissé quelques preuves bien rares de l'état de dégradation où ils étaient tombés.

Presque tous les édifices religieux, dépôts ordinaires des richesses artistiques, avaient été pillés et incendiés; ceux qui, par hazard, avaient échappé alors à la destruction, furent, pour la plupart, reconstruits au onzième siècle, sur de nouveaux plans et dans un autre style.

Le très-petit nombre de monuments qu'il serait possible de citer comme exemples de l'état des arts au dixième siècle, se font remarquer par une extrême grossièreté et tous les défauts de la barbarie; ils ne peuvent être de quelque intérêt qu'en fournissant des renseignements sur les costumes et les armes du temps, c'est à ce seul titre que nous faisons connaître un échantillon des miniatures de deux manuscrits de ce siècle.

Manuscrit de St.-Omer.

La bibliothèque communale de St.-Omer possède un manuscrit sur velin, provenant de l'ancienne abbaye de St.-Bertin que, d'après la forme des caractères, on croit avoir été écrit à la fin du neuvième siècle et continué dans le suivant, et qui, entre autres opuscules, contient une vie de St.-Vandrille, accompagnée de dessins très-grossièrement faits. Quelque soit leur exécution barbare, ils méritaient d'être recueillis (1), et M. de Givenchy, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de la Morinie, a bien voulu, avec une extrême complaisance, nous en envoyer les calques. C'est d'après eux et au moyen des explications qu'il y a jointes, que nous pouvons faire connaître quelques-unes de ces figures (2).

N°. XIX. — Planche 8.

Sur la première, St.-Vandrille, assis à côté de sa femme, la pérore pour l'engager à quitter le monde. On remarquera

(1) M. Piers, bibliothécaire de la ville de St.-Omer, a inséré dans le tome III des *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie*, une courte notice sur ce manuscrit. Mais il s'est trompé en indiquant ces figures comme appartenant à une autre partie du même volume, relative à l'histoire de l'arrivée des Normands en Sithiu, dans la 2me. moitié du IXme. siècle, et en croyant y reconnaître les costumes et les armes de ces barbares. M. Paulin Paris, d'après l'examen des calques de ces dessins, ne place pas leur exécution plus bas que le Xme. siècle, mais il croyait, d'après M. Piers, qu'ils avaient rapport à l'arrivée des Normands. (Voyez le tome XIII des *Mémoires de la Société Royale des antiquaires de France*. 1837. pag xxxiij).

(2) Depuis, M. de Givenchy nous a donné les mêmes dessins coloriés qu'il a fait lithographier de la grandeur des originaux, avec des fac-simile de l'écriture, sur onze feuilles, grand in-4°.

sa courte tunique qui descend à peine jusqu'aux genoux et la ceinture d'or qui lui ceint les reins. Sa femme a la tête enveloppée d'un voile de couleur jaune qui, replié sous le menton, flotte sur la poitrine.

N°. XX. — Planche 8.

Sur la seconde, on voit Dagobert entouré de ses courtisans. Le roi a une tunique longue, et en cela il diffère des personnages qui sont auprès de lui. Il est probable que son costume est celui du temps où ce manuscrit a été écrit.

N°. XXI. — Planche 8.

Enfin, les figures suivantes représentent une troupe d'insurgés vers laquelle s'avance St.-Vandrille avec ses gens. Les casques ont une forme particulière qui n'a ses analogues que sur quelques rares manuscrits du onzième siècle, cités dans l'ouvrage de Strutt (1). Le bouclier semble attaché devant les cavaliers d'une façon assez singulière ; aucun de ces hommes ne paraît avoir de cuirasses.

Bible latine de la Bibliothèque du Roi.

Une bible (2) que MM. les Conservateurs de la bibliothèque du roi estiment être du dixième siècle (3), contient un très-grand nombre de dessins qui nous paraissent fort

(1) Horda angelcynnam, or a view of the manners, customs, arms etc. of the inhabitants of england.

(2) Biblia sacra n°. $\frac{6}{2}$, en 2 vol. in-4°.

(3) On trouve dans ces volumes des pages d'une écriture moins ancienne et surtout une charte postérieure à ce siècle ; mais ce sont probablement des intercallations.

intéressants, en cela qu'ils offrent les signes d'une espèce de transition entre le style et le costume du neuvième siècle, et ceux, entièrement nouveaux, des monuments du onzième. C'est ce caractère particulier qui fait que nous nous écartons, à leur égard, du projet que nous avions formé de ne donner place, dans cet essai, qu'à des objets recueillis en Picardie. Ces figures, comme la plupart de celles que l'on trouve dans les manuscrits de cette époque, sont de différents styles. Les unes ont été simplement calquées sur des modèles byzantins, d'autres ont une apparence nouvelle, et à ce titre appellent notre attention.

N°. XXII. — Planche 8.

Telles sont celles que nous reproduisons et qui, placées au commencement du second volume, représentent Booz et Ruth ; elles sont longues, élancées, et leurs vêtements, quoique de même espèce que ceux des figures du manuscrit de St.-Omer, sont autrement disposés et indiquent que le dessinateur, malgré son ignorance et sa maladresse, avait quelque sentiment de l'art, et qu'une transformation se préparait dans le goût et les usages. Au reste, nous savons combien ces nuances sont difficiles à saisir ; on ne peut les reconnaître qu'après une longue comparaison des informes productions de ces temps reculés.

N°. XXIII. — Planche 8.

Le cavalier, figuré sous ce numéro, est remarquable par le costume militaire qui le recouvre et qui, particulier au moyen-âge, diffère de celui que les anciens avaient porté ; il est vêtu d'une cotte de maille et a au casque un appen-

dice, garantissant le nez, appelé nasal. Ordinairement on ne fait remonter la cotte de maille et le nasal qu'au onzième siècle, et l'exemple que nous en reproduisons serait un des plus anciens connus.

La cotte de maille est une sorte de casaque ou de vêtement de dessus (1), tissu d'anneaux entrelacés ou de fils métalliques, ayant d'abord des manches courtes, et ne descendant que jusqu'à mi-cuisse; mais ayant fini, au douzième et treizième siècles, par recouvrir en entier le corps et les membres, et faire ressembler les guerriers qui en étaient revêtus aux Sarmates de la colonne Trajane, tout couverts, ainsi que leurs chevaux, de lames de cornes artistement cousues en forme d'écailles de poisson.

Un costume du même genre se trouvait sur une figure d'un manuscrit de Prudentius (2), aussi du dixième siècle, qui a appartenu à la bibliothèque du roi et que les événements de 1815 ont fait rendre à la Belgique. L'espèce de casaque qu'elle porte et sous laquelle est une longue tunique, parait couverte de petits cercles, que nous croyons n'être autres que les anneaux d'une cotte de maille. On sait que c'est de cette manière qu'on a figuré cette armure sur la célèbre tapisserie de Bayeux, qui ne fut exécutée que beaucoup plus tard.

(1) Ce ne fut que plus tard que la cotte de maille fut à son tour couverte par la cotte d'arme, unie ou peinte ou brodée de couleurs et d'armoiries.

(2) Il porte le n°. 265 dans l'ouvrage de Beaunier et Rathier intitulé Recueil de costumes français, et 283 dans les Monuments inédits de Willemin.

Sur le cavalier dessiné sous ce numéro, le tissu de la cotte de maille est indiqué par des lignes croisées : du reste, elle ressemble à celle du manuscrit de Prudentius. On trouve aussi dans le recueil de Willemin le dessin d'une crosse attribuée à Ragenfroi, évêque de Chartres, vers 941, et mort en 960, sur laquelle on voit Goliath revêtu d'une armure maillée complète, portant le casque conique à nasal, la lance à pennon et le grand bouclier pointu, ni plus ni moins, dit le texte de M. André Pottier, qu'un guerrier normand du onzième siècle (1).

M. Allou, qui s'est livré à d'intéressantes études sur les armes du moyen-âge, mais qui a peut-être eu le tort de les considérer isolément et non dans leur ensemble, nomme le casque à nasal *casque normand* (2) et n'en connait pas d'exemple plus ancien que ceux représentés sur la tapisserie de Bayeux, ou, si l'on aime mieux, d'antérieur à la conquête d'Angleterre par Guillaume-le-Bastard, en 1066, c'est-à-dire à la seconde moitié du onzième siècle (3), et ils

(1) Le pion du jeu d'échec, dit de Charlemagne, de la bibliothèque du roi, est revetu aussi de la cotte de maille, du casque conique à nasal et du bouclier elliptique à pointe inférieure, ce qui fait croire qu'il ne remonte pas au delà du XIme. siècle. — Il est dit dans le texte de l'ouvrage de Willemin, pag. 46, que les Français continuèrent de porter jusqu'à la fin du XIme. siècle l'équipement militaire qu'ils avaient reçus des Romains, tel qu'il est figuré dans les miniatures des manuscrits Carlovingiens. Nous pensons qu'il fut modifié avant cette époque.

(2) Etudes sur les casques du moyen âge, dans le tome X des mémoires de la Société des antiquaires de France. 1834.

(3) L'époque où cette tapisserie a été faite n'est pas encore fixée d'une manière précise ; on sait que les uns disent qu'elle est du XIme. siècle et l'œuvre de la reine Mathilde, femme du conquérant, ou d'Odon, évêque

s'y trouvent en même-temps que les cottes de mailles. Si la date de la bible qui nous fournit cette figure était bien établie, elle reculerait comme on voit de près d'un siècle l'introduction de ces armes défensives qui établirent, ainsi que nous l'avons déjà dit, une différence complète entre le costume guerrier du moyen-âge et celui des anciens.

Dans la privation où nous sommes de monuments figurés (1), le passage des auteurs contemporains qui a laissé le plus d'incertitude sur ce sujet est celui du moine de St.-Gal (2) qui a décrit, en style si déclamatoire, l'armure de Charlemagne et de sa troupe, lorsqu'il alla assiéger dans Pavie, en 774, le roi des Lombards Didier. Il semblerait,

de Bayeux, frère utérin de Guillaume; d'autres l'attribuent à l'impératrice Mathilde, et elle serait au plus du XIIme. siècle, enfin il en est qui soutiennent qu'elle n'a été exécutée qu'après la réunion de la Normandie à la France, après l'an 1205. Ce qu'il y a de certain c'est que le style du dessin de cette broderie s'éloigne autant des figures byzantines que des carlovingiennes; elle parait l'ouvrage d'un ouvrier saxon qui, étranger aux traditions des diverses écoles, a représenté les costumes et les usages de l'Angleterre, tels qu'ils étaient de son temps, sans recherche, sans goût, si l'on veut, mais d'une manière simple et naturelle.

(1) On ne peut guère citer la figure de Roland, de la cathédrale de Veronne, qui n'a pas de date certaine, ni le père Daniel qui sans doute a été dupe de quelque supercherie lorsqu'il parle des massues des paladins Roland et Olivier, conservées dans l'abbaye de Roncevaux, et qui étaient, dit-il, capables d'assommer un homme quelque bonnés que fussent ses armes.

(2) Le moine de St.-Gal, le seul des historiens de Charlemagne qui fasse mention de ces circonstances, n'était pas son contemporain et ne put les recueillir que de personnes qui étaient à peine nées lors de la mort de Charlemagne. Son ouvrage n'est qu'un assemblage d'historiettes mal assorties entr'elles et mêlées de plusieurs fables; il y a même des faits notoirement contraires à la vérité de l'histoire. (Hist. littéraire de France, t. V, pag. 616.)

d'après sa description, que Charlemagne fut recouvert de fer, comme l'étaient les chevaliers du quinzième siècle : il mentionne un casque, des brassarts, *ferreis manicis armillatus*, une cuirasse, des cuissards, *coxarum exteriora*... *in eo ferreis ambiebantur bracteolis*, des bottines, *de ocreis quid dicam? Solebant ferreæ semper esse in usui*, un bouclier, le tout en fer. Les circonstances évidemment fabuleuses qu'il ajoute à cette description, doivent lui ôter toute créance, d'autant plus que, dans les dessins qui nous restent de l'époque carlovingienne, rien ne vient confirmer son récit. Dans le combat que livra, en 923, Charles-le-Simple, et où il tua de sa main le duc Robert, ce dernier était armé de toutes pièces, c'est-à-dire de la cuirasse, du casque et de la lance (1). Il n'est pas fait mention des autres armes défensives qui auraient été en usage plus d'un siècle et demi avant, si on admettait le récit du moine de St.-Gal. On sait d'ailleurs que les cuirasses de lin, employées dès la plus haute antiquité, le furent encore dans le moyen-âge, puisqu'il est mentionné que l'empereur Conrad combattit avec une armure de cette espèce.

Si dans le cours de ce siècle, les beaux arts furent presqu'entièrement perdus en France, ils n'avaient pas cessé (depuis la fin de la persécution des iconoclastes) d'être cultivés à Constantinople et semblèrent même y atteindre une espèce de perfection après laquelle ils ne firent plus que décliner.

(1) Chroni. Magdeb.— Sti. Medardi.—Radulf. Glab. lib. 1. cap. 2.
Les manuscrits carlovingiens ne figurent les soldats que costumés à la romaine.

C'est effectivement à la fin du dixième siècle que fut exécuté, du temps de l'empereur Basile II, porphyrogénète, le recueil le plus précieux de dessins que l'école byzantine nous ait laissés. Ils ornent le célèbre ménologe grec de la bibliothèque du Vatican et sont dus à un certain nombre de peintres habiles qui, pour la plupart, inscrivirent leur nom sur ces miniatures ; celles-ci présentent les qualités et les défauts ordinaires de cette école ; ainsi, le dessin est mauvais et n'annonce aucune connaissance de l'anatomie. Les têtes d'hommes, malgré la diversité des artistes, semblent faites d'après un même modèle, ce qui dénote leur servilité ; les têtes de femme, communes et sans expression, diffèrent à peine de celles des hommes ; cependant, certaines figures rappellent, par leur pose et leur caractère, ce que les peintres de Rome et de Florence du quinzième siècle ont produit de plus grandiose (1).

Un manuscrit très-précieux que nous avons vu à la bibliothèque de Trèves, exécuté pour l'archevêque Egbert, entre 978 et 993, et orné de nombreuses miniatures tout-à-fait dans le style byzantin, prouve que les églises de France possédaient encore des artistes grecs non moins habiles

(1) Ces miniatures ont été gravées dans le *Menologium græcorum* du cardinal Albani. Urbin 1727, 3 vol. in-f°. Mais on trouve un choix des plus belles dans le grand ouvrage de d'Agincourt, pl. 31 et 32 ; à l'occasion des peintures de ce manuscrit, M. Rio dit, dans l'ouvrage que nous avons déja plusieurs fois cité : « Qu'entre la fin de l'ancienne école italienne et la naissance de la moderne, il y eut en Italie une espèce de lacune pendant laquelle l'école byzantine restée pour ainsi dire sans rivale dut y prendre une faveur extraordinaire et voila ce qui explique, dit-il, (si explication il y a) la supériorité du ménologe de l'empereur Basile sur la plupart des miniatures contemporaines.

que ceux de Constantinople et que l'élément germain regardé, par quelques auteurs, comme exerçant alors une si grande influence sur les arts du dessin, n'avait pas pénétré dans cette antique métropole (1).

(1) Ce manuscrit écrit en lettres d'or sur du velin blanc est intitulé Evangelistarium Egberti archiepisc. Trever. Les miniatures y sont sans aucun mélange des costumes nouveaux. Les soldats ne portent pas de cuirasses mais des tuniques allant au genou comme les autres personnages, avec des pantalons de couleur. Ils ont pour armes la lance et l'épée comme on le voit dans le tableau du massacre des innocents.

ONZIÈME SIÈCLE.

A toutes les causes qui avaient contribué en France à l'anéantissement des arts et que nous avons précédemment indiquées, il faut joindre cette idée superstitieuse, qui s'empara des meilleurs esprits, que le monde ne dépasserait pas le dixième siècle de l'ère chrétienne, et que l'an mille serait l'époque de sa fin ; les malheurs de toute espèce dont on était accablé et une fausse interprétation de quelques passages des écritures la firent naître ; elle eut pour effet un découragement général, un renoncement absolu aux affaires de la terre et cette terreur bien légitime que devait enfanter l'attente prochaine du jugement dernier. Il ne fut plus dès-lors question de songer à relever les édifices religieux qui avaient été renversés par les incursions des barbares ; ceux qui avaient échappé à leurs dévastations, n'étant plus entretenus, tombèrent en ruine, et rien n'est comparable à l'état de désolation que présentaient nos provinces.

Mais, dès que le onzième siècle parut et que ces craintes se furent évanouies, un zèle extraordinaire pour la construction de nouvelles églises s'empara de tous les fidèles, et jamais on ne vit s'élever à la fois tant d'édifices, non seulement pour remplacer ceux qui avaient été détruits depuis long-temps, mais encore pour substituer à ceux qui étaient encore debout, et qu'on s'empressa de démolir, des monuments plus beaux et plus durables (1).

(1) Le clergé avait profité habilement de la terreur générale et avait reçu de grands biens pour assurer aux donateurs une place en paradis. Ces

La plupart des anciennes églises n'avaient été construites qu'en bois, ce qui explique les nombreux incendies dont l'histoire fait mention ; on employa la pierre pour les nouvelles qui, bâties en outre sur de plus vastes plans, purent recevoir des ornements dont les premières n'étaient pas susceptibles ; ainsi leurs principales entrées furent pourvues de porches ou au moins d'arcades, de voussures, sous lesquelles on put placer des statues et sculpter des bas-reliefs. Nous croyons que ce fut pour les artistes l'occasion d'exécuter des œuvres entièrement originales, et que l'invention qu'ils furent à même de développer dans les constructions de l'architecture qui prit alors un caractère spécial (1), se montra aussi dans les sculptures que les tailleurs d'images y ajoutèrent.

Cette question est assez intéressante pour que nous y ajoutions quelques développements, relatifs surtout à ces longues et majestueuses figures d'un type uniforme, dites mérovingiennes, sur lesquelles tant d'opinions diverses ont été émises.

D'abord, parce qu'on pensait que ces statues représentaient toujours des rois de la première race, on s'imagina

richesses facilitèrent beaucoup l'érection des nouveaux édifices ; on ajoutera que la féodalité s'étant constituée pendant l'anarchie qui précéda et accompagna l'établissement de la troisième race, les églises possédèrent un grand nombre de serfs et de vasseaux qu'elles purent employer à ces constructions. On peut voir, dans l'Histoire littéraire de France, t. VII, la note des églises bâties en France au XIme. siècle. Le roi Robert fonda plus de trente églises ou monastères ; de son temps, y est-il dit, la dévotion consistait à démolir les églises pour en rebâtir à la nouvelle mode.

(1) Ce qu'on appelle l'architecture du moyen âge ne date guère que de cette époque.

qu'elles avaient été faites du temps des personnages qu'on croyait y reconnaître (1). Ensuite, lorsqu'une discussion plus approfondie eut fait voir que les édifices où elles étaient placées, n'étaient pas antérieurs au onzième siècle, il fallut bien admettre qu'elles n'avaient été sculptées que sous les descendants de Hugues Capet.

Ce point reconnu, on a pensé qu'elles pouvaient être une imitation d'ouvrages du même genre, exécutés dans l'empire grec, que les pélérins qui visitaient le Saint-Sépulcre y auraient vus, ou bien qu'elles pouvaient être l'œuvre d'artistes byzantins qui seraient venus en France exercer leur industrie (2).

Ce qui rend inadmissibles ces suppositions, c'est qu'il n'existait pas en orient de statues analogues. On n'employait, pour orner les églises, que des peintures exécutées sur des surfaces planes (ce qu'on appelait la plate peinture) ou des figures de métal ciselées ou des étoffes brodées ; la sculpture proprement dite n'y était pas en usage, et elle n'y fut pas introduite depuis (3).

(1) Alex. Lenoir. description du musée des petits Augustins.

(2) Dans une *Notice* déjà citée *sur une feuille d'ivoire représentant le baptême de Clovis*, j'avais eu occasion de consacrer quelques pages à discuter l'époque et la signification de ces statues ; je croyais alors que leur costume était une imitation plus ou moins exacte de celui des Orientaux, mais actuellement je suis porté à penser qu'il était plutôt celui de leur temps, quoiqu'il fût souvent appliqué à des personnages plus anciens.

(3) Le deuxième concile de Nicée qui a rétabli en Orient, en 787, le culte des images, ne parle pas de statues, mais seulement d'images peintes ou ciselées, parce qu'en effet, les statues n'étaient pas encore admises dans les églises. On n'en voyait aucune dans celle de Ste.-Sophie

Reste à savoir si au moins elles peuvent avoir emprunté aux dessins de l'école byzantine leur style et leur costume. Ces statues ont pour caractère commun d'être longues, droites, sans mouvement; leur figure est calme et grave, leur attitude dépourvue d'expression; tout cela ne rappelle que faiblement ce que nous connaissons du style byzantin et ce que nous en verrons encore, même au quatorzième siècle.

Quant à la question du costume, nous avons vu que, dans les ouvrages des artistes grecs, les personnages divins et les prêtres étaient couverts d'amples draperies, disposées avec noblesse et d'une grande manière; mais il n'en est pas de même des empereurs et des princes qui portaient, suivant la mode du jour, des vêtements surchargés de pierres précieuses, de perles et de broderies.

Ces ornements riches, mais sans goût, étaient placés sur des habits d'une coupe disgracieuse, et rien n'est moins élégant, plus roide, plus guindé que ces images impériales

que Justinien fit bâtir au VIme. siècle. Germain, patriarche de Constantinople, soutenait que les statues n'étaient en usage que chez les payens. — Les orientaux restèrent attachés à la définition du concile et on ne voit chez eux aucune statue. (V. Basnage, histoire de l'église, pag. 1364, et Fleury, histoire ecclésiastique, tom. IX, pag. 222). Il existait également fort peu de statues à Rome. Dans la lettre que le pape Adrien adressa à Charlemagne, pour faire admettre le culte des images et où il mentionne celles que les papes, ses prédécesseurs, firent faire dans les églises et qu'on y voyait encore en 794, il n'est guère fait mention que de peintures. Les exemples allégués par ce pape, pour encourager l'introduction des images en France, font penser que la plupart des monuments religieux en étaient alors dépourvus. (Voyez les conciles du p. Labbe, tom. VII, pag. 955. Voyez aussi l'ouvrage de Heyne, intitulé : *Abhandlung über die Werke der spatern Kunst unter den byzantin. Kaysern*).

qui quelquefois sont entourées de figures vêtues à l'antique et d'un tout autre style (1). Quoiqu'il en soit, a-t-on copié au moins ces costumes pour en affubler les rois et les reines qu'on commença, au onzième siècle, à placer aux porches des églises? Pour y répondre, il faut rechercher ce qui nous reste des portraits des empereurs grecs, et les comparer aux figures dites mérovingiennes. Il n'existe des premiers aucune statue, et celles qu'on a pu leur ériger sont détruites depuis long-temps; les médailles sont trop petites pour qu'on puisse s'en servir avec avantage; cependant, ce qu'on aperçoit sur plusieurs d'entr'elles diffère notablement du costume des statues françaises (2). Restent les peintures des manuscrits ou des diptyques et quelques ivoires sculptés. En voici l'indication :

1°. Les figures de Justinien et de Théodora, exécutées en mosaïque, dans l'église de St.-Vital de Ravennes, vers l'an 537. Elles sont trop anciennes pour être de quelque importance dans la question actuelle.

2°. Portrait de Constantin VI, fils de Léon et de Irène l'Athénienne, représenté dans le concile de Nicée, tenu en 787, peint dans le manuscrit du Menologium græcum, déjà cité, qui n'a été exécuté qu'à la fin du dixième siècle.

(1) Telle est par exemple une figure de St.-Jean-Chysostôme, placée à côté de celle de Nicéphore ; cela produit une disparate singulière, mais qui ne doit pas nous étonner, nous qui voyons sur les tableaux du XVIIme. et XVIIIme. siècle, des femmes à grands collets godronnés, en corsets et en paniers, mêlées à des figures allégoriques nues ou vêtues à l'imitation plus ou moins exacte des anciens. L'habitude nous fait supporter ce que ce contraste a de choquant.

(2) On peut faire cet examen sur les belles gravures de l'ouvrage de M. de Saulcy, intitulé : *Classification des suites monétaires byzantines*. (1837).

3°. Léon-le-Philosophe, Alexandre et leur mère Eudocie, vers l'an 886, miniature tirée d'un manuscrit de St.-Grégoire de Naziance de la bibliothèque du roi. (Ducange, famil. byzant.) Le même manuscrit contenait un portrait de l'empereur Basile-le-Macédonien (de 867 à 886), mais la figure en est effacée.

4° Basile II (de 975 à 1025). Il est représenté en costume militaire, avec la cuirasse, sur une miniature publiée par d'Agincourt.

5°. Romain IV et Eudoxie, de 1068 à 1070, sculptés sur une feuille d'ivoire de la bibliothèque du roi (1).

6°. Nicéphore Botoniate et l'impératrice Marie, de 1078 à 1081, représentés sur un manuscrit de la *bibliotheca coinsliana*, publiés d'abord par Montfaucon, et donnés en couleur par Willemin. Il est inutile d'énumérer les figures plus récentes.

Mais de ces six articles, les deuxième, troisième, cinquième et sixième, peuvent seuls être l'objet d'une comparaison utile, encore les derniers, exécutés dans la deuxième moitié du onzième siècle, n'ont guère pu servir de modèle aux sculptures faites en France à la même époque; or, il suffit de les regarder pour reconnaître qu'elles en diffèrent beaucoup. Sur nos statues, les manteaux des rois ont bien une bordure richement sculptée, mais elle n'empêche pas

(1) Nous avons vu, dans la riche collection de M. du Sommerard, un diptyque d'ivoire représentant l'empereur d'Allemagne, Othon II, mort en 983, et Theophania, son épouse, ayant un costume analogue à ceux de Romain IV et d'Eudoxie. Theophania, belle-fille de Nicéphore Phocas, aura sans doute fait exécuter ce petit monument par des artistes byzantins qui auront copié les costumes des empereurs d'orient.

que le reste ne soit drapé à longs plis et ne conserve un bel agencement qui ne se retrouve sur aucune des figures des empereurs grecs que nous avons mentionnées, non plus que sur aucun des portraits carlovingiens que nous avons cités plus haut ; c'est ce qu'il est facile de vérifier sur les statues célèbres, tirées du portail de l'église Notre-Dame de Corbeil, que l'on a vues long-temps au musée des Petits-Augustins, qui, je crois, sont actuellement au musée historique de Versailles et auxquelles on a donné les noms de Clovis et de Clotilde (1), et sur les figures de rois et de reines placées aux portiques latéraux de la cathédrale de Chartres (2).

Elles ont toutes de longues tuniques qui descendent jusque sur les pieds et dont les plis nombreux sont disposés

(1) C'est bien à tort que M. Lenoir avait assuré qu'elles étaient du VIme. siècle ; les recherches antérieures de l'abbé Lebœuf avaient établi que l'église de Notre-Dame de Corbeil avait été construite sous le règne de Philippe Ier., vers 1060 ; d'autres en reculent la date jusqu'en 1095 et assurent même que le portail n'a été construit que par Philippe-Auguste.

(2) Une partie de ces statues sont gravées dans les planches de l'ouvrage de Willemin, où elles sont indiquées comme étant du Xme. siècle. M. de la Borde dit, dans ses monuments de la France, que les portiques où elles sont placées sont de la fin du XIIme. siècle. On croît que l'ancienne église, qui a été brûlée en 1020, était en bois et ne pouvait être décorée de statues de ce genre, parmi lesquelles on croyait trouver celles de l'évêque Fulbert, mort en 1028, et d'Eudes, comte de Chartres. Mais M. Didron assure que le Fulbert n'est autre que le pape St.-Clément et que le comte de Chartres est un St.-Georges ; il dit qu'il en de même des statues attribuées au duc de Bretagne, Pierre Mauclerc et à Alix, sa femme.

Des figures de même espèce se trouvaient au portail de l'abbaye de St.-Germain des-Prés, reconstruit en 1014, et à Ste.-Marie de Nesle, au diocèse de Troyes ; mais elles sont détruites depuis long-temps et ne se retrouvent que sur les figures, peut-être peu exactes, qu'en a données Montfaucon.

avec goût ; mais ce qui distingue ces figures et surtout celles de femmes, c'est qu'elles ont sur le torse une sorte de chemise, d'un tissu fin et comme gaufré, qui en accuse les formes et est ornée, au cou et sur la poitrine, de broderies, de galons et peut-être de pierreries ; une première ceinture serre la taille autour des reins ; une seconde ceinture, dont les bouts pendent jusqu'aux pieds, est placée sous le bas-ventre et en suit les contours ; elle sert à maintenir et peut-être à attacher un long jupon à plis pressés. C'est là l'indication positive et la plus ancienne que nous connaissions de ce vêtement qui, chez nos femmes, recouvre la partie inférieure du corps ; il s'y montre tout-à-fait distinct de celui qui, comme un corset, entoure le tronc sur lequel il s'applique en formant des plis transversaux. On ne voit aucun jupon de cette sorte sur les figures byzantines et italiennes du temps, et, ce qui est remarquable, le jupon ne se retrouve plus en France dans les siecles qui suivent immédiatement.

Le vêtement que nous avons comparé à une chemise et dont l'étoffe est tout autre que celle qui forme la jupe, parait fait de ces légers tissus de soie, à mailles plus ou moins lâches, brochés d'or et de perles, qui se fabriquaient alors exclusivement en orient et dont il se faisait un grand commerce.

Les voiles ou chemises dites de la Vierge, que plusieurs églises conservaient précieusement, viennent des mêmes contrées, et la plupart en ont pour preuve les lettres arabes qui y sont brodées. Dans les tombeaux du onzième siècle, on retrouve encore des évêques, des abbés revêtus de ces

précieux tissus (1). Sur plusieurs des statues de reines, cette chemise est à manches étroites finement plissées ou gaufrées, et elle est souvent recouverte d'une tunique à très-larges manches pendantes, composée également de deux parties distinctes, l'une serrée sur le tronc et à plis transversaux, l'autre formant une longue jupe. Ajoutons, pour compléter ce costume, un manteau richement bordé ordinairement appliqué sur les deux épaules (ce qui est une circonstance nouvelle), et de longues nattes de cheveux souvent artistement tressés avec des bandelettes (2).

Les reines étaient-elles habillées ainsi en France, au onzième siècle? Est-ce d'après elles qu'on a sculpté ces figures? Ou bien sont-ce des costumes de fantaisie que les artistes de cette époque donnaient aux reines de l'ancien testament, dont ils plaçaient les images aux porches des églises? Notre intention n'est pas d'entamer ici une nouvelle discussion à l'occasion de ces statues, contentons-nous de dire qu'au lieu d'y reconnaître des princesses françaises,

(1) Ingon, mort en 1025, abbé de St.-Germain-des-Prés, avait des espèces de guêtres, brodées en or et en soie, dont les dessins étaient entourés de lettres cufiques. On conserve, dans les archives de l'évêché du Puy-en-Velai, un manuscrit, écrit en lettres d'or et d'argent, qui a été donné au IXme. siècle à Notre-Dame du Puy, par Théodulphe, évêque d'Orléans. Pour en conserver les caractères, on avait placé entre les feuillets, des crêpes, des gazes légères, des mousselines d'origine indienne, des étoffes brochées qui attestent l'ancienneté de cette industrie. (Dans le discours historique sur la gravure en taille douce de M. Eméric David, on trouve beaucoup de renseignements sur les étoffes fabriquées en orient, au moyen-âge).

(2) Sur certaines statues de rois, le costume diffère très-peu de celui des reines; ainsi un roi qui se trouvait à la plus vieille partie du cloître de l'abbaye de St.-Denis, avait un manteau au lieu de chlamyde, deux ceintures et l'ouverture de la casaque très-brodée.

beaucoup de personnes pensent actuellement qu'elles représentent Esther, Judith, la reine de Saba, Betzabée ou Ste-Anne, de même qu'au lieu des rois de la première race on ne trouve plus, à quelques exceptions près, que Melchisédec, Moyse, David ou Salomon.

Quoiqu'il en soit de ces attributions, M. Herbé (dans un ouvrage sur les costumes français) est d'opinion que toutes ces statues royales étaient représentées dans le costume exact de l'époque qui les vit exécuter, opinion qui s'accorde d'ailleurs avec toutes les données que l'on possède sur la marche des arts d'imitation dans le moyen-âge (1), et que corrobore le témoignage des historiens qui disent, par exemple, que du temps de Louis-le-Gros, (au commencement du douzième siècle) les hommes portaient des habits traînants, serrés sur le corps, avec de larges manches tombant sur les mains. Ce qui du reste est d'accord avec ce que nous montrent divers monuments, comme les sceaux et les miniatures (2).

(1) On peut voir la savante discussion qui se trouve à ce sujet dans le texte de l'ouvrage de Willemin, composé par M. André Pothier, de Rouen.

(2) Le costume mérovingien se retrouve sur un sceau très-bien conservé de la reine Constance, deuxième femme de Louis VII, vers 1154. Voyez la Paléographie de M. de Wailly. Il est probable cependant que les rois seuls se couvraient de ces longs vêtements ; nous citerons à ce sujet le groupe de Gérard d'Alsace, comte de Vaudemont, mort en 1071, et d'Hadwidge de Hapsbourg, sa femme, de proportion de demi-nature et d'exécution barbare, qui se voit à Nancy, dans la chapelle ronde ; le comte a une tunique courte qui ne va qu'au-dessous du genou ; son manteau et celui d'Hadwidge sont étroits et serrés sur le corps. Cette dernière a de longues tresses de cheveux. On croit que le monument d'Etichon, duc d'Alsace, qui était au couvent de Ste.-Odile, près de Strasbourg, n'est que de la fin du XIIme. siècle, vers 1185. Il est donné comme beaucoup plus ancien dans les monuments de la monarchie française de Montfaucon.

Il résulte des longs détails où nous venons d'entrer qu'au onzième siècle, à une époque où on sortait à peine d'une longue barbarie, il y avait en France des artistes qui surent créer, soit par une imitation intelligente, soit d'inspiration et sans modèles antérieurs, un genre de sculpture monumentale, à la fois nouveau et imposant, et dont l'analogue ne se retrouve ni dans d'autres pays, ni dans d'autres temps. C'est une gloire nationale qu'il est bon de constater et que nos aïeux, trop modestes ou trop insouciants, ont eu tort de ne pas revendiquer.

Crucifix de l'abbaye de St.-Jean.

N°. XXIV. — Planche 9.

Les plus anciennes figures de crucifix connues, telle que celle peinte dans les catacombes de Rome, sont vêtues d'une tunique longue, mais cependant n'ont pas le costume de celle dont nous donnons le dessin et qui, au manteau près, est conforme à celui des statues royales dont nous venons de nous occuper; celui-ci a une barbe plus longue que les Christs byzantins et une toute autre expression de physionomie; il porte une double tunique, le tronc est resserré par des plis transversaux et il a une ceinture d'une forme particulière dont les extrémités sont ornées et pourraient être la terminaison d'une espèce d'étole.

Ce crucifix que nous croyons être du onzième siècle et l'œuvre d'artistes français, était conservé dans l'abbaye de St.-Jean d'Amiens, et nous le tirons d'un recueil de dessins appartenant à la bibliothèque de la ville d'Amiens, et où se trouvent représentées toutes les curiosités de ce couvent.

Figures du portail de l'église de Bertaucourt-les-Dames.

N°. XXV. — PLANCHE 10.

L'ancienne abbaye de Bertaucourt-les-Dames, près de Domart-en-Ponthieu, a été fondée en 1095 ; il est probable que l'église actuelle est du même temps (1). On voit, sous les arcades à plein-ceintré de son portail et dans le haut de sa façade, des statues qui nous font connaître quel était l'état de la sculpture, en Picardie, à la fin du onzième siècle.

N°. XXVI. — PLANCHE 10.

Des figures occupent, disons-nous, les deux rangées d'arcades qui surmontent la porte ; au milieu de la supérieure ou de la plus grande, on aperçoit le Père Éternel posant de la main droite une mître sur la tête d'un évêque, et de l'autre donnant le voile à une femme tenant une tige d'iris ou de glaïeul et ayant à la main un rouleau déployé faisant sans doute allusion à la fondation du monastère. Ses vêtements sont riches, elle a une double ceinture, l'une à la hauteur des reins, et l'autre qui suit inférieurement la ligne demi-circulaire du bas-ventre ; peut-être, cette dernière indique-t-elle seulement le haut du jupon ; sous la tunique extérieure, terminée par un rebord galonné, on en aperçoit une plus longue à plis très-fins et couvrant les pieds.

(1) Bertocurtis ; ordre de St.-Benoit. Les actes relatés dans la Gallia christiana font mention d'une église qui existait déjà lors de son établissement ; mais elle aura été sans doute démolie pour faire place à celle qui nous occupe.

Sous cette femme se trouvait un groupe de trois figures actuellement en parties mutilées ; celle du milieu représentait aussi une femme et il en était probablement de même des deux autres. Du même côté, mais dans le ceintre inférieur, se voit une autre figure de femme ayant de très-longs cheveux tressés en nattes et descendant jusqu'aux pieds. La figure 26 nous montre l'évêque qui, comme nous l'avons dit, occupe la partie supérieure gauche du ceintre supérieur.

N°. XXVII. — Planche 9.

Au-dessous de l'évêque, on voit Abraham prêt à sacrifier son fils et dont l'ange retient le couteau. Ici, les figures sont en action, elles ne sont pas immobiles et froides comme le sont la plupart des statues dites mérovingiennes, et cette composition n'est pas sans un certain mérite. On remarquera la tunique étroite et serrée sur le corps du patriarche et de son fils, les plis réguliers de la chevelure et de la barbe, et les broderies qui ornent le bord de leurs vêtements. Ce même ornement se retrouve sur les habits des deux figures assises dans le ceintre intérieur.

N°. XXVIII. — Planche 9.

Ce personnage est placé sur la façade à côté de la fenêtre du milieu : ayant été dessiné d'en-bas, il est vu en raccourci et parait moins long qu'il n'est réellement.

Malgré l'immobilité des traits de son visage et ses yeux trop ouverts et hagards, il y a une certaine recherche dans la manière dont il tient les pans de son manteau. On voit que le sculpteur a tâché de varier l'agencement de ce vête-

ment et à donner moins de roideur à la pose de cette figure, sans que le succès couronnât ses efforts (1)

Chapiteau provenant de Corbie.

N°s. XXIX et XXX. — Planche 11.

L'oubli de toutes les règles de l'architecture ancienne avait permis aux sculpteurs de se livrer à tous les caprices de leur imagination dans la composition des chapiteaux. Ils y placèrent des feuillages, des enroulements de toute espèce, des figures bizarres, des animaux fantastiques, des scènes grotesques, tantôt traitées avec assez de goût, tantôt exécutées avec un laisser-aller tout-à-fait déréglé (2). En général, il ne faut pas y chercher l'histoire de l'art de l'époque, c'est comme si on voulait juger du talent de nos premiers artistes par les caricatures qu'enfante le facile

(1) On verra plus loin, qu'au XIIIme. siècle, les broderies, les poses forcées des figures et la recherche dans l'agencement des vêtements, disparaissent presqu'entièrement.

La partie qui soutient l'arcade ceintrée du portail et qui elle-même est supportée par des piliers engagés, est formée de grosses pierres de taille qui y ont été placées postérieurement à la construction de l'édifice; il est probable que cet espace était autrefois occupé par des statues qu'on a peut-être retirées, parce qu'elles ne présentaient pas un support assez solide.

L'église de Bertaucourt, si remarquable par les sculptures qui là décorent et son ancienne architecture, est dans un état de délabrement qui fait craindre beaucoup pour sa conservation. Aussi a-t-elle appelé l'attention de la Société Française pour la conservation des monuments historiques qui, dans la session qu'elle a tenue à Amiens, dans l'été de 1839, a voté pour sa réparation des fonds malheureusement bien insuffisants encore.

(2) J'ai donné, dans les mémoires de l'Académie d'Amiens (année 1835), le dessin d'un certain nombre de chapiteaux retrouvés dans les fondations de l'église des Célestins, provenant de l'ancienne abbaye de St. Martin-aux-Jumeaux et offrant des formes très-variées. On en conserve une partie dans le musée d'archéologie de la société.

crayon de nos lithographes. Cependant il se rencontre parfois quelques monuments de ce genre, exécutés avec plus de soin et qui méritent plus d'attention ; tel est le chapiteau dont nous donnons le dessin et qui a été trouvé à Corbie, dans une très-ancienne cave, et à une grande profondeur.

Ce chapiteau est double, c'est-à-dire qu'il servait à deux colonnes accouplées, et il était sans doute placé de manière à ce qu'on put apercevoir son pourtour. On y voit figuré une partie de l'histoire de nos premiers parents, telle que nous la racontent plusieurs chapitres de la Génèse (1).

A partir de l'extrémité droite du dessin, on aperçoit Dieu bénissant Adam qu'il vient de créer ; ce dernier est ensuite représenté endormi, et Eve sort de son côté. Il ne reste plus qu'une petite partie d'Eve et seulement les pieds de l'Eternel qui probablement l'aidait à naître. Immédiatement après, Dieu prenant Adam par la main, lui montre, ainsi qu'à sa compagne qui le serre dans ses bras, l'arbre du bien et du mal autour duquel s'enroulent déjà les replis du serpent ; et à peine, dans la scène qui suit, le premier homme a-t-il porté à la bouche la pomme qu'Eve vient de lui présenter, qu'un ange, armé d'une large épée, le saisit par le bras pour l'expulser du paradis.

Il y a une grande ressemblance entre ces figures et celles que nous avons vues dessinées aux siècles précédents, sur le psautier provenant de Corbie ; les cheveux sont arrangés

(2) L'abbé Lebeuf remarque (dans sa dissertation sur l'état des sciences de 1031 à 1314), que ce fut une entreprise assez bizarre que de faire entrer dans le chapiteau même d'un pilier une ou plusieurs histoires sculptées : c'est à quoi, dit-il, on s'attacha dans le XIme. siècle ; dans le suivant, on plaça ces histoires dans des endroits moins resserrés, comme aux portiques des églises et aux vitrages.

avec soin et d'une manière symétrique ; Adam porte des moustaches et une barbe fort courte, mode qui régna surtout sous la seconde race. L'Eternel et l'ange sont couverts d'amples vêtements, ornés de broderies et agencés avec noblesse ; on peut remarquer la riche ceinture que porte l'Eternel et la manière dont les plis de la tunique ou du manteau y sont retenus.

L'arbre du bien et du mal, pareil à ces tiges enroulées et capricieuses dont on formait alors les grandes lettres des manuscrits, ne ressemble pas aux arbres de notre pays ; c'est le bananier ou figuier d'Adam (*musa paradisiaca vel ficus indica*) qui, selon les chrétiens d'Orient, portait le fruit défendu. Il offre à la fois une nourriture abondante et agréable et de larges feuilles dont nos premiers parents se couvrirent, lorsqu'après avoir commis le péché, ils s'aperçurent pour la première fois qu'ils étaient nus.

On ne peut nier que, malgré la barbarie du dessin de ce chapiteau, il n'y ait une certaine finesse dans son exécution et de l'art dans la disposition des scènes qui y sont figurées. Nous y retrouvons les défauts et les qualités de ce que nous avons appelé l'école byzantine francisée. Peut-être d'autres y verraient-ils ce qu'ils nomment l'élément germanique, mais nous avouons ne pas l'y distinguer. (1)

Évangéliaire du XIme. siècle.

N°. XXXI. — Planche 12.

Les figures de ce manuscrit nous montrent ce que peut produire dans les mains d'un mauvais ouvrier l'exagération

(1) Ce chapiteau a été donné au Musée d'Archéologie par M. Dupré, de Corbie.

des meilleures choses. Le livre des évangiles de la bibliothèque d'Abbeville nous a fait voir le style byzantin dans sa plus grande manière ; en voici un autre où toutes ses qualités sont devenues des défauts : il saute aux yeux combien l'auteur de ce dessin a tourmenté cette figure, combien il en a exagéré la pose, quel effort il a fait pour donner du mouvement aux draperies, pour en multiplier les plis ; peut-être a-t-il voulu faire du grandiose ? Il n'en est résulté qu'un pitoyable ouvrage où la prétention s'ajoute à l'ignorance et à la barbarie. Mais de l'excès de cette manière, peut-être résulta-t-il une révolution dans les arts, un retour à de meilleurs principes et, plus tard, la gracieuse simplicité qui fait le principal mérite des productions du treizième siècle.

Ce manuscrit, qui provient de Corbie et appartient à la bibliothèque communale d'Amiens, est un petit in-folio en velin de 272 pages, dans lequel sont contenus les quatre évangiles précédés de la préface de St.-Jérôme, des divers canons de concordance et suivis de la distribution des évangiles pour toute l'année. On y trouve les indications du calendrier romain pour les stations aux églises de Rome ; il n'y est question que des plus anciens Saints de la légende, et les fêtes des Saints du nord n'y sont pas marquées. On termine par indiquer les évangiles qu'il faut réciter dans des circonstances particulières ; *pro ubertate pluvie, pro sterilitate pluvie ; in commotione gentium*, etc. (1). Il y a quatre grandes miniatures représentant les évangélistes et

(1) La date de ce manuscrit n'est donnée que par approximation : *ut opinor* ; peut-être est-il du Xme. siècle.

plusieurs lettres tournures faites avec assez de soin. La tunique et le manteau des évangélistes sont bordés d'un large galon d'or ou d'argent, leur ceinture est également en or, leurs cheveux sont roses ou bleus ; le mauvais goût s'y fait remarquer en tout.

Il y a quelque ressemblance entre ce St.-Marc et la figure d'un St.-Pierre qui se trouve sur un missel conservé dans la bibliothèque de la ville de Rouen, connu sous le nom de livre de Guthlac, écrit aussi au onzième siècle, et que l'on croit avoir été exécuté en Angleterre (1). C'est la même barbarie et les mêmes prétentions. L'évangéliaire de la bibliothèque d'Amiens serait-il aussi l'œuvre d'un anglo-saxon ? L'examen des caractères d'écriture pourrait peut-être décider la question, quoique ce que nous avons dit du contenu du livre n'y soit pas favorable.

(1) Cette figure se trouve dans le voyage bibliographique, archéologique et pittoresque en France, du révérend Frognall Dibdin.

DOUZIÈME SIÈCLE.

Nous venons de voir qu'un grand mouvement artistique s'opéra, en France, dans le cours du onzième siècle, non seulement en architecture, pour la construction de tant d'édifices religieux, érigés sur de nouveaux modèles ; mais aussi dans la sculpture, sa compagne ordinaire, et que celle-ci se distingua par des productions entièrement originales ; nous avons cherché à montrer, en les comparant avec ce que faisaient alors les artistes byzantins, qu'il est permis de contester l'influence qu'on attribua long-temps à l'Orient, sur les œuvres fort remarquables de nos statuaires ; nous aurions pu nous appuyer encore sur la nature des rapports qui existaient, pendant le cours de ce siècle, entre nos contrées et celles de l'Orient. Il n'y avait guère entre elles que des relations commerciales ordinaires et celles que pouvaient donner des pélérinages entrepris par des particuliers isolés qui essuyaient, en les accomplissant, toutes sortes de périls et de misères, et qu'aucune idée d'art ne dirigeait dans leurs voyages.

Il en fut tout autrement au douzième siècle, puisque, depuis l'an 1099 jusqu'en 1204, quatre croisades, c'est-à-dire quatre expéditions, à la fois guerrières et religieuses, transportèrent en Asie une grande partie de la population ; non seulement des hommes capables de supporter la fatigue d'une longue route et d'affronter les dangers des combats, mais aussi aussi une foule pressée de femmes et d'enfants ; les plus grands seigneurs, et deux de nos rois, Louis-le-Jeune et Philippe-Auguste, joignirent leurs efforts à ceux

de leurs nombreux sujets qui s'aventurèrent dans ces régions lointaines.

Il semblerait, d'après cela, qu'un changement sensible dut s'opérer dans les arts et que les idées, les formes orientales durent s'y multiplier plus que jamais ; cependant, il n'en fut pas ainsi (1). Les riches statues dites mérovingiennes et leurs costumes majestueux se montrent de plus en plus rares (2) ; une simplicité sans grâce et sans élégance remplace le luxe et la recherche. Des habits d'une coupe moderne commencent à paraître et remplacent peu à peu ceux que l'antiquité avait transmis ; à la vérité, ces vêtements nouveaux ne se portent pas encore d'une manière convenable, il semble qu'ils ne soient pas encore faits à la taille, qu'ils n'aient pas été portés depuis assez de temps pour s'assouplir et en dessiner les formes.

Suivant nous, le douzième siècle n'offre, pour les arts, qu'une époque de transition destinée seulement à préparer les changements si remarquables qui signalèrent le treizième.

L'histoire nous expliquera peut-être pourquoi, pendant sa durée, tout resta comme stationnaire en France, et com-

(1) Nous sommes, sur ce point, en opposition avec M. du Sommerard qui, à la note de la page 59 de son bel ouvrage sur les *Arts au moyen âge*, dit que le style byzantin se montre de nouveau et d'une manière plus brillante et sur une échelle plus vaste, à l'époque des premières croisades ; c'est-à-dire au XIIme. siècle. Nous ne trouvons, dans sa durée, que les essais, plus ou moins heureux, du développement d'un style moderne et entièrement français, qui n'atteignit son apogée et ne prit un caractère véritablement national, que vers le milieu du XIIIme.

(2) Ainsi plus de corsets, plus de jupons pour les femmes, leurs tuniques et leurs manteaux perdent leur riche broderie.

ment il arriva que les arts n'y firent que des progrès insignifiants.

Les croisades enlevèrent à l'état non seulement une immense quantité d'hommes, mais encore tout l'argent qu'il était possible de se procurer, et elles furent presque toutes si malheureuses qu'elles ne compensèrent par aucun avantage temporel les grands sacrifices qu'elles obligeaient de faire.

Louis-le-Gros, qui occupa le premier tiers du siècle, employa ses plus belles années à guerroyer autour de sa capitale et très-souvent en Picardie, contre de petits seigneurs dont la tyrannie était insupportable et qui mettaient entrave à toute industrie et à tout commerce. Louis-le-Jeune, à peine de retour de son expédition d'outre-mer, livre, par la répudiation d'Eléonore d'Aquitaine, ses plus belles provinces à son rival le plus dangereux, déjà roi d'Angleterre, duc de Normandie et suzerain de la Bretagne; le reste du siècle fut occupé par les querelles, les guerres, les dévastations sans cesse renaissantes qu'enfanta ce malheureux divorce. Ce ne fut qu'au commencement du treizième siècle que le crime odieux dont Jean-Sans-Terre se rendit coupable, permit d'y mettre un terme.

Un des plus illustres personnages de cette époque, l'abbé Sugger, s'il avait plus long-temps administré le royaume, aurait peut-être pu y rétablir assez d'ordre pour que les arts y fleurissent; mais, à en juger par les vitraux qu'il fit exécuter à St.-Denis, pour retracer les exploits de la première croisade, et par son portrait qui s'y trouve encore, il avait plus de bonnes intentions que de goût; car on ne peut rien voir de plus mal fait.

D'après ce que nous avons déjà dit, nous trouverons dans les productions artistiques du douzième siècle, une sorte de mélange, de confusion entre les modèles suivis jusqu'ici et empruntés à diverses écoles, et les formes nouvelles qu'un changement de goût et peut-être la simplicité du costume à quoi avait obligé le manque général d'argent, avaient introduites.

Au premier coup-d'œil, les nuances peuvent paraître légères; mais elles ne sont cependant pas sans quelqu'importance. Ainsi, la tunique très-simple que portent les hommes, descend au-dessous du genou, elle est moins écourtée que celle en usage sous la seconde race et qui laissait paraître le haut de chausse; les jambes ne se recouvrent plus avec des bandes croisées.

Cet habillement est peu gracieux, mais il prépare au changement qui se fit au treizième siècle, où le costume diffèrera encore plus de ceux qui avaient précédé.

Les femmes ne seront ordinairement vêtues que d'une robe ou boyette étroite, tombant seulement jusqu'aux chevilles, n'ayant ni la grâce ni la noblesse des tuniques des anciens. Un voile en forme de guimpe couvre leur tête; les filles l'ont nue ou l'entourent de bandelettes plus ou moins ornées; il semble que pendant ce siècle de ferveur religieuse et où les intérêts de ce monde étaient abandonnés pour ceux du ciel, les dames aient banni de leur toilette toute recherche et toute coquetterie.

Livre de leçons et homélies de la bibliothèque d'Amiens.

N°. XXXII. — PLANCHE 13.

Un manuscrit de la bibliothèque d'Amiens, provenant

de l'abbaye de Corbie (1), écrit dans la dernière moitié du douzième siècle, probablement vers 1175, nous fournira deux grandes lettres peintes, offrant chacune des modèles d'un style différent.

La première, qui a rapport à la légende des SS. Fuscien, Victoric et Gentien, est exécutée d'une manière satisfaisante. On y voit St.-Gentien, *senex, grandeva œtate procurvus, Ambianensium urbi contiguus,* arrêtant les autres Saints qui passaient devant sa demeure (sur la voie romaine qui conduisait à Paris), et après les avoir interrogés sur leur patrie, les engageant à se reposer chez lui : *Sed queso Domini patres declinate in tugurium servi vestri.* C'est là une histoire entièrement picarde et dont d'autres monuments nous occuperont encore. Le modèle de ce dessin n'a pu être pris ailleurs ; mais celui qui l'a peint, imbu des principes de l'école byzantine qu'il avait su s'approprier, l'a rendu avec talent et a donné à ses figures un assez beau caractère.

(1) *Lectiones et homiliæ ab adventu ad purificationem et aliquot dies sequentes,* 12°. *sæculo scriptum*, grand in-folio à deu[illegible]onnes. Beaucoup de pages intercalées, pour remplacer sans doute [illegible]es qu'un long usage avait effacées, sont d'une écriture plus récente, du XIIIme. et du XIVme. siècles. Elles sont ornées de grandes lettres, exécutées d'une toute autre manière que celles dont nous donnons le dessin.

Ce qui peut indiquer l'époque où l'abbaye de Corbie fit écrire ce manuscrit, c'est que, dans une des vieilles pages, se trouve le commencement de l'histoire de St.-Thomas Becket ; la suite ou plutôt la même histoire, copiée sur de nouvelles feuilles, se retrouve plus loin. On y remarque que, par erreur, sa mort indiquée au 4me. des calendes de janvier, c'est-à-dire, au 29 décembre, est donnée *ann. dom. millesimo centesimo [illegible]exagesimo*, au lieu de *septuagesimo*. On sait qu'il fut canonisé de[illegible] après, en 1172.

N°. XXXIII. — PLANCHE 13.

La lettre suivante commence l'homélie qui se lisait lors de la fête de Ste-Bathilde, reine de France et fondatrice de l'abbaye de Corbie (1). Nous y trouvons une figure de femme qui sans doute représente cette Sainte qui, d'esclave vendue par des pirates, a su, par sa vertu et sa beauté, s'élever jusqu'au trône. Ici, nous ne retrouvons plus le costume byzantin ; c'est la côte longue et étroite des dames françaises ; les manches larges sont ornées de broderies comme sur les statues dites mérovingiennes, mais on n'y voit plus de corset, ni le riche manteau qui recouvre les reines.

Psalterium monasticum provenant de l'abbaye de St.-Fuscien.

N°. XXXIV. — PLANCHE 14.

Ce manuscrit, appartenant à la bibliothèque de la ville d'Amiens (2), nous fournira aussi deux miniatures composées dans des styles différents.

(1) Corbie a été fondée en 662 ; alors Bathilde était veuve et ses fils étaient encore enfants.

(2) Ce manuscrit petit in-folio, en velin, est précédé d'un calendrier fort ancien sur lequel les saints nouveaux venus et les fêtes particulières au couvent auquel il a appartenu sont inscrits en caractères plus modernes. On y trouve, à chaque mois, l'indication de deux jours égyptiens, *dies ægyptiaci*, c'est-à dire, jours réputés malheureux, indication répétée en outre dans un vers inscrit en tête du mois ; ainsi par exemple, en mai, il y a : *Tertius in maio lupus est et septimus anguis ;* ce qui signifie que le 3me. jour et le 24me., (le 7me. en commençant par la fin), sont néfastes.

Dix grandes miniatures suivent le calendrier ; la 1re. présente en deux tableaux la création d'Eve et le péché originel ; la 2me. est celle que

La première représente un prêtre assassiné, au pied des autels, par trois guerriers; ceux-ci ont entièrement le costume militaire du douzième siècle; ils sont recouverts d'une cotte de mailles qui descend jusqu'aux genoux et en outre entoure le menton et la bouche. Un casque à nasal couvre la tête; une longue tunique blanche ouverte par devant descend sous la cotte de mailles; les jambes sont coloriées en rouge, ce qui cependant ne parait pas être la couleur de la peau. Les écus armoriés qui se terminent inférieurement en pointe, sont attachés au cou par une courroie et peints de couleurs tranchées.

Nous croyons reconnaître, dans ce sujet, le martyre de Thomas Becket; sa fête est marquée, d'une façon toute particulière, sur le calendrier qui est en tête du manuscrit; elle est écrite en encre bleue, et c'est la seule qui le soit ainsi; de plus, cette mention semble plus récente que l'écriture du reste du calendrier; on remarquera aussi que la miniature qui reproduit cet événement est intercalée au milieu de sujets tout-à-fait différents. Nous concluerons de

nous reproduisons sous le n°. 34; la 3me. montre la résurrection de Notre Seigneur et sa descente aux enfers; la 4me. est l'incrédulité de St.-Thomas que nous donnons sous le n°. 35; la 5me. représente l'ascension, et la 6me. le jugement dernier, tel à peu près qu'on avait coutume de le figurer sur le portail des églises.

Après les miniatures, vient le psautier orné de quelques grandes lettres, un abrégé de la doctrine chrétienne, des litanies, des prières. Le dernier quart du volume est occupé par des pages dont l'écriture n'est que du XIIIme. ou XIVme. siècle. Ce volume provient de l'abbaye de St.-Fuscien, *S. Fuscianus in nemore*, fondée, ou, suivant d'autres, seulement rétablie en 1105; il n'avait pas d'abord été écrit pour l'usage de cette maison. On y a ajouté plus tard des indications de fêtes et d'obits qui lui sont particuliers.

ces observations que le manuscrit est antérieur à l'année 1170, mais aussi que le grand retentissement qu'eut, en France, l'assassinat de l'archevêque de Cantorbery, cet ardent défenseur des immunités de l'église et des prérogatives du clergé; que l'importance de cet événement qui eut tant de conséquences et amena le roi d'Angleterre, Henri Plantagenet, à des actes si humiliants; enfin que le voyage entrepris par Louis-le-Jeune, en 1179, pour prier sur le tombeau du saint archevêque, durent faire rechercher les représentations de son martyre et inviter les dessinateurs à s'y exercer. Rien n'indique, dans cette miniature, un style antérieur à l'époque de la mort de Thomas Becket; les poses, les costumes sont ceux qu'on retrouve dans les œuvres de ce temps; il en est de même de la scène inférieure qui, peut-être, a rapport à quelque circonstance de l'histoire de ce prélat, ou bien à la fondation du couvent qui a possédé ce volume.

N°. XXXV. — Planche 14.

Il en est autrement de la grande miniature qui représente l'incrédulité de St.-Thomas. La longueur démésurée des figures, la manière dont elles sont disposées, leur costume, tout y rappelle le style byzantin, et prouve que ce tableau n'est que la copie d'un modèle plus ancien.

Les dessins que nous venons d'extraire de deux manuscrits du douzième siècle, nous montrent un mélange de différents styles, qui caractérise bien l'état incertain de l'art à cette époque. C'est d'ailleurs ce que l'on connaissait déjà, d'après un manuscrit célèbre que nous avons vu à Strasbourg. C'est une espèce d'encyclopédie, intitulée: *Hortus*

deliciarum, compilée vers l'an 1180, pour Herrade de Landsberg, abbesse de Hohembourg (1); ce manuscrit contient nombre de figures peintes sur papier, dont les unes sont purement byzantines, et d'autres portent les costumes nouveaux de l'occident; les premières ont l'air d'être copiées sur les dessins du ménologe grec du Vatican, tant elles leur ressemblent; tandis que quelques-unes des dernières imitent les figures des portails du onzième siècle; ainsi les femmes, par exemple, ont la tunique longue et étroite, à plis transversaux sur le corps, avec de larges manches pendantes et de longues tresses de cheveux; une mariée, entr'autres, se fait remarquer, car elle a sur les épaules le manteau plat, doublé de menu vair, qui ne se montre ordinairement qu'au treizième siècle. Les soldats sont couverts entièrement de mailles, mais la cotte proprement dite se termine sur les fesses comme la trousse des baladins par deux pans arrondis (c'est la seule fois que j'aie rencontré cette disposition). Les passions, les vertus et les vices, figurés comme des soldats, ont de plus une sorte de jupe sortant de dessous la cotte de maille, comme l'ont les meurtriers de Thomas Becket, dans le manuscrit de Saint-Fuscien.

Figures de la Bible.

Un curieux manuscrit de la bibliothèque d'Amiens nous fera connaître quels étaient, vers la fin du douzième siècle, les costumes adoptés en Occident, et quelle ressource ils

(1) Une partie des dessins de ce manuscrit ont été gravés dans l'ouvrage qui a pour titre : *Herrad von Landsperg ablissin zu Hohenburg (hortus deliciarum) von Christum Moritz Engelhardt*. Stuttgard 1818, in-folio. On y trouve douze planches ou *fac simile* coloriées.

pouvaient fournir aux arts du dessin. C'est un recueil de près de deux mille sujets, tirés de l'ancien et du nouveau testament et de la vie des Saints, exécutés d'une manière facile et naïve, pour un roi de Navarre, par un nommé Ferrand, fils de Pierre (1).

Ces dessins ont un caractère de simplicité et de naturel qui ferait croire que l'artiste n'a fait que copier ce qu'il voyait tous les jours. Rien ne rappelle en eux ce que nous connaissons des anciennes écoles. A l'exception de quelques figures de la Vierge où on n'a pas osé changer un style byzantin consacré par le temps, presque tout porte le cachet d'une œuvre originale.

Les hommes et les femmes sont vêtus sans recherche et sans prétention, mais aussi avec bien peu de grâce et de goût. On doit appliquer entièrement à ces dessins ce que nous avons déjà dit, plus haut, de la simplicité des costumes usités au douzième siècle.

Les femmes sont couvertes uniformément d'une robe étroite qui est proprement la *boyette* ou robe de dessous de nos paysannes. Les dames d'un haut rang ou les coquettes se distinguent des autres par des manches plus larges, telle

(1) Le volume, formant un petit in-folio de 490 feuilles de velin, sans intitulé, se termine par cette souscription. Explicit hic liber Deo gras qm ilustrissim Sancius rex Navarre filius Sancii nobilissimi regis navarror' fecit fieri a Ferrando Petri de Frenes (*vel funes*) et Ferrandus Petri composuit hunc librum ad honorem Domini regis et ad preces ipsius prout melius potuit. Precipue ut omnipotentis Dei amorem acquirat et ejusdem regis Sancii posset graciam invenire. Fuit autem cosumat' hunc librum. E. R. M. CC. XXV. anno ab incarnatione Domini. M. C. LXXXXVIJ.

On sait que l'ère d'Espagne commence 38 ans avant l'incarnation. Le roi dont il est question est Sanche VII, fils de Sanche VI dit le Sage.

est la femme de Putifar. Presque toutes ont la tête et le cou enveloppés d'un voile en guimpe qui s'appelait *peplum*. Les jeunes filles le remplacent par des bandes plus ou moins ornées ; quelques-unes sont coiffées avec leurs cheveux.

Les hommes portent une courte jaquette d'une forme peu agréable ; il a fallu une circonstance particuliere, comme l'histoire de la chasteté de Joseph, pour que l'artiste y ajoutât le manteau obligé.

Le costume militaire se composait presqu'exclusivement, comme nous avons déjà eu occasion de le remarquer, d'une cotte de mailles qui recouvrait la tête et le menton, descendait sur les bras et jusque sur les genoux (1).

N°. XXXVI. — Planche 13.

C'est ainsi qu'est représenté le jeune David, lorsque Saül le fait revêtir de ses armes pour aller combattre Goliath ; et cependant la légende explicative, tirée du chap. 17 du 1er. livre des rois, § 38, est conçue en ces termes : *Induit illum Saül vestimentis suis et imposuit galeam æream super caput ejus et vestivit eum lorica ;* mais c'est que la cotte de mailles pouvait tenir lieu, à la fois, de casque et de cuirasse.

No. XXXVII. — Planche 15.

Cependant on la recouvrait ordinairement d'un casque pointu le plus souvent à nasal, c'est-à-dire, pourvu d'un appendice long et étroit garantissant le nez et se prolon-

(1) Sur la tapisserie de Bayeux, la cotte de mailles entoure les cuisses comme une paire de culottes, et n'a pas la forme d'une tunique comme sur notre manuscrit.

geant jusqu'à la bouche, qui était elle-même défendue, ainsi que le menton, par la cotte de mailles; nous en avons déjà donné des exemples: on en peut voir un autre sur les cavaliers de la suite de Pharaon (1); ce qui leur donne une physionomie assez singulière.

Sur d'autres figures de ce manuscrit (comme dans le combat des rois du chap. 14 de la Genèse, *quatuor reges adversùs quinque)*, le corps entier est enveloppé de mailles au moyen de gants et de chausses de même espèce que recouvraient en partie les manches et le bas de la cotte de mailles (2).

Voici l'explication des autres dessins que nous avons tirés de ce manuscrit.

N°. XXXVIII. — Planche 15.

Sichem, fils d'Emor, ravissant Dina (Genèse, chap. 34. § 1, 2).

N°. XXXIX. — Planche 15.

La chasteté de Joseph (Genèse, chap. 39).

N°. XL. — Planche 15.

Punition de Pharaon et de sa maison à cause de Sara, épouse d'Abraham (Genèse, chap. 12. § 17).

N°. XLI. — Planche 15.

Isaac recevant Rebecca pour épouse (Genèse, chap. 24. § 67).

(1) Exod. Cap. xiv. § 8.

(2) Il en est de même d'un St.-Michel combattant le démon.

Crosse du musée d'archéologie d'Amiens.

N°. XLII. — Planche 16.

Les crosses des évêques et des abbés étaient autrefois des objets de luxe qu'on cherchait à embellir de toute manière et où les artistes déployaient toutes les ressources de leur talent. Le Musée d'Archéologie de la Société en possède une fort belle dont l'origine ne nous est pas connue et qui a tous les caractères des monuments du douzième siècle. Elle est en cuivre doré et émaillé ; les espèces d'écailles qui sont dans la partie enroulée, imitant le corps d'un serpent, sont bleues et entourées d'un bord doré ; le St.-Michel et le dragon en forme de salamandre qu'il perce de sa lance, sont dorés ; leurs yeux sont en émail et sur le dos du dragon, on a incrusté des turquoises. Il en est de même des autres délicates salamandres, également dorées, qui entourent la pomme et dont la queue se termine en tiges enroulées, semblables à celles de l'arbre du bien et du mal, du chapiteau que nous avons décrit ; les fleurons de la poignée, disposés sur un fond bleu, sont en partie dorés, en partie nuancés d'émaux de diverses couleurs.

Comme nous venons de le voir, on a employé à l'ornementation de cette crosse les dragons et les serpens qui sont si souvent représentés dans les grandes lettres des manuscrits. Ici, la présence de St.-Michel le motive bien mieux. On remarquera le costume de l'archange revêtu d'une courte tunique, ayant seulement quelque broderie autour du col ; ses formes simples et sévères caractérisent, nous le pensons, l'époque que nous assignons à ce monument.

La figure de St.-Michel est grave et n'est pas d'un style fort élevé ; mais, est-ce avec intention que l'artiste ne lui a pas donné plus de beauté ? Nous ne le pensons pas ; nous ne croyons pas qu'il y ait jamais eu un principe qui ait engagé les artistes chrétiens, surtout ceux de l'Occident, à donner, de dessein prémédité, de la laideur aux anges (1).

Fonds baptismaux de la cathédrale d'Amiens.

Nos. XLIII et XLIV. — Planche 16.

Il existe, dans la cathédrale d'Amiens, d'anciens fonds baptismaux de la forme d'un quadrilatère allongé, portant à chacun des angles la figure d'un prophète.

Si on compare ces sculptures avec celles de l'église de Bertaucourt, qui sont de la fin du onzième siècle, on trouvera dans leur exécution plus de douceur et moins d'apprêt. Les vêtements sont plus amples et plus souples, les poses plus naturelles. Quoique le travail soit également soigné, que, par exemple, la barbe et les cheveux de Zacharie soient arrangés avec recherche et symétrie, ce qui ajoute encore à

(1) M. Mazure est d'un autre avis ; il cite, page 316 de sa Philosophie des arts du dessin, des crosses abbatiales du XIIme. et du XIIIme. siècles, qui se trouvent au musée de Poitiers et qui, dit-il, sont tout-à-fait remarquables par l'éclat des émaux et le bon goût des arabesques ; on y voit des salamandres d'un charmant fini de contour, d'une grande souplesse de replis et dont la tête est singulièrement spirituelle et vivante ; mais le maître ornement est un St. Michel dont la forme est angélique, à peu près comme serait quelque fétiche adoré par les sauvages de la mer du sud. Pourquoi ce type si grossier ? L'artiste aurait pu mieux faire assurément ; il ne l'a pas voulu, il n'a pas pu le vouloir, parce qu'il était enchaîné, comme l'artiste égyptien, dans ce type conventionnel qui interdit à l'art tout progrès et brise l'aîle de sa liberté.

la gravité de son maintien, on y reconnaîtra un style plus simple et moins asservi aux vieux modèles. Tout incorrect que soit encore le dessin de ces figures, elles indiquent un perfectionnement de l'art qui cherche à se frayer de nouvelles routes et se prépare aux changements qui s'opèreront dans le cours du siècle suivant.

Il y a beaucoup de ressemblance entre la tunique qui recouvre ces prophètes et celle d'un crucifix de la cathédrale, appelé Saint-Sauve, et qui passe pour fort ancien. Il était placé, avant la révolution de 1789, dans l'église toute voisine de Saint-Firmin-le-Confesseur, et la légende lui donne une origine miraculeuse. Les Christs ainsi représentés sur la croix avec une tunique longue, sont effectivement anciens et précèdent ceux qui ne portent qu'un jupon; il se pourrait que la tunique de ce crucifix fut du douzième siècle, quoiqu'elle ait été depuis peu entièrement redorée à neuf, mais le caractère de la tête et la forme des pieds nous font croire que ces parties ont été refaites à une époque peu reculée.

TREIZIÈME SIÈCLE.

Le treizième siècle fut, en France, pour les arts, l'époque la plus glorieuse de tout le moyen-âge ; l'architecture des édifices religieux y prit un caractère tout spécial et y atteignait le point de perfection que ce genre comportait ; les œuvres des sculpteurs et des dessinateurs ont moins excité l'attention, mais elles furent tout aussi remarquables, si on les juge comparativement avec ce que produisaient alors les artistes des autres pays.

Nous voulons commencer par établir que le changement de style, que les types nouveaux qui surgirent et n'eurent rien de commun avec ceux des siècles précédents, furent un produit de notre sol et n'empruntèrent rien aux peuples étrangers. Nous laisserons de côté la question relative à l'architecture, que nous n'avons pas assez étudiée pour nous permettre d'avoir une opinion et qui cependant a été résolue dans le même sens par un savant respectable, Amaury Duval, qui assure que l'architecture improprement appelée gothique et qu'il nomma xyloïdique, est un art indigène des provinces septentrionales et occidentales de la France.

Ordinairement, on attribue les modifications que les arts éprouvèrent dans le cours de ce siècle, au grand événement qui en signala le commencement, je veux dire la prise de Constantinople par les Français et l'établissement de ce qu'on appelle l'empire des Latins. Ne considérant cette conquête que relativement à l'influence qu'elle put exercer sur le goût et les arts du dessin,

elle nous semble n'avoir presqu'aucune importance. Nos guerriers aussi ignorants que pieux, et qu'une dévotion avantureuse poussait en foule dans ces lointaines expéditions, étaient incapables d'apprécier la valeur des chefs-d'œuvre de la statuaire antique que la capitale de l'empire d'Orient possédait encore et qui devaient à leur perfection d'avoir trouvé grâce devant les successeurs de Constantin. La barbarie des Croisés était d'ailleurs telle qu'ils en détruisirent eux-mêmes le plus grand nombre (1).

Aussi, ne retrouve-t-on aucun souvenir de l'antiquité classique, dans ce qu'ont exécuté nos artistes pendant ce siècle.

Les images inspirées par le christianisme devaient plutôt attirer les regards de nos soldats, mais elles étaient presque toutes exécutées dans le style byzantin alors bien dégénéré et qui au moins, quant à la France, n'avait plus rien de neuf et avait fait son temps. Aussi, les pélérins, à leur retour, au lieu d'enrichir leur patrie d'œuvres remarquables qui eussent pu exercer sur le goût une influence salutaire, ne rapportèrent guère que de riches étoffes que l'Orient presque seul savait fabriquer, et surtout des reliques que la fourberie des Grecs leur vendait un prix excessif. A la vérité, ces objets étaient alors ceux dont la valeur était la plus grande, quelque sens qu'on veuille donner à ce mot.

(1) Les Français, qui prirent Constantinople en 1204, et les Grecs qui la reprirent en 1261, renversèrent la plupart des ouvrages des anciens temps. Ainsi ses plus beaux ornements n'existaient plus depuis longues années, lorsque les Turcs s'en emparèrent en 1453. Voyez pour la première époque le récit circontancié de Nicetas qui fut témoin oculaire de ces dévastations.

Le séjour de nos armées dans les régions où régnait l'islamisme ne peut non plus être compté pour quelque chose, quant au point de vue qui nous occupe, puisque le Coran défendait toute représentation de figures humaines, et la seule influence qu'il convienne d'accorder aux Croisades sur le mouvement progressif qui s'opéra dans les beaux arts, c'est qu'elles remuèrent fortement les idées, c'est qu'en mettant une partie de l'Europe en contact avec des contrées plus anciennement civilisées, elles ont modifié puissamment les habitudes, changé les coutumes, les usages, et inspiré d'autres goûts.

Nous avons vu qu'il existait, dans le siècle précédent, un mélange de différents styles, des tentatives faites en sens opposé, une lutte entre les vieilles traditions et le besoin de produire du nouveau sans qu'il en résultât rien d'arrêté.

Cette lutte se continua dans la première partie du treizième siècle, et ce ne fut guère que pendant le règne de St.-Louis, le plus long et le plus important de l'époque, que le changement fut complet, que les souvenirs byzantins disparurent, et que les costumes, dont l'importance est si grande alors que l'étude du nu est entièrement ignorée, atteignirent la disposition la plus favorable à l'exercice des beaux arts.

Les figures si nombreuses dont nos sculpteurs ornèrent le porche des cathédrales, perdirent leur longueur démésurée et devinrent simples et graves de roides et guindées qu'elles étaient ; d'autres s'animèrent, prirent du mouvement et de la grâce (1). On remarque même dans quelques-unes

(1) Mérimée ; Annuaire historique de la société de l'histoire de France.

une certaine noblesse, une molle élégance. Ce mérite est d'autant plus grand qu'elles n'avaient puisé ces qualités dans aucun modèle étranger.

Il s'opéra réellement alors une sorte de renaissance qui, nous le répétons, est entièrement propre à nos provinces; mais qui, par malheur, ne fut pas de longue durée, car, après avoir brillé un moment, elle s'arrêta ou plutôt se transforma avant d'avoir porté ses fruits et assuré son avenir.

Monument de Sains.

N°s. XLV et XLVI. — Planche 17.

Il existe, dans l'église de Sains, village situé à deux lieues d'Amiens, sur l'ancienne voie romaine qui allait de cette ville à St.-Just et delà à Paris, un monument que nous croyons avoir été exécuté dans les premières années du treizième siècle, et qui montre les Saints martyrs Fuscien, Victoric et Gentien, dont nous avons déjà eu occasion de voir les images, étendus cette fois sur leur tombeau. Ils sont représentés de grandeur naturelle; le caractère sans être fort élevé a une certaine gravité, et il s'éloigne à la fois des types byzantins et de l'insignifiance des productions françaises du douzième siècle. Les formes sont encore lourdes et aucune articulation n'est marquée aux mains, mais les draperies sont traitées avec plus de soin que celles que nous avons examinées jusqu'ici. Les costumes tout anciens qu'ils sont, paraissent rajeunis par la manière dont ils sont disposés.

A leur pied, un bas-relief représente leur martyre. La légende nous apprend que Gentien eut la tête tranchée dès l'abord, par ordre de Rictiovare, préfet des Gaules, repré-

senté ici à cheval et l'épée à la main. Suivant la tradition, c'est au village de Sains qu'habitait Gentien, que son exécution eut lieu. On fit plus de façon pour Fuscien et Victoric qui étaient citoyens romains; on les mena à Amiens, on les mit en prison, et comme ils parlèrent avec beaucoup de hardiesse à Rictiovare, qu'ils prétendaient convertir, il les fit conduire non loin du lieu où ils avaient été pris (*cùm autem a loco ubi comprehensi fuerant uno miliario aut circiter ampliùs perperâssent famuli Dei*), et, après les avoir tourmentés de diverse manière, leur fit couper la tête et, revenant à Amiens (*Ambianensium urbem celeri regressus est cursu*), les laissa là. Cependant les deux Saints, s'étant remis sur pied, prirent leurs têtes dans leurs mains, et revinrent au gîte que Gentien leur avait offert (*firmo rectoque gradu ad hospitium beati Gentiani de quo educti fuerant revenerunt*).

Dans le monument de Sains, on ne voit figuré que le martyre de Fuscien et de Victoric, remarquable surtout par le miracle qui en fut la suite; des deux Saints, l'un est déjà décollé, on tranche la tête de l'autre; cependant, dans le même temps, on les voit debout et portant leurs têtes pour retourner au village de Sains (1).

On remarquera que les guerriers portent un vêtement sur leur cotte de mailles. C'est la cotte d'armes que nous observons ici pour la première fois.

(1) Cette histoire faisait grand bruit alors; nous avons déjà fait mention d'un couvent érigé ou restauré au XIIme. siècle, sous l'invocation de Saint Fuscien, dans un village qui en porte le nom, entre Amiens et Sains, à l'endroit où on présumait peut-être que deux de ces martyrs avaient souffert et d'où ils étaient partis pour retourner à Sains où l'on a cru bien des siècles après retrouver leur tombeau.

Libri biblici, manuscrit de la bibliothèque de la ville d'Amiens, provenant de celle de Corbie.

N°. XLVII. — Pl. 18. — N°s. XLVIII et XLIX. — Pl. 9.

Les miniatures de ce manuscrit (1) nous présentent le premier exemple des costumes du treizième siècle. Ce qu'ils ont de remarquable dans ces dessins, c'est leur extrême simplicité, leur forme qui paraîtra sans doute peu gracieuse, leur éloignement de toute recherche. La disposition particulière des draperies, dont les plis sont plats et unis, rend ce caractère encore plus saillant (2).

Couronnement de la Vierge.

N°. XLVII. — Planche 18.

Le couronnement de la Vierge, qui a été si souvent reproduit sur des monuments de toute espèce (3), nous

(1) C'est un grand in-folio, en velin, écrit sur deux colonnes, en caractères du XIIIme siècle, renfermant la seconde partie d'une bible complète, c'est-à-dire l'ancien testament à partir d'Isaye et le nouveau testament en entier.

Le couronnement de la Vierge que nous reproduisons est la partie supérieure d'une très-grande miniature peinte sur un fond d'or qui occupe le premier feuillet du manuscrit. Au-dessous se trouvent deux grandes figures de St.-Pierre et de St.-Paul, patrons de l'abbaye de Corbie, entourés de six apôtres, exécutés dans le goût des quatre évangélistes de notre dessin. Tout au bas, un moine vêtu d'une robe noire fait offrande de son livre à ces saints personnages.

(2) Winkelmann est loin de négliger ces détails. On lit au chapitre 5 du livre 4 de son *Histoire de l'art*, que comme la disposition des plis est différente selon la diversité des époques de l'art, il en résulte que le jet de la draperie et l'élégance de l'ajustement constituent une partie de la connaissance du style et de ses époques.

(3) Le porche gauche du grand portail de la cathédrale de Paris offre un couronnement de la Vierge qui nous semble exécuté dans le style de cette miniature; ce n'est plus la manière byzantine, telle qu'on la trouve

offre ici Jésus-Christ et sa mère vêtus à peu près comme au siècle précédent, mais cependant avec des modifications plus faciles à sentir qu'à exprimer. On a su, sans trop s'écarter des traditions anciennes, qu'il fallait respecter, les mettre en harmonie avec les autres personnages. Les anges qui portent le chandelier et l'encensoir et surtout les deux figures allégoriques de l'Église triomphante et de la Synagogue aveuglée, se présentent avec des costumes et des

au porche droit sur une figure de la Vierge ayant son fils assis sur ses genoux; ce n'est pas encore celle qui se montra à la belle époque du règne St.-Louis.

Voici, au reste, ce que nous avons recueilli de l'examen des figures exécutées sur le grand portail de la cathédrale de Paris.

On voit au porche de droite une figure de la Vierge assise, tenant sur ses genoux son fils encore enfant; c'est un type byzantin pur, n'offrant aucun des caractères du treizième siècle; les figures sont droites et roides, les vêtements sont à petits plis très-serrés; cela ressemble aux anciennes sculptures de l'école d'Egine. Les rois qui accompagnent cette Vierge ont une tunique serrée à plis transversaux; ils rappellent les statues des rois mérovingiens et les figures de l'église de Berthaucourt. Au-dessous de la Vierge, est une fort longue figure d'évêque.

Sur le porche du milieu qui a souffert le plus de transformations, le style a beaucoup moins de roideur, les draperies sont à plis plus larges, plus arrondis. L'ange, qui est placé à la droite du Sauveur, a même quelques caractères qui feraient croire qu'il a été exécuté au XIVme. siècle. A l'extrémité gauche de ce porche, sur un tout petit bas-relief peu élevé, on voit une scène tirée, nous le pensons, de l'histoire de Job. Il s'y trouve une femme d'un dessin gracieux, tout-à-fait dans le bon style du XIIIme. siècle.

Au porche de gauche, où est un couronnement de la Vierge, le style byzantin est bien amélioré; il nous parait exécuté dans la manière des figures du manuscrit qui nous occupe en ce moment. Les statues de rois qui sont au-dessous, ont toutes le même caractère de tête, et semblent faites sur un même modèle. Plus bas, est une statue de la Vierge qui parait du XIVme. siècle, ou peut-être du commencement du XVme.

On voit qu'il y a sur toute cette façade une succession de style fort intéressante à étudier.

formes entièrement nouvelles, la robe est plus longue, celle des femmes est traînante, la ceinture différemment placée; les lignes générales tout autres indiquent un changement presque complet dans les habitudes et dans les usages, changement qui, dans ce que nous voyons ici, paraît loin d'être favorable au bon goût, et n'annonce en rien le parti qu'en ont su tirer plus tard des artistes plus habiles.

L'apôtre St.-Jacques.

N°. XLVIII. — PLANCHE 9.

La figure de l'apôtre St.-Jacques sert de grande lettre à son épître canonique; toute longue et plate qu'elle est, elle n'a aucune ressemblance, ni de forme, ni de style, avec les figures, également longues et plates, dites mérovingiennes des onzième et douzième siècles. Celle-ci est beaucoup plus simple et plus naturelle (1).

Histoire d'Esther.

N°. XLIX. — PLANCHE 9.

La lettre qui commence le livre d'Esther (2), nous la représente en costume de reine, portant le manteau doublé de vair, ayant sous sa couronne une petite coiffe; Assuérus est auprès d'elle. Au-dessous, on voit Mardochée à cheval,

(1) On lit, en caractères très-fins, sur le livre que l'apôtre tient à la main : *Nolite itaque errare fratres mei dilectissimi.* C'est le verset 16, chap. 1 de son épître.

Il existe encore à Corbie des restes d'une église dédiée à St.-Etienne sur le portail de laquelle sont de longues figures, en grande partie mutilées, dont les draperies, quant à la simplicité des plis, ressemblent beaucoup à celles de cette miniature. Il se pourrait que ces statues eussent servi de modèles au dessinateur qui a orné ce manuscrit.

(2) *In diebus Assueri*, etc.

le sceptre en main, couvert d'un chapeau orné d'une pointe qu'on retrouve sur plusieurs monuments de ce siècle. Le supplice d'Aman devrait occuper la partie inférieure, mais l'homme attaché à un poteau et auquel on décoche une flèche, ne parait pas avoir rapport à l'histoire d'Esther. Ces dessins sont lourds, communs et sans grâce ; les carnations livides et pareilles à celles des peintures byzantines. Tout en eux annonce qu'ils sont l'œuvre de quelque moine ignorant qui, dépourvu de tout sentiment d'artiste, reproduisait platement les objets qui frappaient ses regards.

Figures du portail de la cathédrale d'Amiens.

Dans son ensemble et ses détails, la cathédrale d'Amiens (1), ce modèle si parfait de l'architecture du treizième siècle, est, pour l'archéologue, une source inépuisable d'études instructives. Nous trouvons, dans les sculptures si nombreuses qui couvrent son portail, des exemples du point le plus élevé auquel atteignirent, par les seules ressources de leurs dispositions naturelles, les *imagiers* de l'époque. Dans ces productions, en effet, rien n'est servile, rien ne sent l'école ou la tradition ; tout est spontané et l'heureux fruit de talents qui peut-être s'ignoraient eux-mêmes.

Outre la multitude de figures dont les tympans et les voussures des porches sont garnis, outre les grandes statues adossées aux piliers qui en soutiennent les arcades, un

(1) Les fondements de la cathédrale d'Amiens furent établis en 1220 par l'évêque Evrard et l'architecte Robert de Lusarche. Le grand portail s'élevait au moins jusqu'à la rosace, dès l'an 1244, puisque la rose de la façade fut garnie de vitraux en 1244. — Le vaisseau ne fut achevé qu'en 1269.

grand nombre de bas-reliefs (1) occupent toute la partie inférieure du portail et offrent une foule de scènes variées dont l'interprétation, long-temps oubliée, n'est pas actuellement sans quelque difficulté (2).

On y voit les vertus et les vices qui leur correspondent, les prophètes de l'ancienne loi, l'histoire des Rois mages et de St.-Jean-Baptiste, les signes du zodiaque et les occupations de chaque mois, etc. De ces figures, les unes sont habillées, sinon à l'antique, au moins d'une manière conventionnelle, tandis que d'autres portent les vêtements de l'époque.

Jumeaux du Zodiaque.

N°. L. — Planche 19.

Tels sont, dans l'un des médaillons de la série du zodiaque, les jumeaux, représentés par un jeune homme et

(1) Dans le tome XVI de l'Histoire littéraire de France, M. Amauri Duval observait très-bien que les figures de certains bas-reliefs du XIIIme. siècle ont un mouvement naturel, une expression juste et naïve. C'est qu'alors, dit-il, les artistes se livraient à leur imagination, qu'ils étaient véritablement sculpteurs et non de serviles fabricants de portraits. Nous ajouterons que si les bas reliefs de cette époque sont généralement d'une exécution plus heureuse que les grandes statues qui garnissent les portails, cela peut tenir à ce qu'ils étaient alors un ornement de nouvelle invention et que les sculpteurs, n'ayant pas de patrons transmis de longue main pour se diriger dans leur composition, les exécutaient avec plus de liberté.

(2) Un antiquaire zélé, feu M. Raymond, qui s'était long-temps occupé de la cathédrale d'Amiens dont il se proposait de publier la description, avait particulièrement étudié ses bas-reliefs dont il avait fait lithographier une grande partie. M. Caron-Vitet, acquéreur de ces dessins, nous a remis les notes que M. Raymond avait faites pour se préparer à leur explication. Si nous en trouvons le loisir, nous essaierons de terminer ce qu'il avait entrepris.

une jeune fille ; leur costume est à la fois simple et gracieux ; la tunique de l'homme, plus longue qu'au siècle précédent, tombe au-dessous du gras de la jambe ; la robe de la femme recouvre entièrement les pieds de ses plis ; le manteau placé sur les deux épaules diffère de ceux des anciens ; la ceinture appliquée aux reins a un bien meilleur effet que lorqu'elle descend sur les hanches : rien de plus agréable que ce groupe qui n'a ni la roideur, ni l'air gêné, qu'on a cru des défauts toujours attachés aux productions de ce temps (1). Le mélange de mollesse, d'élégance et de grâce naïve qui se montre dans son ensemble, dépend des lignes générales, plutôt que des détails toujours un peu négligés, et doit sans doute beaucoup au parti habile qu'un dessinateur, doué d'un goût délicat, a su tirer des modes nouvelles qui, représentées par d'autres mains, paraissent sous un tout autre jour.

(1) Seroux d'Agincourt est un écrivain éclairé et consciencieux, qui consacra une grande partie de sa longue carrière à étudier l'histoire de l'art au moyen-âge : malheureusement, quoique la France fut sa patrie, (on le dit né à Beauvais, cependant Compiègne le réclame comme un de ses enfants), il ne voyait cette dernière que de loin et ne porta sur elle qu'un jugement erroné. Suivant lui, *les compositions du XIIIme. siècle, bien qu'elles commençassent à s'améliorer, ne purent encore se défaire d'une bizarrerie dans l'invention, d'un désordre dans la disposition, d'un mouvement outré dans les actions dont les bas-reliefs exécutés sur le tombeau de Dagobert peuvent donner une idée.* Il est fâcheux de voir juger l'art du XIIIme. siècle, en France, sur un pareil échantillon. Ce tombeau que l'on a pu voir au musée des Petits-Augustins et qui est, je crois, replacé à St.-Denis, est une composition de mauvais goût, du style le plus commun et d'une exécution fort médiocre.

On trouve cependant, dans la Description des monuments français de Lenoir (tom. Ier. an VIII) que ce monument a été détruit par les malveillants.

Nous citerons, en preuve, le précieux psautier de St.-Louis, conservé à la bibliothèque royale ; on y voit de belles et nombreuses miniatures, peintes avec un soin extrême, brillantes des couleurs les plus vives, surtout de ce beau bleu qui n'a été, dit-on, retrouvé qu'à l'époque des Croisades et qu'on croit perdu ; dans cette œuvre, exécutée avec un grand luxe, pour le plus pieux de nos rois, les costumes du temps sont fidèlement imités ; les figures, d'une forme élancée, n'ont pas l'air lourd et gêné qu'on leur voit souvent sur les miniatures de cette époque, et cependant ces dessins sont sans style, sans élévation, sans sentiment du beau, et n'ont pour mérite réel qu'une simplicité dépourvue de recherche et de prétention, mais aussi privée des grâces qui pourraient l'embellir.

Vierge du Zodiaque.

N°. LI. — Planche 19.

Dans un autre médaillon du portail de la cathédrale, il est aisé de voir combien cette femme, qui représente dans le zodiaque le signe de la Vierge, est drapée avec noblesse et le bel agencement de l'ample manteau qui la couvre.

N°s. LII et LIII. — Planche 19.

Nous dirons bientôt comment, même avant la fin du treizième siècle, le goût dégénéra, comment les vêtements perdirent de leur agréable simplicité ; mais, pour faciliter dès ce moment cette comparaison, on peut voir, sur la même planche, le signe de la Vierge et les douces occupations du mois de mai, tirés du calendrier d'un *psalterium* de l'abbaye de Corbie, sur lequel nous reviendrons ; la

différence du style est bien marquée, quoique les sujets soient les mêmes.

Prophètes du porche du milieu.

N°s. LIV et LV. — Planche 20.

Les médaillons qui suivent, tirés du porche du milieu du grand portail de la cathédrale d'Amiens, représentent des prophètes de l'ancienne loi dans le costume que la tradition leur attribuait ; il y a dans leur pose, dans leur ajustement, un mélange d'aisance et de force qui ne se montre que bien long-temps après dans les productions les plus célèbres des grands maîtres de l'Italie.

Si on fait attention que ces figures sont courtes, que leur tête est un peu forte, on verra que leurs qualités et leurs défauts leur appartiennent en propre, et qu'elles n'ont rien emprunté aux écoles précédentes.

Vierge du grand portail.

N°. LVI. — Planche 21.

La Vierge du porche de droite du grand portail nous offre un des plus beaux modèles de la statuaire de ce temps. Sa couronne, semblable à celle que portaient au onzième siècle les impératrices grecques, devint au treizième siècle, en France, une coiffure généralement adoptée par les femmes et les demoiselles de qualité ; le voile qui couvre la tête l'accompagne d'une manière heureuse. La tunique est la même que celle que nous avons remarquée sur les médaillons du grand portail ; mais le manteau est relevé avec grâce et son agencement n'a ni la trop grande simplicité de celui des statues du douzième siècle, ni les mouvements exagérés que nous rencontrerons dans peu.

La figure est calme et d'une beauté à la fois grave et douce; tout respire, dans cette statue, la dignité et la sérénité qui doivent caractériser la mère de Dieu, sans ce mélange de passions humaines et de sentiments vulgaires qu'à des époques postérieures on a prêté à ses images. Il était dans les principes de l'art antique de représenter les divinités dans l'état de repos, et les Grecs donnaient surtout ce caractère aux statues de Junon, la reine du ciel (1). Plus tard, lorsque les Byzantins voulurent figurer Marie, ils lui donnèrent une expression triste et sévère, peut-être comme pressentiment de la mort cruelle de son fils. Nous la verrons bientôt souriant avec mignardise à l'enfant Jésus ; Jean de Bruges et son école lui donnèrent l'air dévot d'une pieuse bourgeoise. Sur les tableaux des plus grands maîtres, elle ne se montre souvent que comme une jeune mère, pleine de tendresse pour son enfant.

Notre Vierge foule aux pieds le dragon, il semble qu'elle ait quitté la terre et qu'elle ne se montre au portique du temple magnifique qui lui est consacré, que pour recevoir nos hommages et nos prières ; elle nous rappelle la plus sublime de toutes les Vierges que créa le pinceau de Raphaël, la Madone, dite de Saint-Sixte, de la galerie de Dresde,

(1) Ce qui, suivant Rumohr, distingue les monuments classiques ou sacrés de toutes les religions, c'est le calme extérieur pris comme signe expressif de la puissance, de l'intelligence et de tous les attributs de la divinité; en conséquence de ce principe, tous les personnages que leur importance place comme intermédiaires entre la divinité et l'homme, prennent une part proportionnelle à ce calme extérieur qui, chez toutes les nations, a été regardé comme une prédisposition à l'exercice de la pensée, à l'élévation de l'âme et à la connaissance de Dieu et des choses divines.

qui, comme celle-ci, debout et dans les cieux, ayant dépouillé ce qu'elle avait de terrestre, se présente comme une apparition miraculeuse.

Fragment d'un coffret d'ivoire.

N°. LVII. — Planche 2.

Le dessin placé sous ce numéro représente un guerrier d'une nation étrangère et peut-être barbare, si on en juge d'après son accoutrement, ayant l'air d'implorer une femme dont le costume est celui du temps; elle a le voile et la guimpe et retient sous le bras un pan de son surcot qu'elle relève. Il y a une certaine grâce dans son ensemble, mais on peut remarquer quelque chose de forcé dans la position des mains, et, au coude, un angle trop aigu d'un effet désagréable; ce défaut est commun à beaucoup de figures de la fin du treizième siècle et du commencement du quatorzième; il tient en grande partie à la forme des manches qui, larges jusqu'au coude, se retrécissaient ensuite pour venir serrer le poignet (1). Cette mode, qui dura assez long-temps et dont l'antiquité, je pense, n'avait fourni aucun exemple, donne au mouvement du bras et de la main une apparence gauche et gênée. Nous ne négligeons aucune de ces remarques; quoique la mode et ses variations soient en elles-mêmes très-futiles, il n'est pas sans intérêt de signaler l'influence qu'elles ont eu sur la marche et les vicissitudes de l'art.

Ces figures sont copiées sur l'un des bas-reliefs d'un

(1) Toutes ces coupes bisarres, en opposition avec les formes naturelles du corps, sont inventées au détriment de l'art qu'elles éloignent du modèle qu'il doit toujours chercher à reproduire.

coffre en ivoire représentant diverses scènes tirées, je le présume, de l'histoire de Tristan-le-Léonais. Les romans de chevalerie avaient alors une grande vogue et s'associaient très-bien avec les idées de dévotion. Ainsi, sur le couvercle de ce coffre, où des scènes amoureuses sont retracées, on trouve l'image de quatre saints presque tous guerriers ou chasseurs; ce sont St.-Christophe, St.-Martin, St.-Hubert et St.-Georges. Ce dernier est armé de toutes pièces, comme l'étaient les chevaliers, c'est-à-dire de la cotte de mailles, d'un haume n'ayant qu'une fente transversale pour voir et respirer (1), (et qu'un ange s'apprête à lui retirer), du bouclier de petite dimension et de la lance qu'il enfonce dans la gueule du dragon. Il a de plus une cotte d'armes et son cheval est recouvert d'un ample caparaçon, sur lequel est répétée la croix peinte sur son écu.

Miniatures tirées de manuscrits du XIIIme. siècle.

Il existe, à la bibliothèque de la ville d'Amiens, cinq ou six manuscrits provenant, en grande partie, de l'abbaye de Corbie (2), ornés de jolies miniatures exécutées évidemment par le même dessinateur et ayant toutes le même caractère; elles nous donnent une idée juste de l'état des arts vers la fin du treizième siècle, et nous font voir comment l'élégante simplicité que nous avons admirée dans les sculptures du portail de la cathédrale d'Amiens, a été, de bonne heure, abandonnée pour lui substituer une recherche

(1) M. Allou n'en a pas donné de cette forme dans ses Études sur les casques du moyen-âge, publiées dans le Xme. volume des Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France. 1834.

(2) L'un d'eux appartenait à l'abbaye de St.-Acheul.

mignarde qui se montre dans la disposition des draperies, dans des poses peu naturelles, dans la profusion des ornements.

Couronnement de la Vierge.

N°. LVII. — Planche 22.

Ces défauts, qui altèrent presqu'entièrement le mérite principal et caractéristique des productions du treizième siècle, sont surtout sensibles sur une grande miniature représentant le couronnement de la Vierge, tirée d'un très-beau missel in-folio, suivi d'un *Ordo ad visitandum infirmum* qui a appartenu à l'abbaye de Corbie. Il a de nombreuses initiales dorées, mais surtout deux grandes peintures, sur l'une desquelles est un grand crucifix entre la Vierge et St.-Jean ; l'autre est celle dont nous offrons le dessin. Les manteaux de la Vierge et de Jésus-Christ sont arrangés autrement que ceux que nous avons vus jusqu'ici ; mais ces costumes disposés avec un certain art ne nous semblent pas être ceux du temps (1).

Le Roi David.

N°. LVIII. — Planche 23.

Nous retrouvons ceux-ci dans quelques-unes des grandes lettres d'un autre manuscrit provenant de Corbie. C'est un psalterium et un antiphonier in-folio, précédé d'un calendrier, enrichi de nombreuses initiales peintes dont une partie a été mutilée (2).

Le premier psaume *Beatus vir qui non abiit in consilio*

(1) Le fond offre, reproduites dans de nombreux losanges, des fleurs de lis et les armoiries de l'abbaye de Corbie : une crosse entre deux clefs supportées par un petit corbeau.

(2) Nous avons tiré de ce calendrier les deux petites figures portant les n°s. 52 et 53 de la planche 19. A chaque mois, il y en a de pareilles, l'une

impiorum commence par une grande lettre sur laquelle se voit le roi David jouant de la harpe, et le combat qu'il livra à Goliath dans son enfance. On peut remarquer l'air assez gauche de ces figures, malgré le soin que l'artiste a mis à les exécuter. Le manteau du roi qui est bleu, doublé de rouge, s'élève au-dessus des épaules d'une manière nouvelle, en façon de collet; les manches de la robe se retrécissent désagréablement vers les poignets.

Le Goliath s'appuie sur un bouclier d'or, il a sur son armure de mailles une cotte d'armes bleue.

Le Fou ou l'Athée.

N°. LIX. — Planche 24.

Nous avons fait copier, sur le même manuscrit, la grande lettre du psaume *Dixit insipiens in corde suo non est Deus;* qui nous donne la figure du fou ou de l'athée. C'est une des plus anciennes représentations que nous connaissions de ce personnage; il tient une marotte terminée par une espèce de tête de satyre et porte une boule à la bouche en blasphémant le Seigneur qui se montre pour le confondre (1).

représentant le signe du zodiaque, l'autre les occupations de la saison. Ce calendrier contient encore l'indication des jours égyptiens ou néfastes; et on n'y trouve pas inscrit, au mois d'août, le nom de St.-Louis qui ne fut canonisé qu'en 1297.

(1) Nous avons vu, dans le riche cabinet de M. C. Leber, un manuscrit, au moins aussi ancien que celui-ci, où le fou dessiné en tête du même psaume porte, au lieu de marotte, une espèce de houlette. Chez ce dernier, le manteau entr'ouvert laisse voir toute sa nudité. Ce genre d'indécence a longtemps caractérisé la figure du fou; tel est par exemple celui représenté sur le célèbre jeu de cartes attribué à Charles VI. — Sur une bible manuscrite de la bibliothèque de l'arsenal, on trouve aussi l'athée ou le fou tenant en main la boule du monde qu'il voudrait bien avaler.

Le champ sur lequel il est placé est parsemé de fleurs de lis sur un fond bleu et de châteaux de Castille sur un fond d'or. Ce sont, il est vrai, les armoiries de la reine Blanche, mère de St.-Louis; mais on les trouve sur un grand nombre de monuments du siècle auxquels cette princesse n'a pu prendre part, et nous ne pensons pas qu'on puisse en induire, que ce manuscrit soit antérieur à sa mort arrivée en 1251.

N°. LX. — Planche 25.

Le même dessinateur a orné de vignettes un grand manuscrit in-folio, en velin, provenant aussi de l'abbaye de Corbie et contenant le *Décret de Gratien*, avec les gloses de *Bartholomeus Brixiensis*. Sur la foi des premières pages, qui sont d'une écriture du quatorzième siècle (1), ce volume

(1) Les 16 premières feuilles de ce manuscrit, écrites sur deux colonnes, forment un traité préliminaire au décret de Gratien, renfermant diverses explications historiques, indiquées seulement dans le texte. Elles se terminent par ces mots : *expliciunt historiæ super decretum.*

Une note écrite en marge de la première page est ainsi conçue :

Sciant cuncti quod istud decretum est de ecclesia Corbeyensi, quod postquam magister Stephanus de Contyaeo recepit eum ab ecclesia antedicta in commodato fecit addere in eo historias et paleas decretorum cum brocardiis juris canonici. Ideo studens cum appetitu in illo, oret deum pro eo.

Ces histoires, ajoutées postérieurement au volume par ordre d'Etienne de Conty à qui il avait été prêté, ne peuvent être des peintures ou images, comme on serait d'abord porté à le croire, mais les détails historiques contenus dans les premiers feuillets. On trouve dans le glossaire de Du Cange : *palea* vox quæ preponitur ut titulus quibusdam capitibus decretorum Gratiani ut notetur addititia esse nec a Gratiano primitus in libro inserta.

Brocardiæ signifient des sentences du droit suivant le dictionnaire de Menage, au mot *brocard*.

était rapporté à cette époque et nous en avions conclu que c'était également la date des dessins. Un examen plus attentif nous a fait reconnaître que le corps du manuscrit, le décret et les gloses principales étaient du treizième siècle et qu'ainsi nous n'avions pas de motifs pour prolonger au-delà de ce siècle l'existence du dessinateur dont nous examinons les œuvres. Les défauts que nous lui avons déjà reconnus se retrouvent sur la première miniature que nous avons fait dessiner; on y voit un roi l'épée à la main, paraissant dicter à un scribe derrière lequel sont un ecclésiastique et un militaire.

Il est facile de reconnaître que sur les miniatures des manuscrits précédents, les têtes ont un caractère différent de celui qu'elles avaient précédemment; il faut ajouter que le dessinateur ne savait les faire que d'une seule manière, qu'elles se ressemblent toutes et qu'il répétait uniformément les mêmes patrons. Cette uniformité, ce défaut de variété se retrouvent, plus ou moins, dans toutes les figures exécutées au treizième siècle. Les artistes, peintres ou sculpteurs, exécutaient alors de pratique les têtes des personnages dont ils devaient reproduire l'image, sans paraître se douter que la nature aussi variée que belle, qu'il leur aurait suffi de voir et de copier, pouvait introduire dans leurs œuvres un élément essentiel qui leur manque presque entièrement. C'est encore une question pour nous de décider, si, à cette époque, on savait faire des portraits, si ne se bornant pas à former les traits généraux du visage on s'était essayé aussi à exprimer la physionomie et les traits caractéristiques des individus. Il se peut très-bien qu'on n'y ait pas pensé, ce qui est arrivé

encore pour d'autres choses tout aussi simples ; l'éveil n'était pas donné.

On sait que St.-Louis fit exécuter à St.-Denis, vers les années 1263 ou 1267, les tombes des rois ses prédécesseurs, même de quelques-uns de la première race (1). Il est à croire qu'on ne savait plus depuis long-temps quelle était leur figure, lorsqu'on sculpta leurs images. Si des tombeaux de cette espèce purent être ainsi exécutés, il est probable qu'on ne fit pas plus de façon pour représenter les personnages contemporains sur leurs monuments funéraires (2).

Portraits des Évêques fondateurs de la Cathédrale.

Nos. LXI et LXII. — Planche 24.

La cathédrale d'Amiens renferme les tombes en bronze des deux premiers évêques qui concoururent à sa construction ; savoir, d'Evrard de Fouilloy, mort en 1222, après en avoir jeté les fondements en 1220 ; et de Geoffroy d'Eu, mort en 1237.

Nous présumons que ces deux tombeaux, fort remarquables par leur masse et leur exécution, ont été faits en même-temps, après le décès de Geoffroy d'Eu, quoique son monument soit le moins orné des deux. L'état peu avancé où se trouvait la cathédrale, à la mort de son fondateur,

(1) Des rois de la première race il n'y avait que Dagobert I, Clovis II et un Dagobert fils de Chilperic qui fussent inhumés à St.-Denis.

(2) C'est au reste un point à discuter. M. Amauri Duval avait une opinion différente. Il dit, dans l'Histoire littéraire de France (XIIIme siècle), que les sculptures du temps ont pour nous un grand intérêt........ parce quelles nous ont transmis les véritables traits d'une foule de personnages distingués de cet âge ; que les artistes imitaient assez bien les traits d'un personnage et très-fidèlement son costume jusque dans ses moindres détails.

n'aurait pas permis d'y placer plutôt son mausolée ; nous ne savons pas si on avait pris des précautions pour conserver aussi long-temps son image, les renseignements nous manquent à cet égard ; mais il est facile de voir, en comparant la figure des deux évêques que nous avons fait dessiner sous les nos. 61 et 62, qu'elles paraissent faites presque dans le même moule et que le caractère de tête est semblable ; il n'est guère probable que deux prélats qui, sans être parents, se sont succédés immédiatement sur le même siège, se soient ressemblés à ce point ; ajoutons que le mausolée en pierre (1) d'un autre évêque, dont on ne sait plus le nom, mais qui est aussi du treizième siècle, offre une physionomie pareille. Nous attribuons ces ressemblances à l'habitude contractée, depuis long-temps, par les artistes, de se borner à retracer des types généraux qu'ils reproduisaient de pratique et d'une manière vague, sans s'appliquer à faire des portraits ni à donner aux têtes une expression juste. L'ignorance dut d'abord les obliger à en agir ainsi ; plus tard, lorsqu'ils se perfectionnèrent et acquirent une véritable habileté, ils continuèrent la routine qu'ils avaient dès long-temps suivie (2).

(1) Il est placé à gauche du chœur, à côté de la sacristie.

(2) Ce qui prouve d'ailleurs que l'art de faire des portraits était à peine connu au XIIIme siècle, aussi bien en Italie qu'en France, c'est qu'au dire de Vasari, Giotto fut le premier des modernes qui réussit à faire des portraits, sorte d'ouvrages qu'on ne connaissait plus depuis deux cents ans, ajoute-t-il. On sait que les premières peintures de Giotto datent seulement de l'année 1295. Un curieux renseignement a été donné sur ce sujet par l'abbé de Guasco qui nous apprend, (*Recherches sur l'état des lettres, des sciences et des arts en France, sous les règnes de Charles* VI *et de Charles* VII.) que les capitouls de Toulouse avaient le droit d'être peints

Les cénotaphes de bronze d'Evrard de Fouilloy et de Geoffroy d'Eu ne sont pas les premiers monuments de ce genre qui aient été exécutés à Amiens. Un autre évêque, Thibault d'Heilly, mort en 1204, avait dans l'église de St.-Martin-aux-Jumeaux, une tombe en bronze, également soutenue de quatre lionceaux, sur laquelle il était représenté en relief, la crosse à la main; cette tombe pesait, dit-on, 1350 liv.

Ces monuments prouvent, qu'au moins dans nos contrées, l'art de jeter en fonte de grands ouvrages, ne s'était pas perdu, comme on l'a légèrement avancé; depuis la destruction générale des statues exécutées en métal qui eut lieu lors de la révolution de 89, celles que conserve la cathédrale d'Amiens, sont devenues très-précieuses.

Pour apprécier, comme il le convient, le mouvement artistique très-remarquable, qui s'opéra, pendant le treizième siècle, dans les provinces du nord de la France, il est nécessaire de le comparer avec celui qui, à la même époque, réveillait aussi, dans la péninsule Italique, les beaux arts presqu'entièrement anéantis. Leurs caractères furent différents, ainsi que leurs résultats. Ce qui fait la gloire de cette première renaissance italienne, c'est que, loin de s'arrêter prématurément, comme la nôtre, avant

dans un livre que l'on conservait encore de son temps à l'hôtel-de-ville. Il y a vu les portraits de ces magistrats, depuis l'an 1295 avec leur nom d'année en année; plusieurs, ajoute-t-il, se sont trop pressés de se faire peindre, car ayant fait depuis banqueroute, il ont été effacés comme le veulent les statuts de cette magistrature; il est facheux que ce précieux volume ait été détruit ou au moins perdu lors de la révolution. Il n'en subsiste plus que des fragments des époques les plus récentes; il eut été bien intéressant d'y suivre de siècle en siècle les progrès de l'art du dessin.

d'avoir porté tous ses fruits, elle a continué de grandir et est arrivée par les progrès successifs qu'elle n'a cessé de faire, pendant une période de plus de trois cents ans, à atteindre le point le plus élevé auquel il était donné à l'organisation des modernes d'arriver.

Nous reconnaissons volontiers qu'il ne peut y avoir de comparaison raisonnable entre l'état des beaux arts en Italie et en France, aux quatorzième et quinzième siècles; mais au treizième, lorsque commencèrent de part et d'autre des efforts analogues pour sortir enfin de la barbarie, la disproportion n'est pas telle qu'on ne puisse rapprocher ce qui s'est passé dans les deux pays.

Il importe d'abord de distinguer ce qui est relatif à l'histoire de la sculpture, de ce qui regarde celle de la peinture; l'une et l'autre eurent dans le même pays, en Toscane, pour point de départ, un principe entièrement différent.

Ainsi, ce furent des bas-reliefs antiques (1) recueillis par les Pisans comme monuments de leurs expéditions dans la Morée, au temps de la prospérité de leur république, qui, désillant la vue d'un de leurs compatriotes, nommé Nicolas, lui ouvrit une nouvelle route qu'il suivit avec ardeur et dans laquelle l'accompagnèrent son fils et ses élèves.

C'est à lui et à son école que sont dus les bas-reliefs dont sont ornées plusieurs églises d'Italie (2), et qui sont une

(1) On montre encore à Pise le sarcophage grec représentant une chasse d'Hippolyte qui inspira, dit-on, comme une révolution soudaine, le talent de Nicolas de Pise et fit sortir son art de la décrépitude où il était tombé.

(2) On ne sait au juste ni quand Nicolas de Pise vint au monde, ni quand il mourut. Quelques uns le font naître avec le siècle et travailler encore

imitation manifeste des sculptures grecques auxquelles ils empruntèrent leurs principales qualités. Ce fut sans doute un bonheur pour les arts du dessin qui reprirent dès-lors, en Italie, une vie nouvelle et commencèrent à grandir, mais ces ouvrages, jusqu'au quinzième siècle, manquèrent d'originalité ; c'était toujours l'antique, imité, copié, moins les moyens qui avaient permis aux anciens statuaires de donner à leurs œuvres une perfection à laquelle depuis on n'a jamais pu atteindre.

Pendant que les sculpteurs italiens puisaient ainsi aux

aux sculptures de la façade de la cathédrale d'Orviette, dont la première pierre ne fut posée qu'en 1290, et ce sont, dit-on, ses plus beaux ouvrages, ceux où il s'est surpassé lui-même, encore laissent-ils beaucoup à désirer tant pour la correction et le choix des formes que pour la justesse de l'expression. Il est probable que cette façade ne fut ornée que le siècle suivant par Jean, son fils et par ses élèves, aussi Pisans, André et Guillaume. Cet André, né en 1270, mort en 1345, qu'on croit avoir été seulement le disciple de Jean Pisan, et qui ne se fit guère connaître qu'au commencement du XIVme siècle, fut, dit-on, le premier imitateur libre de la forme antique, et eut, çà et là, des traits d'inspiration. Ce qui prouve que jusqu'à lui on se borna à une imitation servile, en quelque sorte mécanique et plus pénible qu'intelligente. — Il en est qui disent que ce fut seulement en 1264 que Nicolas de Pise (qui ne serait né qu'en 1240) s'inspira par la vue d'un monument de l'art grec, mais cette date s'accorde mal avec celle des sculptures qu'on lui attribue. Voici l'indication des principales : 1°. l'arche ou sarcophage de St.-Dominique, à Bologne, exécuté en 1225, ou selon d'autres, en 1231 ; 2°. une descente de croix sur la porte de la cathédrale de Luques, de 1233 ; 3°. les bas reliefs de la tribune du baptistaire de Pise, en 1260 ; 4°. le jubé de la cathédrale de Sienne, en 1266, et les nombreux bas-reliefs de la cathédrale d'Orviette. On peut voir une esquisse de quelques uns de ces morceaux dans le grand ouvrage de d'Agincourt, mais surtout dans une série de planches gravées d'après les peintures et les sculptures des plus fameux maîtres de l'ancienne école Florentine, par W. Yong Ottley, Londres 1826, où ils sont bien mieux exécutés, quoique peut-être embellis.

sources les plus pures du bon goût, il en fut autrement des peintres qui n'eurent pour modèles que les tableaux plus ou moins défectueux des artistes byzantins, les seuls qui, depuis plusieurs siècles, exerçassent leur art dans la Péninsule.

La période qui nous occupe a été désignée par un habile écrivain (Rumohr cité par M. Rio) sous le nom de *Byzantino-Toscane*, voulant exprimer par là les efforts infructueux que fit, pendant sa durée, l'art moderne pour s'affranchir du style byzantin, qu'on améliora un peu, dont on adoucit le caractère, mais dont les types traditionnels furent cependant respectés. Il suffit de citer à l'appui de cette assertion les trois principaux chefs d'école qui, dans autant de républiques rivales, acquirent le plus de célébrité : Guido de Sienne (1), Giunta de Pise (2) et Jean Cimabué de Florence (3), celui dont le nom est le plus connu, car il

(1) On connait de Guido de Sienne une madone célèbre, gravée dans l'*Etruria pittrice* et dans la planche CVII de D'Agincourt. Il y a du mouvement dans les draperies, quoiqu'elles soient de mauvais goût ; la figure est bien assise et d'un style imposant. Ce tableau qui serait de l'année 1221 ou 1231, n'est qu'une imitation embellie des œuvres byzantines.

(2) Giunta de Pise, né dans les premières années du XIII[me]. siècle, vivait, dit-on, encore en 1253. On trouve dans les planches d'Ottley, un crucifix et Simon le magicien de ce maître dont le dessin est incorrect, le coloris mauvais et qui copia servilement la manière byzantine dont son école continua de perpétuer les principes jusque dans le cours du XIV[me]. siècle.

(3) Cimabué, né en 1240, instruit par des artistes grecs se conforma aux modèles qu'ils lui imposèrent. S'il s'éleva quelque fois au-dessus de ses maîtres, ce ne fut que par la manière de traiter les parties accessoires, par le ton plus clair des carnations, par le caractère un peu plus noble des physionomies ; mais tout cela n'indiquerait pas un progrès réel, une véritable transformation.

appartient à une ville qui, après lui, devint le centre des beaux arts et surtout par la glorieuse révolution que Giotto son élève, dont il avait deviné le génie, opéra le siècle suivant dans la peinture (1).

Ces peintres ne peuvent être considérés que comme des continuateurs des grecs modernes dont ils conservent le caractère général, et, au jugement de M. Raoul Rochette, toutes ces vieilles peintures toscanes se ressemblent par leur maigreur, leur sécheresse et leur roideur. On a vu que ces défauts sont totalement étrangers aux figures que nous avons tirées du portail de la cathédrale d'Amiens. En effet, si nos sculpteurs ne connurent jamais les modèles antiques qui dirigèrent dans une nouvelle voie les artistes Pisans, ils n'en surent pas moins répudier de bonne heure les types byzantins pour se livrer à l'étude de la nature qu'ils imitèrent à leur manière, avec goût et intelligence.

Le perfectionnement tout indigène qui, dans le cours du treizième siècle, s'opéra en France chez les tailleurs d'images que les maîtres de l'œuvre associaient à leurs vastes entreprises, tient, on doit le croire, à l'effet que durent produire sur eux les merveilles de l'architecture ogivale (2).

(1) Giotto, né en 1276, mort en 1336, changea l'art de fond en comble et le fit Italien de Byzantin qu'il avait été jusqu'à lui; il repoussa avec mépris les vieilles traditions, ne respectant ni les costumes, ni l'ordonnance et s'ouvrit, à l'aide de l'étude de la nature et de celle des monuments antiques que les sculpteurs Pisans lui avaient appris à apprécier, une carrière entièrement nouvelle. Si ce qu'il substitua à certains types consacrés par le temps leur est quelquefois inférieur; s'il ne sut pas toujours trouver ce qu'il cherchait, au moins il enseigna les moyens d'y arriver.

(2) Il est à remarquer que ce genre d'architecture fut à peine connu en Toscane et qu'il ne put y exercer aucune influence, pendant l'époque où il régnait sans partage dans nos provinces du nord.

A la vue d'un genre de beauté si neuf et si propre à frapper l'imagination, de ces colonnettes si hardiment élancées, de ces voûtes aériennes aux coupes gracieuses, de ces légères rosaces, de ces grandes fenêtres dont les délicates nervures sont dessinées avec tant de variété et d'élégance, ils durent décidément abandonner les vieux types aux formes plates, aux draperies roides, aux contours anguleux; il fallait bien qu'ils missent en harmonie avec le style des nouvelles constructions, ce monde de figures dont ils en couvraient les portiques. Heureusement qu'il pouvait leur suffire de regarder autour d'eux et de prendre leurs inspirations dans les costumes du temps qui, pendant tout le règne de St.-Louis, se distinguèrent par une noble simplicité (1).

(1) St.-Louis dans ses croisades s'abstint toujours de porter l'écarlate, le vair et l'hermine; son exemple était suivi par tous ses capitaines, et Joinville rapporte que tant qu'il fut outre-mer avec le saint Roi, il ne vit pas dans son armée une seule cotte brodée. Il n'en avait pas été de même dans la première croisade, sous le règne de Philippe premier. Godefroy de Bouillon et les autres barons français étaient couverts de draps d'or et d'argent et de pelleteries précieuses, quand ils se présentèrent à Constantinople devant l'empereur Alexis Comnène.

QUATORZIÈME SIÈCLE.

La sévérité de mœurs et la simplicité de costumes, sa suite naturelle, qui s'étaient maintenues pendant le long règne du saint Roi, ne purent subsister long-temps après sa mort, et la fin du treizième siècle vit s'altérer à la fois les habitudes graves et pieuses et les formes pures et gracieuses qui donnaient aux œuvres artistiques de cette époque leur principal caractère. Une ordonnance somptuaire, publiée en 1294, qui règle le nombre et le prix des vêtements à l'usage des deux sexes, suivant la différence de rang et de fortune, prouve qu'alors le luxe était porté à un point tel qu'on avait cru nécessaire d'y rémédier. Les arts s'en ressentirent sans doute, et c'est probablement de ce moment que l'on chercha à dorer les habillements, à les charger de broderies et d'ornements qui ne furent pas toujours de bon goût.

La disposition du costume qui était presque le même pour les deux sexes et qui ne différait guère pour les femmes que par la longueur de la robe qui tombait sur les pieds, reçut quelques modifications. Ainsi on recommença à indiquer, mais sans les séparer encore, la différence du jupon et du corps de la robe (1); les hommes étaient généralement recouverts d'une espèce de froc ou ample surtout,

(1) Cette distinction se remarque également sur les costumes des hommes. Voyez à ce sujet, la planche de l'ouvrage de Willemin, tirée d'un manuscrit de la bible, sous le n°. 632, supplément, de la bibliothèque du Roi.



sans ceinture, garni d'un capuchon, qui n'accusant aucune des formes du corps, n'offrait aux dessinateurs que des modèles ingrats et peu propres à les inspirer.

Ces derniers d'ailleurs essayèrent de changer les types des physionomies qui, ainsi que nous l'avons fait remarquer, étaient, pour la plupart, insignifiantes et dépourvues d'expression ; ils voulurent les varier, mais ne se faisant aucune idée de la beauté, ils ne surent d'abord que grossir les traits du visage et leur donner un caractère commun et grossier.

Les défauts que nous venons de signaler se trouvent dans le petit bas-relief d'ivoire décrit ci-après.

Plaque d'ivoire provenant d'un miroir.

N°. LXIII. — Planche 2.

Cette plaque d'ivoire qui probablement a fait partie d'un miroir, offre des figures qui, au lieu des traits doux et fins qu'on remarque sur les personnages du N°. 57 qui l'avoisine, en ont de caractérisés et de désagréables, bien peu en rapport avec le sujet qu'elles représentent, puisqu'il s'agit des fiançailles de deux amants. La jeune personne porte un chien, symbole de la fidélité, et une autre femme paraît tenir la couronne dont l'amour les récompense. Le caractère de ces physionomies se retrouve sur divers monuments du commencement du quatorzième siècle (1), et

(1) On peut voir dans le trésor de Glyptique (pl. 39 de la 10me. livraison des ornements) deux miroirs, en ivoire, représentant l'attaque du château de l'Amour, analogues pour le style à celui que nous publions ; les costumes sont les mêmes et on leur donne pour date le XIVme. siècle. On trouve aussi des figures pareilles pour le costume et le caractère de tête, tirées

prouve quels essais infructueux on avait faits pour changer les modèles du siècle précédent ; on ne les avait modifiés qu'en les exagérant et on n'était parvenu qu'à les enlaidir.

Le froc que porte le fiancé, la cotte de la jeune femme sont loin d'être gracieux, et rien ne plaît dans une composition qui ne devrait inspirer que des idées agréables.

Vierge dorée du portail du midi de la cathédrale d'Amiens.

N°. LXIV. — PLANCHE 21.

D'autres artistes furent cependant moins maladroits, et s'y prirent d'une autre manière, pour donner de l'expression à leurs personnages. Nous venons de voir marquer de gros traits le visage d'une jeune fille, et nous avons été choqués du défaut de sentiment, de l'absence complète de goût qui caractérise cette production ; mieux eut valu sans doute la froide et immobile physionomie des figures du treizième siècle ; cependant il était à désirer qu'on parvint à les animer et à donner, par exemple, à certaines images de la Sainte-Vierge, cette expression de tendresse, ce sourire maternel qui prête un si grand charme à quelques madones de Léonard de Vinci, de Raphaël d'Urbin ou du Corrège.

En France, au commencement du quatorzième siècle, c'était beaucoup de le tenter, puisque jusque-là rien n'avait pu y conduire ; ce n'étaient pas les vierges byzantines,

du manuscrit n°. 6820 de la bibliothèque royale, dans les planches de l'ouvrage de Willemin ; on les donne comme étant de la fin du XIIIme. siècle. Comparez aussi dans l'ouvrage de D'Agincourt, des figures copiées sur un manuscrit de Sénèque le tragique.

toutes tristes et sévères, qui auraient pu servir de modèles, il fallait que nos sculpteurs tirassent entièrement d'eux-mêmes ce qu'il y avait de nouveau et d'inspiré dans ces essais.

Une statue de la vierge placée au portail du midi de la cathédrale et entièrement différente pour le style des figures qui l'entourent, toutes plus anciennes et remarquables par leur insignifiance et leur roideur, nous offre un exemple intéressant des essais tentés pour agrandir le cercle dans lequel l'art s'était jusqu'alors renfermé.

La vierge porte sur son enfant des regards doux et caressants, elle lui sourit tendrement ; il serait sans doute à désirer que l'air gracieux de sa figure ressemblât moins à la mignardise, qu'il y ait moins d'afféterie dans son ensemble, enfin que l'effort s'y fit moins sentir (1) ; mais cet effort même était déjà beaucoup ; on doit savoir gré à l'artiste de l'avoir entrepris et lui tenir compte des difficultés qu'il lui fallut surmonter pour produire une pareille statue. Nous ajouterons que les draperies et les ajustements sont bien traités et sans aucun mauvais goût.

Nous ne savons rien de positif sur la date de cette figure ; mais si on fait attention à la forme des vêtements, à la simplicité de leur agencement, on en conclura qu'elle a dû être exécutée, dans le quatorzième siècle, avant le grand changement qui s'opéra dans le costume et par suite dans les œuvres des artistes, vers le milieu du règne de Philippe de Valois (2).

(1) Notre dessin, quoique fait avec soin, ne rend pas autant qu'il l'aurait dû, le caractère tout mignard de la figure.

(2) Cette statue, connue sous le nom de *Vierge dorée*, a donné son

Madone Italienne.

N°. LXV. — Planche 26.

Pour mettre à même d'établir une comparaison entre cette statue et les images de la Vierge, exécutées en Italie à la même époque, nous avons fait dessiner une vieille peinture du commencement du quatorzième siècle, attribuée à un ancien maître toscan, probablement de l'école de Sienne. Elle rappelle, par son ensemble et son ordonnance, les célèbres madones de Guido de Sienne et de Cimabué ; cependant, on y remarquera plus de finesse dans l'exécution, plus de correction dans le dessin, des détails mieux soignés et rendus avec une vérité qui fait connaître qu'on a pris la nature pour modèle. La petite figure du donateur qui, quoique placée sur le premier plan, n'offre aucune proportion avec les personnages divins auxquels il adresse sa prière, est évidemment un portrait et prouve qu'à l'exemple de Giotto, les peintres s'étaient efforcés de rendre la ressemblance individuelle.

La figure de la Vierge est à la fois grave et douce, ses yeux ne sont plus effarés comme sur les madones byzantines, ils sont plutôt allongés qu'arrondis, sans cependant tomber dans l'excès où donna Giotto, dans le tableau du couronnement de la Vierge, exécuté pour l'église Sainte-Croix de Florence, et surtout Puccio Capanna, un de ses principaux élèves.

nom au portail du midi où elle est placée. Elle attirait assez l'attention pour qu'un particulier qui a désiré, dit-on, par humilité, rester ignoré, fit, en 1705, les frais de la dorure. Nous ne savons pas si elle avait déjà été dorée antérieurement.

Sur notre tableau, le petit Jésus n'est plus un avorton, comme l'étaient ordinairement ceux représentés par les artistes byzantins ; c'est un bel enfant, arrivé à l'âge où les formes du corps et l'intelligence ont atteint un heureux développement.

Une pensée toute religieuse domine cette peinture où la tradition du costume grec est conservée pour les images de la Vierge et de son fils ; mais où s'aperçoivent les progrès réels que l'art a faits depuis que, livré à ses inspirations, il abandonna une servile imitation (1).

Nous avons peu de renseignements sur les modifications plus ou moins notables qui s'opérèrent dans les costumes depuis la fin du treizième siècle jusqu'au règne de Philippe de Valois (2).

(1) Ce tableau peint à la détrempe ou à l'eau d'œuf, comme l'étaient tous ceux de ce temps, a été préparé comme on le faisait alors ; sur une planche bien polie on colait une toile, qui était elle-même recouverte d'un enduit de plâtre très-fin, lissé soigneusement. On étendait ensuite sur le plâtre une ou plusieurs couches d'or qui formaient le fond et le champ sur lequel il fallait peindre ; le fond d'or est de plus empreint d'ornements en creux, espèce de gaufrure qui forme les aureoles des personnages et la bordure qui entoure la composition.

(2) L'abbé Velly cependant, dans son Histoire de France, parlant des plaintes adressées en 1311 au concile de Vienne, sur les déréglements du clergé, dit que quelques clercs paraissaient en public avec des chausses déchiquetées rouges ou vertes, vêtus d'habits rayés ou mi-partis de deux couleurs (modes que l'on croit ne s'être montrées que beaucoup plus tard). Il dit que les religieuses portaient des étoffes de soie et des fourrures précieuses, se coiffaient en cheveux avec beaucoup de coquetterie. Je n'ai pu vérifier toutes les citations qu'il indique, mais plusieurs sont beaucoup moins explicites qu'il ne le fait entendre ; ainsi dans les Annales ecclésiastiques de Rinaldi, on dit seulement des clercs ; *Quamplurimi hodie deformiter vivant in transformatione habituum......... Vide qualiter se*

Depuis des siècles, les hommes ne connaissaient qu'une manière de se vêtir, peu différente de celle que les femmes ont continué d'adopter jusqu'à nos jours. Les personnes élevées en dignité, les nobles quelque fut leur âge, enfin tous ceux qui n'appartenaient pas à la dernière classe de la société (1), auraient rougi de se montrer autrement que revêtus de robes amples et longues dont la tradition remontait aux Romains, quand tout-à-coup un changement complet et général se fit dans le costume.

Un auteur contemporain, le second continuateur de Nangis, nous fait connaître la mode nouvelle, en termes qu'il est bon de rapporter : « Aux environs de l'an 1340 (2), » les hommes et particulièrement les nobles, les écuyers » et leur suite, quelques bourgeois et tous les serviteurs » commencèrent à changer de costume et d'habits. Ils » prirent des robes si courtes et si étroites qu'elles lais- » saient apercevoir d'une manière honteuse les fesses et » les parties naturelles ; ce fut pour le peuple une chose

gerunt in forma, immo in deformaturâ vestium. Ce qui n'indique peut-être que l'abandon du costume ecclésiastique pour prendre celui des laïcs. Les auteurs de *l'Art de vérifier les dates*, disent que ce ne fut que sous Charles V qu'on imagina les habits mi-partis et que ce fut aussi sous ce règne que les nobles des deux sexes commencèrent à porter les armoiries de leurs maisons, brodées sur leurs habits. Si cela est vrai, plusieurs vitraux que l'on croit du XIII[me] siècle ne seraient que du milieu du XIV[me]. Les blazons appliqués sur les habits eurent, sur les arts, une fâcheuse influence en faisant sacrifier au dessin exact des armoiries, les formes mêmes du corps qui devaient être étudiées avant tout.

(1) Les ouvriers et les gens de la campagne avaient de courtes tuniques et des espèces de caleçons lors de leurs travaux.

(2) Cette date est intéressante à remarquer car des écrivains modernes ont dit, je ne sais d'après quelles autorités, que vers 1342, les officiers et soldats de l'Allemagne, apportèrent en Italie une mode qui ne tarda pas à être adoptée par la France, l'Espagne et l'Angleterre.

» très-étonnante que de voir ainsi vêtues des personnes » qui auparavant ne se montraient que d'une manière » honnête. Tous les hommes commencèrent aussi à laisser » croître leur barbe. A l'exception de la famille royale, » presque tout le monde, en France, prit cette mode qui » ne fut pas un mince sujet de dérision; car beaucoup de » ceux qui l'adoptèrent, n'en furent que plus dispos à » fuir devant l'ennemi, ce que l'occasion prouva par la » suite (1). »

Le même chroniqueur remarque que, seize ans plus tard, en 1356, dans l'année même où la France, ruinée par une guerre malheureuse, vit se livrer la funeste bataille de Poitiers, à l'indécence, à l'extravagance du costume mentionné ci-dessus, vint se joindre un luxe et une profusion jusqu'alors inouis d'ornements et de joyaux; on couvrait le capuchon et la ceinture de perles et de pierres précieuses, et, ce qui ne s'était pas encore vu, on orna les bonnets de plumes d'oiseaux (2).

(1) Les Grandes chroniques de St--Denis disent à peu près la même chose à la date de 1446. Elles attribuent la perte de la bataille de Crécy à l'orgueil de seigneur et en convoitise de richesse et en deshonnesté de vestemens et de divers habits qui couroient communément par le royaulme de France, car les uns avoient les robes si courtes quelles ne leur venoient pas aux naches et quand ils se baissoient pour servir aucun seigneur, ils monstroient leurs brayes et ce qui estoit dedans à ceux qui estoient derrière eux....... et si avoient leurs chaperons detranchés menuement tout entour et si avoient une chausse d'ung drap et l'autre d'autre et leur venoient leurs cornettes et leurs manches près de terre et sembloient mieux être jangleurs que autres gens. » Il résulte de ce passage que les habits mi-partis et les longues manches pendantes, dites à l'ange ou manches perdues, commencèrent à être en usage sous Philippe de Valois et ne furent pas inventées, comme on l'a dit, sous Charles V et Charles VI.

(2) C'était au milieu du XIVme. siècle, à une époque où tous les mal-

A ces modes indécentes, s'en ajoutèrent d'autres non moins extravagantes qui bouleversèrent toutes les idées qu'il était possible de se faire de la beauté. Le même continuateur de Nangis nous dit, à l'année 1365, que presque tout le monde, outre ces habits très-serrés et découvrant les fesses, *vestes strictissimas et usque ad nates decurtatas*, portait, ce qui est encore plus monstrueux, des souliers pourvus d'une énorme corne, soit en avant, soit sur le côté, ce qui les faisait ressembler aux ongles des griffons; ces souliers, appelés poulaines, étaient si opposés à la conformation naturelle des membres, et c'était un si véritable abus contre nature, que le roi Charles V et le pape Urbain V les condamnèrent sévèrement, *sub magna pœna*, par des peines temporelles et spirituelles. *Sic etiam*, dit notre chroniqueur, *de robis brevibus et aliis dissolutionibus vestimentorum tam virorum quam dominarum fœminarum infrà breve tempus mutatus est habitus.*

Les dispositions prises par Charles-le-Sage n'eurent pas tout le succès qu'il en attendait, pour la réforme des modes

heurs semblaient s'être réunis pour accabler la France, où la guerre étrangère et la guerre civile portaient à la fois la désolation dans toutes les provinces que la famine et une peste cruelle avaient déjà dépeuplées, qu'on ne s'occupait que d'amusements frivoles, de disputes puériles et ridicules; la religion avait perdu son empire et la noblesse ne se distinguait que par le désordre de sa vie, la recherche et la bizarrerie de ses habillements. Non seulement les arts étaient abandonnés et aucune construction remarquable ne date de ce temps; mais les chroniqueurs déplorent l'incendie et la destruction d'un grand nombre d'églises et de monastères dus à la piété du siècle précédent, principalement dans le Valois, le Vermandois, le Beauvoisis et la Picardie.

ridicules de son temps, et ce qu'en espérait le bon moine (1), qui nous a transmis ces détails, ne s'est pas réalisé, puisque, encore long-temps après, les auteurs qui avaient de la gravité dans les mœurs ne pouvaient se faire à ce costume écourté qui choquait toutes leurs idées de décence et de pudeur. Ainsi, Philippe de Maizières, qui écrivit le *Songe du vieux pélerin*, de 1376 à 1378, s'y exprime ainsi : « Les princes, les rois mêmes, qui devroient être des mo- » dèles d'honnêteté, vont si courts vêtus qu'ils montrent » la forme de leur derrière et de tout ce que la pudeur » doit cacher, tandis que les animaux couvrent de leur » queue les secrets de nature. »

Néanmoins, les ordonnances de Charles V et l'exemple donné par ce prince, durent avoir produit quelque modification dans les habillements, modification qu'il serait peut-être possible de spécifier, si une grande confusion n'avait été jetée sur le caractère tout particulier des costumes du quatorzième siècle, par les publications mêmes qui avaient pour but de les faire connaître. Nous mentionnerons, en première ligne, l'ouvrage d'ailleurs si important du père Montfaucon. Ce savant bénédictin a, le premier, recueilli, dans ses *Monuments de la Monarchie Française*, tout ce qui pouvait nous instruire sur les mœurs et les costumes des Français, sur tout ce qui nous représentait les événements mémorables de notre histoire, en indiquant avec soin les sources où il avait puisé; mais ceux qui se sont servis de son ouvrage n'ont pas toujours fait assez d'attention aux indications qu'il donne; c'est ainsi, par

(1) Il était né vers l'an 1308 à *Venette*, dans le voisinage de Compiègne et était probablement de l'abbaye de St.-Denis.

exemple, que pour ce qui regarde le quatorzième siècle, Montfaucon a fait copier les miniatures d'un beau manuscrit des chroniques de Froissart, conservé à la bibliothèque du roi, sous les n°s. 6320—21—22 et 23, et qui provient de la riche collection de Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuise, mort en novembre 1492, et acquise par le roi Louis XII. Ces miniatures ont été exécutées pour ce seigneur, dans la deuxième moitié du quinzième siècle, et représentent les costumes de cette époque, surtout ceux de la Flandre, lesquels différaient beaucoup des habillements à la mode dans le siècle précédent. Ces dessins cependant ont conduit des hommes, instruits d'ailleurs, à raisonner à faux sur les costumes et en général sur les œuvres artistiques du quatorzième siècle (1).

(1) C'est ainsi que l'Évesque de la Ravaliere cite dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions (année 1745) la miniature tirée de ce manuscrit de Froissart, où est représentée l'arrestation du roi de Navare par le roi Jean, à Rouen, en 1356, comme une preuve du raccourcissement des habits sous ce règne; c'est encore ainsi que, tout récemment, dans les planches qui accompagnent l'Histoire des ducs de Bourgogne par M. De Barante, la figure de la reine d'Angleterre, Isabelle de France, femme d'Edouard II, est donnée avec le costume quelle porte dans le même manuscrit.

On conservait au musée des monuments français, deux pierres gravées en creux, provenant du monastère de Ste.-Catherine-du Val-des-Écoliers et représentant des sergents d'armes qui, après la bataille de Bouvines, firent le vœu d'ériger une église à Ste.-Catherine, vœu qui fut exécuté plus tard, à leur prière, par St.-Louis. Les figures des deux sergents d'armes sont dessinées en costume civil et en costume militaire, l'un et l'autre également fort curieux. Ce monument ne peut être du XIIIme siècle, comme on le dit dans *la Description du musée des monuments français de Le Noir*, ni de l'année 1314, comme l'indiquent les planches de Willemin. La date MCC et XIIII inscrite sur cette pierre est celle de la bataille de Bouvines. La dimension extraordinaire des manches, la forme de l'espèce de veste

Philippe de Valois n'aimait ni les lettres, ni les arts, ni ceux qui les cultivaient; les trois fils de Philippe-le-Bel auxquels il succéda, ne paraissent pas les avoir plus encouragés que lui; ce ne fut que pendant les dernières années de son règne que Charles V, ayant rétabli les affaires du royaume par sa prudence et son habileté, se livra à son penchant pour la littérature et les arts; mais on ne voit pas que le bon goût ait eu le temps de se former; le trésor qu'il avait amassé et qui eut pu être employé d'une manière utile, fut volé à sa mort, par le duc d'Anjou et ses autres frères qui dilapidèrent le royaume pendant la minorité de Charles VI. Si on ajoute à ces causes la misère générale, les guerres continuelles et funestes, les dissentions intestines qui occupèrent le cours entier de ce siècle malheureux, on ne s'étonnera pas que les monuments véritablement historiques y soient si rares.

Les architectes et les sculpteurs découragés ne nous ont laissé qu'un bien petit nombre de productions dans lesquelles ils évitaient encore de laisser des traces du goût frivole et extravagant qui dominait alors. Ils avaient le bon sens de ne représenter leurs personnages, soit sur les édifices religieux, soit sur les tombeaux, que d'une manière décente et qui ne choquât que le moins possible les anciennes coutumes (2).

et celle des armures dont les personnages sont revêtus, ne peuvent faire remonter cette sculpture plus haut que le milieu du XIVme siècle et, peut être, n'est elle que du XVme. Nous avons cru cette remarque nécessaire pour prévenir l'objection qu'on pourrait tirer de cette pierre pour infirmer l'indication que nous avons donnée sur l'époque où le costume changea au XIV siècle.

(1) Nous en donnerons bientôt des exemples.

Il en était autrement des dessinateurs chargés d'enjoliver de leurs miniatures les poëmes amoureux et les romans de chevalerie qui étaient alors la lecture favorite des gens de cour, des dames et de toute la jeunesse élégante du siècle. Là, on se plaisait à flatter les caprices du jour, on imitait les modes nouvelles, on les exagérait peut-être. On connait, d'après les planches de Willemin, quelques-uns des dessins d'un manuscrit de Lancelot du lac, de la bibliothèque du roi, portant le n°. 6964, et qui nous en offrent de curieux exemples (1); les *Monuments de la Monarchie française* ont reproduit une miniature placée en tête d'une bible en français, offerte, en 1372, au roi Charles V, par Jean de Vandetar, son servant, qui s'y est fait représenter (2) dans le costume extraordinairement écourté du temps.

Figures tirées d'un manuscrit du roman de la rose.

N°. LXVI ET LXVII. — PLANCHE 25.

N'ayant rien trouvé dans les manuscrits de la bibliothèque de la ville d'Amiens, qui ait rapport à cette époque, et voulant en donner un échantillon, nous avons fait copier quelques figures sur de petites miniatures qui ornent un

(1) M. Paulin Paris présume que ce manuscrit a été exécuté en Italie.

(2) T. III pl. XII. mon. de la monar. fr. Cette bible, dont le possesseur est actuellement ignoré, a été décrite dans le catalogue de Gaignat et a eu de la célébrité, car on en attribuait mal à propos les miniatures à Jean de Bruges, inventeur de la peinture à l'huile; une inscription latine, écrite en lettres d'or à la tête du volume, apprend effectivement que Jean de Bruges (Johannes de Brugis) peintre du roi fit cette peinture de sa propre main en l'année 1371, mais Jean Van Eyck était à peine né alors et ce Jean de Bruges pourrait tout au plus être son père. (Voyez les Recherches sur Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuise, par Van Praet 1831).

manuscrit du Roman de la Rose, écrit au quatorzième siècle, qui faisait partie des livres de sire Thomas W.... Baronnet, vendus à Paris, en 1837, par les soins de M. Merlin, libraire (1).

Sous le n°. 66, est représenté celui que Jean de Meun appelle *le premier roi* et qu'il dépeint ainsi :

Un grant villain entre eulx esleurent,
Le plus ossu de quans quils furent,
Le plus corsu et le greigneur,
Et le firent prince et seigneur.

On remarquera effectivement qu'il est d'une plus forte proportion que les figures suivantes, placées sous le n°. 67 et qui sont celles de dame Richesse et de l'Amant.

Jouxte une clere fontenelle.
Pensant à la rose nouvelle
En ung bel lieu tres delectable,
Dame plaisante et honnorable,
Gente de corps, belle de forme
Vis umbroyer dessoubz un orme,
. . . .
Mais la dame avait nom Richesse.

On peu juger, en voyant ce dessin, quel était le costume d'un petit maître, d'un élégant, tel qu'était l'Amant,

(1) Ce manuscrit dont le texte offre beaucoup de différences avec ceux dont Meon s'est servi pour son édition du Roman de la rose, a 70 petites miniatures exécutées en grisaille avec beaucoup de finesse.

personnage principal du Roman de la Rose et celui d'une dame *plaisante et honorable, gente de corps, belle de forme* (1).

Figurine de bronze.

N°. LXVIII. — Planche 9.

Nous avons vu plus haut que, lorsque les nouveaux costumes s'introduisirent en France, vers l'année 1340, les domestiques furent des premiers à les adopter, sans doute par l'ordre de leurs maîtres.

Cette façon bizarre de se vêtir excita un étonnement général, et ne fut pas seulement un sujet de blâme de la part des moralistes et des prédicateurs, mais fut aussi pour le peuple un objet de dérision et de moquerie : elle enfanta des caricatures, des charges qui, peut-être pour la première fois, dans le moyen-âge, furent motivées par l'étrangeté de la mise ; on modela des loquets de porte, des chandeliers en forme de ces varlets ridicules, qui ressemblaient plutôt à des singes qu'à d'humbles serviteurs ; plusieurs de ces objets, échappés à la destruction, sont parvenus jusqu'à nous et ont souvent donné lieu aux méprises

(1) La bibliothèque du roi possède un manuscrit des poésies de Guillaume de Machaut, portant le n°. 7612, exécuté probablement sous le règne du roi Jean, dans lequel Willemin a copié quelques miniatures, mais il a négligé de reproduire les plus curieuses ; les femmes sont vêtues à peu-près comme celle du n°· 70, elles sont coiffées en cheveux avec des nattes, rarement avec un bourrelet, une longue bande leur pend également des coudes jusqu'à terre ; elles sont assez gracieuses, mais le costume des hommes est surtout remarquable, rien de plus grotesque que la manière dont sont habillés les jeunes-gens ; ils sont aussi ridicules dans leur genre que l'Amant du Roman de la rose, sans cependant être costumés de même.

les plus étranges (1). Telle est la petite figurine de bronze, placée sous le n°. 68, et qu'on nous a assuré avoir été trouvée près d'Amiens ; les cheveux assez longs sont taillés en rond autour de la tête qui est couverte d'une espèce de bonnet garni d'un rebord et dont la pointe est recourbée en arrière ; le menton barbu s'allonge aussi en pointe. La poitrine est gibbeuse, tout-à-fait comme celle des officiers russes qui envahirent la France en 1814, et comme chez eux la taille est aussi fortement serrée à la ceinture. La courte jaquette, dont ce personnage grotesque est vêtu, couvre à peine les fesses et se termine par une seconde ceinture placée ici sur les hanches qu'on appelait ceinture

(1) Le Magasin pittoresque, recueil ordinairement bien rédigé et instructif, a publié dans son quatrième volume, pag. 333, une figure du même genre, beaucoup plus grande, dont l'original est, dit-on, conservé au cabinet des médailles à Paris et qu'il donne comme étant un personnage gaulois ; nous avons vu dans le beau cabinet de M. Sauvageot un bronze presqu'entièrement pareil à celui-ci et qui nous a paru de fabrique allemande ; il représente, sans aucun doute, un page ou un vallet porteur de torche, dans le costume étriqué du XIVme. siècle ; il a le justaucorps à boutons étroitement serré aux reins, la seconde ceinture autour des hanches, les souliers à la poulaine, et une barbe symmétriquement arrangée.

L'origine allemande de ces bronzes, l'opinion déjà mentionnée de l'importation de cette mode par des soldats étrangers, ces troupes russes et prussiennes qui nous ont offert quelque chose de pareil en 1814, feraient peut être penser que quelque peuplade du nord de l'Europe a pu s'habiller de tout temps ainsi et introduire à plusieurs reprises chez nous ce costume remarquable. A la même page, le Magasin pittoresque donne le dessin de figurines de fer représentant des hommes barbus et velus ; elles nous paraissent être également fabriquées au 13me. ou 14me. siècle et offrir l'image non des Hercules gaulois, mais des enchanteurs ou des sauvages qui jouaient un si grand role dans les romans de chevalerie. On en voit souvent de pareils sur les jetons du même temps.

d'honneur, qui se retrouve sur presque toutes les figures du temps, et est tout aussi caractéristique que l'étroitesse générale du vêtement ; les jambes et les cuisses sont serrées dans un pantalon collant ; si les pieds n'avaient été cassés, sans doute ils nous montreraient ces monstrueux et indécents souliers qui, sous le nom de poulaine, eurent tant de vogue, au quatorzième siècle.

Pour apprécier l'influence que ces modes nouvelles ont dû exercer sur le goût en général, et en particulier sur les arts du dessin, voyons quel est leur principal caractère.

Lorsque l'ignorance de l'histoire et des monuments anciens était absolue et, à défaut de l'étude du nu que les préjugés du temps rendaient impossible, il eût été avantageux, pour les artistes, que les vêtements étroits qui avaient la vogue, se modelâssent sur les formes naturelles du corps et en conservâssent les proportions ; mais il n'en fut pas ainsi et tous les efforts étaient faits au contraire pour les dénaturer. D'abord, par une ligature très-serrée sur les reins, le corps fut étranglé à la façon de celui des guêpes et partagé en deux moitiés que l'on rendit encore plus distinctes, en augmentant artificiellement le volume de la poitrine (1) et en prolongeant la partie inférieure du tronc sur le bassin, autour duquel était placée une seconde ceinture, ornée de pierreries et plus visible que la première (2).

(1) Le justaucorps rembourré de manière à rendre la poitrine très-saillante fut, dit-on, une innovation amenée par l'usage des cuirasses bombées ; il est possible que les cuirasses bombées n'aient été imaginées plus tard que pour se conformer à cette mode.

(2) C'est ce qu'on appelait la ceinture militaire ou de chevalerie, qui



Il en résulte une apparence toute nouvelle et une disposition singulière que les anciens qui se gardaient bien d'altérer les proportions du corps et de rien faire qui le déformât, n'avaient jamais connue (1), mais dont le caprice de nos modes nous a naguère rappelé le souvenir (2).

Un pantalon ou des chausses colantes eussent offert moins de prise à la critique, si les pieds n'avaient été prolongés outre mesure par ces chaussures à la poulaine que nous avons vu qualifier d'abus de nature, de chose honteuse, et totalement opposée à la procréation des membres naturels (3).

Les dames subirent aussi des transformations analogues et, à l'exemple des hommes, renoncèrent aux anciennes règles de modestie qui avaient si long-temps présidé à leur toilette. Leur taille fut resserrée sous la poitrine et leur

était large, épaisse, décorée de plaques d'orfèvrerie en relief et d'encadrements de pierreries ; elle ne commença à être connue qu'au XIVme siècle.

(1) On ne peut lui comparer que quelques ouvrages grossiers de l'ancienne Étrurie. Voyez le Magasin pittoresque, t. 2 pag. 391 et un Thésée tuant le Minautore sur un vase grec, dans les Antiquités étrusques de David t. 3, pl. 62.

(2) Qui ne se rappelle les corps étranglés et les poitrines rembourrées des prétendus soldats de l'armée des princes qui, au printemps de 1814, se hâtèrent de faire confectionner, par les tailleurs de Paris, des uniformes pareils à ceux des Russes, aussitôt qu'il fût certain qu'on ne se battrait plus.

(3) *Quia res erat valde turpis et quasi contra procreationem naturalium membrorum circa pedes quinimo abusus naturæ videbatur.* (*Continuatio altera chronici Guillelmi de Nangis*). Au reste ces souliers pointus étaient à la mode depuis des siècles, puisque Yves de Chartres parle, dans ses lettres, des hommes habillés d'une manière impudique, qui chaussaient des souliers d'une longueur extraordinaire.

gorge relevée et découverte (1) ; leur robe, étroite du haut, s'élargit en tombant sur les pieds ; leur coiffure s'orna de tresses, de boucles de cheveux, de couronnes ou chapelets de fleurs et d'orfèvrerie, et les dispositions en furent variées avec goût et coquetterie. Les dames du quatorzième siècle s'habillaient à peu près comme le sont celles de nos jours, et nos yeux, habitués à voir ces dernières, trouvent agréables les figures de femmes que les peintures du temps nous ont conservées, tandis que les hommes nous paraissent des caricatures fort ridicules.

Si les dames n'imaginèrent pas encore le corset (c'est-à-dire un vêtement lacé et soutenu par des baleines, emprisonnant le tronc, inventé, dit-on, seulement au seizième siècle), au moins, elles firent usage du lacet qui non seulement s'employait sur les côtés du surcot, mais aussi sur le milieu de la poitrine et, dès qu'elles mirent leur gloire à avoir une taille fine, on vit chercher tous les moyens de la faire ressortir ; ainsi, il fut facile d'élargir les épaules par des manches bouffantes, d'amplifier les hanches en augmentant le volume de la robe, et le jupon ne tarda pas à être remis en usage, tel à peu près qu'il est parvenu jusqu'à nous (2).

(1) Philippe de Maizière, dans le Songe du vieux pélerin, parle des *femmes bien parées qui en troussant et montrant leurs mammelles cherchent à paraître plus belles.* On lisait dans le roman d'Ermine de Reims « Il me vint deux femmes portant surcots plus longs quelles n'é- » toient environ une aune et il falloit quelles portassent à leur bras ce qui » étoit bas ou trainant à terre, et avoient aussi poignées en leurs surcots » pendant aux coudes et leurs tetins troussés en haut ».

(2) Nous avons déjà eu occasion de dire que le jupon n'était pas connu des anciens. On trouve cependant sur une peinture d'un vase grec (An-

Les anciens grecs avaient remarqué que, dans certaines races, la taille était mince et flexible (1), mais jamais ils n'avaient cru y trouver un mérite particulier ; leurs plus belles statues, celles où ils ont réuni toutes les perfections qu'il est possible d'attribuer à la femme, ne se distinguent pas par ce genre de beauté, le rétrécissement de la taille n'y dépasse jamais une juste mesure, et rien chez elles ne rappelle ces formes de guêpes qui aujourd'hui nous ont tellement fasciné qu'elles paraissent le type de la grâce et de l'élégance ; on doit signaler le quatorzième siècle comme l'époque où se fit chez nous un changement aussi marqué et aussi général dans notre façon de voir et de sentir.

Ces modifications du costume, frivoles en apparence, ne furent pas sans influence sur les mœurs et le caractère de la nation ; les manières, les gestes, les attitudes, la tenue habituelle furent changés par l'étrangeté de la nouvelle mode ; l'air cavalier, rodomont, spadassin et impertinent, commença à devenir de bon ton ; dans l'espace de moins de vingt ans, le maintien des hommes qui avait été

tiquités étrusques de David, t. 3, pl. 53) une femme ayant un jupon comme au XIVme. et surtout au XVIme siècle; on dit que c'est une Lydienne. — Ce vêtement se voit sur les portraits d'Isabeau de Bavière.

(1) La maigreur extrême de la taille des femmes au-dessus des hanches qui se remarque sur les figures égyptiennes antiques était un caractère de la conformation de ce peuple que l'on observe aussi sur les indiennes mais qui n'existait pas en Grèce. Il serait possible qu'il se retrouvât chez les peuples d'origine Teutone parmi lesquels les Francs sont compris ; effectivement, au Vme. siècle, Sidoine Apollinaire, en parlant des barbares qui venus d'Orient dans les Gaules détruisirent l'empire Romain, dit qu'ils avaient les épaules larges et la ceinture étroite, et cet écrivain qui ne connaissait jusqu'alors que des Gaulois et des Romains est frappé de cette différence que lui présente la forme des nouveaux venus.

jusque-là plein de gravité et de décence, devint leste, galant et même immodeste ; si les mœurs n'avaient pas été toujours pures précédemment, comme le prouvent les adultères dont se rendirent coupables les trois brus de Philippe-le-Bel, au moins on cachait ces désordres autant qu'il était possible ; il n'en fut plus de même par la suite, et l'on connait les scandales publics de la Cour de Charles VI, les crimes et les longs malheurs qui en furent la conséquence.

Bas-relief en marbre représentant J.-C. au Jardin des olives.

N°. LXIX. — PLANCHE 27.

Ce bas-relief nous donnera une idée assez juste du style de dessin, tel qu'il était sous le règne de Charles V, et du costume civil et militaire de ce temps que sans doute on n'aura pas cherché à exagérer, dans un sujet pieux, comme on le faisait peut-être dans les manuscrits de poésies amoureuses ou d'aventures romanesques ; les physionomies y sont communes et sans aucune élévation ; Notre Seigneur et St.-Pierre sont habillés à peu près comme nous nous rappelons avoir vu certains moines. L'armure des soldats coupe le corps en deux, de même que la jaquette des bourgeois. Le casque est pointu au sommet et le col entouré d'une espèce de gros camail qui devait gêner les mouvements et produit un effet désagréable (1). Les armes offen-

(1) Une chronique manuscrite, citée dans l'Art de vérifier les dates, dit que du temps de Charles V « la coutume des hommes estoit qu'ils s'armoient de baimes à camail à une pointe ague (précédemment les casques étaient plats en dessus ou ronds) et à un gros orson sur les espaules et chacun avoit sa hache attachée à sa ceinture ».

sives sont lourdes et massives ; tout annonce une sorte de barbarie et l'entier abandon des modèles du siècle précédent.

Nous avons dit plus haut que, sur les édifices religieux, les costumes nouveaux, taxés généralement d'indécence, avaient été rarement reproduits ; ils durent l'être moins souvent encore sous Charles V, qui fit ce qu'il put pour réformer les mœurs de la nation et pour la rappeler au bon goût ; c'est ce que l'exemple suivant confirmera.

Statues placées extérieurement au Nord-Est de la cathédrale d'Amiens.

Il existe, sur le grand pilier pyramidal contre lequel s'appuient à l'ouest les premières chapelles de gauche de la nef de la cathédrale d'Amiens et sur les deux premiers piliers du côté septentrional de cet édifice, neuf statues qui y ont été placées vers la fin du règne de Charles V. Trois de ces statues, qui occupent la place la plus élevée, représentent la Vierge portant l'enfant Jésus, St.-Jean-Baptiste et un évêque tenant sa tête dans ses mains ; ce doit être St.-Denis ou St.-Firmin, ou un autre martyr, car on sait qu'on représentait ainsi tous les Saints qui avaient souffert la décolation.

Statue de la Vierge.

N°. LXX. — Planche 28.

Nous donnons le dessin de la statue de la Vierge, pour qu'on puisse la comparer avec les autres figures du même genre que nous avons réunies ; la grande élévation où elle est placée ne permet pas d'en bien apprécier tous les détails. On remarquera cependant qu'il y a dans l'ensemble quel-

que chose de plus gracieux que dans les statues des nos. 56 et 64, et que les draperies sont disposées avec une recherche toute particulière; les plis en sont arrondis avec plus d'art que de vérité, disposition que nous aurons occasion de remarquer sur les statues que nous allons décrire et sur une figure à peu près du même temps, placée dans un endroit différent de la cathédrale d'Amiens.

Le manteau qui recouvre cette statue est, comme on le voit, beaucoup plus ample que sur les autres Vierges ci-dessus rappelées; il se prête à un agencement plus pittoresque et indique que les statuaires avaient cherché à produire des effets nouveaux.

Statue de Charles V.

No. LXXI. — Planche 29.

Sous la Vierge, se trouve la figure d'un roi de France, auprès duquel est un écusson semé de fleurs de lis sans nombre.

Statue du cardinal de la Grange.

No. LXXII. — Planche 29.

Sous le monarque est un cardinal ayant aussi un écusson armorié. Il ne peut y avoir de doute sur ces deux personnages, le premier est Charles V, le second est Jean de la Grange, appelé plus tard le cardinal d'Amiens, qui fut son premier ministre et surintendant des finances. S'il amassa, ainsi qu'il en fut accusé généralement, des richesses considérables, en dirigeant les affaires du royaume, il sut au moins en employer une partie à achever la construction de

l'église dont il avait été quelques années évêque, et dont il continua de porter le nom après qu'il eût reçu la pourpre avignonaise.

Jean de la Grange fit en effet bâtir les deux premières chapelles du côté gauche (1), ainsi que le fort pilier qui les soutient et sur lequel sa statue est appliquée.

On lit, dans l'Histoire du chanoine de la Morlière, que Jean de la Grange fit placer des *figures en relief tant de lui que de ses maîtres Charles cinquième et Charles sixième, appostées en ordre de maçonnerie avec chacun leurs armes, aussi bien dedans les chapelles que par dehors, en ce double pilastre aboutissant en pyramide qui ferme et termine cet ouvrage digne certainement d'un si grand personnage.* Quoiqu'en dise Rivoire, dans sa Description de la cathédrale, il n'y a plus de statues dans l'intérieur des chapelles, mais celles placées à l'extérieur subsistent, et l'on est étonné, après un témoignage aussi positif, de voir M. Gilbert, dans sa Description du même édifice, dire qu'au dessous de la statue de la Vierge, on voit un roi de France que l'on croit être Charles V. M. Gilbert ajoute : *le pilier suivant est orné de trois autres statues ; la plus élevée est celle de Saint-Jean-Baptiste, patron de Jean de la Grange... ; la seconde un prince royal tenant un lis à la main ; la troisième un comte d'Amiens tenant de la main gauche le gant destiné à soutenir le faucon à la chasse ; ces deux dernières figures ont chacune à leur côté un écusson armorié.*

Nous reviendrons sur ce qu'il peut y avoir d'erroné dans cette explication, mais faisons remarquer que si, par un

(1) Ces chapelles furent construites de 1373 à 1375.

oubli assez extraordinaire, M. Gilbert ne dit mot des trois autres statues qui se trouvent disposées dans un ordre semblable sur le pilier voisin et qui, ainsi que nous venons le voir, se lient intimement aux précédentes, c'est que ce savant s'est contenté, en cet endroit de son ouvrage, de copier presque textuellement son devancier Rivoire, et il ne pouvait suivre un guide moins fidèle. Sur ce troisième pilier, on voit, sous le St.-Denis ou le St.-Firmin, un jeune prince, puis un personnage analogue à celui qu'on nomme assez vaguement un comte d'Amiens; tous deux ont aussi à leur côté un écusson armorié.

Revenons sur ces statues.

Statue de Charles VI, dauphin.

N°. LXXIII. — Planche 30.

Celle qui n'a été désignée par les auteurs que nous venons de citer que comme un prince royal, a un écusson de France, écartelé du Dauphiné. Ce n'est autre que Charles VI, alors dauphin et qui n'avait qu'une douzaine d'années, lorsqu'il succéda à son père, en 1380.

Statue de Louis, duc d'Orléans.

N°. LXXIV. — Planche 31.

Le jeune prince qui se trouve sur la même ligne et dont l'écusson est de France, au lambel à trois pendants, armoiries qui, jusqu'à la révolution de juillet, ont toujours été celles des ducs d'Orléans, ne peut être que Louis d'Orléans, frère de Charles VI, et que le duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur, fit lâchement assassiner, en 1407.

Nous trouvons donc ici Charles V, ses deux fils et son premier ministre. Maintenant que représentent les autres figures placées sur le même rang que le cardinal d'Amiens, au-dessous des deux princes ? D'abord, ce ne peuvent être des comtes d'Amiens ; depuis Philippe d'Alsace, mort en 1191, il n'y en avait plus, et ce n'est pas au bout de deux cents ans qu'on aurait songé à reproduire leurs images.

Les personnages qui nous occupent devaient être contemporains de Charles V et du cardinal de La Grange ; ils devaient être amis de ce dernier et avaient peut-être, en contribuant de leur argent à la construction nouvelle, acheté l'honneur d'y être représentés.

Statue de Bureau de la Rivière.

N°. LXXV. — PLANCHE 30.

Celui qui est placé sous le Dauphin, ayant la toque ou chaperon des gens de cour, revêtu de l'ample manteau qui était en usage sous Charles V, et de l'habit long qu'il chercha à remettre en faveur, ayant pour armoiries une seule bande unie, est un autre favori de ce monarque, c'est Jean Bureau de la Rivière, son premier Chambellan, administrateur de ses finances, qu'il combla de bienfaits dans les dernières années de son règne et qui, partageant avec Jean de la Grange la haine publique, fut également disgracié par Charles VI (1).

(1) Il mourut en 1400 et fut enterré dans la chapelle royale de Charles V, à St.-Dénis, où se trouvaient aussi inhumés Bertrand du Guesclin et Louis de Sancerre, connetables de France. La ressemblance des armoiries m'avait d'abord fait supposer que ces deux guerriers pouvaient avoir été représentés dans ces statues ; mais il n'est pas présumable qu'on les eut figurés en costume civil et sans aucun des insignes de leur haute dignité.

Statue de Guillaume Blondel.

N°. LXXVI. — Planche 31.

L'autre personnage, placé sous le duc d'Orléans, habillé à peu près comme le précédent, était plus difficile à reconnaître ; l'histoire en fait peu mention. Il avait probablement des liaisons d'affaires ou d'intérêt avec le cardinal d'Amiens. Nous croyons que c'est Guillaume Blondel, chevalier, seigneur de Mery, qui était maître des requêtes en 1367. Il mourut à Soissons, le 11 août 1382, et portait de gueule à l'aigle d'argent (1).

Cet ensemble de statues est digne d'attention et sous le rapport historique et par le mérite de leur exécution ; le parti que l'artiste a su tirer des costumes de son temps, pour draper avec noblesse ses personnages et pour varier leurs mouvements, nous montre qu'à la fin du règne de Charles V, à la seule époque où, durant le cours d'un siècle agité par de si malheureux événements, il fut permis à la France de respirer un peu et d'espérer un meilleur avenir, les beaux arts étaient prêts à refleurir.

Statue de patriarche.

N°. LXXVII. — Planche 28.

La partie supérieure des tours du grand portail de la cathédrale d'Amiens n'a été construite que dans les dernières années du quatorzième siècle, et elle ne fut terminée que

(1) Je dois cette indication à M. Lacabane, employé aux manuscrits de la bibliothèque du roi, qui a fait une étude toute particulière de l'histoire du XIVme. siècle.

vers l'année 1401 ; on y voit quelques statues de saints ou de patriarches qui nous montrent quelle était la manière du temps.

Telle est la figure de patriarche ou de prophète que nous donnons sous le n°. 77. Elle a un assez beau caractère ; la tête est exécutée avec soin et dénote une imitation de la nature plus exacte que celle que ne nous ont montré les productions des siècles précédents. — Il n'y a guère à reprendre que la recherche avec laquelle les draperies sont disposées, recherche que nous avons déjà observée sur les draperies de la Vierge du n°. 70 de la même planche.

Manuscrit de Gratien, du XIVme. siècle, avec figures d'un style plus ancien.

Planche 32.

La bibliothèque d'Amiens possède un beau manuscrit, en vélin, du décret de Gratien (1) ; il a été écrit au quatorzième siècle et il est orné de lettres peintes et dorées, qui paraissent fort singulières pour l'époque.

Gratien, moine italien, rédigea, vers 1151, sa compilation, intitulée : *Concordia discordantium*, qui fut pendant long-temps le seul livre employé pour l'étude du droit canon. On commença par s'en servir à Bologne ; mais, avant la fin du douzième siècle, il était connu en France,

(1) *Gratianus cum glossis*. Le texte occupe, dans chaque page, deux colonnes qui sont entourées dans toutes les marges des commentaires de Bartholomeus Brixiensis ; indépendamment de nouvelles gloses écrites, là où l'espace le permettait, par une main plus moderne et d'explications interlinéaires pour aider la lecture des abréviations.—Cette disposition a été adoptée dans les premières éditions imprimées des ouvrages de droit.

puisqu'on lit que des manuscrits de cet ouvrage furent légués à des monastères et à des cathédrales, en 1180 et 1186 ; ils avaient donc été apportés d'Italie en France antérieurement à ces dates, et les figures dont ils pouvaient être embellis devaient offrir le style de dessin et les costumes du temps, c'est-à-dire le style byzantin, le seul que connussent alors les Italiens et les costumes du douzième siècle.

Soit que l'exemplaire qui nous occupe ait été écrit dans l'abbaye de Corbie dont il provient, soit qu'il ait été acheté hors de France, il est certain qu'on a reproduit dans ses dessins ceux qui ornaient un manuscrit plus ancien peut-être de deux siècles ; on sait du reste que certaines écoles italiennes conservèrent plus long-temps que partout ailleurs les principes des vieux maîtres de Constantinople, et nous ne nous étonnerons pas de retrouver, au point où nous sommes parvenus de cet essai historique, des peintures au teint verdâtre et cadavéreux et des figures sans doute fort laides, mais exécutées d'une manière naturelle et sans aucune recherche.

No. LXXVIII. — Planche 32.

Cette miniature sert de lettre initiale au texte qui commence par ces mots *Humanum genus duobus regitur*, etc. On y voit les figures d'un pape et d'un roi ou d'un empereur, peintes sur un fond d'or. La tunique royale paraît d'une étoffe de soie, à couleurs changeantes ayant des teintes vertes et rouges ; les bracelets sont en or. Le pape n'a pas de thiare, mais une mitre pareille à celle des autres

évêques ; il ne s'en distingue que par le pallium et l'absence de crosse.

N°. LXXIX. — PLANCHE 32.

Le sujet de chaque peinture est expliqué par l'endroit du texte dont elle forme l'initiale. Ainsi le n°. 79 représente une femme noble (*cuidam nobili nuntiatum est mulieri* etc.); elle a une robe rouge à larges manches. Son costume est à peu près le même que celui de la reine Bathilde, fondatrice de Corbie, que nous avons représentée sous le n°. 33 de notre planche 13.

N°. LXXX. — PLANCHE 32.

La miniature du n°. 80 nous montre des fiançailles (*quidam votum castitatis habens desponsavit sibi uxorem*) ; la femme est vêtue comme la précédente ; si on en excepte la tonsure et la longueur de la chevelure, l'homme est habillé tout-à-fait de la même manière que celui représenté sous le n°. suivant, et qui est un clerc.

N°. LXXXI.—PLANCHE 32.

Comme l'indique le texte (*clericus adversùm clericum questionem deperdens*) et d'autres figures du même manuscrit, dans lesquelles on voit non seulement des clercs, mais encore des prêtres, *sacerdotes*, alors, c'est-à-dire au douzième siècle, les laïcs et les ecclésiastiques s'habillaient à peu près de même, mais le costume des moines en différait. On remarquera comment la manière dont la ceinture est placée donne une forme disgracieuse à la tunique dont les couleurs sont ordinairement changeantes.

Manuscrit des décrétales du pape Grégoire IX.

N°. LXXXII. — Planche 25.

Un autre manuscrit de droit canon, contenant les décrétales du pape Grégoire IX (1), très-probablement exécuté en Italie, nous montre un tout autre genre de peinture que ceux dont nous avons jusqu'ici donné des exemples. Les carnations sont fraîches et rosées, les couleurs vives, mais le dessin surtout est entièrement différent; il appartient sans doute à la nouvelle école qui, principalement à Florence, fit de si grands progrès dans le cours du quatorzième siècle. On y trouvera, par exemple, une certaine ressemblance avec les peintures d'André Orcagna, mort à 69 ans, en 1389 (2).

Cette miniature représente le pape Grégoire IX remettant à un moine chargé, probablement, de professer le droit, l'ouvrage qu'il a compilé (pour nous servir des expressions

(1) *Liber decretalium cum glossis monasterii St.-Petri Corbeiensis.* Beau manuscrit en velin de la bibliothèque de la ville d'Amiens. Comme sur le précédent le texte a deux colonnes occupant le milieu de la page et entouré sur les marges d'ample gloses et commentaires, écrits par diverses mains et dont plusieurs ont été ajoutés très postérieurement.

Ce manuscrit devait avoir cinq miniatures au commencement de chacun des livres des décretales; deux ont été entièrement emportées, sans aucun ménagement pour le volume, qu'on a ainsi mutilé d'une manière barbare. Des trois qui restent, celle que nous publions est à la tête du premier livre, commençant ainsi: *Gregorius eps servus servorum Dei dilectis filiis doctoribus et scolaribus universis Bononie commorantibus*, elle est la meilleure; les autres rappellent plutôt le style du XIIIme. siècle que celui du XIVme.

(2) On n'a qu'à comparer avec le petit tableau de ce maître qui est dans la galerie du Louvre, sous le n°. 1352.

de l'époque), vers l'année 1234. Les poses sont naturelles et l'attention des spectateurs est bien exprimée ; les têtes ont un beau caractère. On peut comparer ce dessin avec celui qui se trouve, sur la même planche, sous le n°. 60 ; la différence absolue de style s'y remarquera au premier coup d'œil.



QUINZIÈME SIÈCLE ET COMMENCEMENT DU SEIZIÈME.

Le règne de Charles VI, qui embrasse la fin du quatorzième siècle et les vingt premières années du quinzième, fut un temps de malheurs, de calamités et de crimes pendant lequel la France se vit presqu'entièrement ruinée ; il en fut de même pendant la majeure partie du règne de Charles VII, occupé sans cesse à combattre les Anglais, maîtres des plus belles provinces de son royaume. — Pendant bien des années, les villes et les campagnes furent dépeuplées, les terres abandonnées sans culture, les manufactures fermées, le commerce interrompu ; était-il possible alors de s'occuper de beaux arts, et peut-on espérer qu'ils aient survécu au milieu de circonstances aussi déplorables ?

Ce n'est guère qu'à partir de la trève faite avec l'Angleterre, en 1444, la seule que, depuis près d'un siècle, on eut fidèlement observée, que l'on vit le commerce et l'industrie se ranimer et qu'il s'ouvrit enfin, pour la France, un meilleur avenir. Cependant, au sein de la misère publique, tandis que Charles VI, privé de sa raison, abandonnait le gouvernement aux factions rivales qui déchiraient notre patrie, Isabelle, épouse impudique et mère dénaturée, se livrait, avec le duc d'Orléans, son beau-frère, à des fêtes scandaleuses, à un faste effréné qui la rendaient l'objet de l'indignation générale ; ne s'occupant que de frivolités, elle s'étudiait ainsi que ses courtisans à inventer des modes nouvelles, aussi contraires au bon goût qu'au bon sens. C'est ainsi qu'elle imagina ces énormes

coiffures, appelées hénins, pourvues de bourrelets à larges oreilles et de grandes cornes qui surmontaient la tête de plusieurs pieds et furent l'objet de tant de censures et de déclamations.

Les hommes, non moins ridicules dans leur mise, ajoutèrent aux habits courts qu'ils portaient alors des manches d'une longueur démésurée ; ces vêtements, chargés de franges, de découpures, de broderies d'or et d'argent obligeaient à des dépenses considérables qui ne pouvaient se couvrir que par le pillage et les exactions les plus criantes. Les caprices d'une femme coquette, les désordres et les profusions d'une cour corrompue, sortes d'intermèdes passagers au milieu des graves événements qui avaient amené la ruine de l'état, ne pouvaient suffire à l'encouragement des beaux arts (1). Ceux-ci ont besoin

(1) Le duc d'Orléans, assassiné en 1407, avait, dit-on, une chambre garnie des portraits des dames de la cour dont il se vantait d'avoir eu les faveurs.

Le duc de Berry, oncle de Charles VI, mort en 1416, à 76 ans, prince à la fois prodigue et avide, grand amateur de reliques et de bijoux, avait rassemblé dans son château de Wicestre ou Bicêtre, près de Paris, une suite chronologique de tableaux représentant les rois de France de la troisième race ; la plupart originaux, dit-on ; comme ils furent brûlés avec le bâtiment en 1411, nous ne pouvons pas en juger, mais il reste un certain nombre de manuscrits qui lui ont appartenus et ont été ornés de miniatures par les artistes qu'il entretenait ; tel est le beau manuscrit de Joseph actuellement à la bibliothèque du roi sous le nº. 6891, dont les trois premières peintures ont été faites par l'*enlumineur du duc Jean de Berry*. Elles sont exécutées avec une grande finesse, les couleurs sont brillantes, mais les types sont tout autres que ceux des dessinateurs Flamands, et n'ont pas le caractère d'individualité propre à ceux-ci ; c'est à tort qu'on a attribué à l'influence protectrice du duc de Berry, un changement notable dans la marche de l'art ; le genre de mérite des miniatures de ses librairies n'était pas de nature à le produire.

pour prospérer de l'abondance et de la paix, mais ce qui ne pouvait se trouver en France, se rencontrait dans la Flandre, alors le pays le plus riche et le plus industrieux de l'Europe.

Dès le commencement du quatorzième siècle, un commerce étendu, des manufactures florissantes avaient porté à tel point l'opulence des villes flamandes que la reine Jeanne de Navarre ne put s'empêcher d'en être jalouse ; je croyais, dit-elle, qu'il ne devait y avoir que moi de reine ici, en voyant les magnifiques étoffes et les riches joyaux dont étaient couvertes les bourgeoises de Bruges.

Philippe-le-Bel, partageant la sotte jalousie de son épouse, eut, ainsi que les rois qui lui succédèrent et la plupart des comtes de Flandre, l'impéritie de porter envie aux richesses dont une active industrie avait doté cette province ; au lieu d'en encourager encore le développement, ces princes employèrent une grande partie du quatorzième siècle, à mécontenter, à irriter et à combattre les Flamands.

Malgré les violents démêlés que Louis de Male eut avec ses sujets si facilement révoltés, la neutralité qu'il eut soin de garder entre la France et l'Angleterre, alors toujours en guerre, continua de procurer à la Flandre d'immenses richesses, et lorsque cette province passa à son gendre, le duc Philippe-le-Hardi, ce dernier sut par sa sage conduite y maintenir la tranquillité en même-temps qu'il y encouragea les arts par sa magnificence (1) ; Jean-sans-

(1) C'est sous le gouvernement de Philippe-le-Hardi, qu'un Hollandais, nommé Claux Sluter exécuta à Dijon, de 1396 à 1402, une croix appelée

Peur (1) se conduisit de même, et pendant le long règne de Philippe-le-Bon, mort en 1467, il n'y eut que peu d'interruption à cette prospérité (2). La protection que ce prince libéral accorda aux beaux arts et au commerce continua de les faire fleurir dans ses vastes états. C'était d'ailleurs l'effet bien naturel d'une longue paix, d'un gouvernement modéré, du relachement général des mœurs et du luxe que déployaient à l'envie la cour et les particuliers.

Cette heureuse influence dut s'étendre aussi sur nos contrées; Philippe-le-Bon était déjà le maître d'une grande partie de la Picardie, lorsque, à la paix d'Arras, en 1435, les villes de la Somme lui furent engagées (3); à peine les avait-on retirées en 1464, qu'elles rentrèrent sous sa main par le traité de Conflans, en 1465, et la Picardie ne retourna définitivement aux rois de France qu'à la mort de Charles-le-Téméraire, arrivée en 1477. Ainsi, pendant

le puits de Moïse, ornée de statues de prophètes très-remarquables. On en voit le dessin dans le grand ouvrage de M. Delaborde, dans le Magasin Pittoresque de 1834, dans le recueil intitulé l'*Artiste* (1838), etc. Mais elles s'y trouvent chaque fois représentées avec des différences telles de formes et de style qu'on ne peut, avant de les avoir vues, porter sur elles aucun jugement. Le même Sluter fit aussi le tombeau de Philippe-le-Hardi, placé actuellement avec celui de Jean-sans-Peur, dans le palais des États, à Dijon. Il y travailla avec Claux de Vouzonne, son neveu, et Jacques de la Barse.

(1) Le mausolée de Jean-sans-Peur a été exécuté à Dijon, en 1420, par Jean de Huerta, Aragonois, et Antoine le Mouturier, Dauphinois. Il n'a été terminé, dit-on, qu'en 1475; d'autres nomment Jean de la Versa, surnommé d'Aroca, Jean de Droguès et Antoine le Mouturier.

(2) Les Gantois se soulevèrent de 1451 à 1453, ce qui ne les empêcha pas de faire étalage d'une opulence extrême, en 1458.

(3) Péronne, Roye et Montdidier appartenaient au duc de Bourgogne; les autres villes de la Somme lui étaient engagées.

environ quarante ans, nous fumes plutôt Flamands et Bourguignons que Français. Il n'est pas étonnant, d'après cela, que nous ne trouvions dans notre pays que des productions empreintes du style flamand (1) et que jusqu'assez tard dans le seizième siècle, nous soyons en quelque sorte demeurés étrangers au grand travail artistisque qui s'opérait alors en Italie et qui n'a laissé chez nous que de rares échantillons, dus encore le plus souvent à des circonstances individuelles.

L'art flamand du quinzième siècle peut se résumer en un seul nom, celui de Jean Van Eyck, autrement dit Jean de Bruges (2), à bon droit l'artiste le plus célèbre

(1) Au XVme. siècle, dit M. Mérimée (Notes d'un voyage en Auvergne, 1838), des artistes Flamands etaient employés dans toute la France, pour l'ornementation des églises, et il suppose qu'ils ont travaillé aux boiseries du chœur de la cathédrale de Rodez.

(2) Jean Van Eyck (ou Jean de Bruges) est né, dit-on, à Maaseyk, sur la Meuse, en 1370, et mourut en 1445.

D'autres, cependant, ne le font naître qu'en 1420 et mourir seulement en 1477. (Voyez les lithographies exécutées à Munich, d'après la collection des frères Boisserée, par Strixner). Cette incertitude lui a fait attribuer des ouvrages qui ne lui appartiennent sans doute pas. Il était déjà vieux, au dire de Vasari, quand il communiqua à Antonello de Messine le secret de la peinture à l'huile. Il était fils d'un peintre, et son frère aîné Hubert était au moins aussi habile que lui; sa sœur Marguerite savait aussi le dessin et on lui doit probablement des miniatures qu'on a cru être de ses frères.

On ne sait rien des peintres Flamands qui ont pu les précéder, mais on présume que la famille Van Eyck a connu les ouvrages de l'ancienne école de peinture de Cologne, désignée par les auteurs Allemands sous le nom de *Byzantino-Cologniennne*. Fondée dès le XIIme. siècle, à ce qu'on prétend, par des Grecs, leur manière s'y serait beaucoup modifiée; ainsi les couleurs, cessant d'être sombres, seraient devenues douces, claires et bien fondues; les formes auraient perdu de leur sévérité pour s'arrondir et prendre de la grâce; mais quelle que fut l'habileté pratique de ces peintres,

de l'époque. Il est surtout connu par sa découverte de la peinture à l'huile, mais indépendamment de la gloire qui doit lui revenir pour cette utile invention, ses grandes qualités lui assignent une place à part dans l'histoire de l'art; effectivement il changea sa direction et lui ouvrit de nouvelles voies; son grand mérite est d'avoir su saisir l'individualité vivante avec une fidélité qu'on ne connaissait plus depuis très-long-temps, au moins dans nos contrées, et de ne s'être pas borné à la reproduction de formes générales, comme l'avaient fait les Byzantins et leurs imitateurs, sans cependant avoir cherché l'idéalité à laquelle les anciens avaient su s'élever.

Par une imitation fidèle de la nature à laquelle lui permirent d'atteindre une rare délicatesse d'organisation et peut-être aussi les procédés nouveaux qu'il avait trouvés, Jean Van Eyck arriva à une perfection qu'on n'a peut-être jamais surpassée depuis.

La variété et la vérité des têtes, la finesse des détails, l'entente des règles de la perspective, le brillant des couleurs, la fraîcheur des tons font, de ses peintures (1) et

ils ne cessèrent d'employer les anciens modèles, les types primitifs, et ne cherchèrent pas l'exacte imitation de la nature.

Le dernier et le plus bel ouvrage qu'ait laissé cette école est le tableau qui était placé autrefois dans la chapelle du Conseil (*Raths Kappelle*) de Cologne, et qui se voit maintenant derrière le chœur de la cathédrale. Il est de l'année 1410, et on l'attribue à Guillaume de Cologne (*Meister Wilhelm*) qui vivait, dit-on, de 1380 à 1410 et même 1430, ou à Peter Calf, sans qu'il y ait rien de certain à cet égard; on y trouve un fort beau style de dessin. Malgré le mérite de cette école, Jean Van Eyck est toujours regardé comme le créateur de la peinture purement allemande.

(1) Son tableau le plus célèbre a orné, pendant plusieurs années, le musée Napoléon; sa composition principale représente l'adoration de

des miniatures dont il a orné quelques manuscrits (1), de véritables chefs-d'œuvre.

l'agneau par les vieillards de l'Apocalypse ; il est placé dans la cathédrale de Gand, mais une partie des volets qui l'entouraient a été acquise pour une somme très-considérable par le musée de Berlin.

Il a été fait, non pour Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, mais pour un magistrat de Gand. Hubert Van Eyck le commença, après sa mort, Jean le continua ; il n'a été terminé qu'en 1432. On y compte plus de trois cents têtes différentes, toutes variées et remarquables par leur belle expression et le fini de leur exécution.

Après l'avoir vu, on conçoit que les tableaux des Van Eyck et de leurs disciples aient eu beaucoup d'influence sur les artistes florentins, vers le milieu du XVme. siècle ; qu'ils leur donnèrent l'idée d'un coloris plus vigoureux et plus brillant ; nous n'ajouterons cependant pas qu'ils leur montrèrent le beau côté du naturalisme, comme on l'a avancé dans ces derniers temps. — L'école vénitienne et particulièrement les frères Bellini, qui peignaient dans un tout autre style que les Florentins, durent, assure-t-on, beaucoup aussi aux tableaux de Van Eyck et de ses élèves.

(1) Jean Van Eyck avait un talent si reconnu, qu'il est d'usage de lui attribuer, sans autre preuve, toutes les miniatures des manuscrits qui l'emportent par leur délicatesse et leur perfection ; c'est ainsi par exemple que, dans le tom. VI de la Notice des manuscrits où est décrite la *Bible moralisée*, conservée à la bibliothèque du roi sous le n°. 6829, on regarde comme étant son ouvrage une partie des petites miniatures dont elle est ornée. Ce manuscrit, dont les peintures ne sont pas toutes achevées, a occupé peut-être des artistes au delà d'un siècle, du XIVme. au XVIme., et on y reconnait au moins huit mains différentes ; les plus belles, qui sont admirables de finesse et d'exécution, se trouvent depuis la page XL jusqu'à la XLVIme. Les personnages y sont habillés comme on l'était à la cour de Bourgogne, et il se pourrait qu'elles fussent de Van Eyck ; mais, je le répète, ce n'est qu'une probabilité, car on trouve le même genre de mérite et une perfection pareille dans des miniatures exécutées long-temps après sa mort : telles sont celles, par exemple, du manuscrit portant les n°s. 472—8405, exécuté sous Charles VIII, intitulé *Vie et Miracles de Saint Louis*. Tel est encore le charmant petit tableau flamand, d'un fini extraordinaire, qui sert de première vignette au manuscrit de Joseph, portant le n°. 6706, fait à Bruges en 1483, pour le seigneur de la Gruthuise ;

Mais avec lui commencent aussi ces représentations familières et comme bourgeoises des plus saints personnages. Dans ses œuvres et celles de son école, le Père Éternel, la Vierge et l'Enfant Jésus n'offrent que des types vulgaires, à la vérité pleins de dévotion, de piété, d'onction, mais

et celles d'un Boece latin et flamand du n°. 6810, fait à Gand en 1492, pour le même protecteur des lettres et des beaux arts.

On m'avait indiqué à la bibliothèque de l'Arsenal le manuscrit de Renaud de Montauban, par Huon de Villeneuve, comme étant enrichi de miniatures faites par Jean de Bruges, vers l'année 1430. Les couleurs de ces peintures ont effectivement beaucoup de finesse et d'éclat, mais les figures ont peu de variété, les femmes n'ont pas de beauté et ont rarement quelque chose de gracieux dans leurs poses et dans leur costume, quoiqu'elles soient sous ce rapport préférables aux hommes; en général, ces miniatures ne répondent pas à l'idée qu'on se fait du talent de Jean Van Eyck, qui dessinait mieux.

La même bibliothèque possède une traduction du *Decameron de Boccace*, par *Laurent de premier fait.* Une note apprend que cet exemplaire a été copié en 1414. Les miniatures de ce manuscrit, qui sont aussi attribuées à Jean de Bruges, sont riches en couleur, les têtes ont un assez beau caractère, mais elles sont sans variété et ont peu de finesse. Quelquefois les couleurs ont la teinte byzantine; les figures sont plus curieuses pour les costumes du commencement du XVme. siècle, que sous le rapport de l'art où se montre peu de progrès.

La bibliothèque des ducs de Bourgogne, conservée à Bruxelles, a probablement encore quelques manuscrits ornés de peintures par Jean Van Eyck, mais nous n'en connaissons pas la description. En général, les Flamands excellèrent dans la miniature, et fournirent en ce genre de précieux modèles aux Italiens qu'ils étonnèrent par la perfection qu'ils donnaient, vers le milieu du XVme. siècle, aux peintures des manuscrits. M. Rio cite un fameux breviaire du cardinal Grimani, conservé à Venise, où se voient les ouvrages du célèbre Memmelink de Bruges (ou Jean Memling ou Hemmelinck), de Gérard de Gand (peut-être Guerard Vander Meire) et de Livien d'Anvers (celui-ci du reste inconnu); ce sont, dit-il, des chefs-d'œuvre où l'on admire la beauté des types, le fini de l'exécution, l'harmonie et le charme du coloris, la fraîcheur des paysages, le choix des costumes et des formes.

sans aucune beauté réelle, sans grandeur dans les formes; c'est la nature rendue avec une exactitude scrupuleuse, mais sans choix et sans élévation (1).

Les divers exemples que nous allons donner du style de dessin en usage chez nous jusqu'après le commencement du seizième siècle, confirmeront ce que nous venons d'avancer sur la grande influence que, pendant plus d'un siècle, l'école flamande exerça sur nos artistes.

Portrait de Froissart, tiré du manuscrit de ses chroniques, de la bibliothèque d'Amiens.

N°. LXXXIII. — Planche 33.

La bibliothèque de la ville d'Amiens possède un précieux manuscrit du premier livre des chroniques de Froissart, en tête duquel se trouve une miniature représentant ce célèbre chroniqueur. Elle a tout l'air d'être un portrait ressemblant, d'après le caractère d'individualité qu'on y remarque; la longue robe de chanoine dont il est revêtu

(1) Ce sont cependant ses tableaux et ceux de ses élèves qu'on a particulièrement admirés comme offrant un type purement chrétien; ils appartiennent, dit-on, à cette école mystique qui, pendant le XV[me]. siècle, se développa à la fois dans les Pays-Bas et dans certaines parties de l'Italie, telles que l'Ombrie et surtout Perouse. Quoiqu'il soit difficile, au milieu du pieux enthousiasme des écrivains qui ont traité ce sujet, de démêler les caractères qu'ils assignent aux productions qui ont surtout le cachet du mysticisme, on doit faire remarquer que les œuvres de Jean Van Eyck se distinguent par un naturalisme et une vérité de détails qui le rapprochent de Dominique Ghirlandajo que l'on oppose, sous ce point de vue, à Frère Angélique de Fiesole, présenté comme le coryphée de l'école purement chrétienne. L'art au XV[me]. siècle, nous disent ces écrivains, n'acceptait rien de la matière, et se débattait contre la révolte ouverte du sensualisme si long-temps comprimé par le spiritualisme chrétien, etc.

est assez bien disposée, mais les mains sont grêles et mal dessinées; c'est un défaut commun à beaucoup de productions de ce temps.

Ce manuscrit appartenait à l'abbaye du Gard avant de venir enrichir la bibliothèque d'Amiens; les armoiries, placées à côté de Froissart, sont celles de Jean de Croy, comte de Chimay, mort fort âgé en 1472; il est probable que cette peinture a été exécutée dans le Hainaut par un enlumineur flamand.

Miniatures d'une histoire manuscrite des Croisades.

Planche 33.

Nous tirons d'un très-beau manuscrit appartenant à la bibliothèque de la ville d'Amiens (1) et orné de beaucoup de miniatures, quelques figures qui nous ont paru propres à donner une idée des costumes vers le milieu du quinzième siècle.

Sur la première page, se voient les armes de Jean V, seigneur de Créquy et de Canaples pour lequel ce manuscrit a été exécuté; elles sont entourées du collier de l'ordre de la toison d'or, et comme ce seigneur fut reçu chevalier en 1430, lors de la création de cet ordre, il en résulte que ce volume a été écrit postérieurement à cette date. Jean de Créquy, mort âgé en 1474, était conseiller et premier

(1) Ce manuscrit grand in-folio en velin, écrit sur deux colonnes, contient 251 feuillets et est orné de lettres dorées et enjolivées, comme l'étaient souvent les manuscrits du XVme. siècle. Les derniers feuillets manquent, et il finit au chapitre où il est fait mention du concile de Lyon, tenu en 1274.

chambellan de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne; il est à présumer qu'il a employé aussi des artistes flamands.

Une note, écrite le siècle dernier, indique que c'est une traduction de l'histoire des Croisades, de Guillaume de Tyr, par Hugues Plagon; à l'article Guillaume, archevêque de Tyr, de la Biographie universelle, par MM. Jourdain et Michaud, il est dit que son histoire a été traduite en français et continuée jusqu'en 1275, par Hugues Plagon ou de Plagon, et que la continuation a été publiée par Martene et Durand, dans le tom. V de leur *Amplissima collectio*. Le nom d'Hugues Plagon ne se trouve pas du reste dans la Biographie universelle; il aura son article dans le tom. XX de l'Histoire littéraire de France, qui traitera des écrivains qui appartiennent aux quinze dernières années du treizième siècle, mais ce volume est encore sous presse.

Dans la Bibliothèque des Croisades de M. Michaud, il n'est plus question d'Hugues Plagon; la traduction et la continuation de Guillaume de Tyr tantôt sont regardées comme l'œuvre d'un anonyme, tantôt sont attribuées à Bernard le trésorier (trésorier de l'empereur Frédéric II), et on se fonde sur un manuscrit de la bibliothèque du roi, (provenant du seigneur de la Gruthuyse, par conséquent à peu près contemporain du nôtre) et portant le n°. 6744. M. Van Praet, en décrivant ce manuscrit, dit que cette traduction est d'un auteur anonyme; Martene et Durand ne nomment pas davantage le continuateur de Guillaume de Tyr, dont ils ont publié le récit; comme c'est un point non encore éclairci, nous allons donner ici le commencement de notre manuscrit, celui du manuscrit qui porte

le n°. 6744, et les premières phrases de la continuation, comparées à celles qui se trouvent dans l'*Amplissima collectio*.

Voici le début du manuscrit d'Amiens.

Les anciens ystoires diet que Eracles qui moult fu bons crestiens gou'na lempire de Rome, mais en so temps Mahomet avoit ia este qui fu mesage au deable; et il fist entendant que il estoit prophete envoyes de dame Dieu. el temps Eracles estoit ja la desloiaute et la fausse loy quil sema si espandue par toutes les parties d'Orient et nomeement en arabe, etc.

Le manuscrit coté 6744 de la bibliothèque du roi commence ainsi : Les anciennes ystoires dient que Eracles en fut moult bon chrestien et gouverneur de l'empire de Romme mais en son temps Mahommet avoit ja este qui fut messagier du diable et il fist entendant qu'il estoit prophete envoye de Nostre Seigneur. ou temps d'Eracles estoit ja la desloiaute et la fausse loy quil semina espandue par toutes les parties d'Orient.

On voit que ces deux manuscrits s'accordent, à peu de choses près.

La suite de Guillaume de Tyr commence de cette manière, dans la collection de Martene et Durand (1) :

Li cuens de triple respondi que volentier en recevroit la baillie parce quil ne fust garde de l'enfant parce que se li enfes moroit par aventure dedens dix ans que on ne deist quil fust mort par lui et si voloit que li chastel et li fer-

(1) On sait que Guillaume de Tyr laissa son histoire inachevée, au 23me. livre (année 1183); il n'est pas étonnant, d'après cela, que la phrase paraisse se continuer dans ce qu'on y a ajouté.

metes fussent mises en la main de l'ospital et du temple, quil nen voloit pas estre mescreus ne que lon parlast sus lui mille mauvaissetié et si voloit estre asené ou il se tendroit sil u roiaume mestoist nul cost, quil navoit lors nulles trives as sarrazin, ne la terre n'estoit pas rendant quil peust ost *tetur* contre les sarrazins sans grant coust, porce voloit com l'asseurast davoir la baillie dix ans, etc.

Voici le même passage extrait de notre manuscrit (1) :

Le conte de triple respondi que volentiers recepvroit la baillie par si quil ne fust pas garde de l'enfant affin que sil moroit dedans les X ans que on ne deist quil fust mort par lui. et si voloit que les chastiaux et les fermetes fussent mises en la main du temple et de l'ospital. Ne voloit pas estre mescrut ne que on penssast sur lui nulle malvaistié et si voloit estre assenez ou il se tenroit se il au royalme mettoit nul coust qui nestoit lors nulles trives aux sarrazins ne la t're nestoit mie rendant que il peust ost tenir contre les sarrazins sans grant coust. Si voloit bien q̃ on l'asseurast de la baillie avoir a X ans, etc.

Ce texte, comme on voit, rectifie en quelques points le précédent, et l'éclaircit.

Sur le premier feuillet, il y a deux miniatures représentant Pierre l'Hermite remettant les lettres du patriarche de Jérusalem au pape Urbain II, et probablement dans l'autre au roi de France, Philippe Ier. Comme ces figures sont entièrement d'imagination, nous avons préféré faire dessiner une autre miniature où les costumes sont plus caractérisés.

(1) Verso du feuillet 201.

Hommage du prince d'Antioche à l'empereur Jean Comnène.

N°. LXXXIV. — Planche 33.

Cette peinture commence ce qui, dans les éditions de Guillaume de Tyr, est désigné comme le livre XIV, elle se rapporte au dernier chapitre; on y voit Raymont, prince d'Antioche, faisant hommage à l'empereur Jean Comnène, qui assiégeait sa capitale. *Une parole fu atraite en la qlle les ij parties sasentirent et fu telle que le prince alast ou pavillon de l'empereur et illec voyant tous les barons de Grece et du prince d'Antioche lui feist homage lige de ses mains.*

Les costumes, ainsi qu'on peut le remarquer, sont sans noblesse et quelque soit la dignité des personnages mis en scène, quoïque les spectateurs paraissent fort attentifs à l'hommage prêté par le prince d'Antioche, leurs poses et leurs physionomies sont communes et sans caractère. On a cependant cherché à relever l'empereur en le figurant, comme on avait coutume alors de représenter Dieu le père.

La reine Blanche de Castille.

N°. LXXXV. — Planche 33.

Sous ce numéro est une figure de femme à genoux, ayant une robe noire brodée en or et de très-longues manches pendantes, tirée d'une miniature où l'on a représenté St.-Louis, reprenant connaissance dans une très-grave maladie et faisant le vœu d'accomplir le voyage de la Terre Sainte.

Quant — le roy le vit si lui dist sire evesque je vous requiers que vous me dones la croix doultremer. Quant la royne et sa

mere (la royne Blance) oirét le si sagenoillerent devant lui et lui disrent, etc. Comme il n'y a qu'une femme sur la miniature, il reste à savoir si c'est la mère ou l'épouse de St.-Louis qui est ici figurée : cependant son costume noir et sa coiffe blanche peuvent la faire regarder comme étant la reine Blanche.

N°. LXXXVI. — PLANCHE 33.

Nous reproduisons sous ce numéro un guerrier entièrement recouvert d'une armure de fer, comme en voit beaucoup sur les peintures de ce manuscrit. Quelques-uns, en moins grand nombre, ont par-dessus une cotte d'armes.

Livre d'Heures de la bibliothèque d'Amiens.
Couronnement de la Vierge.

N°. LXXXVII. — PLANCHE 34.

Dans les figures précédentes, nous avons plutôt montré les costumes du quinzième siècle que donné un échantillon du véritable style de l'école des frères Van Eyck, style indépendant, on doit le croire, des modes diverses en usage pendant ce temps ; d'ailleurs, comme nous l'avons vu, Jean Van Eyck a vécu d'assez longues années pour les voir se transformer plusieurs fois. Nous en trouvons un exemple dans les miniatures d'un très-joli livre d'heures, provenant de Corbie, et ayant sans doute été fait pour Jacques ou Adrien, seigneur de Rambures, conseiller et chambellan du roi, gouverneur de St.-Valery, né en 1428 et vivant encore en 1488, dont les armoiries (1)

(1) Ces armes sont de Rambures, écartelées de Créquy ; sur un autre écusson, on voit celles de Berghes en Artois, famille de son épouse.

sont peintes sur l'une des nombreuses vignettes qui l'embellissent.

On verra, dans ces peintures, ce que nous avons dit caractériser les productions de l'école flamande ; une grande finesse de coloris, une exécution extrêmement légère, des détails très-soignés, des figures dont les traits sont fins et délicats, des physionomies agréables ayant de la douceur et de l'onction, mais rarement de la grandeur et de l'élévation.

C'est ce qu'on peut reconnaître dans ce couronnement de la Vierge que nous avons choisi de préférence, pour qu'on pût le comparer avec les sujets pareils, mais d'un style bien différent, que nous avons déjà donnés.

La robe, dont Jésus-Christ ou le Père Éternel est revêtu, est d'assez mauvais goût ; le manteau qui recouvre la partie inférieure du corps et celui de la Vierge nous offrent, dans la disposition de leurs plis anguleux et dans leur exubérance, un caractère que nous rencontrons ici pour la première fois et qui, long-temps encore après, a été adopté par les maîtres les plus célèbres de l'école allemande, les Lucas de Leyde et les Albert Durer.

Les ornements qui forment l'encadrement de cette page, sont disposés d'une manière fort agréable. Il y a quelque chose de très-gracieux dans ces anges ou ces jeunes clercs célébrant par un concert le triomphe de la Ste-Vierge (1).

(1) Ce livre d'heures commence par un calendrier en langue vulgaire, très-curieux en cela que la prononciation a tellement défiguré les noms des saints, qu'il en est un grand nombre dont il m'a été impossible de trouver la véritable signification, quoique je me sois servi du Vocabulaire hagiologique de Cl. Chastelain et du catalogue des saints de l'Art de vérifier les dates.

Groupe de statues coloriées représentant l'histoire de St.-Firmin ; Cathédrale d'Amiens.

N°. LXXXVIII. — Planche 35.

Au nombre des monuments remarquables que renferme la cathédrale d'Amiens, il faut surtout citer les sculptures coloriées qui se trouvent à l'extérieur du chœur ; les plus anciennes et les plus intéressantes, sous le rapport de leur exécution et des faits qu'elles représentent, sont celles situées au midi et qui sont dues à la générosité du doyen Adrien de Henencourt qui les fit faire pour servir d'ornement au tombeau de son oncle Ferry de Beauvoir, évêque d'Amiens, mort en 1472 (1). Le corps de ce prélat ne fut apporté de Montreuil à Amiens, et inhumé auprès du chœur, qu'en 1489 ; son monument n'a sans doute été exécuté que dans les années suivantes, avant la fin du quinzième siècle (2). L'artiste à qui on le doit était évidemment un disciple de l'école flamande ; il a conservé et reproduit sur la pierre tous les caractères qui la distinguent. On y trouve une grande variété de physionomies, mais leur expression est souvent exagérée et rendue sans goût et sans mesure, ce qui semble cependant préférable aux formes banales adoptées par certains sculpteurs du même temps, qui ne savaient qu'employer uniformement un type de convention, le plus souvent dépourvu de beauté.

(1) Ferry de Beauvoir, partisan du duc de Bourgogne, avait quitté Amiens, lorsque cette ville dut rentrer sous l'autorité de Louis XI.

(2) Dans l'épitaphe de Ferry de Beauvoir, son neveu n'est qualifié que prevot ; il fut nommé doyen en 1495.

Le costume est celui de l'époque, il est riche, pittoresque, disposé avec intelligence ; on peut reprocher au dessin d'être souvent maigre et incorrect, et les proportions sont peu observées.

Ces sculptures ne sont pas des bas-reliefs, ce sont des groupes de figures peintes et dorées, placées dans de profondes niches décorées de toutes les délicatesses de l'architecture. Les statues des premiers plans, presque grandes comme nature, sont tout en ronde bosse ; les dernières, exécutées plus qu'en demi-relief, s'appuient elles-mêmes sur un fond peint, représentant des vues de la ville d'Amiens et ses monuments. Ainsi se complète une scène qui, animée par des couleurs brillantes, des dorures délicates, imitant avec exactitude les étoffes les plus précieuses, est le résultat infiniment curieux de ce que pouvaient produire les efforts réunis de la sculpture et de la peinture, au moment où l'art gothique avait atteint sa plus grande perfection et allait bientôt céder la place à des œuvres exécutées dans un style tout différent ; c'est un des plus intéressants spécimens d'un genre de composition qui fut depuis abandonné et qui nulle part peut-être ne fut traité avec plus de soin.

Comme nous l'avons dit, un intérêt historique se rattache aussi à ces compositions dont le sujet est expliqué par des inscriptions en vers ; elles retracent deux séries de faits, chacune exposée en quatre tableaux distincts.

La première de ces scènes, celle que nous avons fait dessiner, représente St.-Firmin, premier évêque d'Amiens, reçu par les principaux habitants, entr'autres par le séna-

teur Faustinien, lors de son arrivée dans cette ville, vers le commencement du quatrième siècle.

L'action est clairement rendue, l'attitude et la figure des personnages expriment bien, quoique parfois d'une manière triviale, la joie qu'ils éprouvent en voyant, au milieu d'eux, l'apôtre qui vient leur annoncer une religion nouvelle.

Dans le second compartiment, on voit le Saint prêchant l'évangile au peuple assemblé.

Dans le troisième, St.-Firmin baptise ceux qu'il a convertis.

Dans le quatrième, le gouverneur d'Amiens et le préfet de l'empereur Dioclétien font comparaître le prélat devant leur tribunal; à droite et en dehors, il est représenté à genoux au pied d'une tour et prêt à avoir la tête tranchée.

Ces divers sujets surmontent le tombeau de l'évêque Ferry de Beauvoir et sont exécutés de la même manière, quoique peut-être le dernier soit fait avec moins de soin que les autres.

A côté et sur la même ligne, se trouve la suite de la même histoire, représentée aussi, comme nous l'avons dit, en quatre compositions; elles sont placées au-dessus du tombeau d'Adrien de Henencourt, mort seulement en 1530, qui, à ce qu'on croit, les fit faire de son vivant, vers l'année 1520; ces sculptures sont, comme on voit, postérieures aux précédentes, elles sont dues à un autre artiste, et quoique celui-ci ait cherché à continuer l'œuvre voisine, il y a fait preuve de plus de talent; ses figures sont exécutées dans un style plus large et plus savant; le dessin est meilleur, le caractère des têtes a plus de noblesse

et de gravité, quoiqu'il ait peut-être moins d'originalité. Le sujet est la découverte du corps du martyr par St.-Sauve.

Sur le dessin que nous venons de donner, on aperçoit que plusieurs personnages ont souffert de grandes mutilations; des soldats belges, passant par Amiens en 1793, commirent cet acte de vandalisme qui affligeait les regards de tous ceux qui visitaient la cathédrale d'Amiens, laquelle a peut-être, du reste, moins souffert des fureurs révolutionnaires que tout autre édifice du même genre.

Depuis surtout que cette basilique, embellie par d'intelligentes réparations, brille de toute part d'un éclat nouveau, il devenait urgent de faire disparaître les traces d'une barbare dévastation. Aussi, le Conseil général, provoqué par une demande de M. Cheussey, architecte du département, fit-il les fonds de la restauration de ces sculptures. Elle fut confiée à des artistes habiles, MM. Caudron et Duthoit, qui rétablirent avec beaucoup de bonheur et d'intelligence les parties mutilées et souvent des groupes entiers de personnages; ce qui fait le principal mérite de leur travail, c'est qu'ils s'attachèrent à se conformer scrupuleusement au style de la sculpture et que les figures nouvelles n'offrent aucune disparate avec les anciennes.

Reste encore à donner à ces compositions les couleurs et les dorures qu'elles avaient jadis; c'est une opération délicate, mais indispensable et qui ne peut être confiée qu'à des peintres bien au fait de ce genre de travail.

Au-dessous de ces curieuses sculptures, sur le mur qui les sépare du chœur, se voient encore plusieurs petits bas-reliefs, d'une exécution très-soignée et d'une composition spirituelle, retraçant la vie de la Ste-Vierge et quelques

légendes locales, ils sont aussi coloriés et ont été également restaurés.

Salomée.

N°. LXXXIX. — PLANCHE 36.

Il existe, au côté septentrional du chœur, huit autres groupes de statues coloriées, exécutées d'une manière analogue et représentant l'histoire de St.-Jean-baptiste; leur date est indiquée par le millésime 1531, placé à la suite du premier distique explicatif.

Ces sculptures offrent beaucoup moins d'originalité que les précédentes, les costumes sont vagues et d'imagination, et n'ont pas le cachet de vérité que nous ont présenté ceux de l'histoire de St.-Firmin; les figures moins variées n'ont pas le caractère d'individualité que les autres nous ont offerts; l'artiste qui les a faites, ne cherchait plus à copier la nature et ne savait pas se créer un type de beauté qui remplaçât avec avantage une imitation servile et sans choix. On voit qu'il travaillait à une époque de transition où rien n'était encore arrêté.

Pour donner une idée de sa manière, nous avons fait dessiner une des figures les plus gracieuses qu'il ait faites; c'est celle de Salomée, dansant pendant le festin d'Hérode; elle se pose d'une façon agréable, et son habilement est riche et de bon goût; quoiqu'elle ne soit pas laide, sa physionomie, dont les yeux sont fixes et ouverts, n'a pas de véritable beauté (1).

(1) Au transept ou à la croisée du midi, se trouve représentée, en sculptures coloriées du même genre, l'histoire de St.-Jacques-le-Mineur, faite

Les riches ajustements, les broderies, les chaînes d'or qui couvrent la fille d'Hérodiade lui conviennent très-bien, mais sans doute on ne jugera pas qu'il en soit ainsi de la statue de la Ste-Vierge que nous avons fait copier sur le portail de l'église de St.-Wulfran d'Abbeville.

Vierge du portail de St.-Wulfran.

N°. XC. — Planche 36.

Non seulement elle n'a pas le costume traditionnel de la Ste-Vierge, mais celui qu'elle porte la fait ressembler plutôt à une courtisane, tant elle est habillée avec magnificence, surchargée d'ornements et de colifichets (1), tant il y a d'indécence dans sa mise.

L'exécution de cette statue est soignée, les détails sont rendus avec finesse ; mais se ressent-elle, comme le dit en général M. Gilbert, des figures du portail de St.-Wulfran, (dans son Histoire de l'église de St.-Riquier et de St.-Wulfran) de la révolution introduite dans les arts du dessin par l'école italienne, y entrevoit-on déjà les premiers rayons de l'aurore du retour au genre classique ? C'est ce

aux frais du chanoine Guillaume aux Cousteaux, mort en 1511. C'est particulièrement à ces figures qu'on peut appliquer ce que nous avons dit de cette exécution de pratique, à formes vagues et sans caractère, qui n'enfante que des œuvres médiocres.

Quatre autres groupes de sculptures qui correspondent à ces dernières, sont placées au nord de la croisée ; on y voit les diverses parties du temple de Jérusalem et l'expulsion des vendeurs par Jésus-Christ. Elles ont probablement été faites avant l'année 1523, époque de la mort du chanoine Jean Duitz qui en fit la dépense. Celles-ci sont exécutées avec beaucoup de finesse et renferment des détails très-nombreux rendus avec talent.

(1) Cette statue était en outre dorée.

que nous ne pensons pas ; les figures exécutées en Italie avaient alors un faire bien autrement large et un style tout différent, quoiqu'on y tombât dans de pareilles fautes quant à la convenance du costume ; c'est le reproche que le célèbre frère Savonarole adressait aux peintres de Florence avec l'accent de la plus véhémente indignation, leur demandant de quel droit ils venaient étaler ainsi leurs propres vanités dans les églises, ne croyant jamais leur avoir assez dit que la Ste-Vierge s'en allait vêtue simplement et modestement comme une pauvre fille, et que la beauté céleste de son visage était comme le reflet de la sainteté de son âme ; ce qui faisait dire à St.-Thomas que jamais aucun homme ne l'avait regardée avec les yeux de la concupiscence. Io vi dico ch'ella andava vestita come poverella semplicamente et appena segli vedeva il viso... Voi fate parer la Vergine Maria vestita come una meretrice, etc., sermon du samedi après le 11me. dimanche.

Aux pieds de la Vierge se voit le martyre de Sainte-Catherine, le bourreau est prêt de lui trancher la tête. Sur le socle de la statue est un écusson présentant des balances et une escarcelle, attributs des épiciers et merciers qui, réunis à d'autres corps de métiers, dont la confrérie était sous l'invocation de la Vierge, la firent exécuter à leurs frais ; elle ne fut faite au plus tôt que vers l'année 1516, au moins plusieurs figures du portail de St.-Wulfran font allusion au troisième mariage de Louis XII, célébré à Abbeville, et qui précéda de si peu de temps sa mort ; ce monarque et le cardinal d'Amboise, son ministre, avaient contribué en grande partie à la construction du portail de cette église dont les fondements furent commencés en 1488.

Sculptures des Stalles du chœur de la Cathédrale d'Amiens.

Le chœur de la cathédrale d'Amiens est remarquable par la riche boiserie de ses stalles où on admire des ornements d'une délicatesse merveilleuse entièrement exécutés dans le style gothique. Elles furent commencées en 1508 et terminées en 1522 ; des figures de petite dimension et très-nombreuses, les unes en ronde bosse, les autres en bas-reliefs représentent, avec beaucoup d'esprit et d'intelligence, les histoires de l'ancien et du nouveau testament ; d'autres figures, sculptées sur les accoudoirs et les miséricordes des stalles, aux pendentifs du couronnement à voussure qui les surmonte, offrent des sujets allégoriques *ou grotesques*, souvent bizarres, qu'il est commun d'ailleurs de retrouver à cette époque, même dans les lieux les plus saints (1).

Antoine Avernier, qui a taillé ces images, y a fait preuve d'un talent facile et gracieux, c'est du reste un élève de l'école flamande qui en reproduit tous les caractères.

Vierge des Litanies.

N°. XCI. — Planche 36.

La Vierge dite des Litanies que nous avons fait dessiner sur un bas-relief qui se trouve à main droite à l'entrée du

(1) On lit, dans l'Histoire de la cathédrale d'Amiens par M. Gilbert, que les deux faces latérales de cette boiserie furent exécutées sous la conduite et la direction de Jean Turpin, par Alexandre Huet et Arnoult Boubin, maîtres menuisiers d'Amiens, le premier fit le côté droit, le deuxième le côté gauche ; quant aux sculptures de *scellettes*, le marché en fut fait à part avec Antoine Avernier, tailleur d'images à Amiens, moyennant 32 sols la pièce.

chœur, la représente les mains jointes et les yeux baissés dans un costume simple et modeste, qui fait contraste avec celui qu'elle porte, sur la figure placée à ses côtés que nous venons de décrire.

Histoire de la Vierge et de St.-Joseph.

N°. XCII. — Planche 37.

Deux bas-reliefs de l'extrémité orientale des stalles, du côté droit, que nous avons fait copier avec une partie des ornements qui les surmontent, donneront une idée plus complète de la richesse et de la délicatesse de ces sculptures.

Il semble voir des tableaux des vieux maîtres flamands, ou un bas-relief d'Albert Durer, tant les détails sont fins et nombreux, tant les figures sont posées avec aisance et naïveté; qui n'admirera la Ste-Vierge si bien assise dans une belle chaire ornée avec goût? Son costume est d'une noble simplicité, sans recherche et sans profusion; comme elle relève avec dignité St.-Joseph qui vient lui demander pardon des soupçons injurieux qu'il a conçus contr'elle.

Cette dernière circonstance ne se trouve pas dans les évangiles; mais St.-Mathieu nous apprend que St.-Joseph, s'étant aperçu de la grossesse de Marie qui n'était encore que sa fiancée, voulait la renvoyer en secret, lorsqu'un ange lui apparut dans son sommeil et lui apprit qu'elle avait conçu de l'Esprit-Saint. C'est effectivement là le sujet de l'un de ces bas-reliefs.

Les évangiles apocryphes ajoutent peu de choses à ce récit, et ne relatent pas non plus que la Vierge pardonna à son époux d'avoir voulu l'abandonner; sur notre sculp-

ture, on voit auprès de St.-Joseph le bâton et la besace du voyageur, qui indiquent que, ne voulant pas nuire à sa fiancée, il avait pris le parti de s'expatrier; au seizième siècle, cette tradition était vulgaire, et parmi les tableaux de l'école italienne de la galerie du Louvre, on en voit un d'Alessandro Tiarini, représentant également St.-Joseph aux pieds de la Vierge.

Sur d'autres parties plus anciennes de la cathédrale d'Amiens, on trouve aussi la représentation d'histoires, dont les détails se chercheraient en vain dans les évangiles ou les textes ecclésiastiques. C'est ainsi que, sur plusieurs médaillons du grand portail, on voit l'arrivée des rois mages sur un vaisseau qu'Hérode a soin de *faire brûler*, pour empêcher leur retour.

Peinture du tombeau de l'évêque Ferry de Beauvoir.

N°. XCIII. — Planche 38.

Au fond de la niche où se trouve couchée la statue de l'évêque Ferry de Beauvoir dont le monument, ainsi que nous l'avons dit, date de la fin du quinzième siècle, on voit une peinture à fresque représentant les douze Apôtres dans une assez petite proportion; ils portent chacun un phylactère sur lequel est écrit un des passages du Credo et sont désignés par des emblêmes qui les font reconnaître. Ainsi, on aperçoit St.-Jean tenant un calice d'où s'élance un dragon, et St.-Jacques distingué par le bourdon et l'escarcelle.

Cette peinture est bien conservée, les couleurs en sont fraîches; l'artiste a cherché à caractériser ses personnages

en leur donnant des traits prononcés, sans toutefois s'élever au-delà des types de l'école flamande, dont il parait avoir été le disciple.

Tableau de Notre-Dame du Puy.

N°. XCIV. — Planche 39.

On sait combien les renseignements sont rares sur l'état de la peinture en France, à la fin du quinzième siècle et au seizième, avant que les Italiens y fussent venus enseigner leur art.

Il est cependant incontestable que des artistes d'un véritable talent y existaient avant eux; mais, à ce qu'il parait, le goût manquait pour les apprécier comme ils auraient dû l'être et, confondus avec de simples ouvriers, leur nom n'a pu parvenir jusqu'à nous. La ville d'Amiens doit à l'institution d'une confrérie ancienne et célèbre l'avantage d'avoir possédé, pendant assez long-temps, une école de peinture, dont il est resté plusieurs tableaux qui ont pour nous beaucoup d'intérêt.

On sait d'une manière certaine, que la confrérie de Notre Dame du Puy ou du Puits était établie au moins dès l'année 1389 ou 1393; on a, depuis cette époque jusqu'à 1755, la liste des maîtres de cette association à la fois pieuse et littéraire, et on connait la devise ou refrain en l'honneur de la Ste-Vierge, que chacun d'eux avait adoptée (1).

Non seulement chaque année, on distribuait des prix aux poëtes qui avaient composé la meilleure ballade; le sujet en était toujours les louanges de la Vierge, variées

(1) Ces devises s'arrêtent à l'année 1693.

d'après le sens de la devise donnée par le maître de la confrérie; laquelle servait de refrain obligé aux couplets. De plus, à une époque que nous ne pouvons préciser, cette même devise servait également de thème à un tableau allégorique dont la Vierge formait constamment le principal personnage, et où se trouvaient les portraits du maître du Puy et de sa famille. Le tableau, placé avec cérémonie le jour de Noël, dans l'église, était reporté chez le donateur, avant la fin de l'année de sa maîtrise. Ce n'est qu'en 1493, qu'il fut décidé que ces tableaux resteraient attachés aux piliers de la cathédrale où la confrérie avait fixé son siège en 1488 (1).

En 1517, François Ier., étant venu à Amiens avec la duchesse d'Angoulême, sa mère, cette princesse prit tant de plaisir à ouïr les ballades qui avaient été rimées par les rhétoriciens de la confrérie de Notre Dame du Puy, et sans doute aussi à voir les tableaux que la cathédrale renfermait, qu'elle désira posséder un recueil des unes et des autres. Les magistrats firent donc confectionner du mieux qu'ils purent un manuscrit conservé à la bibliothèque du roi (2), renfermant 47 ballades et autant de grandes miniatures d'abord peintes en grisaille par un Amiénois nommé Jacques Plastel, puis mises en couleur par un *enlumineur* et *historien* de Paris.

(1) Avant cette époque, les confrères se réunissaient dans la paroisse de chaque maître.

(2) Sous le n°. 6811, intitulé Miniatures anciennes en l'honneur de la Vierge; ou mieux, Chants royaux en l'honneur de la Ste-Vierge, prononcés au Pui d'Amiens. (Voyez M. Paulin Paris; les manuscrits français de la bibliothèque du roi, 1836).

A ce compte, il y aurait eu, en 1517, à la cathédrale, 47 tableaux de la confrérie du Puy ; ce que nous venons de mentionner plus haut prouve qu'il ne devait y en avoir que 23 ou 24 tout au plus ; cela nous ferait penser que ce recueil de miniatures, exécutées d'ailleurs dans un style assez médiocre et sans beaucoup de finesse, est dû en grande partie à l'imagination de Jacques Plastel, qui aura trouvé plus facile de composer comme il l'entendait (1) le sujet des ballades, que de copier avec exactitude les tableaux qui garnissaient la cathédrale. Ce qui le prouve d'ailleurs, c'est que le musée de la Société des Antiquaires de Picardie possède un tableau du Puy, peint en 1499, ayant pour devise :

Arbre portant fruit d'éternelle vie (2).

bien autrement garni de personnages, parmi lesquels on distingue Louis XII, et renfermant des détails beaucoup plus nombreux que la miniature du recueil dont nous parlons, qui, du reste bien inférieur sous le rapport de l'art, ne peut donner qu'une idée fausse et incomplète de l'état de la peinture à Amiens, à l'époque où il a été composé ; ce manuscrit a cependant été offert avec pompe à la duchesse d'Angoulême, au château de Blois où se rendirent à cet effet deux échevins de la ville.

(1) Il faut se rappeler qu'il ne faisait que des grisailles et qu'un autre artiste, qui ne pouvait avoir les originaux sous les yeux, était chargé de les enluminer. Il est cependant remarquable qu'il soit dit qu'on paya 40 s. à un rhétoricien pour composer quelques ballades qui manquaient à plusieurs tableaux.

(2) Ce tableau est malheureusement mutilé en beaucoup d'endroits ; mais il était peint avec talent, et la composition en est très-riche.

Des tableaux du même genre continuèrent d'être placés, chaque année, dans la cathédrale; ils étaient devenus si nombreux en 1723, époque où la vieille peinture n'était guère recherchée, qu'on résolut de s'en débarrasser; on les ôta donc tous; ils furent distribués dans quelques paroisses et surtout dans les églises de la campagne. Quatre ou cinq plus beaux que les autres échappèrent cependant à la proscription générale, et furent relégués dans un chapelle assez sombre, dite des Machabées, et séparée de la cathédrale. Ce n'est encore là que la première partie de leur histoire qu'il est bon de continuer jusqu'à ce jour.

Quoique ces tableaux fussent entourés de magnifiques cadres sculptés en bois avec clochetons, aiguilles et dentelures très-délicates, probablement exécutés par les habiles ouvriers à qui on doit les stalles du chœur, et que dans cette tranquille retraite ils ne gênassent en rien, M. le marquis de Bombelles, alors évêque d'Amiens, qui n'aimait pas les antiquités, fit marché avec un peintre en bâtiment, pour les lui céder en compensation du badigeon de la chapelle.

M. du Sommerard, qui se trouvait par hasard à Amiens, eut connaissance de cet arrangement et, au lieu de profiter d'une si belle occasion d'enrichir sa galerie, il fit loyalement des démarches qui en arrêtèrent la conclusion; mais à son retour, il fit connaître à des personnes attachées à la duchesse de Berry, le mérite de ces tableaux et le peu de cas qu'on en faisait.

A quelque temps delà, en 1825, la princesse fit un voyage de plaisir à Amiens; elle était descendue à l'Evêché, et causa de ces tableaux qui ne se trouvaient plus à la

chapelle des Machabées ; au premier mot, l'évêque, c'était alors M. de Chabons, s'empressa de les lui offrir, et le Chapitre se hâta d'en confirmer le don. Mme. de Berry, dirigée dans son choix par des personnes sans doute peu éclairées, prit les cadres (1) et laissa les tableaux.

Ceux-ci démontés, posés par terre dans un vestibule de l'évêché, servant de passage ouvert à tout venant, où les enfants de chœur viennent jouer après vêpres, où s'exerçait la musique de la garde nationale, y subirent de nombreux outrages, les yeux de beaucoup de personnages y furent méchamment percés à la grande douleur des Amis des Arts; tel était l'état des choses, lorsque la Société des Antiquaires de Picardie, s'étant formée par la réunion spontanée de quelques personnes studieuses, et l'établissement d'un musée ayant été décidé, on songea à l'enrichir de ces précieux monuments ; il était question aussi de former, pour la ville, une galerie de peinture. Le vénérable évêque, M. de Chabons, à qui on les demanda pour les mettre à l'abri de la destruction et pour en orner nos collections, crut faire une bonne action en les accordant ; deux furent donnés au musée d'Archéologie ; deux autres à M. Lemerchier, alors maire de la ville d'Amiens (2).

Ces tableaux placés dans la belle salle de la bibliothèque, on s'occupa des moyens de les confier à un restaurateur habile qui leur rendit leur fraîcheur primitive, et on était en pourparler pour leur faire faire des cadres dignes d'eux, mais sans doute beaucoup moins beaux que ceux emportés

(1) On assure qu'ils se trouvent encore maintenant au château de Rosny.

(2) Ces derniers, par des circonstances particulières, restèrent à l'Évêché.

par la duchesse de Berry, lorsque M. l'Evêque actuel les redemanda assez impérativement, comme ayant été seulement prêtés par son prédécesseur; maintenant l'affaire est encore en litige, la Société fait ce qu'elle peut pour les conserver; si elle est obligée de les rendre, elle aura au moins la satisfaction de penser que, puisqu'on insiste tant pour les ravoir, c'est qu'on en apprécie enfin l'importance. Sans doute qu'on leur donnera une place honorable, et qu'on saura les préserver des injures auxquelles les a exposés une incurie impardonnable.

Les quatre tableaux, qui se trouvaient à la chapelle des Machabées, portent les refrains des années 1518, 1519, 1520 et 1525 (1). Un même artiste en a peint deux qui l'emportent sur les autres par le mérite incontestable de leur exécution.

Nous avons fait dessiner le principal groupe de celui des deux que possède notre musée; ses figures sont trop nombreuses pour qu'il nous eut été possible de le reproduire en entier dans nos planches. Nous essaierons d'y suppléer par la description que nous en donnerons. La devise de ce tableau est:

Pré ministrant pasture salutaire (2). Il a été fait, en 1519, pour Andrieu Desprez, avocat, et, comme on le voit, le donateur a taché de faire allusion à son nom dans le refrain qui a présidé à sa composition.

(1) M. Du Sommerard les a fait dessiner avec soin, et ils doivent être lithographiés, soit dans son Histoire de l'art au moyen-âge, soit dans son album.

(2) L'autre tableau, qui paraît fait par le même maître, a pour devise *Palme eslute du Saulveur pour victoire* et est de l'année 1520.

Le Père Eternel, Jésus-Christ et le St.-Esprit occupent le haut du tableau sous lequel se déploie un riche paysage, orné de fabriques, qui paraît emprunté aux rives de la Somme. La Ste-Vierge, présentant le sein à l'Enfant Jésus, est assise au milieu d'un pré verdoyant, entouré d'eaux vives où se trouvent occupés, pour la plupart à en cueillir les fleurs, de nombreux personnages de tout âge et de différents sexes.

Quatre figures de femmes plus apparentes que les autres, sans doute allégoriques, entourent la Vierge et semblent former sa cour (1). Leurs formes sveltes et gracieuses, leur toilette aussi recherchée qu'élégante, les ornements variés de leur coiffure, les riches vêtements qui les couvrent, leur donnent un caractère tout particulier de distinction, très-digne de remarque. Leur type est effectivement tout autre que celui de la Vierge qui, habillée avec plus de simplicité, rappelle tout-à-fait les Vierges de la vieille école flamande, et, comme elles, porte un ample manteau qui étale au loin ses plis nombreux ; cette figure n'est assurément que la reproduction d'un modèle antérieur.

Le bas du tableau est occupé par les portraits (au nombre de plus de vingt), du donateur, figuré à genoux devant un prie-Dieu, des membres de sa famille et de divers personnages du temps, parmi lesquels se voit un évêque ; tous, pour se conformer à l'esprit de la devise, portent un fruit ou une fleur que le pré leur aura fourni ; tous sont exécutés avec finesse et ont un caractère de vérité qui fait présumer qu'ils sont ressemblants. Les femmes portent la

(1) A droite et à gauche de ce groupe principal, se voient, dans la même proportion, la figure du roi David et probablement celle de Salomon.

coiffe modeste qu'Anne de Bretagne mit en usage et qui fut continuée par la duchesse d'Angoulème ; rien en elles ne rappelle le luxe, ni la parure, ni le dessin hardi, bien que parfois quelque peu incorrect, des figures qui entourent la Vierge.

Nous rencontrons dans ce tableau les différents mérites de la peinture plutôt réunis que confondus, comme ils auraient pu l'être pour produire un ensemble plus parfait ; ainsi, imitation soignée de la nature dans les portraits, invention de personnages allégoriques, agréablement composés et dans un style dont aucune école étrangère n'a fourni le modèle ; notre artiste a sans doute, ainsi que l'indique la figure de la Vierge, été à portée de copier les maîtres flamands ; mais, dans dans beaucoup de parties, il ne s'est inspiré que de lui-même et mérite, quoiqu'anonyme, de figurer avec honneur dans la liste alors si peu nombreuse des peintres français.

Les carnations tirent un peu sur le gris, mais c'est un défaut qu'on retrouve dans les œuvres les plus éminentes de cette époque et dont n'est pas exempt le tableau le plus célèbre du temps, le jugement dernier de Jean Cousin, le premier peintre français qui se soit, dit-on, distingué dans le genre historique.

RENAISSANCE.

Le nouveau style de dessin, que l'on désigne sous le nom de *renaissance*, est d'une origine purement italienne, et si on en aperçoit des traces dans quelques productions françaises du quinzième siècle et du commencement du seizième, c'est que les artistes auxquels on les doit, l'ont appris des Italiens, soit en allant les visiter, soit qu'ils en aient reçu en France quelques leçons (1); c'est ainsi par exemple qu'on croit que Jehan Foucquet de Tours, qualifié peintre et enlumineur du roi Louis XI, n'a exécuté les admirables miniatures d'un manuscrit de la bibliothèque royale, qu'après avoir été en Italie (2).

(1) Quelques peintres Italiens vinrent momentanément exercer leur art en France, mais leur influence s'étendit tout au plus sur Avignon et la Provence. Giotto y fut employé par le pape Clément V. Sous le règne de Philippe de Valois, Pandolfe Malatesta, seigneur de Rimini, y envoya Simon Memmi de Sienne, pour y faire les portraits de Petrarque et de la belle Laure. Le florentin Pietro della Francesca fit le portrait de Charles VII et de plusieurs seigneurs de sa cour, par ordre du pape Nicolas V, reconnaissant du concile tenu à Lyon, en 1449.

(2) Le nom de cet habile artiste nous serait resté inconnu, s'il ne se trouvait tracé dans une courte note placée à la fin d'un manuscrit de l'histoire de Joseph portant le n°. 6891, que nous avons déjà cité plus haut à l'occasion des miniatures de l'enlumineur du duc de Berry qu'il contient aussi. Celles exécutées par Jean Foucquet n'ont emprunté aux Flamands que l'éclat des couleurs; le style du dessin et le genre d'architecture rappellent celui des grands maîtres de l'Italie; l'entente du clair obscur et de la perspective aérienne et linéaire est parfaite. L'ensemble de toutes ces qualités en font des œuvres admirables; mais, malgré leur perfection, le goût des arts était si peu répandu en France que l'artiste à qui on les doit et qui eut dû être célèbre, y était resté entièrement ignoré; bien que Louis XI l'eut attaché à sa personne, il n'est pas à croire que ce

Ce furent les guerres entreprises par Charles VIII, dont ce pays fut le théâtre, qui, toutes malheureuses qu'elles aient été, contribuèrent le plus à introduire en France un autre goût que celui qui y avait régné jusqu'alors. Charles VIII, à l'imitation des palais qu'il avait admirés dans ses expéditions, faisait construire, à Amboise, en 1498, dans l'année où il mourut, le plus superbe édifice que l'on eut vu en France; non seulement il comptait l'enrichir des statues et des tableaux qu'il avait rapportés d'Italie, mais il y avait appelé les peintres et les architectes les plus habiles.

Louis XII et surtout Georges d'Amboise, son ministre, suivirent l'exemple de Charles VIII. Le célèbre architecte Jean Joconde, mandé en 1499, construisit deux ponts à Paris, mais surtout bâtit pour le cardinal le beau château de Gaillon, où apparut un genre de décoration à la fois si élégant et si différent de tout ce qu'on connaissait. Paul Ponce Trebati, habile sculpteur italien, vint seconder de son talent les conceptions de frère Joconde, et plus tard fut chargé de l'exécution du magnifique tombeau élevé à Louis XII et à Anne de Bretagne (1).

monarque, qui était loin d'être magnifique, l'ait beaucoup encouragé. Depuis, on a fait des recherches sur Jean Foucquet; on croit qu'il est né à Tours, vers 1415; il aurait fait, dans les années 1431 à 1436 (ainsi n'ayant encore que 16 à 22 ans), un portrait du pape Eugène IV, placé dans l'église de la Minerve; il eut, dit-on, deux fils également peintres, Louis et François.

(1) Il en est cependant qui assurent que Paul Ponce Trebati ne vint en France qu'avec les autres florentins qui, dans les années 1530 et 1531, accompagnèrent Maître Roux et le Primatice. — Le mausolée de Louis XII ne fut, dit-on, terminé qu'en 1531.

Jean-Juste de Tours, architecte et sculpteur, fut associé à ces travaux ; mais on dit qu'il avait été envoyé à Rome, aux frais de Georges d'Amboise, étudier les arabesques de Raphael. La possession si disputée du duché de Milan, mit particulièrement Louis XII en relation avec les artistes Milanais ; ainsi il fit une pension au célèbre Léonard de Vinci qui, à cette occasion, lui offrit deux portraits de femme (1). Un bon sculpteur, nommé Demugiano, fut chargé d'exécuter son buste, et probablement qu'il commanda à Agostino Busti le mausolée de Gaston de Foix, qui périt si glorieusement, en 1512, à la bataille de Ravenne (2).

François I[er]., prince magnifique et libéral, fut celui de nos rois qui eut le plus d'amour pour les arts, et fit les efforts les plus considérables pour les acclimater en France. Dès la première année de son règne, employée à reconquérir le Milanais, on dit qu'il essaya de faire détacher du mur, sur lequel elle était peinte, la célèbre cène de Léonard de Vinci ; ne pouvant s'emparer de ce chef-d'œuvre, il voulut au moins appeler en France celui qui l'avait fait ; mais Léonard, alors d'un âge avancé, ne s'occupa, dit-on, que de chimie, au château d'Amboise où il passa ses dernières années, et n'y laissa aucun ouvrage digne de sa haute renommée (3).

(1) Léonard de Vinci avait fait précédemment le portrait de Charles VIII.

(2) Parmi les acquisitions que fit Louis XII, on cite un tableau célèbre de Fra Bartholomeo ; c'est un St.-Sébastien dont la beauté était si grande qu'il inspirait des désirs aux femmes qui allaient prier dans l'église de St.-Marc de Florence.

(3) Ce grand artiste peignait très-lentement, il mit, dit-on, 16 ans à exécuter la cène du couvent de Ste-Marie des Grâces. Il fut accompagné par François Melzi, noble Milanais, son élève et son légataire. Il vint en-

D'autres artistes d'un grand nom furent aussi attirés par les libéralités du monarque, tel est le Florentin André del Sarte (1), qui d'ailleurs répondit mal à la confiance qu'on avait mise en lui et dissipa l'argent avec lequel il devait acheter des tableaux et des statues ; François Ier. ne fut pas plus heureux, lorsqu'il chargea le célèbre sculpteur Leone d'Arrezo de lui mouler à grands frais les plus belles statues anciennes et modernes ; ces extypes sont maintenant à l'école des beaux arts, fondée à Milan par Frédéric Borromée. Jaloux de mettre à contribution les talents les plus célèbres, François Ier. achetait d'Antonio Mini (appelé Mimi par Florent le Comte) des cartons de Michel-Ange, acceptait de Robert Strozzi ces deux belles statues d'esclaves qui font encore l'ornement du musée du Louvre, et commandait des tableaux à Raphael (2). On sait que le dernier et le plus célèbre de ses ouvrages, le tableau de la transfiguration lui était destiné par le cardinal Jules de Médicis qui le fit faire.

Malgré tant d'efforts, la révolution des arts ne s'opéra et la peinture ne commença à se naturaliser en France que lorsque le Rosso et le Primatice vinrent s'y établir dans les années 1530 et 1531 et (3), qu'aidés par d'autres

France à la fin de 1515, et selon d'autres seulement en 1518 ; il y mourut en 1519 ou 1520. (Le portrait de Mona Lisa, qui orne la galerie du Louvre, lui avait été acheté par François Ier. quatre mille écus d'or).

(1) André del Sarte vint en France avec Nannocio et Andréa Squazzella.

(2) François Ier. acheta presque tous les tableaux de Raphael que renferme la galerie du Louvre. L'artiste, reconnaissant de sa munificence, lui envoya, pour le remercier, la grande Sainte Famille qu'il peignit en 1518.

(3) Parmi les artistes qui vinrent travailler avec eux, on cite particuliè-

Italiens qui les accompagnèrent, ils exécutèrent les grands travaux du château de Fontainebleau. Jusque là, les merveilles exécutées par Léonard, Michel-Ange, Raphael, André del Sarte, étaient restées comme inconnues à nos ancêtres ; c'est seulement à partir de cette époque, que le goût appelé gothique céda la place et qu'un style noble, élégant, tantôt fier, tantôt gracieux, moins parfait que l'antique, mais qui, sous certains rapports, ne lui est pas inférieur, domina chez nous et imprima son cachet à toutes les productions artistiques du seizième siècle, jusque vers la fin du règne des Valois ; car, après eux, il dégénéra rapidement et perdit son beau caractère.

Statue de Louis XII de la chapelle de Rue.

N°. XCV. — Planche 38.

La chapelle du St.-Esprit, à Rue, a des constructions de différentes époques ; il y en a qui sont du treizième ou quatorzième siècle ; d'autres, et ce sont les plus intéressantes, ont été élevées, en 1440, par le duc Philippe de Bourgogne, comte de Ponthieu, et Isabelle de Portugal ; cette partie, surchargée d'ornements, est dans le style appelé flamboyant qui était alors en vogue. Il parait qu'on continua d'y travailler et peut-être seulement de l'embellir

rement Messer Nicolo del Abbate, Benedetto Ghirlandajo, frère de Dominique, Lucas Penni, frère du Fattore, Jean-Baptiste Bagnacavallo, Francesco de Salviati, Dominique del Barbieri et d'autres encore dont Felibien donne la liste. Ils s'associèrent quelques Français parmi lesquels nous ne devons pas oublier un Laurent, né en Picardie. François I[er]. fit aussi venir en France l'excellent orfèvre Benevenuto Cellini et César ou Girolamo della Robia, dernier rejeton d'une famille qui, depuis longtemps, exécutait à Florence de beaux reliefs en faïence, appelés Maiolica ou Majoriques.

long-temps encore après ; car on y reconnait, assure-t-on, les figures de Louis XI et de Louis XII, outre celles de Philippe de Bourgogne et d'Isabelle de Portugal. Comme nous n'avons pas vu ce monument, il nous est difficile d'avoir une opinion sur le mérite et la date des sculptures qui le décorent ; cependant, nous trouvons à la statue de Louis XII que nous avons fait dessiner, un si beau caractère, son ensemble est si bien disposé, que nous croyons y reconnaître un style analogue à celui de la renaissance, et il se pourrait que quelque sculpteur italien ait été chargé de son exécution.

La grande robe, nommée houppelande, qui pouvait se fermer et se tenir ouverte, et qui était en usage sous le règne de Louis XII, se montre ici sous sa forme la plus avantageuse.

Soubassement du tombeau de Raoul de Lannoy.

N°. XCVI. — Planche 40.

Il existe, dans l'église du village de Folleville, sur la limite du département de la Somme, un fort beau tombeau de marbre où reposent Raoul de Lannoy, gouverneur de Gènes, sous Charles VIII, et Jeanne de Pois, sa femme. Raoul mourut en 1513, et Jeanne en 1523. L'un et l'autre sont représentés dans l'état de sommeil plutôt que de mort, couchés côte à côte sous une niche voûtée en arcade, surmontée d'un dais magnifique et décorée de pendentifs, d'enroulements, d'arabesques, de figures pieuses ou symboliques, du travail le plus délicat ; mais où sont mélangés les ornements du style flamboyant et ceux autrement disposés de l'école italienne.

Les armoiries des familles de Lannoy et de Folleville, soutenues par quatre anges ou génies en pleurs, sont sculptées sur le soubassement que nous avons fait dessiner pour donner un exemple du nouveau genre de dessin introduit par les Italiens. En effet, ce monument a été exécuté par un artiste Milanais, nommé Antoine de Porta ou de Perta (1); il était peut-être l'élève de l'habile sculpteur Agostino Busti, dit Bambaja ou Bambara, qui avait exécuté, à cette époque (2), avec un talent admirable et dans un excellent style, le mausolée destiné à Gaston de Foix.

Il y a dans les anges nus de ce soubassement une pureté de forme, une grâce de dessin auxquelles aucun artiste Français n'aurait pu atteindre alors; la douceur des contours, et le caractère général de ces figures rappellent l'école de Léonard de Vinci qui, pendant long-temps, fit la gloire de Milan et où ses ouvrages servaient particulièrement de modèles (3).

(1) Si, ce qui serait possible, le nom de cet artiste était Antoine della Porta, il appartiendrait à une famille de sculpteurs Milanais, dont le plus célèbre Guillaume a travaillé à Rome et à Gènes, en 1531, imitant le style de Léonard et de Perin del Vaga; il avait pour oncle Jean-Jacques della Porta, qui fut employé, au XVme. siècle, à la chartreuse de Pavie. Cicognara, dans sa *Storia della Scultura*, mentionne encore un Jean-Baptiste et un Thomas della Porta, mais ne nomme pas Antoine.

(2) Il y travaillait encore en 1521; les fragments de ce mausolée sont dispersés dans divers musées de la Lombardie.

(3) La construction de la cathédrale, commencée en 1386, à laquelle ont coopéré trois architectes français, et que Napoléon eut la gloire de terminer après une longue interruption, fournissait aux statuaires milanais une occupation continuelle; on sait qu'on y compte plus de quatre mille quatre cents statues de marbre.

Génie peint sur un vitrail.

N°. XCVII. — Planche 28.

Ce vitrail, peint en grisaille, qui représente aussi un génie, est exécuté dans un tout autre genre de dessin et rappelle tout-à-fait les œuvres du célèbre Jean Cousin, à qui on doit les beaux vitraux du château d'Anet, de la chapelle de Vincennes et de la cathédrale de Sens. A la fois peintre habile, grand sculpteur et savant anatomiste, il se pénétra si bien du style et de la manière de Michel-Ange, qu'au premier coup d'œil, ses ouvrages, soit en peinture, soit en sculpture, paraissent être sortis de la main de ce grand maître (1).

Jean Cousin, né près de Sens, fut un des premiers artistes qui contribua par ses conseils et ses exemples à relever les beaux arts dans sa patrie, et on peut le regarder comme le fondateur de l'école française : il mourut fort âgé, vers l'an 1589.

Figure allégorique en bois doré.

N°. XCVIII. — Planche 38.

Nous terminerons cette suite de dessins par celui d'une sculpture en bois doré, qu'on nous a dit provenir de l'église de Montières, village annêxe d'Amiens où les évêques avaient autrefois leur maison de campagne; cette figure,

(1) On sait très-peu de choses sur la vie de Jean Cousin, on ignore l'année de sa naissance; M. le comte de Clarac à qui nous empruntons le peu que nous disons sur cet artiste, croit qu'il voyagea en Italie et qu'il y profita des leçons de Michel-Ange; il serait à désirer qu'on pût savoir à quoi s'en tenir sur cette circonstance de l'histoire de l'art.

qui est probablement allégorique, a de l'élégance, elle est disposée d'une manière agréable, mais il y a plus de recherche, moins de naïveté que dans celles qui précèdent; quoiqu'elle soit bien dans le style de la renaissance, elle indique cependant qu'il commençait à dégénérer, et, à ces caractères, on peut croire qu'elle a été exécutée à la fin du seizième siècle, peut-être même au commencement du dix-septième.



TRADUCTION EN VIEUX FRANÇAIS

DE LA

CHARTE LATINE

ACCORDÉE, EN 1209, A LA VILLE D'AMIENS.

Communication de M. LAVERNIER, *membre résidant, dans la Séance du* 8 *Avril* 1840.



Messieurs,

Le père Daire a placé, dans son Histoire d'Amiens, tome 1er., pages 517 et suivantes, la Charte latine, de 1209, portant établissement des maire, échevins et commune de cette ville, ou plutôt confirmant le régime municipal qui déjà y existait probablement même avant 1113. Une traduction de cette Charte en vieux français se trouve dans le registre A de nos archives communales, folio 6 r°.

à 8 v°. Je ne pense pas que cette traduction ait jamais été publiée. J'ai l'honneur de la mettre sous vos yeux ; un pareil document me parait digne de fixer votre attention, non seulement sous le rapport historique, mais encore comme pouvant faire apprécier l'état de notre langue dans ces temps éloignés. C'est, à proprement parler, l'acte de naissance de la commune. Vous aimerez à le lire dans l'idiôme paternel ; notre vénération est bien due à ce précieux papier de famille, qui a ouvert à nos ancêtres la voie de la liberté.

Philippe, par la grace de Dieu Roy de France. pour che que nostre amy et nostre fęel li citoyen d'Amiens nous ont souvent servi feelment : pour l'amiste d'euls et par leur requeste nous leur avons otroyé commune ad teles coustumes, lesqueles il ont jure ad garder et ad tenir. Chascuns gardera droiturierement en toutes coses a sen jure foy aide et conseil. Quiconques faisans larrechin sera prins dedens les bonnes de le ville : et il est congneu que il l'ait fait : il sera livres à nostre prevost et sera jugies par jugement de commune quil en sera ad faire et sera fait. achelluy qui claime chose emblee : se elle puet estre trouvee : nostre preuost le rendera. les autres choses seront nostres. Nuls nentreprengne ad destourber homme qui maingne dedens le commune ne marcheant quil viengne ad la chite à toute marchandise dedens le banlieue de la chite. et s'auquns le faisoit : la commune en feroit justice si comme d'enfraingneour de commune se elle le puet prendre ou auqune cose du sien. Se auquns de commune toult a sen jure les sienes choses : nostres prevost le semonra et poursieurra

justice, et se li prevos defaut de justice : chils sera semons de maïeur et desquevins et venra par devant le commune. et fera illuec tant comme esquevin jugeront sauve nostre droiture. Se auquns qui n'est de commune : tolt a homme de commune les sienes choses et il ne li welt faire droit dedens le banlieue. puisque la commune laura fait savoir ad hommes del Castel ou il maint : se nostre prevos puet prendre luy ou auqune chose du sien : il le retenra tant que il ait pour sievy droiture. et que nous ayons eu nostre amende : *et la commune le siene.* qui fiert de puing ou de paulme auqun de commune : se n'est glouton ou lecheour : sil ne se puet deffendre ou desrainier contre le feru par .ij. tesmoins ou par trois : pardevant nostre preuost : il donra. XX. sols. quinse a le commune et V. a seigneurs.

Qui navre sen jure darme : sil ne se puet aussi deffendre par loial tesmoingage et par sairement contre le navré : il perdera le puing. ou IX livres. pour le raccat de sen puing. VI livres à le fermeté de la cite et à le commune. et LX solz à le justice des seigneurs. et se cest chose quil nes puist rendre, il livrera sen puing en le mercy de le commune. sauf le catel a seigneurs. Mais se li navrés est si orgueilleux que il ne veulle prendre amendise au jugement de prevost et de maieur et desquevins. ne seurté donner : sil a maison elle sera abatue et li catel prins. Sil na maison : ses corps sera prins : tant que il ait prise lamende et seurté donnée. Se auquns qui nest de commune fiert ou navre homme de commune : sil ne welt poursievir droiture pardevant nostre prevost. par jugement de commune : la commune : abatera se maison se elle puet. et li catel seront le Roy. Et se elle le puet prendre : pardevant le prevost du Roy en sera prinse

venganche par maieur et par esquevins. et li catel seront le Roy.

Qui laidenge son jure de laides paroles et deshonnestes : et doi ou troy loent. se il en est attains : il donra chiunc sols. deus au laidengié. et trois a le commune. Qui dist chose deshonneste a auqun de commune en oyanche dauquns : sil est fait savoir a le commune. et il ne sen veult deffendre par jugement de commune que il ne lait dit : la commune abatera se maison se elle puet et ne li soufrera a demourer en la commune jusques ad ce quil lara amende et sil ne le veult amender : si catel seront en le main le Roy et le commune.

Se aucuns est attains de fauls sairement ou de *foy mentie* envers sen jure : il les penira par jugement de commune par-devant le prevost et par devant le maieur.

Se aucuns de commune accate a escient ou vent proie : se il en peut estre attains il perdera le proie et si le rendera as prees. se li pree ou leur seigneur nont fourfait aucune cose as seignours de la commune ou envers la commune. Chils qui ne puet avoir justice de clameur qu'il fait de son adversaire par prevost par maieur et par jugeours de commune : se il li fait après aucune chose : la commune le metera a raison. et quand la raisons sera oye : la commune jugera que on en doit faire.

Chils qui est semons de maieur ou desquevins ou de sergans de commune et il defuit justice et jugement : il abateront se maison se il pueent et ne le lairont demourer entre euls dusques il laura amende et li catel seront en le mercy le prevost le Roy et le maieur. Qui rechete a escient en sa maison ennemi de commune et qui communite li

porte soit en vendre ou en achater. ne en boire ne en mengier. ne en aucun confort. ou qui li donne conseil ne aide envers le commune : il est coulpables de commune. et sil ne lamende isnelement par jugement de commune : la commune abatera se maison selle puet et li catel seront le Roy.

Dedens le banlieue ne sera receups campions lieveis contre homme de commune.

Sanscuns enfraint a escient les establissemens de commune et sans clameur et il est attains de ce : la commune abatra se maison selle puet et ne le laira demourer entreuls desque il laura amende. Il est establi que la commune ne se doit entremettre des fiefs ne des terres as seigneurs. Qui veult prouver les jugeours de commune de faulseté de jugement : sil ne le puet prouver si com drois est : il sera en le mercy le Roy et le maieur et les esquevins de quanque il a.

Femme ne puet vendre ne mettre en gages sen douaire fors au plus prochain hoir et d'an en an. se li hoirs ne le veult ou il ne le peult accater : il convient la femme que elle le tiengne sa vie : et par an le puet louer. Se aucuns homs et sa femme aient enfans ensamble et il avient que li enfant muirent : chils qui sorvivera soit li homs ou la femme tenra en pais ce quil tinrent ensamble de leurs acqueremens toute sa vie. se dons ou lais nen est fais à la vie de chelluy qui avant moeurt. Mais se li homs ou la femme ont enfans anchois quil soient assamble : li heritages des enfans revenra a euls après le décès du père ou de le mère. se ce n'est fiefs. Se la femme sorvit après le mort sen baron et li enfant remainent vif la femme ne respondera de toute

le possession que ses barons avoit tenu en pais tant com li enfant seront en garde. Dessi la que elle ait advoue se ce n'est gages. Se auquns demande avoir a auqune vesve : elle se defendera par sen sairement contre un tesmoing. Nient contre plureus, et remanra en pais. et se on luy demande auqune possession si comme gage : elle sen defendera par bataille. Se auquns accate terre ou auqun héritage daucun. et elle est offerte au plus prochain hoir ains quelle soit accatée : et li hoirs ne le welt accater : nen respondera puis al hoir en plait. et selle ne luy est offerte et chils qui accate laura le tient en pais sen accat un an a sen sceu et et a se veue nen respondera ensement puis. Se auquns tient sept ans en pais aucune siene possession : sen adversaire present nen respondera puis.

Se auquns Marcheans estranges vent auqune chose et il ne puet avoir son paiement : il se clamera tout avant au seigneur del accateur ou a sen prevost. et son li defaut de justice : il sen clamera au maieur et li maires li fera tantost avoir. quel jourque ce soit. Qui se claime de promesse : riens ni recouverra. Se auquns ou maires ou esquevins ou autres de la justice le maieur prent loyer ou demande. et chils qui le donne ou cui on le demande sen claime au maieur et il en a tesmoing : li attains donra XX solz et si reddera le loyer sil la prins. et se li accuseres na tesmoing li accusers sen defendera par sen sairement. Se auquns se claime au preuost et li prevos ne li veult droit faire : il se clamera au maieur. et li maires mettera le preuost a raison que droit li face et se li prevos ne li veult droit faire : li maires li fera justice sauve le droiture le Roy. selon les establissemens des eschevins. Se auquns enterce

le soie chose autruy : et li accuses respont que il ne la accate a escient à larron : il perdera ce dont il iert accuses et si se deffendera par sen sairement se li prévos et la justice veult. et en pais sen ira. et ce meesmes fera ses garans sil dist iche meesmes. aussi fera li primiers et li seconds et li tiers. et li accuseres affermera par sen sairement chou qu'il claime. se la justice veult. en toutes causes li accuses et li accuseres et li tesmoing parleront par advocat sil veulent.

Nuls nentreprengne a plaidier hors de la cite de possession qui appartiengne à la cite. Se li hom ou la femme acquierent auqune possession en leur vie et li uns mœurt : chils qui remanra aura par luy le moitié et li enfant lautre. Se il hom muert ou la femme et li enfant remainent vif : Chils qui remanra ne porra vendre ne donner ad cens ne mettre en gages la possession qui vient de le part au mort soit en terre ou en rente sans lotroy des prochains parens au mort ou dessi la que li enfant seront sans garde.

Se auquns laidenge le prevost le Roy en plait ou hors plait. de laides paroles et deshonnestes : il sera en le merci le preuost par jugement de maieurs et d'esqnevins. Se auquns laidenge le maieur en plait de laides paroles et deshonnestes : se maisons sera abatue ou raccatée selon ce quelle vault en le mercy d'esquevins. Se auquns fiert ou navre sen jure et li ferus se claime que pour viex haine soit ferus : li fereres fera droit selon les establissemens desquevins pour le cop. et apres pour le viex haine. ou il sespurgera par sen sairement. ou il fera droit a le commune par IX libres : VI à le commune. et lx solz a le justice des seigneurs et rendra le moitié de sen droit dedens les VIII jours

ou tout se li eschevin veulent. Nuls ne fera sairement pour chelluy qui fiert quiconques il soit ou homs ou femme ou varles. Se li maires siet aveuc la commune et aveuc ses jures en plait. et aucuns fiert illuec sen jure. la maisons a chelli qui attains sera par pluiseurs tesmoings quil ait donne le premerai cop, sera abatue. Qui laidenge sen jure en plait: il perdera xx solz et la justice des seigneurs ni partira nient. Qui jecte sen jure en yaue ou en palu et chils qui sen claime a un seul tesmoing: et li maires voit la conchiure: li malfaiseres perdera lx solz. de ce aura la justice des seigneurs xx solz et li maires le remanant. Mais se li conchies na nul tesmoing: il se defendera par son sairement encontre la conchieure. et ensement aussi encontre sang. et ensi sen ira delivres. Qui appelle sen jure serf. *recreant ou traiteur* ou coup: xx sols paiera. Se li fiuls au bourgois fait auqun meffait: li peres poursieurra droiture a le commune pour sen fil. et sil nest en le garde au père et il est semons et il defuit justice : un an sera hors de la cite. et sil veult revenir après l'an passé: il fera droit au preuost et au maieur selonc les establissemens des esquevins. Se aucune convenence est faite devant ij des esquevins ou pardevant pluseurs: de chelle convenance ne sera puis ne camp ne bataille. se li esquevin le tesmoingnent qui furent a le convenance. Toutes ces droitures et chist commandement que nous avons dit devant sont tant seulement du maieur et de la commune entre leurs jures. n'est pas jugans jugemens de jure et de non jure.

Il soloit estre coustume à Amiens que es festes des apostles de chascune charete qui entroit par lequele que soit des quatre portes de la cite : prendoit li archediaques Garins une

maaille. li maires et li eschevin qui adonc estoient accaterent par le conseil levesque Tierry d'Amiens ichelle coustume a chelluy archediaque V sols et iiij capons et prinrent ad cens. et celluy cens prent li archediaques au four Fremin du cloistre dehors le porte saint Fremin el Val. De tous les tenemens de la ville sera faite droiture par notre prevost iij fois en lan en plait general. C'est assaaoir au noel. a pasques et a penthecouste. Tous les forfais qui seront fait dedens le banlieue de la cité : jugeront li maires et li esquevin et en feront justice si com il doivent pardevant nostre bailliu sil y veult estre. Et sil ni veult estre ou il ni puet estre : il ne lairont mie a faire leur justice pour ce sil ni est. fors de rapt et de murtre que nous retenons a nous et a ceuls qui venront après nous. a tousiours sans part dautruy. mais li catel des homicides des ardeurs et des traiteurs sont nostre sans part dautruy. et es cateuls des autres forfais retenons nous aveuc nostre.... et aveuc ceuls qui apres nous venront. ce que nous y avons eu et ce que nous i devons avoir. Nuls ne puet faire ban en la ville fors par le Roy et par levesque. Se aucuns est banis de la ville pour auqun forfait : li Rois li senescauls li prevos le Roy li vesques et li maires : chascuns de chiauls le puet conduire en la ville une fois en lan. fors de murtre et de homicide et de arsion, et de traison et de rapt. Nous volons et otroions a tousiours a la commune que il ne loise mie a nous ne a ceuls qui apres nous venront mettre le cité d'Amiens ne la commune hors de nostre main. mais tousiours soit appendans a la coronne de France. Et pour ce que toutes iches choses soient fermes et estables a tousiours : nous confremons cheste chartre par l'auctorite de nostre

seel et par le forme et le figure des royals noms qui son note et escript ichi en droit sauve la droiture levesque et des eglises et des barons du paiis et sauf autruy droiture. Cheste chartre du Roy Philippe fu donnee a Peronne et renouvellee en lan de l'incarnation nostre Seigneur Jhesu christ m. cc et ix el trentisme an de son regne.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS DE 1838,

PAR M. H. DUSEVEL,

MEMBRE RÉSIDANT,

au nom de la commission composée de

MM. LE SERURIER, Président, RIGOLLOT, HARDOUIN ET H. DUSEVEL.

Messieurs,

Vous avez proposé, pour sujet du prix à décerner en 1839, des *Recherches sur l'origine des villes de Picardie; vous avez désiré qu'un homme laborieux et instruit vous fît connaître quelles étaient celles de ces villes dont la fondation paraît être antérieure à l'invasion romaine et celles qui n'existèrent que depuis.* — Ce vaste sujet nécessitait de

longues et pénibles recherches, une application soutenue. Vous n'ignorez pas, en effet, Messieurs, combien d'auteurs il fallait consulter, combien de monuments il fallait décrire, combien surtout de traditions bisarres ou erronées il fallait réfuter, pour remplir vos désirs. Aussi, ne pouvait-on attendre un grand nombre de mémoires sur une question qui offrait tant de difficultés, et que si peu de personnes étaient capables de traiter avec succès.

L'auteur du mémoire portant cette épigraphe empruntée au chanoine De Lamorlière: *res ardua est, obscuris lucem dare, dubiis fidem, novis auctoritatem,* nous paraît avoir traité la question d'une manière satisfaisante, et nous nous estimons heureux d'avoir à vous proposer de lui décerner le prix.

Dans son *Introduction*, l'auteur fait d'abord connaître l'état de la Belgique *avant* et *pendant* la domination romaine, sous les rois de la première et de la seconde race, et après l'abolition des royaumes de Neustrie et d'Austrasie. Il examine ensuite quelle est l'origine des mots *Picard* et *Picardie*, et quelles furent les limites de cette ancienne province au moyen-âge? Barthélemy de Brême, ou Langlois, le premier géographe qui, selon l'auteur, ait parlé de la *Picardie*, nous apprend qu'elle avait alors une étendue immense; qu'elle était bornée à l'*orient* par le Rhin, au *midi* par la haute France et à l'*occident* par la mer d'Angleterre; et Jehan Corbichon, que cite également l'auteur du mémoire, désigne comme faisant partie de cette province: *Amiens, Beauvais, Abbeville, Clermont, St.-Quentin, Dourlens, Noyon, Terouanne, Tournay, St.-Omer, Arras, Béthune, Lille, Douay* et *Orchies*. Quant au nom de *Picard*

donné aux habitants de cette contrée, il serait venu, d'après le même écrivain, des *piques* et *dars* dont ils se servaient plus que d'autres *bastons*.

Ici, Messieurs, l'auteur aurait pu ajouter, ce me semble, l'opinion plus rationnelle et plus précise de Charles de Bovelles qui, en parlant de la *Picardie* et des *Picards*, donne une autre origine à ces noms. On ne trouve, en effet, dans aucun titre ancien, rien qui justifie l'opinion de Corbichon, rien qui prouve, comme l'a avancé cet écrivain, que les *Picards* se soient jamais servi de *piques* et de *dars*, plutôt que de toutes autres espèces d'armes.

Après ces *notions préliminaires*, l'auteur, entrant en matière, indique successivement les villes qui lui paraissent d'origine *gauloise*, celles dont l'existence remonterait aux *Romains*, et celles qui ne dateraient que des premiers temps de la *Monarchie Française*: *Amiens*, *Arras*, *Bavai*, *St.-Quentin* et *Soissons*; *Cambray*, *Cassel*, *Laon*, *Tournay* et *Courtray*; *Bray-sur-Somme*, *Montreuil*, *Doullens*, *Breteuil*, *Ham*, *Nesle* et *Roye*, sont regardées par lui comme des *cités*, des *oppides* et des *bourgades* gauloises.

Boulogne-sur-Mer, *Beauvais*, *Senlis*, *Noyon*, *Vervins* et *Valenciennes* comme des villes picardes fondées par les *Romains*; Péronne et Montdidier, comme des *palais des rois de la première race*, devenus des villes de Picardie; St.-Valery, St.-Riquier, Corbie, Abbeville, Albert et Rue sont rangés par l'auteur au nombre des villes qui doivent leur origine à des institutions religieuses, fondées *sous les rois de la seconde et de la troisième races*; enfin, Ardre, Guine, Calais et le Crotoy devraient leur existence, suivant l'auteur, à des événements divers.

A l'appui de cette division qui nous a paru exacte, l'auteur du mémoire cite trois sortes de preuves : la première se tire, selon lui, de l'*étymologie* des noms des lieux ; la seconde des monuments anciens, et la troisième des nombreux documents historiques qu'il cite, pour justifier son opinion. Nous ne dirons rien des *étymologies*, car, vous le savez, Messieurs, on regarde ce genre de preuve comme un peu conjectural, et d'ailleurs, l'auteur du mémoire ne semble pas lui-même y avoir ajouté plus de foi qu'il n'en mérite. Mais ce que nous devons vous faire remarquer, c'est ce grand nombre de monuments de tous les âges qui existaient naguères encore en Picardie, et que l'auteur signale presqu'à chaque page de son volumineux écrit : *oppida* gaulois, *pierres levées*, *voies romaines*, *temples et bains*, palais de nos *premiers rois*, *abbayes* et *monastères* fondés par de pieux anachorètes ou dûs à la munificence royale, tout est soigneusement rappelé par lui. Il n'est pas jusqu'à ces antiquités curieuses, ces riches mosaïques, ces statues de marbres, ces figurines de bronze, ces pierres votives et sépulcrales, ces médailles d'or et d'argent que le hasard, plutôt encore que des fouilles suivies, exhume du sol de Bavai, Soissons, Boulogne, Abbeville, Noyon, Breteuil, Amiens et Doullens, qui ne soient fidèlement décrites par l'auteur dans son ouvrage.

On remarque avec plaisir qu'il a remonté aux sources pour parvenir à recueillir et coordonner tant de documents divers, qu'il a consulté avec fruit des écrivains anciens, et qu'il a su tirer un habile et heureux parti de la précieuse collection du savant bénédictin Dom *Grenier*. Il ne pouvait choisir un meilleur guide pour se diriger dans le cours de

ses investigations ; car les nombreux documents rassemblés avec tant de patience et de zèle par ce laborieux et infatigable écrivain, sont une mine féconde, inépuisable, qu'exploiteront toujours avec succès ceux qui s'adonnent à l'étude de l'histoire et des antiquités de la Picardie.

Au reste, M. Labourt n'a pas négligé la partie essentielle du *programme* qui avait pour but de discuter les fables débitées sur l'origine de la plupart de nos villes par des écrivains peu éclairés ou peu véridiques. Ainsi, tout en nous rappelant qu'Amiens passe pour avoir été fondé par un capitaine macédonien, nommé *Picnon*, Soissons par *Brenus*, treizième roi des Gaules, Cambrai par *Cambro* ou *Cambre*, descendu des Cimbres et des Danois, Beauvais par *Belgius*, dernier roi de la race d'*Hercule*, et Noyon par les ancêtres de *Noé ;* il ajoute avec beaucoup de raison que toutes ces traditions erronées ne méritent pas d'être sérieusement discutées, parce qu'on sait combien les peuples anciens aimaient les *fables* et combien ils éprouvaient de plaisir à se dire les descendants d'*Hercule* et d'*Alexandre*, de *Sem* et de *Japhet*.

Vous le reconnaîtrez donc, comme nous, Messieurs, l'auteur a bien mérité le prix que vous allez lui décerner.

Toutefois, nous devons le dire, il est à regretter qu'il n'ait pas parlé, dans son mémoire, de plusieurs villes appartenant évidemment à la province de Picardie, telles que *Chauny*, *Guise*, *Lafère*, *Ribemont*, *Marle*, *La Capelle*, *Athies*, etc. Pressé par le délai dans lequel il devait faire parvenir son travail au Secrétariat de la Société, l'auteur n'aura probablement pas eu le temps de combler cette lacune ; mais nous pensons qu'il suffit de la signaler, pour

qu'il s'empresse de la remplir. Nous l'engageons aussi à poursuivre, *jusqu'à l'époque actuelle*, ses recherches sur les monuments et les antiquités découverts en Picardie ; car l'archéologie, comme les autres sciences, ne reste pas stationnaire, mais marche à pas de *géants* de nos jours : par ce moyen, il donnera un nouveau prix à son *Mémoire* et méritera ainsi les suffrages des hommes vraiment savants.



NOTE ADDITIONNELLE

AU MÉMOIRE SUR LE MANUSCRIT DE LA CHRONIQUE DE FROISSART ET EN PARTICULIER SUR LA BATAILLE DE CRÉCY.

La chronique latine de Corneille Zantfliet, moine de l'abbaye de St.-Jacques de Liège, mort en 1462, contient un récit de la bataille de Crécy qui, quoique fort court, s'accorde, dans les points principaux, avec la relation du manuscrit de la bibliothèque de la ville d'Amiens; il est très-probable que Zantfliet a fait usage, pour le composer, de la chronique de Jean-le-Bel, son compatriote, qu'il aura seulement translatée en latin en l'abrégeant; voici un passage dans lequel, ce nous semble, il désigne clairement

l'œuvre du chanoine de Liège, dont il serait si important de retrouver le texte : « Quoique d'autres en puissent dire, » celui qui a écrit cette histoire en langue vulgaire, l'a » apprise, mot pour mot, de la bouche de messire Jean » de Hainaut ou de *Bealmont*, qui était présent à la ba- » taille ; » *et quicquid alii garriant, is qui hanc scripsit historiam in vulgari, ipsam de verbo ad verbum didicit ex ore dicti domini Johannis de Hannonia vel de* Bealmont *qui presens aderat in conflictu.* Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, de Valenciennes, etc., mourut, en 1357, long-temps avant la naissance de Zantfliet ; il ne peut être question ici que de Jean-le-Bel. On a vu, dans le Mémoire de M. De Cayrol, que Froissart reproche à celui-ci d'avoir accusé Edouard du viol de la comtesse de Salisbury ; Zantfliet raconte, sans doute d'après Jean-le-Bel, l'histoire de ce viol, avec toutes les circonstances odieuses qui l'accompagnèrent.

Dans la chronique de Zantfliet, l'armée d'Edouard est évaluée, comme dans notre manuscrit, à 24,000 hommes ; l'énumération des morts, du côté des Français, est également presque pareille ; on compte 15 princes, 80 barons, 1,200 chevaliers et 15,000 pour le restant ; la perte des Anglais n'est aussi que de trois chevaliers et d'environ XX archers.

Cette chronique est imprimée dans le T. V de l'*Amplissima collectio*, de Martene et Durand.

M. J. R.

TABLE DES MATIÈRES.

Première partie.—BULLETIN ANNUEL.

Seconde partie. — Mémoires.



ERRATA.

A la liste des membres non résidants, ajoutez :

MM. PETIT, propriétaire à Quiercy-sur-Serre (Aisne).
BAZIN Charles, inscrit au nombre des correspondants.

A la liste des non résidants, ajoutez :

MM. DELANOY, docteur en médecine, à Douay (Nord).
GALÉRON, Falaise (Calvados).
DANJOU, de la société des antiquaires de France, à Paris.
DAMIS, agent-voyer, à Amiens.
LEVESQUE (d'Abbeville), statuaire à Paris.

Page.	ligne.				
64	11	au lieu de	*jugez*	lisez	songez
65 —	6	—	*sommum*	—	summum

Page.	ligne.				
65 —	10	au lieu de	*pouvait*	lisez	doit pas
65 —	23	—	*le ciment*	—	l'élément.
66 —	7	—	*Voilleuse*	—	Woillemier.
65 —	21	—	*servitude*	—	rectitude
86 —	2	—	*théodocienne*	—	théodosienne
86 —	9	—	*, celles*	—	. Celles
89 —	22, 26, 29	—	*Litanotriga.*	—	Litanobriga.
90 —	11	—	*id.*	—	id
91 —	7	—	*Longeau*	—	Longueau.
91 —	8	—	*Herz*	—	Hez
91 —	12	—	*quand*	—	quant
91 —	18	—	*joindre*	—	pour joindre
92 —	3	—	*conduire*	—	induire
93 —	18	—	*non*	—	non moins
95 —	2	—	*directe*	—	direction
97 —	8	—	*nous ne*	—	nous ne nous
98 —	2	effacez	*qui fut*		
133 —	16	—	*l'avons*	—	avons
278 —	17	—	*de*	—	du
283 —	28	—	*exécutés*	—	Ils furent exécutés
284 —	1	—	*ceux-ci*	—	qui
286 —	9	—	*du*	—	au
286 —	25	—	*Rione*	—	Rio ne
288 —	4	—	*Empreines*	—	empreintes
305 —	2	—	*durent leur être favorables*	—	dut leur être favorable.
312 —	20	—	*hisorica*	—	historica
325 —	7	—	*quelque*	—	quelleque
331 —	9	—	*créance*	—	confiance

Page.	ligne.				
340 —	28	au lieu de	*en de*	lisez	en est de
347 —	1	—	*et à*	—	et de
346 —	10 et 20	—	*planche* 9	—	planche 10
354 —	24	—	*Sugger*	—	Suger

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

Amiens, Imp. d'ALFRED CARON.

